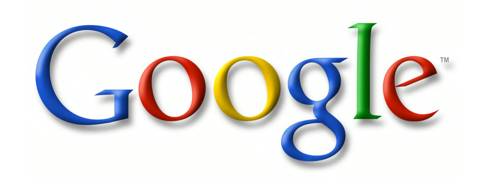
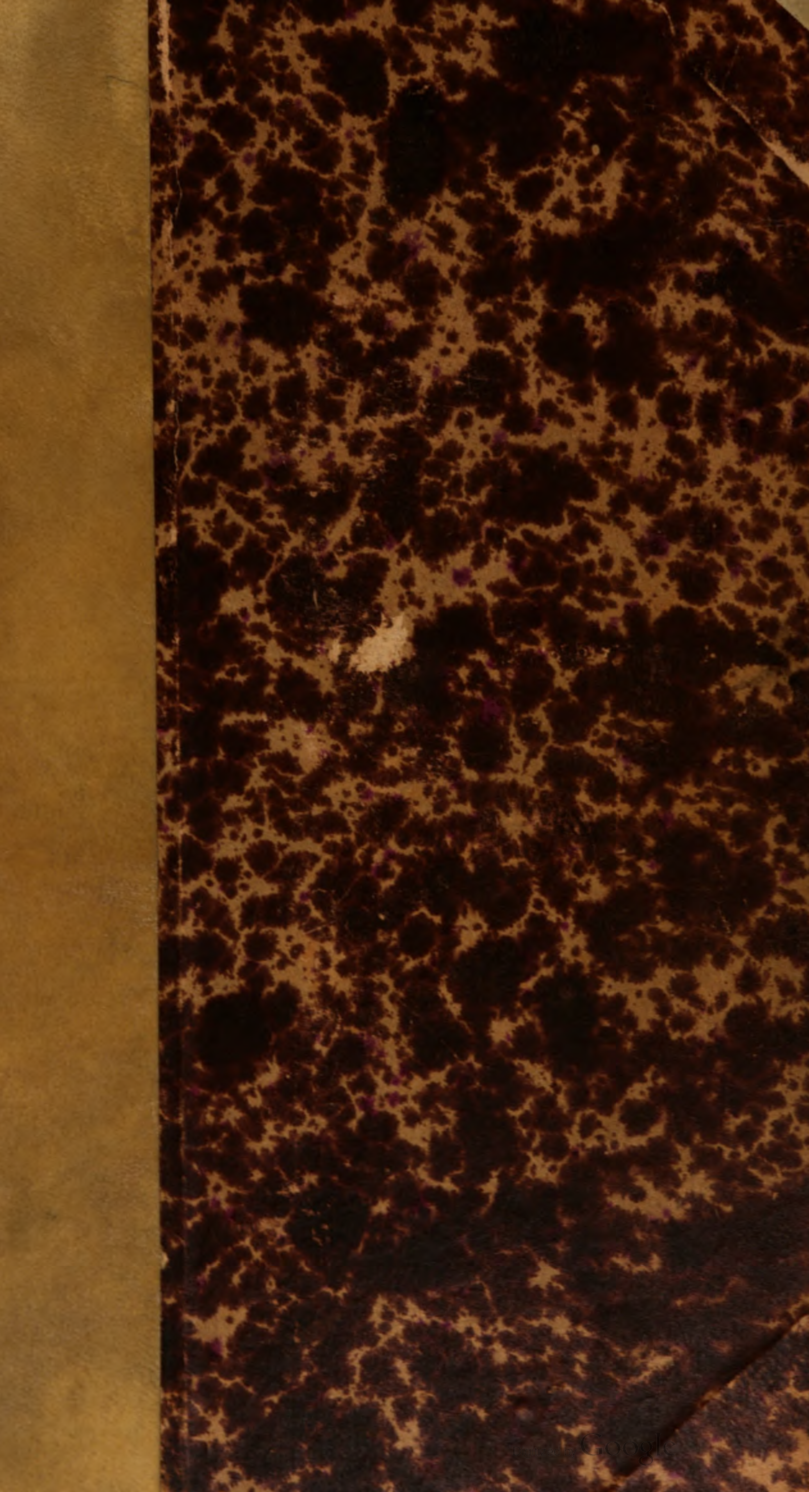
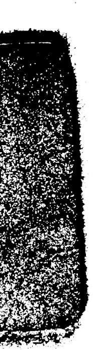






HISTOIRE

DE LA

FRANC-MAÇONNERIE

SON IDÉE FONDAMENTALE ET SA CONSTITUTION

DÉVELOPPÉES

SELON L'ESPRIT DE NOTRE SIÈCLE

PAR

Edouard Bobrik
Professeur à l'Université de Zurich,
Docteur en Philosophie,
Membre de la Discrétion et Modestia cum Libertate Or.
de cette ville.
Membre honoraire de plusieurs loges et de plusieurs
sociétés savantes.

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR

EDOUARD LENZ
Ancien officier du Génie, Membre de la Constante Or.
de Vevey.

LAUSANNE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DE MARC DUCLOUX,
ÉDITEUR.

1841.

PARIS, au **BUREAU DU GLOBE**,

chez **BERTRANDIER**, comissionnaire libraire, rue Chilperic, Nro 4.

» **ASTIER**, libraire, rue St. Louis, Nro 47, au Marais.

LYON, à la rédaction de la **REVUE MAÇONNIQUE**, rue St. Come 2 bis.

BORDEAUX, chez **HONORÉ GAZAY**, imprimeur, rue Gouvion, Nro 14.

MARSEILLE, au **BUREAU DU COMPAS**, place royale, Nro 7.

BRUXELLES, chez Mr. **GÉRUZET**, libraire.

GENÈVE, chez **COMBE**, libraire, rue de la Corraterie.

» **CHARLES MOTTET**, rue du Rhône.

LAUSANNE, chez **LE TRADUCTEUR**, rue d'Etraz, Nro 36.

» **ROUILLER** ainé, libraire.

» M. **DUCLOUX**. place de la Palud.

A

tous mes frères de langue française!

Préface.

Mes très chers frères!

La traduction d'un ouvrage profond sur la franc-maçonnerie m'a paru utile, dans un moment où c'est une conviction généralement répandue parmi nous, qu'il est temps de donner à notre société une vie nouvelle.

Méditez les paroles de notre frère Bobrik; puis entendons-nous et agissons ensemble.

Combattons ensemble pour la cause de l'humanité et efforçons-nous de trouver les tendances nouvelles et conformes au génie de notre siécle qui peuvent convenir à la franc-maçonnerie de nos jours.

Si j'ai déjà montré de la hardiesse en entreprenant la traduction d'un ouvrage allemand en français, sans avoir jamais connu une seule règle de cette dernière langue, il vaudra autant en montrer une seconde fois en vous communiquant quelques idées qui me semblent utiles pour notre ordre, bien que je n'entende nullement vous les présenter comme infaillibles ou même comme réalisables sous tous les rapports.

Je les ai développées dans l'atelier dont j'ai l'honneur de faire partie, le jour même ou les frères d'un autre atelier étaient venus se joindre à nous, donnant en cela un bel exemple des sentiments d'union qui nous animent. Permettez que je les reproduise ici, car je vous crois tous animés du désir sincère de voir s'opérer le grand rapprochement qui ferait autant d'honneur aux Suisses et aux Allemands qu'aux Français.

Mes très chers frères !

« La réunion de ce jour, la plus belle que mon
» cœur puisse désirer, va se terminer; la plus
» franche cordialité, la satisfaction la plus vive
» et la plus sincère, prouvera bien mieux que
» tout ce que je pourrais encore ajouter aux
» paroles de cette mémorable séance, combien
» nous sommes heureux d'avoir donné au monde
» un bel exemple, celui de *l'union* et *de la fra-*
» *ternité.*

« Plus mon cœur est satisfait, plus mon esprit
» se rappelle qu'il est du devoir d'un véritable
» franc-maçon de ne pas trop se laisser aller à ce
» sentiment de sécurité qui engourdit trop faci-

» lement les forces des travailleurs, et qui donne
» trop de prise aux ennemis de notre admirable
» institution.

« Ven.·. m.·.! Il n'y a pas bien long-temps que
» vous posiez cette question: *Qu'est-il à faire, pour*
» *rendre à la franc-maçonnerie l'éclat qui la dis-*
» *tinguait autrefois ?*

» Depuis j'ai eu le bonheur de répondre en partie
» à cette question par un travail généralement
» bien accueilli, par la traduction de l'ouvrage:
» *Histoire de la franc-maçonnerie, son idée fonda-*
» *mentale et sa constitution*, par le savant recteur de
» l'université de Zurich, notre zélé frère *Edouard*
» *Bobrik*. Mais je croirais pouvoir en mon nom
» présenter ici quelques idées ultérieures. »

Par une plus grande activité littéraire, voilà quel serait le premier point de la réponse à donner, à votre grave et importante question. Et je crois être sur de mon fait, car de toutes les parties de la Suisse française et surtout de la France, de nombreux témoignages me prouvent que nous touchons ici un côté sensible.

Le second point me parait être celui ci : Donner *à la presse* cette direction noble, grande et belle, qu'elle perd malheureusement de plus en plus dans les combats journaliers de parti que se livrent à outrance les organes de ce pouvoir souverain du siècle, trempé déjà dans les larmes

et le sang de tant de générations. Je ne connais aucune publication quelconque qui à l'heure qu'il est ne soit entachée de plus ou moins de partialité. C'est à la franc-maçonnerie à comprendre, à modérer, et à employer cette puissance; c'est elle qui a favorisé sa naissance et son développement, c'est à elle à pourvoir à l'éducation de son enfant chéri.

C'est sur ces deux points que je me propose de faire paraître quelques idées dans les journaux maçonniques, en attendant l'assemblée générale des loges suisses, qui doit avoir lieu sous peu, et où j'en appellerai aux lumières de tous les franc-maçons zélés, car mes idées, n'étant que celles d'un artiste et d'un homme isolé, ne sauraient suffire pour contenter les exigences du siècle.

En attendant, des frères bien plus savants que moi s'occupent à formuler leurs vues sur ce point capital, et je ne demande pas mieux que de soumettre ma manière de voir à une autre plus élevée.

Le troisième point ou moyen de répondre à ce que vous demandiez, serait, il me semble, de travailler de toutes nos forces pour faire tomber les *préjugés* nationaux. Le principal mobile de notre siècle étant la *politique* et *l'industrie*, il me semble qu'une société comme la nôtre, en

admettant la devise : *Honneur à tous, plus de préjugés nationaux, paix et fraternité à tous les hommes sur la terre,* pourrait parfaitement contre-balancer les *intrigants* et *les fourbes* qui extorquent des millions à chaque bruit de guerre, millions qui, selon les principes de la justice et de l'équité auraient dû tourner au bénéfice du peuple. Elevons-nous tous contre ces pitoyables jongleurs qui faussent notre jugement, qui troublent notre industrie, et arrêtent les progrès de la civilisation, en cachant sous un air cosmopolite des desseins égoïstes et mesquins.

Que des hommes supérieurs de notre société trouvent le loisir de méditer jusqu'à ce que nous vous trouvions réunis, les moyens les plus généraux, les plus prompts et les plus efficaces pour en finir avec ces imposteurs qui engloutissent la fortune publique dans les arsenaux, et auxquels une arme de destruction fait plus de joie que la maison propre et paisible du laboureur.

Allons à la découverte du mensonge, soyons impitoyables envers ces auteurs de discorde, prêchons les vrais principes de la morale et de la société, comme nos prédécesseurs prêchaient autrefois les vérités de la philosophie et du Christianisme.

Le quatrième point, le point religieux est en-

core à mes yeux de beaucoup d'importance. Je crois que la franc-maçonnerie devrait se poser la tâche d'éclairer avec calme et bon sens les questions religieuses les plus importantes. J'émets ici une opinion que je me propose de développer plus longuement dans un mémoire subséquent et je compte également le présenter à l'assemblée générale des loges suisses. Si le fanatisme montre sa face hideuse tout comme jadis, reprenons donc aussi le bouclier de Minerve.

Le cinquième point. Il nous faudrait mettre dans l'avenir plus de soins à donner une éducation franc-maçonnique aux jeunes gens de talent que nous jugeons capables de devenir un jour les soutiens de notre édifice. Je ne doute pas que tout le monde ne soit de mon avis si j'avance ici que les Jésuites et la plupart des autres corporations qui poursuivent des plans spéciaux, nous dépassent de loin sous ce rapport.

Le sixième point, c'est la nécessité d'établir un grade, une fonction maçonnique, entourée non pas du mystère, mais de l'estime générale de tous les frères; ce seraient des maçons qui par leur position sociale ou par leur goût se trouveraient disposés à servir de lien entre les loges, et qui seraient spécialement chargés d'entretenir parmi nous, une vie plus riche d'émotions et de sentiments maçonniques.

Le septième point serait de laisser peu à peu de côté ce que les Jésuites et les aristocrates ont introduit par fraude dans nos sublimes institutions. Je supplie nos frères savants de frapper à coups redoublés aux portes des grandes-loges pour parvenir à se faire entendre sous ce rapport.

Le huitième point, que je crois important pour chaque atelier, consisterait dans l'établissement de correspondances plus fréquentes avec les autres loges. De cette manière les beaux travaux de nos frères ne seraient pas perdus pour nous, ils apprendraient mieux à nous connaître et à nous aimer, ce qui doit être une des principales choses de la maçonnerie.

Le neuvième point enfin : Je croirais bon d'inviter tous les frères qui voudront honorer de leur présence la prochaine réunion générale des loges suisses à L...., de vouloir bien formuler les tendances générales qu'ils désirent voir adopter à la franc-maçonnerie moderne du monde entier ; et bon aussi de nommer une commission qui soumette un travail là-dessus *à la loge nationale suisse*, dans le plus bref délai possible, afin que celle-ci puisse prendre ses conclusions et ses mesures. Je ne me permettrai du reste ici que d'émettre une opinion individuelle et je n'entends nullement anticiper sur le jugement des autres.

Chers frères ! Voilà quelques idées que je soumets à votre examen. Je désire les communiquer à toutes les loges suisses et étrangères, non pas pour leur imposer mes convictions, mais en bon frère maçon qui voudrait serrer dans un même embrassement tous les maçons répandus sur la surface du globe.

Il y a un an, à mon jour de naissance, que vous me disiez en me recevant, mon v.·. et tr.·. ch.·.
» m.·. je désire qu'une nouvelle vie commence
» dès aujourd'hui pour vous. » Elle a commencé cette vie, et vieux soldat de l'humanité je vous renouvelle aujourd'hui ma promesse de mourir sur la brêche. Vive l'humanité ! Vive la franc-maçonnerie !

Voilà, mes frères, quelques idées que je me permets de vous communiquer, espérant par là trouver un bon accueil au milieu de vous, lorsque le grand architecte de l'univers me permettra de revoir votre beau pays, ce qui je l'espère, ne tardera pas d'arriver.

Permettez moi d'ajouter que l'auteur de cet ouvrage s'occupe d'un travail spécial sur la maçonnerie française qui ne tardera pas à paraitre, et qui augmentera encore je l'espère l'estime que vous lui porterez sans aucun doute déjà après la lecture de ce livre-ci.

Excusez le pauvre traducteur qui vous salue cordialement.

Tout à vous

EDOUARD LENZ.

LAUSANNE au mois de Mai 1841.

Préface de l'auteur.

Lorsqu'un homme libre et pensant est devenu membre d'une société ou même lorsqu'il n'a que l'intention de le devenir, il doit désirer d'en connaître *l'histoire*, *l'idée fondamentale* et la *constitution*.

C'est pour venir au devant de ce désir que ce livre a été écrit. Son contenu, ainsi que la forme dans laquelle il est présenté, diffèrent de ce qui a été publié jusqu'ici sur le même sujet, l'auteur s'étant efforcé d'écrire conformément à l'esprit du siècle sur lequel il faut agir. Ses idées et ses vues sur l'univers sont le résultat de ses études.

C'est une conviction pour lui *qu'une même force spirituelle et indivisible*, vivifie l'arbre de l'humanité, duquel les peuples naissent et meurent comme des branches, et les individus comme des feuilles. —

Il voit donc dans l'histoire des peuples un même développement dépendant et organique, produit par *une même force spirituelle* qui prend peu à peu sa forme essentielle dans le cours des siècles.

L'esprit de chaque époque se forme toujours des idées qui elles mêmes représentent les différentes faces d'activité de cette seule et *même force spirituelle*, par laquelle tout un cycle de peuples est mis en mouvement.

Mais dans une existence organique, aucune manifestation de la vie ne peut s'isoler et s'approprier une fausse indépendance. Si cela avait lieu, ces manifestations isolées de la force centrale de l'unité s'affaibliraient et s'éteindraient aussitôt et infailliblement.

On peut donc reconnaître comme conforme à l'esprit du siècle tout effort qui tend à établir un rapport intime entre les idées du jour, et notamment entre celles qui ont révélé déjà dans le passé une force motrice du genre humain, idées qui découlent de la source vivifiante de l'unité, c'est à dire qui tiennent à l'inspiration religieuse.

Les idées de l'industrie et de la politique sont celles qui forment l'esprit de notre temps, ce sont elles qui font naître dans les peuples ce mouvement qui les pousse vers la propriété et la liberté extérieure. Dans tous les pays et sous toutes les zônes la *franc-maçonnerie* existe aussi. Il semblerait donc convenable d'établir le rapport qui existe entre elle et ces deux forces qui produisent le mouvement des peuples modernes, et c'est cette pensée qui a donné à cet ouvrage son contenu particulier et sa couleur propre.

Les idées religieuses et leur importance ressortent donc des considérations historiques. C'est en elles que se trouve la force vitale universelle et historique de la *franc-maçonnerie*.

Les corporations maçonniques de la grande Bretagne représentent le Christianisme sous le rapport *artistique*, — les couvents Bénédictins au commencement du moyen-âge le représentent dans sa forme *religieuse et morale*, et les Templiers sous son côté *politique* [1]. La principale tâche de la partie historique était donc d'établir la fusion successive de ces trois développements.

L'auteur a la conviction d'avoir eu constam-

[1] La force vitale spirituelle manifestée par l'humanité à ces trois époques de son histoire se résuma dans une seule idée, — *dans l'idée fondamentale de la franc-maçonnerie.*

ment en vue cette tâche. Il remet donc au jugement équitable des hommes éclairés à décider jusqu'à quel point il a réussi. La difficulté de cette tâche étant généralement connue, il attend ce jugement avec confi ance. De quel côté que l'on envisage l'histoire de la franc-maçonnerie on la trouve toujours couverte d'un voile qui rend ses traits difficiles à reconnaître. Des traces faibles vous guident un moment pour disparaître un instant après. De nouvelles traces reparaissent qui vous indiquent une direction toute différente puis se perdent subitement. Toutes conduisent malgré leurs divergences à un champ plus vaste à l'histoire des mystères de l'antiquité.

Les trois associations du moyen-âge ont paru présenter à l'auteur les traces les plus distinctes, et l'importance cosmopolite du Christianisme a été pour lui un directeur. Les mystères et les idées pythagoriciennes ont été intercalées comme épisodes.

L'auteur a trouvé l'idée fondamentale de la *franc-maçonnerie* dans la réunion harmonique *de la religion, de l'art etde l'état.* Quant à chacune de ces idées rationelles une conception particuliere en réoulte pour le maçon qui a la tendance de les harmoniser entre elles.

La religion est la conscience, le sentiment in-

time d'appartenir soi-même à l'esprit universel. Elle est donc toujours de même nature, et la forme de culte qui y correspond doit l'être aussi. C'est dans ses rites que le maçon tend à la saisir et à la représenter extérieurement.

Le même rapport de la parole écrite à sa véritable signification lorsqu'elle est parlée, existe entre l'œuvre d'art et le génie de la nature qui inspirait l'artiste. Toutes les manifestations de la nature dans le monde matériel comme dans le monde spirituel, ne sont que les paroles de la langue que le créateur révèle dans sa création.

La liaison intime du génie de l'art avec celui de la religion est hors de doute; il est impossible de la méconnaître.

L'art le plus sublime est *l'art vital de la formation du caractère;* et celui-ci amené à sa signification la plus élevée (c'est à dire à son rapport avec les peuples dans leur vie sociale), est le *véritable art social* basé sur la *moralité* et sur la *religion*.

Mais lorsque les entraves naturelles qui sont posées à chaque état, empêchent absolument de donner une propriété à celui qui ne possède rien, de donner la liberté extérieure à celui qui par position, doit servir les autres, de garantir (par la constitution) à celui qui possède déjà

cette liberté, un développement plein et entier de ses forces, d'accorder enfin à celui qui jouit de ce développement, sa part à la souveraineté, — c'est alors que doit naître l'idée philantropique de la colonisation humaine, de l'organisation d'un nouvel état. Jamais l'industrie ne posséda plus de ressources pour la réalisation de cette idée historique et universelle que de nos jours, ou ses communications s'étendent sur tout le globe comme un filet immense.

La *constitution* de la franc-maçonnerie devrait fournir un modèle à l'organisation religieuse et morale d'un état. Quelques éléments hétérogènes dans plusieurs de ses systèmes l'ont empêchée jusqu'ici de se perfectionner jusqu'à ce point. Plusieurs de ces systèmes pourtant s'en approchent. L'auteur a essayé de tracer les fondements d'une constitution pareille, d'après la liaison qui existe dans les faits et dans les idées, et en suivant l'esprit des trois plus anciens documents des corporations maçonniques de la Grande-Bretagne. Il a placé un quatrième pouvoir á côté du souverain pouvoir central et fondamental, en ajoutant au pouvoir législatif, exécutif et judiciaire, un pouvoir observateur. C'est en lui qu'il croit trouver l'idéal de cette grande tâche que la presse libre devrait réaliser. Les directoires et les loges centrales s'appuient sur

les mêmes fondements que les autres loges, c'est à dire sur la souveraineté des assemblées des loges et sur le droit de la libre élection.

Ces aperçus suffiront pour indiquer de quelle manière l'auteur s'y est pris pour atteindre son but. Cet essai même il le donne au lecteur avec la confiance d'un homme libre et réfléchi qui est convaincu de son droit et du devoir qui le pousse à participer selon la mesure de ses forces et de ses convictions à l'avancement d'une cause noble et bonne.

EDOUARD BOBRIK.

ZURIC le 24 Juillet 1838.

INTRODUCTION.

« Que notre œuvre soit fondée sur la
« *sagesse*, embellie par la *beauté* et que
« sa *force* lui donne une action bien-
« faisante sur l'univers. »

La religion, l'art et l'état sont les trois formes sous lesquelles la raison libre de l'humanité se manifeste. Le moyen-âge avec son point de vue grandiose avait trois associations dont le but était de réaliser ces idées : *les couvents de Bénédictins, les corporations libres des maçons, et l'ordre des Chevaliers du temple.*

Dans chacune de ces associations une de ces idées dominait ; le but essentiel de la vie des *couvents* en question était la réalisation de la doctrine chrétienne ; *les corporations* cultivaient avant tout l'art de bâtir et les autres arts analogues, et *dans l'ordre des templiers* prédominait l'idée de l'influence politique et de la liberté de ses membres.

Dans chacune de ces idées agissait la même raison, et c'est ainsi qu'elle en devenait toujours une expression plus parfaite ; et plus elle se développait, plus aussi elle se rapprochait des autres. C'est ainsi qu'on en vint peu à peu à l'idée rationnelle d'établir *l'équilibre* et *l'harmonie* « entre l'art, la religion et l'état, et d'en créer l'expression vivante dans la société humaine » Tel est *le but de la franc-maçonnerie.*

L'association choisit donc pour sa forme sociale une constitution, qui résumât en elle tout ce qui pouvait convenir et se réunir dans les institutions des Bénédictins, des Templiers et des corporations. C'est *la confrérie des franc-maçons*.

Les formes de la vie religieuse artistique et sociale naquirent et disparurent dans les dix derniers siècles, entrainées par le torrent de l'histoire. Le présent plus encore que le passé laisse voir évidemment l'action de la raison et montre comment elle dissout et renverse l'une après l'autre toute forme qui l'entrave, lorsque le moment est venu où le développement de l'esprit doit vaincre irrévocablement toute résistance.

C'est à côté de ces changements et de cette action incessante que la franc-maçonnerie se tient debout depuis dix siècles, florissante et vigoureuse. Dans tous les pays du monde il y a

des frères qui sentent l'indestructibilité de leur idée rationnelle avec d'autant plus de conviction que la liberté basée sur la raison se manifeste plus clairement autour d'eux ; et plus la partie de l'humanité qui est restée en dehors de leur association s'approche par sa vie de la réalisation de leur idéal, moins ils ont besoin des formes du moyen-âge.

Leur constitution devient de plus en plus une expression pure et parfaite de leur idée, elle devient une forme artistique, et ne porte en elle que ce qui se rapporte clairement à son but rationnel, et elle se débarrasse de plus en plus de ce qui n'était que l'expression d'intentions étrangères, ou de précautions nécessaires pendant quelque tems seulement. Voici donc le moment où il est permis de communiquer ses vues sur notre association à tout lecteur instruit dont l'esprit élevé au-dessus d'espérances ou de craintes personnelles, se sent faire partie du monde éternel de l'esprit. Tel est le but de cet ouvrage.

La *première division* présentera un coup d'œil historique sur les trois associations du moyen-âge, desquelles dérive la franc-maçonnerie, en ne touchant que ce qui se rapporte au développement de celle-ci.

La *seconde division* développera maçonnique-

ment des vues sur la religion, l'état et l'art, puisées dans les profondeurs de la science, mais dégagées de tout les accessoires des recherches scientifiques.

La *troisième division* donnera une revue du du droit *franc-maçonnique* de manière que les pactes d'union, de constitution et de subordination, en tant que propres à notre société puissent être jugés librement.

La subordination, cela va sans dire, ne pourra être comprise que conformément à notre constitution, c'est-à-dire relativement au but de celle-ci.

Mais c'est afin que rien ne paraisse arbitraire dans la formulation de ce but si différemment posé, interprêté ou supposé, c'est pour cela que nous avons mis en tête cette revue historique. Elle est fondée sur *trois vieux documents* appartenant aux corporations du moyen-âge et qui sont adoptés par la majorité des franc-maçons comme les livres symboliques de notre confrérie, parce qu'ils contiennent les plus anciennes données de notre histoire, de nos intentions, de notre constitution et de notre principe de subordination. Ce sont : 1) *la constitution d'York* de l'an 926; 2) *l'interrogatoire des franc-maçons* du temps de Henri VI d'Angleterre (1422 — 1472) ; 3) *le plus ancien rituel anglais* (en usage jusqu'à 1717)

dans lequel se trouvent des parties peut-être plus anciennes encore que la constitution d'York. De ces trois documents celui-ci nous sera cependant le plus important pour le coup d'œil historique.

I. PARTIE.

—

COUP D'ŒIL HISTORIQUE.

Parmi les trois associations qui fournirent les éléments de la franc-maçonnerie, celle des corporations maçonniques est la plus ancienne et la plus importante. Le nom *franc-maçonnerie*, beaucoup de *symboles* et d'*emblêmes* le démontrent. Son origine date des premiers temps de la république romaine. Les corporations romaines prirent une forme particulière en Bretagne. La constitution d'York cite Carausius comme étant le premier chargé de pouvoir romain qui ait favorisé ces associations particulières, et qui les ait même sanctionnées officiellement. Il vécut à la fin du troisième siècle après Christ. La fondation de l'ordre de *St. Bénédict de Nursia* tombe au commencement du sixième et celle des Templiers par *Hugues de Payens* au commencement du douzième siècle.

C'est d'après cette chronologie que nous classerons nos considérations historiques.

1) LES CORPORATIONS MAÇONNIQUES DE LA GRANDE-BRETAGNE AU MOYEN-AGE.

Il y avait déjà soixante cinq années que Rome avait conquis l'Angleterre, lorsque le Christ naquit à l'Orient de son empire. Pendant que le germe d'une nouvelle religion se développait silencieusement dans cette partie du monde Romain, l'Angleterre et le reste de la Grande-Bretagne préparait un asyle à ses apôtres et à ses premiers prosélytes. L'isolement dans lequel ce pays se trouva plus tard par rapport à l'empire byzantin, préserva le christianisme qui y avait été introduit, des faux accessoires dont l'esprit de hiérarchie et de domination l'avaient entaché. Cet asyle lui était offert par les *corporations maçonniques* de la Grande-Bretagne.

Déjà dans les plus anciens temps de Rome, tous les citoyens qui s'occupaient de l'art de bâtir avaient formé une corporation libre qui possédait entre autres deux privilèges, dignes d'attention : leur *propre jurisdiction* pour les affaires qui regardaient la corporation, et leur *propre culte*.

Lorsqu'après la chute de la république toutes les autres corporations eurent perdu leurs anciens privilèges que le despotisme méfiant des

empereurs se hâtait de détruire, l'amour de la gloire et du luxe fit cependant que ceux-ci les laissèrent presque en entier aux corporations maçonniques. Il leur fallait ménager la fierté d'artiste chez les maîtres et chez les compagnons afin de voir s'élever leur palais, leurs temples, et leurs monuments gigantesques, et afin de s'assurer que la postérité joindrait leur nom à son admiration pour les ouvrages.

Peu d'arts peuvent être mis en parallèle avec l'architecture, quant à son degré d'importance pour l'artiste comme pour le possesseur de son œuvre. La *sage* réflexion qu'exige le plan, la *force* qu'il faut pour son exécution, et la *beauté* des proportions ne se fait valoir dans aucune autre œuvre d'art aussi également et ne développe autant le caractère de l'artiste. La grandeur dans les sentiments s'empare insensiblement de son âme. Mais ce n'est que la force de *créer* les œuvres les plus belles et les plus grandioses qui est donnée au *maître*.

La *jouissance* lui est refusée. *Créer* et se *résigner* restera sa devise. Mais ce qui est sûr, c'est que la civilisation de tous les peuples sort de leurs habitations, et c'est une vérité prouvée par l'histoire que la vie s'embellit et s'ennoblit en même temps que les demeures des hommes.

C'étaient donc aussi les corporations maçon-

niques romaines, qui préparaient à l'humanité souffrant sous le joug dú despotisme, le commencement et le progrès de la civilisation. Une brigade de compagnons suivait ordinairement chacune des légions désignées pour les provinces, et c'était elle qui confectionnait les instruments de guerre, les retranchements et les fortifications, ainsi que ces routes admirables qui couvraient comme d'un immense filet le sol de la domination Romaine. C'était seulement pour les travaux qui ne se rapportaient pas directement à la guerre, que ces brigades se trouvaient soumises aux généraux ou aux chefs des légions. Sous tous les autres rapports il leur restait la jouissance de leurs privilèges.

Comme ils se devaient par leur art à la paix plutôt qu'à la guerre, ils apportèrent aux vaincus et aux opprimés l'élément pacifique de la puissance romaine. Ils élevaient et ornaient leurs temples, leurs palais et leurs habitations dans les mêmes sentiments de l'art, avec lequel ils avaient élevé les palais et les temples des puissants de Rome. Journellement en contact avec les besoins les plus élevés de tant de nations, ils acquéraient une tolérance humanitaire pour les mœurs étrangères et pour les idées religieuses toutes différentes des leurs. Ils apprenaient à découvrir ce qu'il y a de vraiment

humain dans chaque peuple, et ils le trouvaient même à travers le voile sous lequel un sort heureux ou malheureux semblait le cacher, et à travers l'enveloppe dont le couvraient les mœurs et les opinions locales et nationales. C'est ainsi qu'en Angleterre les choses se passaient.

Avant l'apparition des Romains il n'y avait dans ce pays ni villes ni bourgades. Des huttes éparses appartenant aux chasseurs ou aux pêcheurs se trouvaient le long des rivières ou aux lisières des forêts. Les Romains, au contraire, bâtirent des villes aux édifices magnifiques ; leurs colonies, dont chacune était une petite Rome, entourées de murs et de remparts, se remplissaient de temples, de palais, de tribunaux, de colonnades, de bains, d'aqueducs et de ponts. Cet exemple fut imité par les habitants du pays et les ouvriers romains, qui les encourageaient et les aidaient, développèrent et dirigèrent cette tendance. Des villes, des bourgades, des villages et des fortifications bien exécutées couvrirent peu à peu le sol anglais. Une foule d'habitans s'incorporèrent dans les brigades d'ouvriers pour servir sous leur direction et pour apprendre leur art. Et lorsque les Romains établirent ce mur de défense gigantesque qui devait garantir leur territoire contre les incursions perpétuelles des montagnards écossais et qui s'étendit

depuis la côte orientale du nord de l'Angleterre jusqu'à l'occidentale, il se trouva toujours plus d'Anglais aptes à l'ouvrage et désireux de le devenir, qui après l'achévement de ce mur protecteur, restèrent les compagnons habiles et souvent employés des architectes romains. Ceux-ci les *classèrent* suivant les institutions des associations maçonniques de l'Italie, les firent participer à leurs privilèges, et leur donnèrent une meilleur solde. Ce germe du sentiment et de l'intelligence de l'art porta des fruits si abondants que la Grande-Bretagne devint déjà célèbre au troisième siècle par ses excellents et nombreux ouvriers qu'on appellait même souvent pour l'exécution des entreprises romaines sur le continent.

Leur contact réciproque et constant durant l'exécution de la même entreprise et notamment en pays étranger, rapprochait les individus toujours davantage, et la jouissance commune des mêmes privilèges achevait ce rapprochement. Le même art, l'unité du plan, l'action combinée des forces employées, tout cela les engageait encore davantage à exercer dans leur intimité la plus grande tolérance pour les sentiments religieux et nationaux. Une *fraternité* universelle naquit et se développa parmi eux. L'*ensemble* de tous les ouvriers employés dans une entreprise puis

dans une seconde, et même dans une troisième, *depuis le premier maître jusqu'au dernier apprentif*, s'appela une *loge*. On était logé et on prenait ses repas dans des bâtiments ressemblant à des tentes, qui étaient élevés pour la durée de la construction dans le voisinage du local où l'édifice devait s'élever.

Mais bien que des associations de ce genre se fussent formées de la même manière dans d'autres parties de l'empire, il arriva cependant que la position et l'histoire de la Grande-Bretagne donnèrent à ses loges un tout autre caractère qu'aux autres.

Premièrement, peu de provinces soumises à la domination romaine avaient suivi une marche aussi rapide dans le chemin de la civilisation et de l'aisance. Cette circonstance donna d'abord en Angleterre une importance plus grande et plus généralement reconnue à l'architecture et aux ouvriers anglais une conscience plus nette d'eux-mêmes.

Ensuite les intérêts des Romains et ceux des habitants du pays se trouvèrent plus vite d'accord que dans d'autres pays conquis, à cause des incursions fréquentes des Ecossais. Le danger commun triompha plus vite de la méfiance.

Ce rapprochement eut encore ses principaux représentants dans les compagnons qui étaient mis ainsi à la tête des habitants du pays et

se trouvaient en même temps parmi les rangs des dominateurs.

Une particularité plus significative encore se trouve dans cette circonstance que le christianisme se répandit de bonne heure dans la Grande-Bretagne. Ces mêmes routes militaires d'une étendue si immense, sur lesquelles Rome, la capitale conquérante du monde envoyait des chaînes aux peuplades les plus éloignées, servirent maintenant à porter à l'humanité fatiguée de son existence, la nouvelle liberté prêchée par le Christ. Les hommes, qui remplis de la nouvelle foi, se sentaient la vocation de l'annoncer à tous les peuples, parcouraient ces routes de l'Orient à l'Occident. Bien que les nouveaux convertis fussent exposés aux persécutions les plus sanglantes dans les villes et dans les bourgades, il était cependant permis à ces messagers de la vérité de suivre en confiance les corporations maçonniques qui, tantôt seules, tantôt suivant les légions, parcouraient sans cesse et dans toutes les directions l'immense empire.

La Grande-Bretagne par un sort favorable avait eu plus de gouverneurs doux et humains, qu'aucune autre province romaine. L'exemple partant d'en haut fut facilement suivi par le peuple. Si par conséquent dans les autres provinces les persécutions des chrétiens d'après

l'ordre des empereurs s'exécutaient avec une rigueur qui fait frisonner, un asyle sûr fut offert aux persécutés en Angleterre et notamment au milieu des loges.

Outre cela, il arriva que beaucoup d'entre ceux qui annonçaient l'évangile étaient devenus compagnons pour être sûrs de l'entretien de leur vie dans tout pays. C'est donc parmi leurs associés qu'ils rencontrèrent les auditeurs les mieux disposés pour leur doctrine si humaine et si pure. L'égalité de tous et l'amour de l'humanité dans le vrai christianisme répondirent entièrement au génie qui s'était déjà répandu parmi les ouvriers cultivés.

Lorsque pourtant quelque gouverneur romain croyait ne pas pouvoir se dispenser d'exécuter les ordres impériaux, ceux qui en étaient menacés se réfugiaient en Ecosse, aux Orcades ou en Irlande, d'où ils revenaient lorsque la tempête était appaisée. C'est en Ecosse où on fit le meilleur accueil à ces réfugiés qui y apportèrent, comme témoins de reconnaissance, *l'architecture* et le *christianisme*. Le dernier surtout y rencontra beaucoup de sympathies. Nous allons donner quelques détails historiques sur les causes qui firent naître ce sentiment parmi les Ecossais.

Avant les Romains, dans des temps antérieurs, les *Druides* avaient exercé un pouvoir sacerdo-

tal illimité dans toute la Grande-Bretagne, en s'appuyant sur la superstition du peuple qui les croyait en commerce direct avec les dieux, et cependant s'en étaient servi avec assez de modération. Les romains les avaient chassés de l'Angleterre et y avaient introduit le polythéisme gréco-romain à la place du culte des Druides. Ceux-ci trouvèrent un accueil bienveillant parmi leurs collègues de l'Irlande, de Galles et des îles Orcades et un bon nombre des soulèvements des Ecossais contre les Romains étaient leur ouvrage. Les prêtres formaient le corps législatif des peuples britanniques indépendants des Romains. Les principaux chefs de famille formaient le pouvoir exécutif et aristocratique. Lorsqu'ils entreprenaient une guerre dangereuse les Druides choisissaient un chef militaire (Fergubreth) auquel on conférait le pouvoir souverain et royal. Lorsqu'ils le voulaient, ce pouvoir cessait et le chef rentrait dans les rangs des autres chefs de famille. Au second siècle il se rencontra qu'un de ces chefs (un des ancêtres d'Ossian) ne voulut point renoncer à son pouvoir. Une guerre civile éclata et se répandit dans toute la Grande-Bretagne indépendante, et cette lutte finit par la chute des Druides. L'ancienne croyance aux Dieux finit avec eux dans le nord. Mais il fallait au caractère sévère et romantique

des peuples calédoniens une autre religion et les chrétiens fugitifs furent les bienvenus. Ceux-ci, habitués à toutes les privations durant leurs voyages et leurs excursions apostoliques et y cherchant même un mérite, vivaient en solitaires dans ces mêmes grottes des côtes rocailleuses dans lesquelles les Druides avaient tenu avant eux leurs assemblées religieuses et secrètes, et ils ne les quittaient que pour prêcher le christianisme. C'est de ses habitations solitaires que les chrétiens reçurent le nom de *Couldéens* ce qui signifie en langue calédonienne : des hommes vivant solitairement.

A part ces *Couldéens* il y eut encore un autre lien entre les loges anglaises et les montagnards écossais. On commença alors à bâtir des châteaux dans un style particulier. Aujourd'hui encore on en trouve des restes grandioses et merveilleux dans l'Ecosse, en Irlande le pays de Galles et sur quelques îles orcadiennes. Cela resta ainsi jusqu'à l'avénement de l'empereur Dioclétien, c'est-à-dire jusque vers la fin du troisième siècle. C'est sous son règne qu'eut lieu la dernière mais aussi la plus violente de toutes les persécutions contre les chrétiens.

Dioclétien choisit d'abord un co-empereur, Maximien, auquel il donna l'empire occidental, se réservant la partie orientale. Sous le règne

de Maximien, Carausius amiral de la flotte romaine qui se trouvait sur la côte belge, se révolta, fit voile vers l'Angleterre, se déclara indépendant et prit le titre d'empereur. Il choisit pour sa résidence Verulam (actuellement St. Alban). Après avoir été victorieux dans plusieurs combats contre les armées et les flottes romaines, il força Maximien à le reconnaître au moins tacitement, et ensuite il employa toutes ses forces et tous ses trésors à augmenter le bien-être du pays affranchi de la puissance des empereurs, et à rivaliser avec les autres résidences impériales pour l'éclat et la magnificence des édifices publics qu'il faisait construire. Ce fait le mit en rapport plus intime avec *les corporations maçonniques*, et comme il craignait toujours d'être attaqué par l'empereur, il chercha à employer chaque occasion pour gagner et conserver la faveur de cette société, la plus puissante du pays, d'autant plus qu'elle se composait non seulement de natifs du pays, mais aussi de Grecs et de Romains. Lors donc que Dioclétien ordonna des poursuites contre les chrétiens, non seulement il ne les exécuta point, mais il restitua plutôt aux corporations *les anciens privilèges des collèges d'architecture* et y ajouta même le droit de juridiction pour tous les cas qui pouvaient se présenter. C'est cette entière indé-

pendance de tout autre tribunal, qui est principalement exprimée dans le nom de *franc-maçon*.

La constitution d'York cite l'architecte grec Amfiabulus et le chevalier romain Albanus (également initié dans l'art) comme ceux qui poussèrent surtout Carausius à confirmer ces libertés et ces institutions.

Le passage relatif à cet événement se trouve encore aujourd'hui dans le document déposé à York, rédigé dans l'ancienne langue anglaise et s'exprime ainsi :

« Il y avait un architecte romain nommé Am-
« fiabulus qui fut le maître de St. Albanus ;
« l'empereur lui donna la direction des bâtis-
« ses comme celui-ci gouvernait l'administration
« de sa maison. St. Albanus qui était un digne
« chevalier romain, se livra à cet art, car il
« l'avait pris en affection ; il aimait les ouvriers,
« et les favorisait beaucoup. Puis il créa des
« institutions, fixa des devoirs dans la maçon-
« nerie et enseigna des usages, le tout
« comme Amfiabulus lui avait appris. Il pro-
« cura aussi aux ouvriers un bon salaire, car il
« leur donna deux shellings par semaine et
« trois liards pour la table, pendant qu'ils n'a-
« vaient reçu jusqu'alors qu'un liard outre la
« nourriture, Il obtint une *lettre de grâce* de
« l'empereur *Carausius*, d'après laquelle tous

« les compagnons en Bretagne ne formèrent « qu'une *seule et même société* qui se trouva sous « l'autorité des maîtres, *ce qui n'avait pas encore* « *eu lieu auparavant,* car chaque ouvrier prenait « de l'ouvrage là où il le trouvait. Il prit part « lui même à cette société, s'efforça de lui pro- « curer de nouveaux travailleurs, eut soin de « leur fournir toujours beaucoup d'ouvrage et « fut le premier en Angleterre qui agit de la « sorte. Sa mort dut être un fait bien affligeant « pour l'association. Lorsque l'empereur apprit « qu'il avait secrètement embrassé le christia- « nisme, comme St. Jean, il fut décapité en « tant que confesseur de la vérité et devint ainsi « le premier martyr de la Bretagne, comme « l'autre avait été le premier entre les chré- « tiens. La persécution augmenta et l'art souf- « frit jusqu'à ce que l'empereur Constance le « releva, et jusqu'à ce que la religion chrétienne « devint florissante sous l'empereur Constan- « tin son fils, époque où furent élevées plusieurs « églises et grands édifices selon l'architecture « romaine.. »

Les deux empereurs (Augustes) s'étaient choisis des sous-empereurs (Césars). Maximien avait choisi Constance Chlorus et l'avait investi de la Gaule, de l'Espagne, de la Lusitanie et de la Bretagne. Constance résolut aussitôt de détrô-

ner l'usurpateur Carausius et de fixer sa principale résidence en Angleterre. On est incertain pour quel motif Carausius fit décapiter St. Albanus; peut-être craignait-il les Romains qui se trouvaient à sa cour et prit-il le christianisme de celui-ci seulement pour prétexte, ou peut-être soupçonna-t-il en général les chrétiens (auquels Constance était favorable et dont le fils Constantin éleva la religion au pouvoir) et leur retira-t-il pour cela son ancienne faveur. Carausius à l'approche de la flotte et de l'armée romaine fut assassiné par ses propres courtisans (295) et ceux-ci furent bientôt vaincus par Constance qui fixa sa résidence à York (alors Eboracum). Depuis lors cette ville resta le centre de toutes les loges britanniques, de manière que 600 ans après s'y tint la première assemblée générale, et c'est là que la constitution dont parle le dit document fut donnée comme base et modèle pour toutes les autres constitutions maçonniques de la Grande-Bretagne.

Ce pays, comme il avait été un asyle pour les premiers chrétiens, devint un refuge pour le vrai Christianisme primitif.

Le règne de Constance appellé le Grand succèda immédiatement à la dernière persécution sous Dioclétien.

Constantin fils de Constance mort à York en

306 succéda à son père dans la dignité de César ; mais il trouva dans l'immense empire, cinq rivaux, d'entre lesquels l'an 315 il ne restait plus qu'un seul.

Constantin marcha d'après un plan bien suivi à la puissance souveraine et non contestée, et travailla ainsi à se débarrasser de son dernier rival Licinius. Malheureusement ce fut le christianisme qu'il choisit pour moyen. Le nombre des chrétiens s'était extraordinairement augmenté, malgré toutes les persécutions auxquelles ils avaient été exposés. Constantin se déclara leur protecteur et promit de se faire chrétien lui-même. Il prétendait que la croix lui était apparue en rêve avec les paroles : « Sous cette bannière tu vaincras. »

Tous les chrétiens donc servirent dans son armée avec d'autant plus de zèle et de reconnaissance. De tout pays affluaient des soldats chrétiens remplis d'enthousiasme, tandis que Licinius devait se méfier d'une grande partie de ses troupes, aucun chrétien ne voulant dans ce temps là combattre un autre chrétien ni même un autre homme bien disposé pour le christianisme. Licinius fut vaincu, et tomba au pouvoir de Constantin qui le fit exécuter malgré sa promesse de l'épargner. Ce dernier devint donc seul possesseur du pouvoir

Les chrétiens après dix persécutions sanglantes pendant deux siècles et demi se trouvèrent donc libres, protégés et soutenus. Pour témoigner leur reconnaissance ils décorèrent du nom de Grand l'ambitieux empereur. Mais lui, n'avait en vue qu'un despotisme illimité. Son moyen pour y parvenir était *la nouvelle position de la cour vis-à-vis de l'église et du peuple*. Il entoura la dignité impériale, c'est-à-dire d'abord sa propre personne, d'une cour dans un genre oriental, dont les courtisans furent élevés à la dignité de princes, qu'il divisa en trois catégories. Il les chargea alternativement de l'administration des provinces, afin d'y conserver les mêmes sentiments de soumission illimitée envers l'empereur, et d'y faire sentir au peuple le poids de l'orgueil du courtisan. La ville de Byzance choisie par lui pour sa résidence prit de lui le nom de Constantinople ; et comme la personne du César était le point central de tous les pouvoirs, sa ville était le centre de toutes les affaires et de toutes les richesses. L'immense majorité de ses habitants étaient chrétiens, pendant qu'à Rome beaucoup de payens habitaient encore. Constantinople, voulant donc dans sa jalousie renchérir sur Rome l'ancienne capitale du monde, obtint ses palais impériaux, son forum, ses colonnades, ses portiques et ses bains,

son capitole et ses murs imposants. Les temples payens cédèrent la place à de nouvelles églises chrétiennes élevées avec plus de luxe encore. Tous les grands de l'empire qui possèdaient des terres en Orient étaient obligés de bâtir leur palais dans la capitale. C'est ainsi que la grandeur et l'éclat de Constantinople augmenta dans une progression si rapide que cette ville, déjà même sous le règne de Constantin, devint l'égale de Rome. Comme beaucoup de compagnons des corporations britanniques avaient suivi le souverain de leur pays dans sa nouvelle résidence, les communications entre l'Orient et les îles britanniques devinrent infiniment plus fréquentes qu'auparavant.

Les premiers efforts de Constantin tendirent à faire disparaître toutes les traces d'intimité qui existaient encore depuis les temps des empereurs romains entre ceux-ci et leur peuple. Il créa pour sa cour avec une admirable prudence, fort souvent imitée dans des temps plus modernes, un cérémonial tout nouveau, qui par une pompe plus qu'orientale sépara entièrement le souverain du monde de ceux qu'il gouvernait, et qui présenta au peuple le maître de la vie ou de la mort dans une position et dans un entourage qui commandait une soumission entière et une crainte respectueuse.

Ce n'était qu'avec les prêtres qu'il voulait rester plus étroitement et plus intimément lié comme avec les serviteurs de Dieu. C'est par cette raison qu'il éleva auprès de lui les prêtres des chrétiens et leur témoigna une considération distinguée. Leurs églises, leurs habitations, leur costume furent mis en rapport avec le luxe et la magnificence de la cour. Des cérémonies extérieures qui agissaient sur les sens, telles que processions, ablutions, flambeaux et parfums, toutes cérémonies empruntées au culte sensuel du paganisme rehaussèrent le charme extérieur des fonctions sacerdotales. Ceci ôta donc beaucoup de la simplicité sublime du premier christianisme. Malheureusement pour celui-ci, il s'éleva de plus dans le sein de la chrétienté une lutte révoltante sur certaines doctrines qui ne touchaient que fort peu ou point du tout la pensée vitale de cette religion de l'humanité. Les haines des partis et des courtisans s'emparèrent avec avidité du prétexte de ces querelles pour s'en couvrir.

Dans les premiers temps après la mort du Christ, les prêtres de sa religion restèrent étrangers à toute pensée de domination. Exclusivement animés de la parole du Christ qui disait que celui là parmi eux serait le premier, qui servirait avec le plus de dévouement, ils étaient humbles, modestes et charitables, et ils savaient

muniquer cet esprit de l'homme intérieur aux églises qu'ils dirigeaient.

Celles-ci n'étaient au commencement que des réunions spontanées de tous les chrétiens, habitant la même localité. Une moralité pure et sévère dans leur enthousiasme religieux était dans le caractère de chacun d'eux et excitait l'admiration même de leurs persécuteurs. Tout était commun entre eux, les biens, les joies et les douleurs. La nuit silencieuse les réunissait secrètement pour l'enseignement et la prière commune. Les agapes, repas fraternels, terminaient ces réunions, dans lesquelles la différence des positions sociales et des races s'effaçait en présence d'une divinité paternelle. C'est ainsi que le christianisme préparait deux changements de haute importance, qui s'accomplirent peu à peu dans les mœurs et usages de tous les pays. Les femmes obtinrent le rang et l'influence qui leur est due comme mères de famille et apportant l'ordre dans la vie intérieure, et les esclaves comme participant aux agapes furent peu à peu élevés au dessus de cette oppression sous laquelle la moitié de l'humanité gémissait avant le christianisme. Quelle que fut la civilisation des grecs et des romains, jamais ils n'avaient eu le sentiment ni la moindre idée que l'esclavage fut quelque chose d'inhumain.

A la fin des agapes on se distribuait le vin et le pain pour se replacer intimement dans ces derniers moments que le Christ avait passés avec ses disciples, et pour s'armer soi-même de toute cette force persévérante dont on pouvait avoir besoin bientôt après. Car les chrétiens entourés de traîtres et de persécuteurs étaient fort souvent au sortir de ces pieuses assemblées, exposés à une mort atroce.

Cette répétition de la mémorable cène dans cette idée si naturelle et si bien sentie, sans aucune interprétation forcée ou mystique, contenant pourtant cette force d'enthousiaste, conservait aux martyrs la puissance suprême de la foi, en sorte qu'ils pouvaient, au sein même des tortures laisser voir et exprimer, l'extase d'une meilleure vie. Beaucoup de soldats romains chargés de ces exécutions s'en allaient persuadés de la divinité d'une doctrine pour laquelle on pouvait endurer la mort avec tant de sérénité.

La cène était donc le rituel exécuté et interprêté avec simplicité pour les membres de l'église déjà convertis ; le baptême l'était pour ceux que l'on recevait. A cela s'ajoutait un discours plein de conviction,qui exposait aux membres de l'assemblée, sans effort d'esprit et sans art, les doctrines de l'amour du prochain et de l'égalité générale. Hors des assemblées l'on s'occupait

avec un zèle infatigable des malheureux, des malades, des prisonniers d'entre les chrétiens, et les femmes leur apportaient des secours et des consolations.

La foi nouvelle et la vie unie et harmonieuse des nouvelles communautés invitait les payens et les Juifs à y participer avec un droit égal. La simplicité de cette tendance morale et religieuse exigeait aussi une constitution pareille. Chaque communauté avait un surveillant (un évêque) qui réglait les assemblées, y tenait des discours instructifs, administrait les aumônes, et s'occupait de la correspondance avec les autres communautés. Les plus anciens de la communauté, nommés Presbytes, le secondaient de leurs conseils. Les Diacres, ou serviteurs de la communauté, exécutaient les mesures votées par eux. Les évêques avaient été établis dans quelques églises par les apôtres eux-mêmes. Plus tard et dans d'autres églises, c'était sur la proposition des anciens qu'ils étaient choisis. Il était presque impossible qu'il ne restàt quelque chose dans les communautés du culte des Juifs ou des payens, d'après la majorité de leurs membres, tant cependant que ce reste n'était point contraire aux idées fondamentales du Christianisme.

Mais ce fut aussi dans celles de ces communes dont la majorité consitait en Juifs convertis,

que l'autorité des évèques s'éleva bientôt à une hauteur qui ne s'accordait plus du tout avec la signification primitive de leur charge, puisque les membres de la communauté y attachaient l'idée de leurs anciens grand-prêtres. De cette manière une caste de prêtres avec des privilèges, en partie accordés, en partie usurpés se trouva peu à peu en présence des autres membres des églises. Cette position était plus tranchée dans les grandes villes et c'est elle qui fit naître cette lutte entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, lutte qui n'est pas encore terminée de nos jours.

Les disputes funestes des quatre principaux archevêques de la chrétienté, des patriarches de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antiochie sur la question de la prééminence, vinrent encore se joindre à la déviation du primitif esprit de l'égalité, qui commençait à se manifester dans l'intérieur des églises. Dans l'origine, toutes les communautés existèrent dans une indépendance parfaite les unes des autres, et elle jouissaient entre elles de la même considération. Leurs rapports spontanés consistaient en bienfaits et en aumônes qu'elles se faisaient réciproquement, et en recommandations qu'elles donnaient à des co-religionnaires qui avaient besoin d'aide. Peu à peu pourtant les

évêques des grandes Eglises avaient usurpe sur plusieurs communautés delamême province une espèce de surveillance supérieure, comme archevêques. Parmi les quatre archevêques que nous avons nommé, chacun voulait être le premier. La lutte entre Rome et Constantinople fut la plus violente et celle qui eut le plus de suites.

L'archévêqne de Rome fondait ses prétentions à l'autorité suprême sur l'antique gloire de sa résidence, et sur ce que l'apôtre Pierre lui-même avait fondé l'église de Rome, bien long-temps avant qu'aucune église existât à Bysance, et il croyait d'aprés cela pouvoir se regarder comme son successeur. Le triste exemple des hauts dignitaires ecclésiastiques se propagea dans le clergé et dégénéra en querelles, en accusations passionnées, qui se déclarèrent enfin en agressions sanglantes. Outre cela les communautés chrétiennes restèrent long-temps entourées de savants juifs et payens qui tâchaient de prouver la fausseté de la nouvelle religion et y employaient toutes les ressources et toute la pénétration dialectique de la philosophie greco-orientale. Peu à peu les membres les plus savants des églises, au lieu de les contredire simplement par une vie morale et sans reproche, les suivirent sur le terrain des discussions philosophiques. C'est ainsi que des opinions diffé-

rentes les unes des autres se formèrent même dans les différentes églises chrétiennes et dégénérèrent en disputes théologiques entre les évêques.

Aussi long-temps que tous étaient menacés du dehors d'un même danger commun, la lutte intérieure resta modérée et sans suites. Mais lorsque ce danger n'exista plus, elle s'éleva avec d'autant plus de force qu'elle devait servir à masquer et soutenir les efforts de l'orgueil. Les enseignements les plus simples de la nouvelle religion devinrent une arène, dans laquelle on s'efforça de gagner la victoire, et avec elle, la préférence de la cour impériale, par des sophismes vides de sens.

La première dispute générale au sujet de la doctrine éclata à Alexandrie où l'évêque *Alexandre* et le diacre *Athanase* soutenaient, que le Fils et le Saint Esprit étaient aussi puissants et aussi éternels que le père, en un mot qu'ils avaient *avec lui l'identité d'essence*. Le presbyte *Arius* qui habitait la même ville, contesta cette égale éternité du fils, et il ne lui accorda qu'une *essence semblable*. Peu à peu toutes les églises de la chrétienté se trouvèrent enveloppées dans cette discussion, et les partis se recrutaient par milliers. Alexandre en opposition avec les avertissements de Constantin, excom-

munia Arius en l'excluant de l'église, et le condamna comme sacrilège. Constantin convoqua une assemblée de tous les évêques à *Nicée* (dans l'Asie mineure) où on devrait décider la question sous sa présidence. Trois cent dix huit évêques accompagnés d'ecclésiastiques subordonnés, en tout deux mille prêtres se disputèrent pendant deux mois aux frais de l'empereur sur la véritable nature de la trinité. Athanase l'emporta, Arius fut exilé, condamné, et ses écrits, devaient être brulés (325). Athanasius fut bientôt après évêque d'Alexandrie. Mais Constantin finit par se décider lui-même pour Arius. Son fils poursuivit les partisans d'Athanase par le fer et par le feu. C'est ainsi que la différence s'établit entre les chrétiens orthodoxes qui suivaient Athanasius et les hétérodoxes qui tenaient pour la doctrine d'Arius.

Mais comme pendant long-temps les Ariens dominèrent à la cour de Byzance, comme de plus dans les premières persécutions beaucoup d'Ecclésiastiques Ariens s'étaient réfugiés hors des limites de l'empire chez les peuples Germains et les avaient convertis, et comme suite de cela la plupart des Barbares qui descendirent lors des invasions des peuples se trouvaient Ariens, il parut convenable à la jalousie de l'évêque de Rome en opposition avec Constantino-

ple et avec les Barbares, de reconnaître et de déclarer le dogme d'Athanase pour le seul valable, l'universel, le *Catholique*.

Il condamna tout autre dogme comme de l'hérésie. C'est ainsi que le Christianisme catholique-romain se trouva en opposition tranchée avec toute autre opinion, et qu'il s'entoura de plus en plus de ce manteau hiérarchique dont les plis dérobaient la noble forme du christianisme primitif, et sous lequel Rome cachait et réservait ses chaînes pour la raison humaine, ses poignards et ses bûchers pour les partisans de la liberté de pensée.

C'est ainsi que la balance de l'histoire oscille dans un équilibre inconcevable. Les immenses routes militaires des romains semblaient être construites en honneur de l'esclavage et elles devinrent les chemins de l'évangile et de la liberté. Ainsi Constantin converti semblait-il donner au christianisme toute sa puissance, et il n'amenait qu'une hiérarchie despotique. Mais la balance reste entre les mains invisibles de la Providence paternelle.

Du sein de ces premières communes chrétiennes où les doctrines charitables du Christ se répandaient immédiatement dans la vie de leurs membres, les premiers apôtres de l'évangile vinrent en Bretagne au milieu des corporations

maçonniques. Comme le corps de l'homme et son âme sont faits l'un pour appartenir à l'autre, et pour se pénétrer l'un l'autre, ainsi s'unirent et se pénétrérent mutuellement les loges et ceux de leurs membres qui prêchaient le Christ. L'esprit adouci et confiant de l'artiste se montrait impressionnable à cette morale qui embrassait l'humanité toute entière. Le sentiment de l'art repoussait loin de lui tout sophisme. La vie sociale des loges ressemblait déjà depuis longtemps aux premières associations chrétiennes. Ainsi ces premiers apôtres de l'évangile ne faisaient qu'ajouter plus d'intimité à la vie des loges. Mais de son côté la vie contemplative et patiente des premiers chrétiens prit dans celles-ci l'accroissement d'une force robuste et virile. L'architecture, indispensablement nécessaire dans ces temps leur assurait des libertés partout où les menaient leurs pélerinages créateurs.

Les compagnons qui vinrent annoncer le christianisme restèrent affranchis des tentatives d'une ambition ridicule. Leur doctrine par conséquent reçut une simplicité particulière et resta compréhensible à tout cœur humain. S'ils voulaient rester intelligibles et chers à leurs compagnons de loge ils n'avaient qu'à développer devant eux les premières ordonnances du christianisme pri-

mitif. Aussi souvent encore qu'ils furent obligés de se réfugier en Ecosse, en Irlande ou sur les Orcades, et de vivre en Couldéens, il leur fallait encore retrouver l'interprétation la plus simple de leurs doctrines pour les mettre à la portée de cette race magnanime des héros du nord si près encore de la vie de nature. C'est donc ainsi que le christianisme se conserva avec plus de pureté dans la Grande-Bretagne que partout ailleurs.

L'influence des corporations augmenta en même temps que celle du christianisme fut augmentée par Constantin. Partout s'élevèrent alors des églises chrétiennes pour la construction desquelles on les appellait. Constantin lui-même qui, à l'exemple de son père, habitait York dans les premiers temps de son règne, connut personnellement les principaux membres des corporations. Beaucoup parmi eux, comme nous l'avons déjà dit, l'accompagnèrent en Orient. Maintenant nous allons signaler encore un de ces effets de l'esprit universel de l'histoire, par lequel le pur Christianisme se conserva affranchi dans la Grande-Brétagne de tout ce non-sens hiérarchique qui commençait à règner sur le continent.

Les tendances envahissantes des peuples germaniques contre l'empire romain furent de jour en

jour plus menaçantes. Ils ne se contentaient plus du pillage des provinces conquises, qu'autre fois ils abandonnaient après les avoir envahies, mais ils commençaient à s'y établir définitivement. Des peuples venus de plus loin, poussaient toujours de nouveau les premiers, qui pénétraient plus en avant dans les possessions romaines, et c'est ainsi que la Grande-Bretagne se trouva de plus en plus isolée du continent romain.

Cette circonstance jointe aux incontestables et salutaires efforts des Couldéens augmenta toujours plus la tranquillité et le bien-être du pays. Les romains depuis le commencement du troisième siècle avaient eu à combattre presque sans relâche contre les montagnards de l'Ecosse. Mais depuis ce moment la plus profonde tranquillité, si favorable au développement et à la culture des arts, ne cessa de régner pendant près de deux siècles. Il est difficile d'attribuer cette tranquillité si subitement rétablie, à une autre cause qu'aux doctrines des Couldéens qui disposaient à des sentiments plus doux les sauvages habitants des montagnes. Lorsque cependant ces attaques se renouvelèrent, et cela probablement après l'arrivée en Ecosse de quelque peuple norwégien, les romains se trouvant embarrassés de tous côtés, ne jugèrent pas prudent d'employer à la défense de la Bretagne la

force dont ils avaient besoin ailleurs. Au contraire, attaqués par les Goths au cœur même de leur empire, ils retirèrent peu à peu leurs légions de la Bretagne et la quittèrent enfin (l'an 426) entièrement. Les Bretons ayant perdu l'habitude de la guerre et n'étant même point instruits dans cet art, appellèrent à leur secours contre les Écossais et contre les pirates qui infestaient ces côtes, les Saxons et les Angles payens que suivirent bientôt des Juttes et des Frieses. Ces auxiliaires cependant leur devinrent funestes. Ils repoussèrent les Écossais mais ils s'emparèrent aussi eux-mêmes du pays d'Angleterre et fondèrent les *sept royaumes Anglo-Saxons*. Leur grossière barbarie fit de ces conquérants les ennemis de toute civilisation. Villes et villages furent détruits et le bien-être florissant de l'Angleterre disparut. Ce qu'il y avait d'habitants chrétiens ou civilisés s'enfuit dans les montagnes du pays de Galles qui ne fut jamais conquis par les Anglo-Saxons, ou en Ecosse, ou dans les Iles. Ce fut là que se conserva l'ancienne langue britannique ainsi que le christianisme des Couldéens et l'architecture des loges comme leurs institutions.

Après que la première impétuosité des Angles et des Saxons fut calmée, et que l'agriculture plus paisible remplaça les guerres de brigan-

dages, quelques Couldéens isolés sortirent de leurs lieux de refuge et en convertirent plusieurs parmi le peuple ou les nobles, mais aucun de leurs rois. Cependant vers la fin du sixième siècle la douce lumière de la doctrine primitive du Christ commença à se répandre peu à peu jusqu'au centre des sept royaumes.

Pendant ce temps aussi l'évêque de Rome était arrivé au milieu de ce remuement des peuples de l'Italie à une autorité puissante. Les infatigables efforts des frères Bénédictins qui existaient depuis le commencement du sixième siècle, et d'autres chrétiens qui annoncaient l'évangile, avaient eu les meilléurs succès auprès des peuples envahissants. Ainsi le roi des Francs, Chlodowig (496) avait déjà été baptisé à Rheims selon le rite catholique-romain, et avait déjà fait la guerre contre les Goths ariens pour prouver son zéle catholique. L'évêque Romain, alors déjà le Pape, voulut aussi étendre son influence hiérarchique sur les rois anglo-saxons, et les soumettre peu à peu à sa domination. Grégoire I (597) envoya Augustin avec quarante autres frères en Angleterre, et Ethelbert roi de Kent se fit chrétien. Soixante ans après, tous les rois des sept pays étaient baptisés.

Avec cette circonstance deux directions commencèrent à exercer leur influence sur l'esprit

du peuple britannique, celle des Couldéens, empreinte de simplicité et de pureté, et celle des prêtres romains entachée de tendances hiérarchiques et de dogmes subtils. Cependant ce mélange n'était nullement dangereux dans le commencement, et cela par deux raisons. La première était qu'il y avait beaucoup de Bénédictins parmi les prêtres venus d'Italie et c'étaient les frères de cet ordre qui entre toutes les autres congrégations reconnaissaient avec le plus de peine les empiétements de l'évêque de Rome, et qui se rapprochaient le plus des corporations maçonniques, soit par leurs institutions, soit par leurs efforts en faveur de la culture. La seconde raison était que les Couldéens trouvèrent un nouveau point d'appui dans les loges maçonniques qui se rétablirent et dont la majorité des compagnons furent appelés du pays de Gallés, de l'Irlande et de l'Ecosse, où la doctrine pure du Christ exista toujours, ou parmi le peuple anglo-saxon dont l'esprit simple et ouvert avait été pénétré par la candeur de la nouvelle doctrine, car le peu de compagnons venus en Bretagne avec les prêtres romains ne pouvaient pas répondre au zèle qui s'éveilla dans les rois convertis pour faire bâtir des églises, des couvents et des palais; il fallut chercher des hommes instruits dans l'architecture et dans toutes les parties de l'Angleterre

et des Iles, et auxquels ils durent accorder leurs privilèges accoutumés. Voici ce que dit là-dessus la *Constitution d'York :* » Enfin la paix revint et » l'évêque de Rome fit convertir à la croyance » chrétienne les Angles et les Saxons, parmi » lesquels se formaient de plus en plus des *compa-* » *gnons habiles dans la Bretagne, instruits par ce* » *qui restait des anciens maîtres vigilans dans ce* » *pays*. Alors on éleva les églises de Canterbury » (600) et de Rochester (602) et on répara les » anciennes maisons de Dieu. Le roi Charles » Martel envoya plus tard beaucoup de maçons » au-de-là de la mer, sur la demande des rois » saxons; et c'est ainsi que l'architecture floris- » sait de nouveau *sous la direction des anciens* » *maîtres maçons de la Bretagne*. Il est à regret- » ter que plusieurs édifices romains aient été » dévastés à l'occasion des incursions des Danois, » et que beaucoup de renseignements sur les lo- » ges, qui déjà dans ce temps là se tenaient dans » les couvents, aient été brulés dans les mêmes » circonstances. Mais le pieux roi Athelstan (925) » qui a tant d'estime pour l'art et qui a fait établir » tant d'édifices superbes depuis la paix conclue » avec les Danois, a voulu suppléer à cet incon- » vénient. Il a donc ordonné que l'institution » fondée au temps des Romains par St. Alban » fut de nouveau rétablie et confirmée. C'est

» dans cette intention qu'il a remis à son fils
» cadet *Edwin* (qui avait accepté les lois de l'as-
» sociation (*Charges*) et qui avait appris ses
» usages), un édit en suite duquel *les maçons*
» *peuvent se gouverner entre eux et établir tous les*
» *réglements propres à faire prospérer leur art*. Il
» a aussi fait venir des maçons gallois et il en a
» fait également des chefs. Ensuite il a fait exa-
» miner les institutions grecques, romaines et
» gauloises qu'ils avaient apportées par écrit avec
» eux, à côté de celles de St. Alban, et *c'est*
» *d'après cela que toutes les corporations ma-*
» *çonniques doivent être organisées*.

« Voyez donc dans le pieux prince Edwin
» votre protecteur, qui exécutera les ordres du
» roi, qui vous encouragera et qui vous exhor-
» tera à ne plus retomber dans les fautes passées.
» Ainsi chaque année les maîtres et les chefs de
» toutes les loges devront se rassembler et lui
» faire leur rapport sur toutes les construc-
» tions et les améliorations qu'il y aurait à faire.
» Il vous a fait convoquer ici à York, et les
» chefs doivent vous proclamer les lois qui se
» sont trouvées dans les anciens écrits, et qu'on
» a trouvé utile et bon d'observer. Ce sont les
» obligations suivantes que vous devez accep-
» ter, et que, lorsque vous les aurez acceptées
» vous devez promettre d'observer en posant la

» main sur le livre saint de l'évangile que ce chef » vous présentera. Chaque maître aussi doit les » faire lire dans sa loge, et procéder au même » acte. Il doit aussi les faire lire à la réception d'un » nouveau frère, comme celui-ci doit s'engager » sur l'autorité de l'Evangile à les observer. » (Suivent les lois que nous rapporterons plus bas).

Bien que les moines, venus en Angleterre pour convertir les rois, s'efforçassent de toute manière de fortifier le pouvoir du pape, en faisant valoir autant que possible les dogmes du catholicisme, — ils trouvèrent cependant l'influence des Couldéens trop grande pour pouvoir la supprimer de suite. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer cet esprit mieux caractéristique et plus libre qui fut dans les couvents de l'Angleterre et de l'Irlande infiniment plus favorable à la prospérité des sciences, que dans ceux du Continent. Cet ainsi que Béda, Alcuin et d'autres hommes savants se distinguèrent en Angleterre à la même époque où le Continent étoit plongé dans la plus profonde barbarie.

Pour s'assurer une influence durable, beaucoup de moines étudièrent et exercèrent *l'architecture* à côté de laquelle on cultivait encore dans les couvents britanniques *les sept arts libres*, la grammaire, l'arithmétique, et la géométrie

(le Trivium) la musique, l'astronomie, la dialectique et la rhétorique (le Quadrivium). En Angleterre comme sur le Continent, les loges se lièrent aux couvents et les institutions monacales y dominèrent plus ou moins selon que les maîtres étaient des abbés et des moines, et les architectes des frères laïques.

Depuis la fin du septième siècle les évêques et les abbés firent de fréquents voyages à Rome, en partie pour en rapporter des statues ou des tableaux, mais surtout pour y engager des architectes à venir se fixer en Angleterre. Avec le clergé rivalisèrent les grands du pays qui se rapprochèrent plus près de la cour et de la croyance catholique. Eux aussi entreprirent des voyages coûteux dans les parties les plus civilisées du continent pour ramener des architectes et de bons ouvriers maçons, afin que leurs châteaux et les églises ou les couvents qu'ils fondaient pussent se distinguer par leur éclat et leur beauté. Ces mêmes architectes et ouvriers furent traités avec les plus grandes attentions et les grands du pays se réunirent à eux pour concerter d'un commun accord les moyens d'opérer le rétablissement des arts et du bon goût. Mais ici l'on trouva souvent que le sentiment profond de l'art ancien du siècle d'Auguste comme Vitruve l'avait enseigné, s'était

mieux conservé chez les maîtres de l'Ecosse et du pays de Galles que dans ceux du Continent, et ceux-ci se subordonnèrent de bon gré.

En suite de ces circonstances, il se fit un nouveau pas dans le développement des loges britanniques. Elles ne se composaient plus exclusivement des compagnons architectes et maçons, mais les hommes puissants et les hommes civilisés qui protégeaient et qui aimaient les arts, commencèrent à en faire partie comme *maçons libres et acceptés*. La loge de York redevint et demeura la loge la plus importante.

Depuis le septième siècle *les hommes libres* seulement pouvaient être reçus dans la société des *maçons francs* de manière que personne ne pouvait d'aucune manière les empêcher de jouir des privilèges maçonniques. Les serfs en étaient exclus. Ensuite chacun de ceux qui voulut passer comme maître devait avoir fait *trois voyages en pays étranger*, et avoir prouvé aux chefs après chaque voyage, qu'il s'était perfectionné dans l'architecture. Le style et l'expression dans les édifices britanniques devait se rapporter *à l'architecture écossaise* qui, au commencement du huitième siècle, s'était élevée à un haut degré de perfection.

Cette obligation produisit une modification particulière dans la constitution des loges. Pen-

dant que les assemblées générales s'occupaient de l'architecture sous les rapports généraux, se formaient des sections particulières qui prirent surtout à cœur de s'occuper des modèles écossais. Mais pour chaque décision importante, il falloit presque absolument contempler ces modèles admirables. Depuis York on fit donc en commun de fréquents voyages en Ecosse.

Il falloit de plus un rendez-vous fixe pour délibérer sur les observations qu'on faisait et l'on choisit pour cela *la vallée de Glenbeg* à la côte nord-est de l'Ecosse vis-á-vis de l'ile de Sky. Là il y avait deux vieux châteaux bâtis d'une manière remarquable en pierre, sans chaux ni mortier. Ils paraissaient avoir servi de lieu de refuge dans les guerres des temps les plus anciens. Par une grande porte on arrivait à des marches puissantes; au dessus de celles ci était une allée étroite et basse, à travers laquelle on ne pouvait se glisser qu'en rampant. De là l'on gravissait cinq degrés, et l'on se trouvait entre le mur plein de l'enceinte extérieure sans fenêtres qui n'offrait que cette basse entrée à l'est, et entre le mur aussi formidable de l'enceinte intérieure. On pénétrait dans celle-ci par une seule grande porte qui en était la seule ouverture, puis on arrivait dans la cour du château. De là trois grandes portes pratiquées aux trois

autres points de l'horison, conduisaient dans le corps du bâtiment. Au dessus de chacune se trouvaient neuf fenêtres étroites qui ne permettoient qu'à une faible lumière de pénétrer dans des appartements vastes et élevés. C'est dans ces châteaux où le conseil des maîtres s'assemblait; on leur donna le nom des *maîtres de la vallée, ou maîtres écossais.* Ils formaient une espèce d'élite vis-à-vis de tous les autres membres de la loge. C'est à eux qu'était confié le génie intime de l'architecture, c'est-à-dire la culture consciencieuse de l'étude des modèles écossais.

Cette institution des corporations maçonniques, en relation avec les couvents, sut conserver le trésor de la science et des arts après la chute de Rome dans une si grande estime que les membres de ces associations, malgré l'infériorité politique de la Grande-Bretagne d'alors, parvinrent à se créer, par cette force irrésistible et par leur hardiesse, un cercle d'activité et d'influence qui embrassait la presque tôtalité de l'occident. Quel nombre d'apôtres du Christianisme n'est-il pas sorti seulement des couvents irlandais de Hy et de Bangor? Et tous étaient, ou suivis, ou accompagnés de compagnons-maçons pour assurer sur le champ la prospérité de la nouvelle semence par la construction d'églises et de couvents.

Bientôt après Charlemagne qui avait chargé le frère anglais Alcuin de civiliser les Francs, Ethelbert roi de Wessex, réunit les sept royaumes anglo-saxons (817). Mais l'avantage que la civilisation aurait pu tirer de cette réunion, fut souvent paralysé par les incursions et les brigandages des Danois qui devinrent toujours plus terribles et plus fréquents. Cependant après un demi-siècle de malheur *Alfred le grand* délivra son pays de ces brigands et y rétablit l'ordre. Lui, son fils *Edward* et son petit fils *Athelstan* sont les premiers princes du moyen-âge qui comprirent quelle gloire honorable ils pouvaient acquérir par les voies pacifiques. Alfred, héros du premier ordre, dirigea après sa victoire son attention infatigable sur l'industrie, le commerce, la navigation, la législation et sur les sciences. Il reçut avec distinction le frère irlandais *Jean Scott Erigène* qui avait ajouté à la science des couvents de l'Irlande, de vastes connaissances acquises dans de lointains voyages en Orient, et qui après avoir enseigné la théologie et la philosophie avec un brillant succès à l'université de Paris, était obligé de fuir en Angleterre devant le fanatisme papiste des orthodoxes francais. Alfred l'accueillit et le plaça à l'université d'Oxford nouvellement fondée. Le système remarquable de la philosophie d'Eri-

gène, en même temps pénétré du génie de l'Orient et développé avec toute la pénétration et la clarté de l'occident, parait comme une belle étoile au milieu de la nuit qui couvrait l'esprit de son siècle. Ce système ainsi que sa liberté d'esprit dans les interprétations de la bible et des dogmes catholiques, nous montrent indubitablement ce vénérable maître comme ayant fait partie des corporations maçonniques. Par son intervention, Alfred appella à Oxford un autre saxon aussi un Jean (appelé dans les livres historiques latins Cold-Saxo) qui était Couldéen avoué. L'influence de ces hommes respectables et antipapistes de conviction s'exerça encore avec force sur les successeurs d'Alfred, sur Edward et Athelstan. Cette direction apporta bonheur et puissance à l'Angleterre, et ce pays montra pendant un siècle le germe, duquel s'est plus tard développée sa puissance actuelle. Au bout de cent ans cet esprit dévia et dégénéra sous le sceptre du roi danois Kanout. Que de peuples et que d'individus ne voit-on pas les yeux fixés sur l'Angleterre comme sur le modèle de la liberté civile? Mais la plupart ne saisissent que la forme extérieure et ne font non plus que l'imiter extérieurement. Ils ne saisissent point l'esprit intime qui se créa et se forma un tel corps. *C'est le génie universel et humanitaire de la franc-maçonnerie.*

Ainsi il arriva qu'Athelstan le troisième de ces princes heureux, chargea son neveu Edwin de constater et de confirmer aux corporations-maçonniques tous les priviléges dont avaient joui les plus libres colléges romains au temps de la république, comme à une Société dont les membres vertueux élevèrent les maisons de Dieu pour y fortifier et élever les cœurs par la doctrine pure du Christianisme. L'expression des anciens documents que nous avons cités plus haut : « l'évê-
» que de Rome fit convertir les Angles et les
» Saxons à la doctrine chrétienne » prouve combien était mince la véritable influence du clergé papiste. Il y est aussi souvent parlé de la direction britannique plutôt que romaine qui se montrait dans les loges. Leur indépendance de l'influence catholique romaine se montre encore plus clairement en ce qu'il n'est pas question de la trinité dans la prière d'introduction et que l'on ne recommande plus tard que des lois « Noachides » (ou descendants de Noé), c'est à dire purement humaines, qui convenaient également à toutes les confessions et à toutes les croyances.

Le document de la *constitutiou d'York* consiste en trois parties savoir : une introduction semblable à une prière, un abrégé historique de l'art de bâtir depuis les plus anciens temps

mythiques jusqu'à Athelstan, et des règlements particuliers servant de lois fondamentales aux corporations maçonniques. Nous avons déjà cité plus haut les passages les plus importants dans la seconde partie du document. Nous joignons ici les deux autres dans toute leur étendue :

« La toute-puissance de l'Eternel Dieu, du
» Père et Créateur du ciel et de la terre, la sa-
» gesse de sa Parole divine, et la coopération
» de son Esprit envoyé parmi nous, soyent avec
» notre commencement (sans doute on enten-
» dait par commencement, l'ouverture de la
» loge) et nous donnent la grâce de nous gou-
» verner dans cette vie de manière à obtenir
» maintenant son approbation, et après notre
» mort la vie éternelle.

Suit une histoire en deux parties de l'architecture en Grande-Bretagne et en dehors de ce pays, et enfin :

LES LOIS PRÉSENTÉES AUX FRÈRES MAÇONS PAR LE PRINCE EDWIN.

1. Votre premier devoir est que vous vénériez Dieu avec sincérité, et suiviez les lois des Noachides, parceque ce sont des lois divines auxquelles tout le monde doit se soumettre. Par cette rai-

son vous devez aussi éviter de suivre les fausses doctrines et ne pas pécher par là envers Dieu.

2. Vous devez être fidèles à votre roi sans trahison, et obéir à l'autorité sans fausseté, partout où vous pourrez vous trouver. Que la haute trahison reste loin de vous, et si vous en appreniez quelque chose, que vous en avertissiez le roi.

3. Vous devez être serviables envers tous les hommes et vous lier d'amitié fidèle avec eux autant que vous pourrez, *sans vous inquiéter à quelle religion ou opinion ils pourraient appartenir*.

4. Vous devez surtout être fidèles entre vous, vous instruire les uns les autres, vous aider dans l'art, ne pas vous calomnier, mais vous faire comme vous voudriez que les autres vous fissent. Lors donc qu'un frère aurait manqué envers son confrère, envers quelqu'un d'autre *tous doivent lui aider à réparer sa faute afin qu'il se corrige*.

5. Vous devez assister avec assiduité aux discussions et aux travaux de vos frères en chaque loge, et garder le secret des signes, envers tout autre qui n'est pas frère.

6. Chacun doit se garder de l'infidélité puisque la confrérie ne pourrait exister sans fidélité et sans probité, et puisque une bonne réputa-

tion est un grand bien. Vous devez aussi constamment tenir aux intérêts du seigneur ou maître que vous servez et terminer honnêtement vos travaux.

7. Vous devez toujours payer honorablement ce que vous devez, et en général, ne rien vous attirer qui puisse nuire à la bonne réputation de la confrérie.

8. De plus, aucun maître ne doit se charger d'un ouvrage, s'il n'est pas habile à le faire, car il ne ferait que honte à l'architecte et à la confrérie. Les maîtres ne doivent demander qu'un salaire équitable, cependant suffisant pour qu'ils puissent vivre et payer leurs compagnons.

9. Plus, personne ne doit supplanter un autre, mais plutôt lui laisser l'ouvrage qu'il a trouvé, à moins qu'il n'en soit pas capable.

10. De plus aucun maître ne doit accepter un apprentif autrement que pour sept ans, et ce n'est qu'après ce temps qu'il doit le faire maçon d'après le conseil et le consentement de ses confrères.

11. De plus, aucun maître ou compagnon ne doit accepter d'indemnités pour recevoir quelqu'un maçon, si celui-ci n'est pas *né libre*, d'une bonne réputation, de bonne capacité et sain de membres.

12. De plus, aucun compagnon ne doit blâmer l'autre s'il ne sait pas mieux faire que celui qu'il reprend.

13. De plus, chaque maître lorsqu'il est repris par l'architecte, et chaque compagnon lorsqu'il est repris du maître, doit écouter celui-ci, corriger son travail, et se conformer selon cela.

14. De plus, tous les maçons doivent obéir aux chefs et exécuter avec bonne volonté ce qui leur est ordonné.

15. De plus, tous les maçons doivent recevoir les compagnons venant du dehors et qui leur donneront les signes. Il doivent en avoir soin comme il leur est enseigné. Ils doivent aussi venir au secours des frères qui en ont besoin lorsqu'ils en ont connaissance et comme il leur est enseigné ; serait-ce même à distance d'une demie lieue.

16. De plus, aucun maître ou compagnon ne doit admettre en loge un autre qui n'a pas été reçu maçon, pour voir l'art de tailler la pierre, ou pour lui en faire tailler ; il ne doit pas non plus lui faire d'équerre ni de niveau, ni lui en montrer l'usage.

Ce sont les devoirs qu'il est bon et utile d'observer. *Ce qui sera encore trouvé bon et utile dans*

l'avenir doit toujours être inscrit et publié par les chefs pour que tous les frères puissent être également assermentés là dessus.

Tout le monde conçoit de soi-même comment le fond, la force et la mesure de ces règlements se trouvent pénétrés de l'esprit des premières communautés chrétiennes. C'est cet esprit qui règne dans les statuts, qui se rapporta aux affaires maçonniques proprement dites, comme c'est lui qui a suscité ceux qui avec tant de simplicité, de dignité, embrassent l'humanité entière comme un grand tout.

Ces statuts prennent également en considération la religion, la vie de l'état et celle de l'art. Comme la force providentielle de la nature se manifeste différemment dans chaque espèce de plante ou de créature, tandis que pourtant une harmonie universelle ne cesse de règner dans l'univers, de même aussi le premier et le troisième statut supposent-ils avec une tolérance toute humaine, que la véritable religion, en tant que cette force-d'âme innée dans tout homme, ne peut manquer de réduire en un *tout* harmonique les caractères les plus divers, pourvu que cette religion s'y trouve et y agisse réellement. Les premières communautés chrétiennes recevaient également des membres des directions d'esprit les plus différentes, pourvu

que le véritable esprit les eût rendus capables de recevoir la pure doctrine morale, humanitaire de la nouvelle foi. Elles espéraient que les divisions extérieures qui résultaient des différents cultes s'applaniraient facilement devant leur manière de vivre, et que l'âme s'ouvrirait à l'éternelle et douce lumière de la vérité.

Le second article donne avec une vérité incontestable *la confiance* pour pierre fondamentale *de la vie de l'état*. Aussitôt qu'elle manque, toutes les formes artificielles ne servent plus à rien, quelles garanties qu'elles puissent offrir contre l'arbitraire. Quant à *l'art* la chose la plus importante dans son enseignement après *l'exercice,* c'est *la conscience claire de ses propres forces* et *l'effort du progrès*. Si l'on met à la place de l'art extérieur de bâtir, le plus élevé des arts, *celui de vivre,* on trouvera peu de changements à faire à ces institutions. Comme des montagnes ont été formées par l'action puissante des forces naturelles, ainsi les peuples aussi se sont ils formés par l'action spirituelle du génie de l'histoire.

Il est encore incertain combien des masses de rochers doivent se transformer en pierres de construction, mais quelles qu'elles soient, elles devront toujours, recevoir des formes déterminées, régulières en elles mêmes et en même temps combinées pour qu'elles puissent former

avec les autres un ensemble, qui réponde à la sagesse, à la force et à la beauté de l'édifice que le génie de l'architecte a conçu. C'est ainsi que le suprême architecte des mondes s'est posé son but universel pour l'éternité, selon sa sagesse, sa toute-puissance, et l'harmonie parfaite qui existent en lui. Toute l'humanité doit devenir un immense temple, chaque homme en sera une pierre animée et vivifiée dans son intérieur par l'écho des saintes paroles et des hymnes qu'on y chante. Cependant telle que son sort la place au milieu de tout ce qui l'environne, cette pierre n'est pas encore prête à la construction. Elle doit prendre des formes régulières et convenables à la place que le grand architecte lui destine. Mais il dépend de l'homme même d'après sa liberté et sa force d'esprit, de mettre en œuvre la pierre brute, de lui donner les formes et les proportions nécessaires, lorsqu'il a reconnu sa juste position dans le grand tout de l'édifice. Comme le plan de l'architecte dût se trouver dans les ateliers des maçons, pour que l'on pût juger de toute la construction à faire.

Comme l'éternel soleil envoyait sa lumière par les fenêtres de l'orient, du sud et de l'occident pour éclairer ceux que la contemplation du plan général et le travail des pierres isolées, ainsi aussi éclaire, dans les loges de la franc-

maçonnerie, dans ces ateliers de la vie maçonnique, la conviction de chacun, d'appartenir à la *même force spirituelle* qui pénétre l'univers et l'humanité. Que ce soit l'aurore des espérances de la jeunesse, ou le grand jour des efforts virils, ou enfin le couchant du vieillard satisfait de sa carrière accomplie, — tous ces rayons tombent toujours sur le grand but universel de l'humanité tel que le véritable Christianisme nous l'a révélé, et ils éclairent le travail que chacun accomplit sur sa propre pierre pour l'édification du grand temple.

Que l'on applique à cet art le quatrième, huitième et neuvième article, et il n'aura pas une syllabe à ôter ou à ajouter.

La fin du sixième article cependant, est ce qui le rend le plus important dans ces statuts, en supposant que outre ceci on pourrait découvrir *à l'avenir quelque chose de bon et d'utile*, qui devrait être ajouté ici pour former une nouvelle partie des statuts

Nous devrons prendre encore en considération les plus anciennes de ces institutions des loges britanniques, dans la dernière partie de notre ouvrage. Revenant à l'histoire il résulte que la constitution d'York ne fut pas seulement la base des corporations britanniques pour les siècles suivants et jusqu'à la séparation des lo-

ges de franc-maçons de celles des maçons ordinaires (qui eut lieu à Londres 1717), mais qu'elle devint aussi le modèle des corporations maçonniques qui se formèrent peu à peu sur le continent.

Le premier point est prouvé par les différentes ordonnances qui ont été publiées sous différents rois relativement aux corporations maçonniques de l'Angleterre ; et le second se peut voir par le document « Constitution des » tailleurs de pierre à Strasbourg » en l'an 1459 (Ordenunge der Steinmetzen zu Strasburg). La construction de la cathédrale de cette ville, de ce chef-d'œuvre gigantesque et non encore surpassé de l'architecture allemande, commença en 1015. Ce ne fut qu'en 1275 que l'église fut terminée. La construction de la tour commença en 1277 sous la direction d'Erwin de Steinbach et fut terminée en 1439. Cette œuvre de quatre siècles avait élevé la loge de Strasbourg à une telle solidité et importance qu'elle devint *une des quatre loges capitales* de la corporation maçonnique de l'Allemagne, et qu'elle occupa dans ce pays le même rang que celle d'York en Angleterre. Les trois autres loges capitales furent celles de *Cologne*, de *Vienne* et de *Zurich*. Cependant l'introduction de leurs constitutions, quoique le reste soit, toujours aussi rapproché

que possible de l'esprit de la constitution d'York, prouve l'influence prédominante du rite catholique romain. Elle commence : « Au nom du » Père, du Fils et du Saint-Esprit, et de la » digne Mère Marie, et dans celui de ses bien- » heureux serviteurs, des quatre saints cou- » ronnés d'éternelle mémoire. »

Cette influence était inévitable, car les maçons allemands s'étaient formés d'après les corporations maçonniques des couvents, et ils avaient obtenu une bulle d'indulgence du pape Nicolas III (1278), plusieurs corporations maçonniques des couvents du continent avaient aussi déjà reçu des droits particuliers de la part des papes. Des renseignements historiques nous apprennent d'un autre côté qu'Erwin de Steinbach appela des maçons anglais dont les statuts furent ajoutés á ceux d'Allemagne et de l'Italie. Une autre donnée historique de l'influence des institutions britanniques sur les loges du Continent se montre encore en ce que Berthe de Bourgogne chargea le maître écossais Mackenbri, de la direction des constructions, dans les travaux qu'elle fit faire dans la vallée de Munster.

L'estime continuelle que l'on témoigna en Angleterre à la constitution d'York est encore prouvée par ce qui eut lieu à l'époque de la sépa-

ration des franc-maçons (comme société générale dans le sens d'aujourd'hui) d'avec les ouvriers-maçons, au commencement du siècle passé. Là encore, la constitution d'York servit de base au *nouveau livre de la constitution des franc-maçons* et on n'y apporta que les changements et développements qui, d'un côté répondaient au nouveau but de la société, et qui de l'autre (ce qui est à regretter) devaient surtout contribuer à l'autorité prédominante de la loge de Londres. Intention qui domina chez ses auteurs.

Nous avons donc développé un des éléments de la confrérie maçonnique. Les corporations maçonniques de l'Angleterre, libres du despotisme spirituel de dogmes hiérarchiques, et libres des chaînes, que le système féodal avait mis à la volonté de l'homme, pouvaient consacrer au génie de l'humanité qui vivait en elles, toute la puissance de leurs connaissances et de leur force, et elles pouvaient créer ces œuvres admirables qui seront pendant des milliers d'années les monuments historiques du moyen-âge. Du centre du sol britannique ce système nerveux de l'humanité d'alors se répandit sur tous les autres pays civilisés. Peu à peu le sentiment artistique qui règne dans ses œuvres d'art devait aussi se répandre sur les

différentes faces de la vie en général. Platon exprime avec une simplicité sublime cette particularité du progrès de l'intelligence : « Car » la bonne méthode de se donner à l'amour du » beau, ou de s'y laisser amener, est de commencer par un objet beau isolé, et de remonter toujours par degré en cherchant la » vraie beauté, d'une belle forme à deux autres » et de ces deux autres à toutes les belles formes ; et des belles formes aux belles mœurs » et aux belles actions, et de celles-ci aux belles » connaissances, jusqu'à ce que l'on arrive à » celle qui n'est autre que la connaissance du » vrai beau lui-même, de sorte que l'on ap« prenne à la fin en quoi consiste le beau » dans le savoir, dans la volonté, dans le sen» timent et dans la force créatrice. Ce n'est » que dans ce moment que l'homme sentira le » prix de son existence, lorsqu'il sera parvenu » à concevoir et à sentir en lui-même le véri« table beau dont il ne peut trouver dans le » monde extérieur, que des imitations isolées » et imparfaites ».

Nous allons maintenant développer le *second élément* de formation de la franc-maçonnerie.

2) LES COUVENTS DE BÉNÉDICTINS AU MOYEN-AGE.

Pendant l'époque du moyen-âge où la force et la violence opprimaient toute culture élevée de l'esprit humain, les couvents du continent occidental offrirent un asyle aux sciences et aux arts. C'est de ce centre que les lumières, soigneusement conservées se répandirent dans un rayon de plus en plus grand. S'il arrive parfois que l'importance des couvents occidentaux soit méconnue de nos temps, c'est qu'on n'y saisit que les deux développements vicieux de la vie monacale. La vie misanthrope du solitaire, et la tendance hiérarchique. L'existence des couvents de Bénédictins est exempte de ces deux fausses formes. Ils agirent sur le monde laïque d'une manière bienfaisante pendant des siècles et se tinrent également éloignés de l'oisiveté des Anachorètes, comme de la politique hiérarchique des Jésuites.

Au moment, où la nouvelle doctrine se transformait dans les paisibles communautés de la première chrétienté, en vie et en actions morales, Alexandrie renfermait toutes les convictions religieuses et politiques que l'antiquité grecque, égyptienne, juive et indienne avaient enfantées. Pendant que l'esprit national grec, égyptien et juif avait survécu à son plus beau développement

l'Inde était arrivée au comble de son développement intellectuel. Le rajah *Wikramaditja*, qui vivait cinquante six ans avant le Christ, peut être mis en parallèle avec l'Athénien Périclès.

A son siècle qui est adopté par beaucoup d'Indiens comme base chronologique appartiennent les plus grands savants et poètes du monde indien, dont neuf, appellés les *neuf pierres précieuses* vivaient à sa cour et y exerçaient leur influence. C'est aussi dans ce temps-là que la philosophie indienne commençait à se détacher du sentiment et des contemplations religieuses, et à se donner une forme spirituelle particulière, dans une langue qui était arrivée à son développement complet. Sa force juvénile se répandit bien au delà des frontières de l'Inde, en Perse, en Syrie et en Egypte et se mêla partout où elle fut comprise, avec les vues existantes en matière religieuse. Ces fusions lui donnèrent partout une autre forme dont cependant elle resta l'âme. Ce ton fondamental de toutes les doctrines non chrétiennes qui existaient alors, fut désigné sous le nom collectif de *cosmogonie orientale*, (*orientalische Weltansicht*).

C'est à Alexandrie qu'elle exerça son plus grand pouvoir, car ce fut là qu'elle trouva le plus d'affinité et de sympathie pour ses idées, parmi les restes de la philosophie de Pythagore et de celle

de Platon. Lorsque plus tard, après l'agrandissement successif des communes chrétiennes, les persécutions commencèrent, l'attention générale se dirigea sur cette nouvelle doctrine qui donnait tant de force morale dans la vie et une si grande fermeté à ses martyrs. Elle apparut d'abord aux savants d'Alexandrie comme un nouveau système philosophique.

Peut être des traces de convictions philosophiques se trouvèrent-elles dans les premières communications du Christianisme qui eurent lieu entre des hommes cultivés. Une tradition historique dit que le *Christ* étoit membre de la secte philosophique et religieuse des *Esséniens*. Elle était composée de savants juifs qui vivaient dans des relations de société comme lesPythagoriciens. Amour du travail, sobriété, amour de la vérité dans l'absence de tout serment, fidélité, amour de la paix, horreur de toute violence, égalité compléte de toutes les conditions sociales, communauté des biens, (dont la première commune chrétienne de Jérusalem suivit l'exemple) ou au moins secours désintéressés donnés aux membres qui en avaient besoin, en général amour de Dieu et des hommes, se manifestant par une grande probité, voilà les principes par lesquels ils se distinguaient.

Bien des doctrines de Pythagore et des Stoï-

ciens étaient encore adoptées parmi eux outre les doctrines fondamentales de Moïse, et c'est avec ces armes qu'ils combattaient les autres sectes des savants juifs qui leur étaient hostiles, les *Pharisiens* et les *Saducéens*.

Les *Thérapeutes* dérivaient des Esséniens. C'étaient des juifs habitants l'Egypte et suivant des principes Stoïciens, plus sévères encore. Ils restaient célibataires pour ne pas être portés à l'intempérance par les charmes du sexe. Ils croyaient aussi que leur interprétation particulière de la loi de Moïse, qu'ils suivaient rigoureusement, était d'inspiration divine.

Tout cela donna lieu aux savants non-chrétiens de regarder le Christianisme comme une doctrine philosophique de la religion et de la morale, et de le comparer aux autres systèmes connus. Lors donc que des savants entrèrent dans les églises chrétiennes, ils voulurent défendre leurs nouvelles convictions par les moyens philosophiques. Chacun choisit l'arme qu'il avait l'habitude de manier.

La plupart étaient exercés dans la philosophie alexandrienne, c'est-à-dire dans un mélange des vues, de Platon, d'Aristote, de Pythagore, des Stoïciens et sourtout des Indiens. C'est donc ainsi que peu-à-peu dans les communautés chrétiennes *l'élément oriental* pénétra, qui ne servait d'abord

que comme moyen de défense contre le monde profane.

Mais bientôt, comme cela arrive ordinairement dans le monde lorsqu'un trop grand zèle obscurcit la clarté des vues, le moyen, à force de prodiguer son emploi, finit par remplacer le but. Lès idées des savans indiens se substituèrent (et cela surtout dans les âmes rêveuses) aux doctrines purement humaines que le christianisme avait répandues dans toutes les relations sociales.

La philosophie indienne, en enseignant l'unité de la divinité et l'indifférence envers les choses mondaines, est en effet ressemblante au christianisme; mais elle promit en outre de conduire à l'immédiate connaissance (*gnosis*) de l'être divin, et de faire participer par ce moyen au repos bienheureux de la vie éternelle. C'est par cela qu'elle gagna beaucoup d'individus chez lesquels un sentiment profond l'emportait sur une raison peu exercée à sonder et à approfondir la pensée.

Ce n'est que dans nos temps que l'étude du sanscrit, dans lequel les écrits religieux et philosophiques des Indiens sont rédigés, se trouve avancée au point que l'on puisse embrasser l'ensemble de la philosophie indienne. Ses idées fondamentales, nous allons les développer. Pour

pouvoir les saisir plus facilement, il faut se représenter un artiste dans les trois momens suivans, celui dans lequel il porte en soi l'idée de son œuvre d'art, à l'état de pure pensée, avec la volonté sans doute de l'exécuter, mais sans avoir fait un seul pas dans cette exécution,

Ensuite, lorsqu'il est occupé de l'exécution même, c'est-à-dire, lorsqu'il donne la forme aux parties de son idéal, et qu'il représente l'un après l'autre chacun de ses traits, de sorte que tout le contenu spirituel de cet idéal, qui existait en lui dans une unité indivisible, éclate pour ainsi dire, et se divise peu à peu dans les différentes parties de l'exécution.

Et enfin, lorsque l'œuvre de l'art est terminée, et que l'artiste voit de nouveau son idéal d'un regard, mais avec la conscience de l'avoir réellement exécuté.

Le démembrement apparent de l'idée se montre finalement comme un perfectionnement de l'idée primitive, car sans ce procédé de division et de succession l'idée n'aurait pas reçu son exécution, et par conséquent même sa consistance et sa force. Si l'on voulait préciser l'idéal dans ses trois moments, vis-à-vis de l'œuvre d'art qu'elle a enfantée, on pourrait l'appeler, avant l'exécution : « *la pensée de l'art* » (*Kunstvernunft*) ; pendant l'exécution : « *l'âme de l'art* »

(*Knnstseele*) ; après l'exécution : « *l'esprit de l'art* » (*Kunstgeist*). Ainsi, on dit que l'on a saisi *l'esprit* d'une œuvre d'art lorsqu'on l'a parfaitement comprise. Lorsque donc l'artiste, en travaillant à l'exécution de son œuvre, aura été dominé par la matière, et qu'il n'aura pas eu assez d'habileté pour en vaincre la dureté ou la raideur, plusieurs traits de son idéal ne seront rendus qu'imparfaitement, ou se seront perdus dans la matière inerte, comme avec les morceaux de marbre que le ciseau mal dirigé d'un statuaire aurait fait sauter mal à propos. Ces morceaux manqueront donc à l'œuvre, et l'idée primitive ne se montrera plus la même à l'artiste contemplant son travail achevé, que lorsqu'elle se présentait à lui pour l'exécution. Ceci peut souvent arriver à l'artiste humain, parce qu'il ne peut pas se créer lui-même la matière, mais qu'il la trouve donnée d'avance avec ses qualités particulières.

Si nous nommons une période, les trois momens de l'idéal pris ensemble, nous trouverons que beaucoup de ces périodes pourront se présenter successivement dans l'âme de l'artiste, et que peut-être dans une période future les différentes intentions de *l'âme de l'art* pourront heureusement pénétrer la matière pendant qu'elles s'y étaient perdues dans une période passée.

Mettons maintenant la Divinité à la place de l'artiste, le monde à la place de l'œuvre d'art, et le but de l'univers à la place de l'idéal, et nous aurons l'idée fondamentale de la philosophie indienne. Nous ajouterons seulement que la divinité se crée elle-même la matière pour l'exécution de l'univers. Comme l'artiste dans son œuvre, la Divinité se manifeste dans le monde. Ce que l'idéal est pour l'artiste, les âmes des êtres au-dessus de nous, les nôtres et celles des créatures inférieures le sont pour Dieu. Ce ne sont que des émanations partielles du même esprit divin et éternel, elles sont sa volonté même, et leur but rempli elles retournent à lui.

La Divinité, comme *pensée du monde*, conçoit *le but* du monde dans son esprit indivisible et hors du temps.

Comme *âme de l'univers*, elle en commence la formation en faisant émaner d'elle-même, d'un côté la matière, et de l'autre la force spirituelle de la nature. (Doctrine de l'émanation.)

Sous le rapport corporel apparaissent d'abord l'éther, puis l'air, ensuite le feu, l'eau, et enfin la terre. Chaque catégorie inférieure contient toujours moins de la véritable essence divine ; c'est pourquoi la terre tient la dernière place. Les différens corps se forment du mélange différemment proportionné de ces cinq substances

fondamentales du monde corporel (élémens), tout aussi bien ceux qui doivent rester proprement sans existence animée, que ceux qui doivent être animés, c'est-à-dire servir d'enveloppe à une âme.

Le mélange le plus subtil des élémens forme les enveloppes intérieures des âmes, *la raison terrestre, la conscience de nous-mêmes.* Un mélange déjà un peu plus grossier en forme la seconde enveloppe, *le sens* intérieur, c'est-à-dire, *l'ensemble de nos sensations matérielles et de nos passions.* D'un troisième mélange, plus substantiel encore, résulte une troisième enveloppe, *les organes sensitifs.* Le mélange le plus grossier produit la quatrième enveloppe extérieure, *le corps,* consistant en chair, sang et os.

Voilà donc les choses terrestres. Elles *existent* seulement comme émanations de l'existence divine, elles *n'existent pas,* si par existence on entend une existence qui leur soit propre. Toute chose dans ce monde n'est que l'expression *d'un Dieu qui existe,* mais elle ne dit pas *ce qu'il est,* car sa nature est universelle et elle embrasse tout. Ce n'est que par la volonté créatrice de ce Dieu que toute chose terrestre reçoit son existence, et cette volonté reste en elle comme *âme de l'univers,* comme son essence. Cette volonté de Dieu, agissant comme *force vitale,* (suivant la désignation ordinaire), produit les formes de l'ê-

tre et ses transformations. S'affaiblit-elle, la volonté divine, cette partie de l'âme universelle qui lui a été en partage, c'est-à-dire l'âme individuelle, se retire, et la chose périt et s'abîme, c'est-à-dire qu'*elle retourne au fond éternel de son existence*, mais sans que l'être divin lui-même ait passé par aucune forme, ni éprouvé lui-même un changement quelconque. Car Dieu, comme âme universelle, est et reste présent dans toute chose comme son essence la plus intime, comme la force qui la fait exister et qui la dirige. Il est donc tout, et il diffère pourtant de chaque chose en particulier, en cela qu'il est le tout ensemble. Il est ce qui change et ce qui est changé, sans que son invariabilité puisse être atteinte par les variations que les choses visibles doivent subir. On peut nommer Dieu avec tous les noms ensemble qui expriment les choses visibles, mais un de ces noms ne pourra pas plus exprimer la vérité, la totalité de sa nature, qu'une de ces choses isolées ne pourra embrasser son essence.

Les âmes des êtres supérieurs, des hommes et des autres créatures (car les plantes même sont animées), ne sont pas seulement des manifestations de *l'âme universelle*, mais elles en sont des parties, elles sont donc ainsi des parties de l'être divin, et par conséquent sans commencement et sans fin.

Leur naissance et leur mort ne se rapportent qu'à leur union au monde corporel. Pendant la durée de ces rapports avec leurs enveloppes et avec celles d'autres âmes, elles doivent réaliser certaines parties du but universel, ou plutôt elles sont des parties de la réalisation de l'idéal universel.

Les âmes sont donc la volonté pure de la divinité, qui est certaine de son résultat. C'est pourquoi elles doivent assister comme des *spectateurs exempts de passion* aux transformations corporelles qu'elles contribuent à opérer, sans en être proprement touchées elles-mêmes. Mais elles sont la volonté de la Divinité, autant qu'elle se manifeste dans le monde corporel en temps et lieu donnés. Enfermées dans des enveloppes corporelles et individuelles, les âmes doivent donc subir certaines migrations ou métamorphoses. Enfermées d'abord dans la lune par l'enveloppe éthérée et intérieure *de la raison,* elles sont entraînées sur la terre par le fleuve des élémens. Là, elles doivent d'abord passer dans les végétaux. De ceux-ci elles émigrent dans les corps des animaux, après, dans ceux des hommes, ensuite elles deviennent des génies ou remontent même vers la divinité, lorsqu'elles sont parvenues à la conscience de leur origine divine. Si elles ont mené une vie indigne, elles

doivent retourner, comme par punition, dans la vie végétale ou animale, pour recommencer de nouveau leur carrière ascendante.

Dans toutes ces enveloppes et même dans celle de notre corps humain, la conscience de sa nature éternelle et divine reste d'abord cachée à l'âme, ainsi que la connaissance du but universel. *Elle croit agir et souffrir elle-même, elle s'attribue des vertus et des péchés, elle se croit entravée dans ses efforts*. Mais douleur et jouissance n'existent que dans les choses corporelles, les entraves n'existent que pour les développemens partiels de celles-ci. *La volonté divine*, dont l'âme fait partie, *ne connaît ni récompense ni punition*.

Lorsque l'enveloppe corporelle périt et que la mort a lieu, l'âme, dans son enveloppe éthérée, s'élève dans la lune; si elle n'est pas encore parvenue à la connaissance d'elle-même, c'est-à-dire, si elle n'a pas conscience de ce qu'elle est une partie de l'être divin, il lui faudra faire un nouveau pélérinage, et elle ne trouvera le repos que lorsqu'elle sera arrivée à la plus haute connaissance de la divinité et de sa propre essence, Cette conscience est *la sainte lumière* dont l'étincelle enfermée sommeille dans chaque âme humaine. *Les sages entretiennent cette lumière pure et sainte*, et c'est près

d'eux que chacun peut allumer la sienne propre.

Mais les mélanges dont se composent les enveloppes terrestres sont plus ou moins favorables à cette œuvre. Plus il y a d'élémens grossiers, plus il y a de discordance dans leur mélange ; plus l'âme est trompée dans ses efforts et plus elle sera entraînée dans le tournant des transformations matérielles. Plus il y aura d'éléments purs et élevés , et plus il y aura d'harmonie dans leur mélange, d'autant plus facile et plus prompte sera son ascension vers cette connaissance divine. C'est pourquoi les corps des génies sont les enveloppes dans lesquelles prédominent la bonté et la vertu et avec elles le bonheur de l'existence terrestre. Mais les corps des hommes, dans lesquels la passion et l'erreur prédominent, sont par cette raison sujets aux souffrances et au malheur durant leur vie. Dans les animaux et les plantes l'absence de spontanéité et d'intelligence étant prédominante, il en résulte une condition malheureuse à laquelle il n'y a point de remède.

La véritable science, c'est-à-dire, la connaissance que l'âme fait partie de l'être divin, et qu'elle est par cela même hors d'atteinte de la jouissance comme de la souffrance corporelle, ne s'acquiert que par degrés. Le sage reconnaît

successivement que l'homme n'est qu'un instrument de la volonté divine, et par conséquent de ce qu'il y a d'élevé et de supérieur dans la sienne propre. C'est de cette pensée que résulte pour lui une tranquillité parfaite. Il ne méprisera point les choses existantes tant qu'elles sont là, mais aussi il ne les désirera point lorsqu'elles n'existeront plus. Il se laissera donc pour ainsi dire pénétrer par les effets de la divinité, et il les laissera passer sans éprouver des émotions passionnées, sans *crainte* et sans *espérance*. Car lors même que l'âme aurait la connaissance que toutes ses actions ainsi que leurs suites ne regardent que Dieu, elle subira toujours l'effet des transformations corporelles, et les douleurs et les souffrances qui en résultent lui sont inévitables.

« Des actions une fois mises en mouvement, semblables à une flèche lancée, ne s'arrêtent qu'au but. »

C'est donc pour cela que l'âme doit toujours s'efforcer de se détacher de plus en plus du corporel ; elle doit rentrer toujours plus profondément en elle-même, et se débarrasser de l'ignorance de son véritable être. C'est alors que *l'esprit* brillera avec tout son éclat, et qu'il luira par son essence indivisible. L'âme devient Dieu elle-même, elle et Dieu ne sont

qu'un. La science même disparaît, car *ce qui sait et ce qui est su* ne seront plus qu'une même chose. Comme un fleuve s'unit à la mer, ainsi s'unira l'âme avec l'être divin. Les péchés du passé n'existeront plus, et il n'y en aura pas à l'avenir. Le péché ne touche pas plus celui qui connait Dieu que l'eau ne mouille la feuille du lotus. La chaîne qui retient le cœur se brise alors, les doutes finissent, et toutes les œuvres sont passées ; il ne reste plus ni vertu ni vice ; tous les deux ne seraient que des chaînes. Que celles-ci soient d'or ou de fer, la liberté éternelle de l'âme ne sera plus retenue ni par les unes ni par les autres.

Déjà, durant cette vie, l'âme du sage peut se trouver dans des rêves de bonheur, dans des états d'inspiration et d'extase qui lui donnent le repos bienheureux, et où elle se trouve *près* de Dieu, mais non pas encore *en* Dieu, puisqu'elle reste entourée de son enveloppe intime d'éther. Cependant la science et la sagesse, qui progressent, font que ces moments reviennent toujours plus fréquemment.

Le retour complet en Dieu, la complète réunion à son éternelle essence ne devient possible qu'après la mort, après que les enveloppes corporelles se sont toutes dissolues, et lorsque la connaissance (gnosis) est parvenue assez loin.

Par ce retour, la divinité devient *esprit de l'univers, Brahm* dans le véritable sens, le but universel, accompli, qui retourne de l'existence extérieure à la propre conscience de soi-même. C'est alors, quand toutes les âmes seront retournées à Brahm, et que toute *l'âme de l'univers* sera devenue *esprit de l'univers,* qu'une période de celui-ci sera passée.

Pour acquérir cette gnosis et avec elle les momens de félicité dans cette vie, comme aussi la félicité éternelle, il faut des expiations difficiles, une complète mortification du corps, et plusieurs connaissances préparatoires. Mais elles peuvent réussir. Car c'est bien *Brahm lui-même qui se sacrifie* et qui se donne dans les transformations du monde; c'est pour cela qu'il peut aussi triompher de ce sacrifice et s'élever à l'éternelle résurrection. Mais en même temps il a préparé un secours à ses parties sacrifiées, aux âmes individuelles des hommes en état de souffrance, et cela dans les révélations des *sages.* Ce sont des âmes que Brahm envoya, directement et avec intention, *de lui-même dans les corps humains,* sans qu'elles eussent besoin de passer par la migration des âmes et de la suivre jusqu'à ce degré. Elles apportèrent avec elles dans le monde humain un *souvenir net du but universel* et de *l'esprit universel,* puisqu'elles émanaient

immédiatement de Brahm. Elles communiquèrent ces souvenirs aux hommes, soit verbalement, soit par écrit, car Dieu créa dans l'origine la parole, cè noble don, dans ce but-là.

Pour comprendre l'esprit des révélations divines, et pour faire par cela même un pas vers la véritable gnosis, il faut avoir l'application dans l'étude de la parole, et subir une longue série des privations les plus dures. Si ces dernières sont assez longues et assez sévères, elles peuvent à elles seules et sans cette connaissance terrestre de la parole, amener au point de comprendre le véritable ésprit des traditions saintes, et d'atteindre la jouissance bienheureuse de la gnosis, mais il faut alors en outre le secours des *sages, des brahmines.*

C'est sous cette forme que la doctrine des Indiens se présentait alors, et une foule de chrétiens voulurent parvenir à participer à cette félicité, en triomphant de toutes les jouissances et de toutes les souffrances de ce monde, et en se privant des besoins les plus nécessaires de la vie. C'étaient en partie des âmes pures qui entraient dans cette voie, mais chez d'autres c'était plutôt la vanité de briller devant le peuple. L'Egypte, en particulier, était le sol propice au développement étrange que le christianismé, si social dans son principe, prit alors. Le carac-

tère national des Egyptiens contenait la mélancolie et la réflexion scrutatrice, le mépris des plaisirs de ce monde, et une préoccupation prédominante des idées de la mort. La doctrine gnostique, jointe à la gloire qu'on trouvait d'appartenir aux nouvelles doctrines menacées des dangers que le monde profane leur préparait sans cesse, attira donc beaucoup de chrétiens dans le désert pour y vivre en solitaires.

Ils renonçaient à tous les besoins de la vie civilisée, en se refusant autant que possible le sommeil et la nourriture, même la plus indispensable. Ils se flagellaient, lorsque la faim, la soif ou quelqu'autre besoin du corps interrompait leur prière ou leur contemplation, comme pour punir le corps de ce qu'il troublait l'esprit. Par cette existence solitaire et contemplative, par ce renoncement à toute jouissance sociale et à tout régime supportable, ils espéraient arriver à la gnosis dans cette vie, et au retour en Dieu dans la vie à venir. Antoine, solitaire près de la Mer rouge, parvint, par l'exercice, à jeûner plusieurs jours de suite, et à veiller pendant quarante jours et quarante nuits consécutivement. Il ne s'était pas lavé une seule fois durant cinquante ans, et cependant la mort ne l'atteignit qu'à l'âge de cent et cinq ans (de 151 à 256). Un autre anachorète, Jacob, vivait

nu sur une haute montagne, et se chargeait le corps de lourdes chaînes. Il ne s'inquiétait point lorsque, priant à genoux des jours et des nuits entières, la neige le couvrait entièrement.

Un berger syrien, nommé Siméon, érigea une colonne de cinquante pieds de haut près de la ville d'Antioche, et passa sur son étroit sommet trente ans sans en descendre, exposé à toutes les rigueurs des saisons. Les habitans de la contrée voisine lui apportaient de la nourriture et le vénérèrent jusqu'à ce qu'il mourût sur sa colonne. De pareils hommes passèrent pour des saints, et des milliers de crédules recherchèrent leurs bénédictions, qu'ils regardaient comme d'un effet miraculeux. Beaucoup d'hommes et de femmes de tout âge se décidaient à vivre dans leur voisinage et à imiter leur pieux exemple, en se soumettant à de semblables privations.

Un de ces solitaires égyptiens, Pachomius, qui vivait vers le milieu du quatrième siècle, devint le fondateur de la vie des couvents proprement dite (*monachus,* solitaire). Il rassembla peu à peu quatorze cents amateurs de cette vie solitaire, sur l'île de Tabennæ, entourée par le Nil. Un simple clos (*claustrum,* d'où *cloître*) entoura leur séjour commun ; lui, fut appelé père, (*abba,* d'où *abbé*).

Plus tard, il fonda encore neuf couvents d'hommes et un de femmes, où il réunit des vierges et des femmes qui renoncèrent au mariage pour rivaliser en fait de privations avec les moines. Le peuple égyptien, pour les honorer, les appela *nonnes*, c'est-à-dire mères. Peu à peu ce simple clòs se transforma en murs élevés, et les huttes changèrent leur forme de tentes en celles de bâtiments spacieux et même superbes, dans lesquels on vivait enfermé et séparé du monde. Quand, plus tard, Pachomius réunit tous ceux qui lui étaient soumis pour fêter ensemble les pâques, il se trouva une assemblée de cinquante mille personnes. Comme les dons charitables ne suffisaient pas à leur entretien, et qu'il désirait encore plus d'indépendance du monde extérieur, Pachomius introduisit parmi eux la culture des jardins, et il les occupa, hors des exercices de piété, à des ouvrages de vannerie qui leur procuraient l'entretien. Outre es règles ascétiques, il en rédigea successivement beaucoup d'autres, et punit sévèrement ceux qui les violaient. Le nombre des couvents en Orient augmenta incroyablement depuis le quatrième siècle, et la vie célibataire, qui du reste n'était pas obligatoire pour les prêtres en dehors des couvents, fut de plus en plus regardée comme quelque chose de saint. Les évêques

ne possédaient pas encore de pouvoir sur les couvents, car les moines ne faisaient pas dans le commencement partie du clergé, mais ils menaient plutôt une vie contemplative, sans relations avec les communautés du monde extérieur.

Plus tard seulement, lorsque la réputation de sainteté dont les solitaires et les anachorètes avaient joui se répandit de plus en plus sur les habitants des couvents, on commença à les choisir de préférence pour serviteurs de l'Eglise. Le cinquième siècle vit encore augmenter la réputation et le nombre des couvents. Le peuple ne passait plus devant eux sans s'agenouiller, et faisait de riches dons pour s'assurer la puissante intervention de ces saints hommes.

A la fin du cinquième siècle, la vie des moines s'introduisit en occident. Là, pourtant, où tout prenait des formes positives et pratiques, (tandis que l'orient restait sous l'influence de l'imagination et de la vie idéale,) cette vie des couvents n'aurait jamais pris une telle importance dans l'histoire du monde, si elle n'eût pas été placée sous l'influence du génie vaste et élevé d'un homme qui portait en lui une idée sublime de l'humanité, et qui lui donna, au milieu des troubles de son siècle, une nouvelle forme et une force qui la rapprochèrent autant que possible de la vie pythagoricienne.

Cet homme était Benoît (*Benedictus*) de Nursie (de 480 à 543), qui rédigea le premier des institutions écrites pour son couvent central du mont Cassino, et pour les douze autres qu'il dirigeait sur le territoire napolitain. La tendance purement chrétienne et humanitaire des statuts, ainsi que la considération particulière dont jouissait leur auteur, en firent bientôt une boussole pour tous les autres couvents de moines.

Le moine admis s'engageait par des vœux indissolubles. Il était *sacrifié à Dieu* et ne pouvait plus retourner dans le monde. Renonçant à toutes les joies de celui-ci, il devait entièrement vivre pour le ciel, non en privant ses semblables de son activité sociale, comme cela se fit dans les couvents de l'orient. mais en vouant toutes ses forces à ceux qui pouvaient en avoir besoin.

Les privations dures, l'indifférence pour les jouissances mondaines, pour les richesses et les honneurs, devaient enchaîner les passions, comprimer et anéantir les mauvais penchants, et diriger vers les vertus sociales toute l'activité d'une volonté domptée par le sentiment du devoir, en sorte qu'autour d'eux pussent naître le bonheur et les jouissances intellectuelles qui fissent disparaître la misère et l'ignorance. Ils de-

vaient être comme le torrent, qui, soumis au génie supérieur de l'homme, répare par ses propres effets les dévastations qu'il a produites et qui, rentré dans son lit normal, voit naître sur ses rives la prospérité et la joie.

Hors de la prière et des exercices religieux, auxquels les novices surtout étaient soumis, Benoit avait fait une loi à ses moines, de s'occuper de travaux manuels, de l'étude des sciences, de l'éducation et de l'enseignement de la jeunesse. C'est cette obligation qui finit par donner aux Bénédictins cette activité si bienfaisante dans des temps où les couvents de l'Orient se livraient à une vie contemplative et oiseuse. Ce fut des couvents de Bénédictins que sortirent la plupart de ces apôtres hardis du Christianisme, qui traversaient les déserts, triomphants de la faim, du froid et de la fatigue, pour vivre au milieu de peuples barbares dont ils étudiaient d'abord la langue, et qu'ils amenaient ensuite à la foi du Christ. Comme autrefois les Romains, ils fondaient de véritables colonies en établissant des couvents, et en cultivant le sol de ces pays déserts aussi bien que l'esprit de leurs habitants. Les terres et les forêts incultes furent défrichées, les marais desséchés et les pays déserts se changèrent en campagnes fertiles et riantes. L'abnégation de soi-même, la capacité administrative, l'ordre

et l'amour du travail qui régnaient dans les couvents, donnèrent aux profanes qui les entouraient un bon exemple et excitèrent leur émulation.

Par l'étude des anciens auteurs classiques, Grecs et Romains, les Bénédictins augmentaient constamment leurs propres connaissances ; car le passé éclaire et le présent et l'avenir. Le génie pur et humain des anciens sages rapprocha leurs vues sur la religion, sur l'état et sur l'art ; et ils cherchèrent à faire luire avec prudence sur le monde obscurci la lumière qui s'était réfugiée derrière les murs tranquilles de leurs couvents.

Leurs habitations solidement construites, et fréquemment réunies à de magnifiques églises, étaient autant de centres de colonies pacifiques. Un saint respect pour leurs habitants les protégeait contre toute agression du dehors. Des âmes timides, ou disposées à la solitude, qui cherchaient à fuir le tourbillon et les passions du monde, se réfugiaient derrière leurs murs solitaires pour y terminer pieusement leur existence.

Le malade y trouvait des soins ; le voyageur isolé un gîte ; les adultes des conseils et des consolations, la jeunesse des leçons et de l'éducation, et, ce qui est plus important, l'artiste et l'artisan y trouvaient une occupation assurée et

prolongée. C'est ainsi que des corporations maçonniques particulières s'établirent dans les couvents des Bénédictins. Beaucoup parmi les moines étaient architectes, et beaucoup de laïques s'y trouvaient comme compagnons. Il fallait donc inévitablement, que ces corporations prissent à la fin un cachet plus ecclésiastique que les anciennes loges de la Grande-Bretagne.

Quels que fussent les efforts du pape pour exploiter la popularité des Bénédictins et leur influence sur les masses, au bénéfice de ses desseins hiérarchiques, ceux-ci résistèrent long-temps à l'appât des hautes dignités de l'église, par lesquelles Rome avait su gagner les autres couvents avec tant de facilité et de fruit.

Lorsque, par exemple, Berthe, reine de Bourgogne, voulut faire renaître la prospérité dans son pays, que les guerres avaient dévasté et démoralisé, elle entreprit une série de constructions d'églises et de couvents, qui furent exécutées avec une diligence étonnante et un goût admirable. La gloire de son nom passa de ses contemporains à la postérité. L'abbé Majolus de Cluny avait la haute direction de ces grandes entreprises qui commencèrent en 930, ainsi quatre ans après la constitution d'York. La plus grande et la plus magnifique de ces fondations fut l'abbaye et

l'église des Bénédictins à Payerne, commencée sous la conduite de Majolus, qui, lui-même dirigea le couvent pendant quelques années. Dans e document de fondation de l'an 966, l'abbaye de Payerne ne fut pas seulement soustraite à la souveraineté de tous les princes laïques, mais encore à la jurisdiction ecclésiastique du pape. Tous les cinq ans seulement, elle dût payer 10 sous pour l'entretien de l'éternelle lumière dans l'église apostolique de Rome. Pour tout le reste *ces serviteurs de Dieu* devaient être laissés dans la possession tranquille de leur propriété et *dans la pleine liberté de cœur et d'esprit*. Ceci arriva au cinquième siècle après la fondation de la règle de St. Benoit. Majolus avait aussi décidé la reine Berthe à faire venir des architectes écossais et britanniques, comme nous l'avons dit plus haut.

Souvent tous les frères d'un couvent ne formaient autre chose qu'une corporation de maçons et de compagnons d'art, comme par exemple: dans l'abbaye de Tiron près de Chartres, qui comptait 600 moines, qui tous étaient aptes á quelqu'art ou métier, appellés *cœmentarii* ou *massonarii*, d'où il faut faire dériver les mots *mason* en anglais et *maçon* en français. Tous les couvents du septième au onzième siècle avaient leurs *Fratres cœmentarios*, frères maçons,

et leurs *Magistros cœmentariorum* ou architectes.

Comme la constitution d'York nous l'apprend par le passage cité plus haut, et comme d'autres documents nous le disent, les frères Bénédictins étaient encore appelés d'Italie par plusieurs souverains de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne, pour construire des couvents, des églises, et d'autres édifices publics. Ils obtinrent des privilèges et des libertés. Mais pour se former des compagnons utiles et qui restassent avec eux, ces moines établirent des confréries, dont il est déjà question dans le concile de Nantes en 895. Celle de St. Veit, fondée par Marquard, prince abbé des Bénédictins de Corvey (en Westphalie, au confluent de la Schelpe et du Wéser) l'an 1084, fut, dit-on, la première instituée en Allemagne. L'abbé trouva non-seulement des ouvriers pour l'église du couvent, mais encore des bienfaiteurs.

La politique des papes, avait toujours été d'obliger les Bénédictins les plus influents; aussi des *bulles* papales et des lettres de franchise particulière accordèrent à leurs corporations maçonniques de nouveaux privilèges, et cet exemple fut également suivi par les princes séculiers. C'est de là qu'on les appela généralement *Maçons-francs* (Francs-maçons). L'architecte en chef de la corporation, qui dans le commencement

se trouvait presque toujours être un frère du couvent, était suivi d'une réunion d'artistes ou d'artisans italiens, anglais, français, hollandais, allemands et grecs; et ils voyageaient d'un pays à l'autre, surtout lorsqu'il s'agissait de la construction de quelque grande église. Les compagnons vivaient dans des baraques, qu'ils établissaient habituellement auprès de leur construction et de préférence en des lieux élevés. Le maître dirigeait tout. Dix hommes étaient toujours sous la surveillance d'un chef, et ce n'étaient que les véritables francs-maçons qui participaient à l'œuvre.

Lors de la construction de l'église de Notre-Dame de Dunes en Flandre, sept abbés se succédèrent comme architectes. Après cinq ans, chacun d'eux se retira du couvent et vécut en solitaire. Quatre-cents moines travaillaient constamment à cet édifice, qui avait été commencé en 1262.

Peu à peu le continent vit naître des corporations maçonniques (vers le treizième siècle) qui ne furent composées que de laïques. Celles-ci aussi allèrent de pays en pays, où elles exécutèrent bientôt des édifices et obtinrent du pape des bulles d'indulgence, et des privilèges de la part des princes séculiers. On leur accorda même un privilège fort important alors

sur le Continent, *une jurisdiction libre*. Un des premiers architectes laïques de la France fut Hugo Libergier (1229). A la même époque, Pierre de Montereau (ordinairement appellé *Eudes de Montreuil*) accompagnait en Palestine Louis IX, Saint Louis (1248), pour y fortifier la ville et le port de Jaffa. Dans ce moment, la puissance des papes avait atteint depuis long-temps son plus haut degré et lors de la lutte décisive entre l'empereur Frédéric II et le pape Grégoire IX, les Bénédictins se trouvaient déjà entièrement dans les intérêts de Rome. Les moines du Monte Cassino, se fiant à la forte et inaccessible position de leur couvent, publièrent et exécutèrent la bulle d'excommunication du pape contre l'empereur dans les pays napolitains, dont Frédéric avait hérité. Ils furent assiégés, pillés et tous chassés du pays.

Les troubles et les guerres entre l'Angleterre et la France causèrent la ruine de l'architecture dans ce dernier pays. Les grandes sociétés de compagnons finirent par se dissoudre; leurs débris s'allièrent aux corporations des villes, et François I, en 1539, suspendit enfin toutes les corporations d'ouvriers. C'est ainsi que la franc-maçonnerie, d'après l'ancienne signification du mot, s'éteignit en France.

Les corporations de la Suisse, qui existaient depuis le temps de Berthe de Bourgogne, s'allièrent donc après cela, à la loge centrale d'Allemagne, c'est-à-dire, à celle de *Strasbourg*. Elles avaient néanmoins encore un point central et national dans la loge de *Zurich*; car comme nous disions plus haut, les loges allemandes, en s'affranchissant toujours de plus en plus de l'influence des couvents, avaient formé quatre loges centrales, *Strasbourg*, *Cologne*, *Vienne* et *Zurich*.

En Allemagne, l'art de l'architecture ne commença à se développer que sous Henri I (l'oiseleur, 919 à 936), et par conséquent à l'époque de la constitution d'York. Sous le règne d'Othon le grand, son fils, s'élevèrent les cathédrales de Magdebourg, Meissen, Mersebourg et autres. Le style poëtique, hardi et vigoureux des constructions allemandes prouve la puissance et la profondeur du sentiment de l'art, qui distinguaient la nation allemande. La cathédrale de Strasbourg fut commencée avec le onzième siècle, et servit de modèle à l'église de St. Etienne de Vienne, à celles de Munster, Francfort, Fribourg, Ulm, Cologne et autres. Pour le génie, la beauté et la grandeur, le dôme gigantesque de Cologne aurait peut-être occupé le premier

rang; mais, à moitié achevé, il attend le siècle qui le terminera.

Les corporations allemandes en se multipliant, développaient toujours de plus en plus des tendances vers une association universelle et fraternelle, dans laquelle on se serait soumis pour les conseils à prendre ou pour les contestations de métier, aux décisions de la loge, qui aurait été présidée par le maître architecte de l'œuvre la plus importante. Cette confrérie franc-maçonnique d'une même et grande société répandue dans tous les pays allemands, fut sanctionnée ainsi que ses statuts par l'empereur Maximilien I, l'an 1498.

Ce fut dans la confrérie de Strasbourg que ces compagnons adoptèrent pour la première fois le titre de *franc-maçons*. Les corporations maçonniques des couvents avaient pris leur nom de quelque saint, comme par exemple, celle de Corvey, qui s'appella la confrérie de St. Veit. La confrérie primitive des maçons qui travaillaient à la cathédrale de Strasbourg s'appella avant 1440 *la confrérie de St. Jean.* Néanmoins cette même confrérie avait déjà obtenu de Rodolphe de Habsbourg et du prince-évêque de Strasbourg en 1275 une jurisdiction particulière et beaucoup de privilèges. Seulement ces avantages ne s'étendirent pas au-delà de

cette ville, pendant que les privilèges obtenus sous Maximilien embrassèrent toute la grande association des maçons allemands.

Le président de la loge de Strasbourg était assis sous un dais, tenant un glaive à la main pour indiquer qu'il possédait une juridiction particulière. On avait des statuts d'après lesquels on jugeait et sur lesquels on observait le plus grand secret. Les nouveaux-reçus prêtaient serment en loge sur l'évangile de de St. Jean Baptiste, d'observer ces règlements. Le tribunal se composait des maîtres et de leurs compagnons *qui tous, ainsi que le président, avaient le droit de voter* et de décider, sans appel, les affaires judiciaires d'après les lois de la corporation. Les bourgeois mêmes de Strasbourg soumirent alors très-fréquemment au jugement de ce tribunal les contestations en matière de bâtisses, d'où il résulta enfin que le conseil de la ville lui confia tout-à-fait (1461) le droit de décider ces questions. Ainsi cette corporation, quoique séculière, exerça pourtant son influence sur ses alentours.

L'équerre, le niveau et le compas, devinrent les attributs et les marques caractéristiques de cette société, qui, dans la ferme intention de développer un véritable esprit de corporation parmi la grande masse d'ouvriers

qu'elle employait, créa des mots et des attouchements auxquels les membres purent se reconnaître et se distinguer les uns des autres. Une partie de ces mots et de ces signes furent adoptés d'après les usages anglais. Apprentifs, Compagnons et Maîtres furent reçus avec des cérémonies particulières et symboliques, sous lesquelles se trouvaient ou cachées ou indiquées les doctrines les plus profondes de l'architecture.

La construction des grandes églises cessa avec le commencement de la réformation. Les corporations maçonniques perdirent peu à peu leur importance et s'allièrent dans bien des localités, aux corporations ordinaires des villes. En Allemagne cependant elles conservèrent de la consistance et des rapports entr'elles plus qu'en France.

La marche irrésistible du développement de l'esprit de l'humanité se fait donc sentir aussi dans la marche des corporations maçonniques du continent. Tant que ces peuples eurent besoin des couvents comme moyen de développement, ceux-ci prospérèrent et renfermèrent dans leurs murs l'esprit le plus élevé d'humanité. Mais lorsque peu à peu les hommes purent se soustraire à la tutelle du clergé, les couvents commencèrent à décliner. L'architecture, ce moyen

puissant de la civilisation, qui guidait l'homme nomade ou chasseur vers les vertus sociales, resta entre les mains des moines, tant que ceux-ci conservèrent l'esprit humanitaire. Mais du moment où les principes hiérarchiques pénétrèrent dans les couvents, les corporations maçonniques se détachèrent d'eux, et fournirent, elles en particulier, une branche vigoureuse à l'arbre de la vie des peuples. Lorsque ensuite cette vie se développa toujours plus puissamment, lorsque l'esprit humain toujours inépuisable engendra des nouveaux germes d'avenir qui jusqu'alors sommeillaient en lui; lorsque de nouvelles vertus se manifestèrent, ou promirent de se développer, la confrérie maçonnique descendit de son rang et son ancienne supériorité fit place à une parfaite égalité, vis-à-vis des autres corporations de métiers. Mais c'est de son sein, que s'éleva alors la confrérie humanitaire et universelle de la *franc-maçonnerie*, qui cherche à garantir et à cultiver toutes les faces du développement de l'esprit humain, aussi innombrables que variées. Le génie humain s'y fait *architecte spiritualisé*.

Sous un autre rapport, l'histoire nous montre cependant aussi son côté compensateur. Les individus, les peuples et les sociétés ne sont que les feuilles d'un même arbre, celui

de l'humauité. C'est de ce tronc qu'ils tirent leur force vitale.

Comme la feuille se développe d'autant plus belle dans son individualité, plus elle tient fortement à la tige qui lui communique la sève du tronc, et plus elle contribue de son côté à la vie générale de l'organisme végétal, ainsi l'individu, et toute société quelconque, se développeront et gagneront à mesure qu'ils embrasseront dans leur pensée et dans leur sentiment ce qui est au-dessus du temps, de l'espace et de l'homme individuel, et ce que l'humanité, cette grande unité collective, renferme en elle.

Comme dans la feuille, l'état de putréfaction commence avec le moment où semble se développer sa plus haute indépendance, c'est-à-dire au moment où elle se détache de l'arbre, — dans l'individu aussi, et dans toute société spéciale, la décadence arrive au moment où ils se détachent des idées de l'humanité pour suivre leurs passions égoïstes.

La mort spirituelle qui est l'insignifiance, commence dès l'instant où se manifeste en eux une indépendance factice et une ambition bornée, trop sûre de ses succès. C'est pour mettre l'espèce à l'abri de la destruction et pour la rendre indépendante de la durée des feuilles et du

tronc même, que les fleurs devaient des fruits, et que des noyaux se forment dans ceux-ci. Les feuilles tombent et périssent. Que chacun examine donc s'il veut appartenir aux fleurs et aux fruits de l'humanité ou simplement à ses feuilles passagères. S'il choisit le dernier, il peut être sûr que son jour d'automne arrivera bientôt.

Les couvents en sont là ; ils périssent sur le sol qui les a vus naître, écrasés sous la marche de la civilisation des peuples. La franc-maçonnerie au contraire reste indestructible et florissante ; c'est en elle qu'est enfermée et alimentée la moëlle du tronc de l'humanité.

Il est incontestable cependant que ce fut l'enthousiasme si élevé dans les idées du vénérable Benoît de Nursie, qui fit naître cette influence bienfaisante exercée durant des siècles sur les hommes par ses disciples plus que par tous les autres couvents.

L'alliance sublime des *pythagoriciens*, cette merveille de génie humain qui faisait l'admiration de l'antiquité, et dont l'histoire devait rappeler encore à chaque pas dans le pays de Naples, avait certainement saisi l'esprit classique de Bénédict, et captivé son imagination. Cette alliance a été souvent regardée comme donnant origine à la franc-maçonnerie, et nous

avons déjà dit qu'elle servit de modèle aux Esséniens et aux Thérapeutes, et que ses principes avaient exercé une grande influence sur les premières communautés chrétiennes, même à leur insçu. On voit au premier coup-d'œil que c'était là surtout ce qui préoccupait St. Benoit lorsqu'il essaya de donner une direction plus pratique à la vie dégénérée des couvents de l'Orient.

Pythagore, grec Jonien, natif de l'île de Samos (540) après avoir fait des voyages lointains dans l'orient s'en vint á *Crotone*, colonie grecque dans la Basse-Italie. Il avait vécu longtemps dans l'intimité des prêtres égyptiens; ceux-ci cultivaient encore dans ce tems-là les sciences et les arts qu'ils avaient hérités de leurs prédécesseurs, et jouissaient de la haute considération que cette occupation leur assurait.

La puissance des divers éléments, la splendeur des étoiles, la force vivifiante du soleil, la douce lumière de la lune, disposèrent déjà de tout temps les peuples les plus barbares, à des sentiments de vénération. Le culte de la nature, l'adoration de ses forces supérieures et de ses phénomènes avaient contribué chez les peuples les plus anciens, chez les Indiens et les Egyptiens par exemple, à porter le sentiment religieux dans une sphère plus vaste et

supérieure aux rapports mesquins de la vie humaine. Cette conviction fut faible dans les commencements, mais elle prévalut plus tard dans le pressentiment que tout ce qui se manifeste dans les éléments, dans le soleil, la lune et les astres, n'est peut être rien autre qu'une même force qui seulement se manifestait dans chacun d'eux d'une manière différente.

Le développement successif des relations qui s'établirent parmi les hommes, classa les individualités, en établissant des différences dans leur manière de sentir et de comprendre, selon la disposition naturelle des uns ou des autres, à se porter et à agir en dehors d'eux ou à tourner en dedans le regard de la réflexion et à penser. Les premiers étaient certainement entraînés par le tourbillon des spécialités qui changeaient toujours autour d'eux. Ce n'était que rarement qu'ils avaient le calme nécessaire, ou qu'ils arrivaient à un point de vue assez élevé pour embrasser l'existence tout entière comme d'un seul coup-d'œil. A mesure donc que dans leurs préoccupations mondaines et décousues, l'une ou l'autre des forces de la nature semblait l'emporter sur l'autre, elle devenait pour les hom- l'objet unique de leur adoration.

Ainsi la mer et les astres, la terre, l'air, le

soleil ou le feu devinrent-ils naturellement pour le marin, l'agriculteur, ou pour l'ouvrier travaillant les métaux, la force universelle même de la nature, dont les autres manifestations étaient ou moins utiles ou moins contraires à leurs occupations. Par conséquent, plus un individu remarqua les effets d'une force qui agissait sur le bon ou le mauvais succès de ses entreprises ou de ses actions, plus aussi il fut porté, en lui prêtant une volonté ou un dessein, à la personnifier, et à lui attribuer une individualité analogue mais supérieure de nature à celle de l'homme. La forme ne tarda pas à suivre la pensée, et il se représenta sous une forme humaine l'objet de son culte inspiré tantôt par la peur, tantôt par l'espérance. Pour célébrer ce culte il préféra plutôt des localités retirées à celles où le bruit du monde, et l'action visible des forces et des formes humaines auraient pu le distraire. Dans ces lieux consacrés au culte il falloit qu'une image ou une statue agit sur ses sens et soutint son imagination, afin que les pensées mondaines ne le détournassent point de l'objet de sa vénération. Ce fut donc dans ces images et dans ces statues qu'il chercha à représenter visiblement et corporellement ce qui vivait dans son esprit, et les efforts de l'artiste se dirigèrent naturellement sur ce point, de faire ressortir avec fidélité

les spécialités de cette force naturelle qui l'avait préoccupé.

Cet expédient d'un culte sensuel, finit donc par un démembrement complet dans les idées sur les forces de la nature, et par une division toujours croissante parmi celles-ci. Plus il y avait de différences entre les expressions humaines enfantées pour chacune de ces forces naturelles, plus aussi l'adorateur se croyait en communication spirituelle avec l'objet de son culte, et plus il brisait les rapports de dépendance entre ces diverses forces. Chacune lui parut à la fin un être indépendant agissant, soit en favorisant, soit en contrariant les projets humains. Telle est donc l'origine du polythéisme, ou de la croyance à de nombreuses divinités. Ce sentiment secret et primitif, que toutes les forces de la nature n'étaient que des manifestations partielles du même être infini, se perdit enfin dans l'esprit du peuple, et fut effacé par une direction toute sensuelle.

Cependant les âmes plus élevées, douées de plus de force, et disposées à la profondeur dans la pensée et dans le sentiment, planèrent au dessus de ces idées inférieures. Elles trouvèrent leurs moments les plus sublimes et les plus heureux, dans ceux où elles comprirent bien intimement l'admirable liaison qui existe entre

toutes les manifestations de la nature et sa divine unité. C'est alors que leurs sentiments arrivèrent au plus haut degré d'enthousiasme lorsqu'elles comprirent cet esprit indestructible, qui semblable à une lumière pure, leur parut toujours la même, quel que fut le degré d'intensité dont elle pouvait éclairer ou colorer les efforts des mortels.

C'est ainsi que chante le poète indien Dscheladdin Numi [1] :

Je levai les yeux et dans tout l'espace je ne vis qu'*Un*.
Je les baissai, et dans tous les flots de la mer, je ne voyais qu'*Un*,
Je regardai dans le cœur, c'était une mer, c'était un espace immense des mondes,
Plein de mille rêves, et dans tous ces rêves c'est un seul que je vis.
Air, feu, terre et eau se fondent en un seul,
Dans la même crainte de toi. Pas un qui hasarde de te braver.
De tous les cœurs en vie entre le ciel et la terre,
Pas un ne doit cesser de palpiter d'adoration envers toi !
Qouique le soleil ne soit qu'un faible reflet de ton éclat,
Cependant ma *lumière* et la tienne ne sont primitivement qu'*Un*.
Quoique le ciel qui se meut éternellement ne soit que la poussière de tes pieds

[1] La traduction allemande est de Rükert.

Cependant mon être et le sien ne sont qu'*Un*, seulement *un*.
Le ciel devient poussière, et la poussière devient ciel,
Pourtant il est *Un* qui reste, c'est ton être et le mien.
Comment les paroles de la vie qui traversent les cieux,
Viennent-elles se reposer dans l'étroite enceinte du cœur?
Comment donc les rayons du soleil, pour renaître avec plus d'éclat
Viennent-ils se cacher sous la rude surface du diamant?
Comment se fait-il que seulement en mangeant le fumier, et en buvant la fange,
S'opère la transfiguration des bocages de roses?

—

Comment donc la pauvre petite goutte qu'a bue le coquillage muet,
Prend-elle l'éclat de la perle, les délices de la lumière?
Cœur! si tu nages dans les flots, si tu flammes dans le feu,
Flots et feu ne sont qu'un même fluide,
C'est le *tien*, le *pur*.

—

Je te dirai comment l'homme a été formé de l'argile:
C'est que Dieu souffla dans l'argile l'haleine de *l'amour*;
Je te dirai pourquoi les cieux se meuvent éternellement en cercle,
C'est parce que le trône de Dieu les remplit du reflêt de *l'amour*.

—

Je te dirai pourquoi soufflent les vents d'orient :
C'est pour faire épanonir sans cesse le bosquet de roses de *l'amour*.
Je te dirai pourquoi la nuit s'entoure de son voile :
Elle vient consacrer le monde et en faire la tente nuptiale de l'amour,
Tous les mystères de la création, je puis te les dire,
Car le seul mot de toute énigme, c'est *l'amour*.

Bien que la mort termine l'angoisse de la vie,
Cependant la vie s'effraie devant la mort.
Aussi le cœur frissonne-t-il devant l'amour,
Comme s'il était menaçé de mort.

Car où *l'amour s'éveille, meurt*
Le *moi, l'obscur despote*.
Toi laisse-le mourir dans la nuit,
Et respire *la liberté* avec l'aurore.

C'est donc dans les âmes intimes et contemplatives que se formait le *monothéisme*, la foi en un seul Dieu, en une seule force qui pénètre, crée, conserve et transforme tout dans le monde corporel comme dans celui des esprits.

Déjà de bonne heure, l'Inde et l'Egypte avaient vu naître une classe de prêtres qui d'après les dispositions morales des deux peuples,

s'organisèrent et formèrent une *caste* particulière, dans laquelle les fonctions du père passaient en héritage au fils. Chargés des choses extérieures du culte, ils demeuraient en face de la foule, constamment rapprochés des divinités que celle-ci adorait. Eux-mêmes cependant, dispensés de suivre les directions profanes auxquelles le monde extérieur entraîne habituellement, furent donc plutôt a même de pénétrer dans les profondeurs de la vie, et de se soutenir dans une direction sérieuse. Des études plus approfondies sur l'unité des forces de la nature, leur donnèrent bien des connaissances sur la médecine, sur l'astronomie et le cours des saisons; et cela non-seulement les mettait à même de s'occuper du bien du peuple, mais aussi leur fournissait autant de titres nouveaux à une considération toujours plus profonde de sa part. Mais cette *lumière* intérieure qui leur faisait appercevoir l'unité spirituelle du monde, qui leur révélait les effets des forces et des lois naturelles avec tant de succès, et qui même soutenait l'éclat de leur caste, se trouva en contradiction avec la vocation de leurs charges journalières.

D'un côté ils devaient soutenir l'opinion de la foule, qui divinisait toute manifestation partielle de la nature, en la substituant à la divinité même; et de l'autre côté il leur fallait admettre,

d'après leur conviction intime, que cette quantité innombrable de manifestations ne partaient que d'une seule et unique essence. Il est du reste aussi probable que bien des prêtres trouvèrent plus tard un avantage commode à être sous tous les rapports au-dessus du peuple, soit par leurs connaissances, soit par les prérogatives de leur état, qui leur assuraient une existence au-dessus du vulgaire. Mais dans la majorité des anciens prêtres, plus nobles de caractère, exista réellement une tendance à élever leur peuple du polythéisme au monothéisme, et à lui procurer en cela une vie plus heureuse.

Leur idée était juste ; car celui qui comprend que c'est une seule force qui règne dans son esprit aussi bien que dans l'univers, se relève plus facilement de ses erreurs et de ses illusions, et il ne met pas tout son bonheur dans les relations et dans les désirs terrestres, qui sont soumis à tant de chances et de variations. L'ensemble de toutes les forces naturelles qui agissent ici sur nous, devient pour lui une parcelle de l'éternelle puissance de l'univers. Là, où son intelligence terrestre n'apercevait que la lutte et le désordre, sa raison (c'est-à-dire la persuasion que tout dérive d'une même source vitale) ne lui fait plus trouver que de l'harmonie et un ordre parfaitement en rapport au but divin.

Il devient bon, sans crainte ni espérance vis-à-vis des choses de ce monde.

Cette tendance des anciens prêtres, et notamment de ceux de l'Egypte, se formula donc en *mystères,* et les sociétés secrètes qui les cultivèrent ne furent accessibles qu'à des hommes soigneusement éprouvés, qui s'y livraient à un culte religieux, (incompréhensible aux masses) mais dans l'intention de conserver et d'alimenter cette foi à l'unité d'une seule puissance éternelle.

Ces gardiens de la *lumière* intime de l'âme devaient bien supposer que tout individu ne serait pas capable de remplacer dans son esprit sa divinité spéciale, (à laquelle il avait jusqu'alors adressé son culte,) par la pensée sublime d'un Dieu unique ; ils devaient comprendre qu'il n'est pas donné à chacun de saisir cette pensée avec la force d'âme et l'esprit indispensable, pour qu'il en résulte en lui une existence nouvelle, plus noble et plus élevée.

Quelles que soient du reste les lois d'un état, les conditions de sa vie sociale ou leur développement en obligations ou en défenses, tout cela ne sera qu'une faible barrière contre l'arbitraire des passions des hommes, si le sentiment religieux du peuple ne prédispose son cœur à la

soumission aux lois, et au fréquent sacrifice de ses penchants et de ses désirs.

La tranquillité d'âme de l'individu et l'existence de l'état aurait donc été également menacée, si on eût voulu détruire le polythéisme régnant, subitement avec trop de précipitation et dans toutes les classes à la fois. La société même des *Initiés* eût été exposée à devenir la victime du peuple fanatisé pour ses croyances, et la *lumière*, conservée si soigneusement jusque-là, aurait pu s'éteindre peut-être pour longtemps.

Les prêtres égyptiens des meilleurs temps de l'antiquité commencèrent donc par faire de la vérité éternelle la propriété exclusive d'une société fermée. Ceux qui montraient assez de force d'âme et de dispositions de cœur pour pouvoir la comprendre, furent choisis et élevés au-dessus de la foule, pour parvenir, conduits par leurs frères, à la connaissance de la *lumière pure*.

Des voiles de différentes espèces cachèrent la totalité de la nouvelle doctrine aux yeux des profanes appartenant au monde extérieur. Tous portèrent néanmoins le cachet d'une signification religieuse, afin que les plus dignes, et chacun selon son individualité, pussent recevoir d'abord un pressentiment de ce que la doctrine pouvait renfermer, et que la foule dût conser-

ver un sentiment respectueux vis-à-vis de ce qui lui était inconnu.

Les *hiéroglyphes* formaient le premier de ces voiles. C'était une écriture figurée qui, tout en représentant par des signes visibles et divers, un sens connu à l'initié, le cachaient pourtant aux profanes.

La seconde enveloppe consistait dans une série de *cérémonies religieuses et d'appareils solennels destinés à agir sur les sens*. Ces derniers avaient surtout le but de préparer l'âme du néophyte en la mettant dans une disposition qui la rendait sensible à la nouvelle vérité dont il devait se pénétrer. Les purifications auxquelles le néophyte était soumis, les ablutions et les aspersions, puis l'usage de longs vêtements de lin, la privation de toute jouissance sensuelle, l'effet du chant, qui le préparait à l'enthousiasme et à l'élévation d'âme, un silence prolongé, une alternative subite de ténèbres et de lumière, et plusieurs autres préparations analogues, appartenaient à cette catégorie.

Ces cérémonies, jointes aux hiéroglyphes, et les vérités cachées dans ceux-ci, dont la connaissance était précédée et préparée par ces usages, furent donc compris sous le nom de *mystères*. Leurs principaux et plus anciens siéges furent les temples d'*Isis* et de *Sérapis*.

Les Grecs les introduisirent d'après l'exemple des Egyptiens, à *Eleusis* et à *Samothrace*. Beaucoup de ces usages se glissèrent aussi dans les mystères de la grotte de l'*Ida*, en *Crète*, dans les doctrines des *Pythagoriciens*, parmi les *Esséniens*, les *Thérapeutes*, et enfin aussi dans les *confréries des couvents*. Au même temps cependant que les mystères d'Egypte, se formaient des doctrines et des sociétés semblables parmi les *Brahmines*, dont nous avons développé plus haut la philosophie religieuse.

C'était seulement par degrés que les initiés arrivaient à la *connaissance immédiate de la vérité*, c'est-à dire, à ce point de vue où, sans s'arrêter aux choses extérieures, aux images, aux hiéroglyphes et aux cérémonies, ils n'y voyaient plus que des symboles derrière lesquels étaient cachées les grandes vérités, qu'ils pouvaient contempler alors des yeux de leur esprit. Leur vue devait d'abord se purifier de bien des erreurs et passer par bien des préparations et bien des épreuves, avant de pouvoir supporter la *pleine lumière* de la vérité. Ce n'était que sur le dernier degré, dans le sanctuaire le plus retiré du temple, que le dernier voile tombait, que leurs yeux s'ouvraient et qu'ils devenaient *Epoptes*, ou hommes qui contemplaient la vérité.

Les efforts de ces derniers pour répandre insensiblement dans les masses l'idée d'un seul Dieu, se montrent visiblement dans la singulière forme de quelques-unes des images sacrées des anciens Egyptiens. La composition si grotesque et si bizarre en apparence de ces productions, de ces membres réunis d'hommes et d'animaux de différentes espèces, aurait dû conduire le peuple, par l'idée de l'intime liaison entre les différentes forces de la nature, à celle d'une seule force créatrice et éternelle. *Le Sphinx,* si connu, s'attribuait les membres les plus robustes des plus puissants animaux; l'aile de l'aigle, l'avant-corps du lion, la croupe du taureau, comme expression de la force physique prodigieuse que possèdent ces animaux, et de l'homme, si puissant par son esprit, la tête et la poitrine. Aussi, de nos temps encore, cette image sacrée des Egyptiens passe-t-elle pour le symbole de l'énigme ou du mystère. De semblables créations mystiques, connues seulement des époptes, passèrent dans le peuple pour de nouvelles divinités, et donnèrent par conséquent aux mystères un extérieur si matériel, qu'ils semblaient se rapprocher de l'idolâtrie.

L'abus que firent plus tard les prêtres de l'Egypte de ces images et de ces cérémonies, en les exploitant, comme pour produire des effets mi-

raculeux, et la décadence même du polythéisme, est encore un signe important qui sert à reconnaître la marche du développement général de l'humanité.

Moïse osa le premier populariser parmi les siens les idées qu'il avait reçues dans les mystères d'Egypte, et lorsque l'idée pure et universellement humaine s'effaça parmi les siens, (ainsi que dans les mystères grecs, lorsqu'un vain égoïsme la remplaça,) seulement les Juifs les plus avancés continuèrent à cultiver la doctrine de l'unité de Dieu. Les mystères disparurent, et lorsqu'à leur tour les prêtres juifs s'égarèrent dans la voie qui avait perdu ceux de l'Egypte et de la Grèce, *le Christ* vint faire de sa sublime doctrine un héritage général à toute l'humanité.

Pythagore, dont le génie avait saisi la signification des mystères, voua sa vie, lors de son retour dans sa patrie, à les propager d'une manière plus conforme au caractère national des Grecs. Mais avant de se mettre à l'œuvre, il voulut encore approfondir les mœurs, les lois, les sciences et surtout les institutions religieuses de ceux qui étaient réputés pour les plus avancés dans la civilisation, parmi les peuples de son temps. Il voulut aussi chercher à connaître leurs mystères, s'il en existait.

Peut-être n'en résulta-t-il pas, pour un Grec

aussi avancé que lui, un grand surcroît de connaissances, mais il y gagna au moins cette flexibilité de son génie, qui le fit inventeur de tant d'idées scientifiques. Il l'acquit sans doute en vue des formes si variées dans lesquelles les idées les plus essentielles de son siècle se présentèrent à lui, et par le contact si fréquent avec tant de nationalités différentes. En Egypte, par exemple, outre les mystères principalement, il cultiva la géométrie, en Phénicie l'arithmétique, en Chaldée l'astronomie, et en Perse, il étudia avec un zèle tout nouveau (surtout auprès des prêtres connus sous le nom de mages) la morale et les mystères.

Une tradition qui n'est pas suffisamment prouvée, et qu'on n'a pourtant pas pleinement réfutée, le fait aller aussi dans l'Inde pour y apprendre la science rationnelle du divin esprit du monde, la philosophie. Ce qui est sûr, c'est que les études les plus récentes du sanscrit nous ont démontré que peu de temps avant Pythagore s'était formée la religion de Budah, religion dissidente de celle de Brahma, et qu'elle avait suscité ce besoin de la raison humaine, de comparer les opinions différentes sur l'essence unique et fondamentale du monde, de les éprouver par la réflexion et la pensée, et de les concilier entre elles si possible.

Enrichi de connaissances de tout genre, Pythagore retourna à Samos, son île natale. Là, il se livra pendant quelques temps à de profondes réflexions, afin de classer tous les trésors spirituels qu'il avait apportés. Mais dans son puissant génie toutes les sciences spéciales furent éclipsées devant la *lumière* intérieure et sacrée qui l'éclaira. Dans sa conviction, tout le reste se groupa autour de ce centre unique, tout devint seulement symbole de l'éternelle pensée créatrice. Il n'admit la signification d'une science comme réelle et véritable que lorsqu'elle fut devenue dans son esprit l'expression de l'être divin, lorsqu'il la trouva reflétant la *lumière* divine de la raison suprême.

Il chercha l'expression la plus significative et la plus convenable pour cette essence divine qu'il rencontrait dans toutes les choses et dans toutes les idées. Les pensées et les paroles par lesquelles on les rend ordinairement sont encore trop différentes des choses même et de leurs qualités. Comme l'esprit humain se manifeste par exemple dans le langage, ainsi se manifeste la divinité dans le monde visible. Le firmament et toute la nature, qui change éternellement, sont bien le langage universel de Dieu. Mais comme ce n'est *qu'un seul être* qui existe dans le monde corporel et spirituel, il ne doit

donc exister qu'une seule espèce d'expression pour le désigner, expression qui ne doit donner ni plus ni moins à la pensée que ce qui existe dans la chose. Pythagore crut trouver cette expression juste et parfaite dans *les mathématiques*. Les proportions arithmétiques et les figures géométriques sont en effet parfaitement les mêmes dans les pensées et dans les choses. Les astres sont groupés suivant des lois arithmétiques, et leurs courbes sont des lignes géométriques. Les matières dont le corps humain est composé sont combinées d'après des lois arithmétiques et fixes. Dans d'autres proportions elles produisent les corps des animaux ou des plantes. Les corps animés en général, ainsi que leurs moindres parties, ont des formes géométriques qui dépendent elles-mêmes de leurs proportions arithmétiques existant. Les rapports des sons, qui agissent avec tant de puissance sur l'esprit de l'homme, qui le mettent dans un ravissement presque céleste, ne sont que des proportions arithmétiques. Les cordes d'une lyre ou d'une harpe, qui produisent les différents tons de la gamme, correspondent entre elles comme des proportions arithmétiques fixes et invariables. Tout ce qui est harmonieux ou beau s'appuie sur les proportions des nombres. L'*architecture*, cet art si puissant et si

beau, et qui a tant contribué à la civilisation de l'humanité, dépend de l'application rigoureuse ; de la géométrie.

Les mouvements harmonieux et éternels des astres sont soumis aux mêmes lois que les rapports en musique. En un mot, tout, dans le monde corporel comme dans le monde spirituel, est nombre et forme. Le *nombre normal et fondamental* , la source de toute beauté et de toute harmonie, c'est la *divinité* (l'unité).

C'est jusque-là que le génie de Pythagore pénétra. Mais il voulut encore mettre en pratique ce résultat de ses études, et lui donner autant d'avenir que l'esprit national du peuple grec le permettait.

Si les prêtres égyptiens cherchèrent d'un côté à élever la pensée, à ennoblir les actions de leur peuple et à le mettre au-dessus des désirs passagers et vulgaires, en lui communiquant peu-à-peu la croyance à un seul Dieu ; de l'autre, la constitution antique et monarchique de leur pays eut cependant assez de force pour veiller au moins sur la forme extérieure de la conduite. Jamais l'action arbitraire et contraire à la loi d'un seul individu ou d'une classe quelconque ne put mettre en danger le salut de la nation, bien même qu'il existât dans les lois et dans les usages judiciaires de l'Egypte des formes imposées par des influences despotiques.

Les circonstances étaient bien différentes dans cette vie mobile des républiques de la Grèce. La forme variable des lois fut l'expression de la volonté toujours changeante de la majorité du peuple, et la valeur de cette volonté des individus était la mesure du bien ou du mal que ces lois devaient produire. Pour la diriger et la retenir dans une bonne voie, et pour la développer harmoniquement dans toutes ses directions différentes, il fallait donc à la Grèce une manière de voir profonde et religieuse en tout ce qui regardait le monde et la vie, et ces vues profondes, il fallait encore les répandre dans un cercle d'hommes aussi étendu que possible, afin que le droit du vote pût produire de bons résultats.

Pythagore poursuivit cette tâche gigantesque avec une audace incomparable. En Egypte, la carrière des époptes était restreinte à la seule voie de la religion. Pythagore voulut qu'initiés et néophytes marchassent de suite dans la voie de l'action et de la vie sociale. Il ne demandait pas seulement l'élévation du sentiment et de la raison, mais aussi il se proposait d'élever la volonté et la force d'activité de ses disciples en les poussant à l'action. La vérité pure et éternelle ne devait pas seulement être *connue* et *contemplée, mais elle devait recevoir son expression vi-*

vante et se *manifester* dans les actions. Pythagore avait la persuasion que l'homme ne parviendrait à la connaissance parfaite de l'esprit unique du monde qu'en prenant-lui-même une part active à ses manifestations; car ce n'est qu'à l'artiste qui crée qu'il est donné de reconnaître une œuvre d'art dans son jour et dans son esprit véritable.

Il arrive à la force du peuple dans l'état, ce qui arrive à la force universelle dans la nature. Telle manifestation de l'esprit du peuple, pour l'homme absorbé par ses projets ou ses intérêts, et placé sous leur bonne ou mauvaise influence, est comme sa divinité politique.

Lorsque les artistes de l'état (les hommes d'état) ne parviennent pas à saisir l'unité de l'esprit du peuple, là aussi s'établissent de fausses idoles politiques, et c'est un *polithéisme politique* qui trouve accès.

Aux époques héroïques d'un peuple, dans les commencements de son existence, règne bien encore dans les masses un sentiment obscur de l'unité de l'esprit, quelle que soit la diversité de ses manifestations. Mais lorsque peu-à-peu commencent les divisions et les collisions des intérêts égoïstes, ce sentiment disparaît devant ce que l'on se plait à appeler prudence, énergie in-

dividuelle, — noms qui éblouissent les hommes de leur faux éclat.

Ce polythéisme politique, cependant, a des suites plus tristes et plus dangereuses encore que le polythéisme religieux. Car si un individu trouve beaucoup d'autres qui partagent ses opinions particulières sur un but personnel qu'il s'est posé, alors toute la force d'un parti égoïste vient se concentrer dans l'idole qu'il s'est créée, et le bien-être, le patriotisme des autres seront sans effet. Dans le polythéisme religieux, au contraire, les forces diverses de la nature, que l'homme confond avec le Dieu éternel, dominent toujours par-dessus la volonté de l'individu. Celui-ci sait fort bien qu'il ne pourra ni les diriger, ni leur commander. Il leur offre tout au plus des sacrifices qui n'ont jamais été des sacrifices humains que dans les temps les plus barbares. Mais aujourd'hui encore on sacrifie les hommes, leur bonheur et leur liberté à l'idole politique et aux intérêts des partis, que ce soit l'égoïste servilité vis-à-vis du despote, ou la démagogie égoïste vis-à-vis de l'anarchie populaire. Dans le polythéisme politique, les partis ou leurs chefs croient plus volontiers gagner pour soi et former selon leur gré les forces individuelles de l'esprit d'un peuple. Cela ne leur est jamais possible dans le fait; car l'esprit du

monde marche de son pas éternel et irrésistible à travers toute l'histoire de l'humanité. Il ne reste, il ne prospère que ce qui s'y rattache comme *à un grand tout*, pendant que le faux éclat de l'égoïsme disparaît comme la feuille desséchée qui ne sert qu'à engraisser de sa pourriture le sol sur lequel l'avenir développe à ses dépens les germes toujours nouveaux du bonheur. L'arbre de l'humanité pousse ses racines éternelles dans des profondeurs insondables. En vain les vagues furieuses du destin se brisent contre lui depuis des milliers d'années; les vents emportent sur leurs ailes les dernières traces de l'infortune des peuples et des états, et l'arbre majestueux reste intact, étendant ses branches avec amour vers la lumière divine, qui caresse éternellement ses feuilles toujours renaissantes.

Les hommes doués d'un naturel contemplatif sont, par cela même que la haute idée de l'unité les a saisis, moins disposés à une action vigoureuse dans l'état, et ils laissent faire ceux qui ont placé leur foi dans l'esprit des divisions politiques. Car même chez les Grecs, si mobiles en politique, le fatalisme prédomina dans la vie des états. L'histoire universelle des peuples était comparée dans le symbole mythologique, à une tapisserie artistement travaillée, et dans la-

quelle des fils, tantôt éclatants et tantôt sombres de couleurs, s'entrelacent pour former à la fin les figures et les groupes du tableau historique. La déesse de la destinée Moira, dont le trône s'élève bien au-dessus de la terre, travaillait ce tissu modèle de la destinée humaine, et c'est des milliers d'années d'avance qu'elle assigne déjà leur place aux peuples, aux états, aux hommes et aux héros puissants de l'avenir, place qu'ils doivent remplir soit avec l'éclat du bonheur, soit dans l'ombre de l'adversité. Tous doivent accomplir leur destinée. Sur la terre, ces trois servantes de la Moira, les Parques, sont constamment occupées à filer pour les individus le fil de la vie à mesure qu'ils doivent naître ou agir, et à les faire entrer dans le tissu des événements, d'après le travail-modèle de la déesse du destin. Tantôt elles le dirigent en haut dans les endroits les plus saillants de l'histoire nationale de leur peuple, tantôt elles le cachent dans les parties obscures du tissu, dans l'ombre de l'oubli. Quand enfin le moment est arrivé où l'homme n'a plus rien à faire dans le tissu de ce monde, elles coupent le fil de sa vie.

La déesse de la destinée avait donc formé son tissu-modèle, uniquement guidée par sa volonté arbitraire, sans être soumise à aucune loi ni dirigée par aucune intention étrangère à sa pro-

pre inspiration. Les dieux eux-mêmes, aussi bien que les hommes, étaient soumis à ce plan de la destinée; c'était pour tous la loi inévitable! Que restait-il à faire aux hommes supérieurs?

La première ressource des âmes profondes fut de suivre l'élan de leur esprit profond, de s'élever, dans les heures de méditation ou d'inspiration, au-dessus des choses de ce monde, en sacrifiant au Dieu de Delphes, et de se laisser aller au génie poétique et inspirateur qui leur faisait apercevoir d'en haut les fils du tissu de Moira.

Ils en rendirent les formes et les contours gigantesques dans une poésie qui les idéalisait ou les prophétisait.

D'un autre côté, l'homme d'énergie ou d'action était libre encore d'éprouver l'inflexibilité de sa volonté dans une lutte désespérante contre la puissance mystérieuse de la destinée. C'est dans les *mystères de la Grèce* que ces tissus mystérieux de la destinée furent expliqués d'une manière satisfaisante à l'esprit de l'homme, par les idées du but universel et de la raison divine. Mais ce fut Pythagore qui, le premier, conçut l'idée de réaliser dans une société *secrète* cette idée de l'*unité* du but universel, par la force d'action de chacun des membres. Comme les

Bénédictins ennoblirent la vie monastique des couvents égyptiens en lui substituant une idée universelle et vivante d'action, ainsi Pythagore, avant eux, avait élevé les mystères égyptiens à une puissance supérieure, en fondant la société qui devait agir dans l'état et y influer; en un mot, une société politique.

C'est avec la prudence et la circonspection des prêtres vertueux de l'antiquité qui voulaient amener le peuple au monothéisme, que Pythagore se proposa, lui, de conduire les Grecs préoccupés de leurs luttes de partis, à l'idée de l'unité humanitaire. C'est pourquoi il tâcha d'abord d'attirer dans l'association les hommes les plus vertueux et les plus instruits de son peuple. Chacun dut être amené par degrés au point le plus élevé possible du développement de ses forces corporelles et spirituelles, afin que le but qu'il avait une fois atteint ne fît que devenir un moyen toujours nouveau pour atteindre un *autre but plus élevé*.

Comme dans les mystères, les dogmes extérieures et les cérémonies du polythéisme étaient devenues simplement des symboles de la seule idée vraie sur Dieu et le monde, ainsi, Pythagore fit servir l'action politique ordinaire et extérieure simplement comme symbole de la vraie vie de l'état, et il exploita les buts individuels

en les envisageant comme simples moyens d'un seul but politique général humanitaire et conforme à la raison.

La *religion*, ce lien indissoluble, qui unit l'homme à Dieu et qui subsiste dans tous les moments de la vie, *les mathématiques*, l'expression la plus précise et la plus pure de la pensée de l'homme sur les manifestations de la divinité, (l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique, quatre des sept arts *libres*), et *l'étude* et *l'observation de soi-même*, source principale de l'indépendance active et seul moyen qui puisse conduire l'homme à cet empire sur soi-même, si riche en résultats;

Voilà les trois souveraines tâches qui étaient imposées à tous les membres de la société (de l'état idéal) des Pythagoriciens.

Dans des leçons mutuelles, ils s'exerçaient encore à la *connaissance des langues* (grammaire), à l'*éloquence* (rhétorique) et à l'*art de penser et de prouver* (dialectique); ils exercèrent ce dernier surtout pour se préparer à une activité extérieure dans les assemblées publiques du peuple ou des magistrats.

Ces trois derniers, la grammaire, la rhétorique et la dialectique, forment ensemble et avec les quatre autres que nous avons vus plus haut les sept arts libres.

Comme les idées de Pythagore sur la religion et sur l'état différaient essentiellement de celles de ses compatriotes, qui professaient pour la plupart le polythéisme et ne connaissaient en politique que des opinions de parti, il ne put se contenter de l'indépendance individuelle de ses disciples ; il lui fallut encore pouvoir compter sur *le secret* relativement à tout ce qui devait rester caché aux profanes. *Observer le silence* fut donc un des principaux exercices auxquels furent soumis les néophytes. Ce silence rigoureux durait quelquefois pendant des années avant qu'ils pussent passer du grade *inférieur* [1] des *exotères* au grade *supérieur* des *ésotères* [2], catégorie dans laquelle étaient données les dernières solutions des symboles politiques et religieux, et où l'on méditait et élaborait les bases sur lesquelles devait reposer l'action des associés sur le monde extérieur. Mais comme la vie de l'état a ses racines dans la vie des familles, Pythagore arrêta d'abord *que les femmes aussi* devraient être admises aux mystères, et l'histoire cite plusieurs pythagoriciennes devenues célèbres.

Pythagore, ne trouvant pas l'île de Samos convenable à la réalisation de ses idées, qui se développèrent avec toujours plus de clarté, choisit

[1] Cercle extérieur. — [2] Cercle intérieur.

la partie méridionale de l'Italie, où les colonies grecques, si peuplées, si aisées et si puissantes à cette époque lui parurent offrir plus de chances que sa propre patrie, car celle-ci était placée d'un côté sous l'influence toujours croissante que la Perse exerça sur les Grecs de l'Asie-Mineure, et de l'autre, à Samos même, sous la tyrannie absolue de Polycrate, de sorte que tout élan dans les idées sociales était rendu impossible.

Pythagore débarqua donc à *Crotone*, ville puissante et riche, mais où le découragement, amené par des guerres malheureuses contre d'autres villes grecques du pays, avait paralysé la vie politique des habitants. Les traits beaux et nobles du philosophe, sa taille mâle, élevée et bien proportionnée, mais avant tout l'esprit qui respirait dans ses discours et dans ses actions, lui acquirent bientôt l'estime et l'affection générale. Il comprit qu'il se trouvait sur le terrain le plus convenable pour ses créations. Les Crotoniens, animés par lui d'un nouveau sentiment pour la liberté, mais riches d'expérience et connaissant les suites désastreuses de l'anarchie, furent disposés à s'abandonner aux idées et aux plans de cet homme extraordinaire. Les bases fondamentales de l'institution de sa remarquable association étaient celles-ci. Aussitôt qu'un néophyte se présentait, Pythagore

faisait des recherches sur la manière dont il avait vécu jusque-là dans sa famille ou avec ses amis ; ensuite, s'il savait parler, rire et se taire à temps ou non ; quels étaient ses penchans et ses passions, surtout s'il était adonné à l'intempérance ou à la volupté ; s'il était tracassier ou ambitieux, quelle était sa conduite envers ses amis et ses ennemis ; quelle sorte de société il fréquentait ou laquelle il évitait le plus ?

Pythagore observait ensuite les mouvements de son corps, sa démarche et surtout les traits de sa physionomie, pour y reconnaître la nature et la force de ses penchants ; car il avait la conviction profonde que le corps, et surtout la figure de l'homme, sont l'expression de l'âme et de l'esprit qui l'anime.

Ensuite venait l'épreuve de l'*éducabilité* et de la *mémoire*. Concevoir avec rapidité et retenir avec facilité, étaient pour lui des indices d'un esprit supérieur et non dominé par les passions. En effet, celui qui est absorbé par des penchants égoïstes ne pourra guère s'abandonner avec facilité à ce qui se présente à son esprit et à ce qui est du domaine des âmes supérieures. C'est par le désir et l'aptitude d'acquérir ce qui est bon et profond, que se distingue une individualité dans laquelle résident simultanément la force et la douceur. La distraction et l'esprit

borné sont la cause et l'effet d'une brutalité de sentiment plus ou moins développée. La dernière épreuve était celle de la discrétion (du silence absolu). Elle devait montrer si le néophyte pouvait garder le secret sur les choses qui lui seraient révélées, même en dépit de ses propres impulsions, et contre les efforts les plus rusés, de lui faire trahir ce qui lui aurait été confié.

Après ces épreuves, venaient les *purifications* de l'âme, afin que celle-ci s'affranchît successivement de préjugés, de passions et de mauvaise habitudes, et qu'elle devînt capable de saisir dans toute leur pureté les doctrines qu'on voulait lui confier. Ici trouvait place avant tout *la soumission entière de l'ambition*. Ceux qui étaient admis devaient se voir exposés pendant trois années consécutives à un traitement non-seulement indifférent, mais encore méprisable. Le silence absolu qu'il leur fallait observer dans les réunions durait même souvent plus long-temps encore. Ce n'est que lorsqu'il était questionné, qu'un membre nouvellement admis pouvait parler et répondre. On voulait, par cette épreuve, développer en lui la faculté de s'observer soi-même. Quant au degré des *akusmaticiens* (c'est-à-dire ceux qui ne devaient qu'écouter), telle était sa loi : écouter, voir, se taire. Ce n'était que plus tard, après avoir reçu bien des enseigne-

ments, qu'il leur était permis de questionner les autres et de parler eux-mêmes, c'est-à-dire, ils devenaient *mathématiciens* (enseignés), car ils savaient alors taire ce qu'il n'était pas convenable de dire, et parler de ce qu'il ne fallait pas taire.

Il fallait encore qu'ils se privassent de l'usage des viandes et d'autres aliments, pour ne pas donner à la matière une trop grande prépondérance sur l'esprit. Toute autre nourriture, et même le vin, ne leur était permis que dans les limites du plus strict nécessaire. Les richesses aussi et les honneurs extérieurs de la vie ne se trouvaient à leur disposition que dans une mesure très-restreinte. Dans l'association même, ils ne tenaient aucun rang. Souvent ils étaient obligés de céder la part qui leur revenait des repas, ou les honneurs auxquels ils croyaient pouvoir prétendre, à d'autres soit plus âgés soit plus jeunes qu'eux. Cette dernière institution fit que beaucoup de riches se désistèrent en faveur de l'association de ce qu'ils avaient de trop, afin que la vie sociale s'en pût prolonger et se multiplier plus facilement, et que toutes les inégalités de la vie ordinaire en fussent bannies. Pendant les trois années de purification, ces adeptes formaient ce que Pythagore appelait le cercle extérieur des *exotériques*. *S'ils accomplissaient en*

entier la tâche qui leur fut imposée, l'admission dans le cercle intérieur des ésotériques leur était accordée, et on leur permettait de prendre leur place dans les réunions générales, derrière le rideau qui séparait ce degré supérieur, et où Pythagore lui-même se trouvait caché aux yeux des *exotériques*. On les admettait aussi aux assemblées plus secrètes, dans lesquelles on leur communiquait des doctrines de plus en plus profondes, et où l'on s'occupait de plans à tracer pour une activité immédiate dans la vie sociale.

Les membres de l'association pythagoricienne avaient coutume de commencer la journée en se promenant solitairement dans les temples, les bois et autres lieux retirés, et de chercher à recueillir leur esprit dans le calme de la solitude, pour prédisposer convenablement leurs pensées à l'œuvre qui les attendait dans le jour.

Ils jugeaient digne de la foule ignorante seulement, de s'occuper de discours, d'affaires ou d'actions avant d'avoir mûrement médité.

Après cette méditation du matin, ils tenaient des assemblées par petits groupes, (ordinairement dans les temples ou les bocages des alentours), et ils s'enseignaient mutuellement. Ils passaient ensuite aux exercices gymnastiques, selon l'usage national des grecs ; c'étaient la course, la

lutte, et aussi le combat au ceste, tout cela pour maintenir le corps vigoureux et dispos. Un déjeuner pris ensemble suivait l'exercice. Après cela, ils se rendaient aux affaires de l'état, soit intérieures, soit extérieures. Vers le soir, ils se promenaient deux ou trois ensemble, pour s'entretenir d'affaires politiques ou de science. Ensuite venait le bain, puis le repas proprement dit qui se faisait par groupes composés tout au plus de dix individus. Des libations de vin et des fumigations sacrées en l'honneur de la divinité précédaient ce repas qui ne commençait ordinairement que peu de temps avant le coucher du soleil. Après le repas se faisait une seconde libation, et une lecture.

Le plus ancien fixait le sujet; le plus jeune lisait. Les nappes et les couvertures des coussins dont ils se servaient, ainsi que les habits qu'ils portaient, étaient tous d'une étoffe de lin éclatant de blancheur et de propreté. Avant de se livrer au sommeil ils méditaient encore une fois, et se rappellaient ce qu'ils avaient pensé, appris, dit et fait pendant le cours de la journée. De cette manière ils s'exercaient à la mémoire et à l'observation de soi-même, et ils parvenaient plus facilement à se posséder eux-mêmes. Lorsque la journée n'offrait pas assez de sujets pour la méditation, ils étendaient

celle-ci sur les événements ou pensées de plusieurs journées passées. Le matin, à leur réveil ils se rappelaient ce qu'ils s'étaient proposé la veille de faire le lendemain. Les *Esotériques* en particulier observaient envers tous ceux qui ne faisaient pas partie de leur cercle, le plus profond silence sur tout ce qui avait été dit et enseigné dans leur degré. C'est en vertu de ce principe qu'ils n'écrivaient rien de tout cela, mais qu'ils l'imprimaient dans leur mémoire, afin que rien n'en passât aux profanes. Leur entretien sur ces sujets se faisait en signes symboliques, lorsque le hazard voulait que des non-initiés se trouvassent présents dans leur société.

Lorsqu'un néophyte succombait dans les épreuves des *Akusmaticiens*, ou qu'il commettait une faute, il était banni de l'association, et s'il lui avait fait précédemment un don quelconque, on lui en rendait le double. Un monument funéraire portant son nom, fut érigé comme s'il était mort. On parlait de lui dans l'association comme d'un décèdé, et on ne le reconnaissait plus en le rencontrant dans la vie.

Quelles que fussent donc les difficultés d'être reçu membre de la société pythagoricienne, il arriva cependant que tous les hommes et les jeunes gens qui jouissaient de la considération

publique à Crotone, recherchèrent peu-à-peu cette belle association, et ils se soumirent aux épreuves, entraînés par le caractère moral et la beauté des principes pythagoriciens. L'art de former les caractères s'y développait si extraordinairement, que l'association vit bientôt se lever au milieu d'elle des penseurs profonds, des poëtes inspirés, des généraux et des hommes d'état pleins de capacité, qui eurent tous le but et la tendance de manifester à l'extérieur, par leur individualité et leurs talents, les sublimes doctrines de l'unité humanitaire. Bientôt aussi, les villes voisines, Métapontum, Tarente et autres, possédèrent leurs associations pythagoriciennes, dont Crotone resta le centre et le modèle, de sorte que ces sociétés obtinrent successivement la plus grande influence sur l'administration politique de ces villes. Pythagore était consulté dans toutes les occasions importantes, et ses disciples furent reconnus comme les citoyens les plus considérés et les plus influents.

Les autorités ordinaires n'étaient point changées; leur activité cependant et leur direction leur fut assignée par la société pythagoricienne, et il arriva de là que l'influence de celle-ci fut un grand bien pour les états où elle existait.

Malheureusement pour l'humanité, l'envie et la jalousie des hommes lui portèrent le coup

mortel après quarante ans d'existence, et cela même pendant la vie de Pythagore, âgé alors de plus de quatre-vingts ans. Plusieurs hommes puissants d'un caractère faux et bas avaient été bannis de l'association, notamment le crotonien Kylon, distingué par sa naissance, sa fortune, et le pouvoir brutal et tyrannique qu'il exerçait dans son pays. Ces hommes tramèrent donc des conspirations contre les pythagoriciens, et cherchèrent à les rendre suspects au peuple, auquel il suffit que les associés se distinguassent par leur genre de vie, leurs mœurs, leurs habillements, et par leur intime liaison entr'eux, pour qu'il les crût coupables. Ce fut donc chose facile d'exciter contre la société l'envie et la haine de la foule. Kylon, à la tête de la populace, se jeta donc un jour sur l'assemblée des pythagoriciens, et le fanatisme de sa troupe en immola la plupart sur-le-champ, et livra les autres au bourreau. Pareille chose arriva dans les autres villes grecques d'Italie. Pythagore lui-même mourut peu de temps après, vieillard affaibli par l'âge et victime de sa profonde affliction. La plupart de ceux qui purent échapper à la mort s'enfuirent ou furent bannis. Leur puissance politique fut, il est vrai, brisée par ce coup, mais leur doctrine ressuscita dans l'ancienne Grèce avec Socrate et Platon, tous les deux disciples du

grand homme. Les Esséniens, et on peut le dire, les Bénédictins aussi, devinrent leurs successeurs, et leur influence se fait encore sentir à l'heure qu'il est dans la société des francs-maçons. Voici ce qu'en témoigne la constitution d'York :

« Ce fut surtout Pythagore le grec, qui acquit « bien des mérites en *maçonnerie* (Baukunst). Il « voyagea en Egypte, en Syrie, et partout où « elle était prospère. Il fut reçu dans les loges « et il y enseigna après son retour. Ensuite il « s'en alla en Italie dans la Grande-Grèce, où il « resta et où il devint très célèbre comme sa« vant. Il fonda à Crotone la grande école de « philosophie et de maçonnerie (architecture), « et fut l'inventeur de plusieurs des principes « fondamentaux que l'on incorpora plus tard à « la géométrie. »

Le principe de la doctrine de Pythagore restera, monument éternel de son génie, présent aux intelligences humaines, et il survivra tant qu'il y aura des astres au ciel, et des hommes sur la terre pour les contempler.

Mais nous trouvons encore dans la vie sociale des ordres de chevalerie du moyen-âge, les traces de cette manière de penser et de vivre des pythagoriciens, et cela avant tout dans l'ordre des chevaliers du Temple.

3. L'ordre des Templiers.

La profondeur de l'âme, la force corporelle presque gigantesque, et une ferme volonté avec l'indépendance de la pensée, tels étaient les biens nationaux et caractéristiques que les Germains avaient su conserver dans la simplicité de leurs habitudes si conformes à la nature, lorsque commença le nouveau développement de l'humanité à la nouvelle *lumière* du christianisme, qui se levait en *Orient*.

C'est cette force primitive et pure dans l'homme qu'il fallait au génie du monde, pour révéler sa puissante action, qui cette fois-ci devait embrasser l'humanité toute entière.

L'aurore de la nouvelle lumière avait disparu devant le jour véritable; l'héroïsme *résigné* et patient des martyrs était passé, car ce qu'il avait à faire, il l'avait fait. C'était la clarté du jour qui brillait, et avec elle le courage héroïque de *l'action*.

Le christianisme prit donc la forme mâle et audacieuse de la *chevalerie*. Celle-ci fut la manifestation extérieure la plus brillante du

moyen-âge, et elle atteignit sa plus belle prospérité à l'époque des croisades, où elle s'identifia entièrement avec l'esprit et avec l'âme du christianisme.

La vigueur mâle audacieuse mais franche, avec laquelle le guerrier germain s'élançait dans l'arène à la moindre apparence de se voir blessé dans son honneur ou dans sa liberté, fit l'élément fondamental de cet esprit chevaleresque. La doctrine charitable du Christ le dirigea, en l'ennoblissant, vers les idées romantiques de l'héroïsme. La justice et l'indulgence envers les faibles, la protection des femmes et du clergé contre les violences des puissants de la terre, tels étaient généralement les devoirs que chaque guerrier chrétien était tenu d'observer. Plus tard, au moment d'apogée de la chevalerie, on y joignit le devoir suprême de combattre sans cesse contre les infidèles pour l'honneur de la religion et la prospérité de l'Eglise.

Plus ces devoirs étaient graves, et plus aussi les prérogatives de ceux qui les remplissaient devaient y correspondre. L'esprit guerrier du siècle et les antécédents historiques, qui peu à peu se transformèrent en véritable féodalité, amenèrent à cette conséquence naturelle.

La base principale de la féodalité dérive du genre de vie des anciens Germains et de la forme

particulière qu'elle avait eue depuis les temps les plus anciens. Les Germains, d'après l'esprit d'indépendance individuelle qui les animait, s'établirent de préférence dans des habitations éparses, semblables à nos fermes d'aujourd'hui. Un certain nombre d'habitants de ces fermes, ordinairement déterminé par les accidents de terrain qui en formaient les limites naturelles, constituait *la commune*, et celle-ci était *l'état* lui-même. Les affaires capitales de cette existence sociale étaient la défense contre les ennemis du dehors, et l'arrangement des différents survenus entre les membres de la commune. Le *comte* présidait les délibérations, mais les membres du tribunal étaient élus par la population du district; *les Echevins* rendaient le jugement. Le *Duc* élu en cas de guerre, commandait la force armée. On ne connaît que peu de *rois* chez les peuples germaniques.

La direction providentielle de la nature veut ordinairement que le fils ressemble au père pour ce qui concerne les sentiments et la force physique. Il devait en être ainsi, bien plus fréquemment encore dans ces temps passés, où les hommes menaient une vie simple et uniforme, tandis qu'aujourd'hui, où la vie, qui varie journellement ses formes et ses émotions, la civilisation raffinée et les séductions

extérieures débordent l'esprit de famille, et détruisent volontiers les affinités naturelles de père à fils.

Mais dans ces temps-là, certaines familles devaient nécessairement arriver à une influence marquée, dans le cas surtout où les qualités physiques et morales de leurs membres avaient provoqué leur élection aux charges éminentes de l'état, de génération en génération. Les *nobles* devaient donc nécessairement s'élever au-dessus des autres hommes libres, par la marche même des circonstances et de la culture d'un peuple. Si d'un côté les prétentions aux charges honorables des districts ou du pays, (fruits d'un calcul tacite, mais aussi tacitement reconnues par le peuple,) formaient une partie de l'héritage de ces familles, il est juste d'un autre côté de dire, que les fils héritaient aussi le devoir, (pour conserver leur position sociale,) de continuer le dévouement et les efforts laborieux des pères et de s'approprier leurs vertus.

Car la commune, toujours libre dans son droit d'élection, aurait pu diriger ses suffrages sur tout autre qui lui eut paru plus digne.

A part ces deux catégories de *nobles* et d'hommes de condition libre, il en existait une troisième chez les peuples germaniques, et cela depuis des temps immémoriaux, c'étaient les

serfs (Unfreie). Celui qui avait été fait prisonnier de guerre, perdait tout droit d'action et de volonté libre, il appartenait au vainqueur et devenait *esclave*. Cependant lorsqu'on eut conquis des contrées entières, on accorda la permission aux vaincus, (moyennant un tribut,) de rester dans leur propriéte, pourvu qu'ils soutinssent leur maître en tout temps, et qu'ils fissent les *corvées* aussi souvent que cela lui conviendrait. Cette position éleva le vaincu au dessus de la condition de valet, sans lui donner une voix dans l'assemblée des hommes libres de la commune.

L'élément vital des peuples de l'antique Germanie était la guerre et le combat. Si l'occasion de combattre pour la gloire de leur propre nom, leur manquait pendant quelque temps, les guerriers germains se rendaient souvent chez les tribus voisines, où ils se mettaient à la *suite* de quelque chef *célèbre* pour lui aider, le glaive à la main, à vider ses différents. Là, ils rencontraient la jeunesse avide de combats des comtés les plus éloignés, et des peuplades les plus étrangères. La victoire et le danger commun les rapprochaient; et les individus qui composaient la suite du chef, formèrent une confrérie pour la vie et pour la mort.

Cette circonstance aussi révèle un trait national de l'esprit germain qui influa beaucoup sur le caractère particulier du moyen-âge; c'est que le germain était disposé à tout sacrifier pour l'idée qui l'avait une fois enthousiasmé, et qu'il regardait tout ce qui était en dehors de celle-ci comme un accessoire indifférent.

Lorsqu'il rencontrait donc un autre homme libre, qui s'était posé le même but par sa propre inclination, et par son propre choix il le regardait toujours comme son frère et son ami fidèle, quelle que fut la différence qui pouvait exister entre les deux pour les idées religieuses, la nationalité ou le caractère individuel.

Cette particularité a son origine dans la profondeur et la fermeté des sentiments de la race germaine, qui estime la réalité au dessous des choses idéales. Il résulte de cela bien des désappointements pour cette vie, et bien des souffrances pour l'ame, mais aussi une prédisposition à l'idée qui regarde l'humanité toute entière comme un grand tout organique. C'est par cette raison que dans notre siècle où les autres peuples s'abandonnent de plus en plus à l'égoïsme et au matérialisme, l'allemand est encore le plus cosmopolite de tous.

Le *chef* d'une tel confrérie était aussi ***son maître dans l'art des armes***, tant dans la lutte per-

sonnelle que pour la conduite des combats, et il devint par cela même le centre de l'affection des frères d'armes. Il pouvait exercer un pouvoir sans bornes sur tous ces hommes et ces jeunes gens avides de gloire et de combats. Son approbation était le commencement de la renommée future. Chacun cherchait sa faveur que l'on ne pouvait acquérir que par des exploits courageux et vaillants. C'est ainsi que le germain, si indépendant et si hautain dans les autres rapports avec ses semblables, déposa toute sa fierté a la suite et au service de son chef. Tous les Ducs et Rois des peuples germaniques et tous les chefs de famille noble, s'entouraient d'une suite de guerriers. Dans la marche progressive du moyen-âge, se forma de là *la chevalerie*, qui devint pour l'art de la guerre ce que les corporations-maçonniques ou architectoniques avaient été pour l'art de bâtir.

Les chefs germains lors de leurs premières incursions dans les provinces romaines, s'étaient contentés d'y chercher un exercice d'armes, la gloire militaire, et du butin. Mais la vue d'une existence plus richement développée et la beauté du pays, leur donna enfin l'envie de s'en emparer pour toujours. L'idée des Chefs ne fut donc pas seulement contagieuse pour les guerriers de leur suite et pour leurs communes,

mais elle se communiqua encore à d'autres tribus, qui auparavant ne s'étaient point trouvées en contact ensemble. Comme tous étaient persuadés qu'il n'y avait pas d'autres moyens d'assurer la réussite des conquêtes à faire, que la soumission des masses disciplinées à leur chefs, les communes libres se placèrent elles-mêmes sous la souveraine direction de ceux-ci, et des peuples de guerriers émigrant tout entiers débordèrent le territoire romain.

C'est ici la source de *l'organisation* des états au moyen-âge. Si l'on eut convoqué tous les individus de la commune émigrante pour leur demander : « Que voulez-vous ? » — chacun aurait su formuler la même réponse positive : « *La conquête du pays qui est devant nous* ».

Mais si aujourd'hui même on voulait adresser une semblable question à tous les membres qui composent un état moderne quelconque, quelle multitude innombrable de réponses divergentes, ne recevrait-on pas ?

Parmi ces peuplades guerrières qui émigraient, le but commun était donc un but généralement admis et formulé avec précision. Le chef, tout aussi bien que les guerriers ou les hommes libres, qui obéirent à ses ordres, le connaissaient ; tous savaient ce qu'ils voulaient, et chacun avait la *confiance* et la persuasion *que*

tous les autres membres de l'association *voulaient* la même chose. Où faudrait-il chercher cette confiance générale dans les états d'aujourd'hui, et où la trouverait-on ?

Là donc, l'état était une société d'individus *animés* du même esprit, au moins durant l'expédition. Cet esprit ou cette âme était le but voulu par tous, mais dont la réalisation par des efforts individuels paraissait impossible à chacun d'eux, de sorte que tous les individus étaient si intimément liés ensemble qu'ils ne formaient pour ainsi dire qu'un seul corps animé de la même volonté, et que chacun savait qu'il agissait pour tous les autres comme les autres agissaient pour lui.

Cette volonté générale et son souverain pouvoir reçut une expression précise et durable dans *le pacte d'union* conclu dans l'assemblée générale des communes qui termina la guerre d'envahissement. Le droit de participation de chacun à la volonté souveraine, ainsi que les devoirs d'obéissance envers elle, furent expliqués avec clarté, de manière que chaque pas de cette longue course guerrière et chaque fait d'armes, confirmaient a chacun la jouissance de ses droits et rappelaient à tous l'accomplissement du devoir.

Comme au *but* il faut l'exécution, celle-ci, doit

prendre une forme déterminée pour ce qui regarde le choix, l'ordre et l'emploi *des moyens*. Mais d'un autre côté, il ne résulte pas encore l'obligation pour les individus qui adoptent ensemble un *pacte d'union*, (bien qu'ils aient re connu le but général,) de regarder aussi les moyens et la manière de les employer que proposent les uns, comme les plus convenables ou les plus surs à suivre par autres. Il fallut donc encore convenir d'une méthode convenable et généralement approuvée pour atteindre le but. Cette conformité d'idées sous ce rapport dût faire *le pacte constitutionnel*. Car c'est la constitution d'un état qui est la détermination des moyens d'action généralement approuvés dans une société pour l'accomplissement de son but général.

Des institutions positives de cette nature se trouvaient donc aussi dans les associations des guerriers émigrants du moyen-âge. On avait compris que l'unité d'action pour le combat serait impossible sans une organisation solide de l'armée. Tous les hommes libres avaient donc reconnu de leur volonté propre et libre (avant de partir pour la guerre), le pouvoir suprême du chef, ainsi que les autres règles auxquelles ils devaient se soumettre durant la campagne.

Au pacte constitutionnel, se lie encore forcé-

ment *le pacte de subordination*, car quoique la constitution contienne en général la forme dans laquelle le but doit être mis à exécution. Il y a pourtant des circonstances fréquentes dans lesquelles tantôt ce ne sont que *quelques uns* qui peuvent répondre et subvenir aux besoins du moment, tantôt ce sont *plusieurs*, et tantôt ce doit être *tous*.

Il existe notamment dans chaque individu une foule de désirs et de penchants particuliers, qui souvent bien loin d'être d'accord, seront au contraire directement opposés au but général de la société. Il est donc indispensable que l'individu renonce à sa liberté d'action individuelle, d'autant que celle-ci pourrait contrarier la volonté générale. Il lui faut donc *subordonner* sa propre volonté à cette volonté générale, conformément au pacte *d'union* et à celui de *constitution*.

Plus est important un cas qui se présente et dans lequel le but commun se trouve compromis, plus il faudra que la subordination de l'individu soit complète. Moins le cas est important, moins la volonté générale est impérieuse, plus au contraire l'individu pourra rester dans la jouissance de sa volonté et libre de son action individuelle.

Cette position de l'individu vis-à-vis de la société a donc besoin d'être fixée et exprimée

clairement dans un *pacte de subordination.* C'est ce dernier qui doit déterminer les droits et les devoirs des individus dans leurs interêts particuliers, vis-à-vis de la volonté générale de la société dont ils font partie. Les états guerriers dont nous parlons possédaient donc aussi des institutions conformes à cette nécessité. Tout homme libre s'engageait à exposer sa vie dans les combats dont le but était la conquête désirée par tous ; mais il se réservait la jouissance complète de tout son bien qu'il avait amené à l'armée.

Les premières formes dans la vie sociale des tribus Germaines sont ainsi basées sur le grand et pur principe humanitaire inné dans ce peuple : le sacrifice de l'individu pour le but général, dans tous les momens importants et décisifs, est reconnu conforme à la justice et au devoir ; mais l'idée de ce sacrifice ne doit point l'empêcher de jouir pour le reste de son existence, de la pleine liberté qu'il a héritée de la nature, car le but général de la société ne peut exiger que l'homme se sacrifie de la sorte, que dans des moments isolés, résultat de circonstances particulières. Les idées des Germains sur ce point peuvent donc se formuler ainsi :

« L'idée rationnelle est ce à quoi tout le reste doit être sacrifié, car c'est elle qui est la chose

suprême ; mais son heureuse réalisation, ne pourra se faire que par des personnalités qui portent en elles un sentiment intact et une conviction complète de la liberté de l'homme. »

Les chefs, dont plusieurs avaient déjà été rois dans leur pays, acquéraient un pouvoir important durant ces expéditions. C'est d'eux que partaient toutes les mesures à prendre, car c'était dans leurs connaissances militaires que le peuple plaça sa confiance. Leur suite, étant formée (après eux) des plus instruits, formait le degré suivant et intermédiaire, qui transmettait les ordres aux subordonnés ; et conformément à leur origine, ces derniers restaient toujours animés d'un dévouement inébranlable envers leur maître d'armes.

Lorsque par la force irrésistible de leurs armes, ces guerriers furent devenus les maîtres de ces nouveaux pays, ils s'en partagèrent le sol. Chacun reçut sa part, son lot, son *bien allodial* où il resta en souverain illimité, suivant les mœurs des anciens Germains. Le but général étant atteint, il aurait donc fallu que les rois et les ducs descendissent de cette position si extraordinairement élevée *où les guerres les avaient placés*. Les hommes libres voulurent de nouveau revenir à l'ancienne constitution des communes, auxquelles les questions les plus importantes

sur la guerre ou la paix devaient être soumises.

Cependant des rapports particuliers, qui existaient dans les pays conquis mêmes, empêchèrent ce retour à la simplicité primitive de l'état.

Premièrement les habitans de ces pays, quoique inférieurs en force et en habileté guerrière, continuaient cependant à former la majorité du peuple. Les conquérants y introduisirent leur droit national, en y apportant néanmoins quelques changements. Ils s'approprièrent d'abord une partie du pays ; les Ostrogoths prirent le tiers et les Bourguignons la moitié des fermes et des maisons ; les uns et les autres un tiers de la terre cultivée, et ils envisagèrent les forêts comme bien communal. Le but de cette mesure était de se mettre en possession des droits et des biens, comme des objets de leur conquête, dont le but avait été de s'acquérir des terres, des possessions et des jouissances brillantes de la vie aisée. Le reste fut laissé aux vaincus sous condition d'en payer des impôts fixés et de se soumettre aux corvées. Il leur était en outre défendu de quitter le sol auquel ils étaient attachés, et de voter dans l'assemblée des hommes libres. Mais comme cette oppression de l'ancienne population faisait toujours craindre aux conquérants, qu'elle ne se révoltât à la première occasion, les possesseurs des biens allodiaux conservèrent le

sentiment qu'il leur fallait continuellement observer vis-à-vis de cette population une attitude guerrière et méfiante. Cette circonstance donna précisément de la durée aux pouvoirs extraordinaires des anciens chefs de guerre, qui demeurèrent le centre commun et nécessaire de tout, par la même raison qui obligeait les conquérants à garder constamment les armes en mains. Cependant ce *Premier* entre les hommes libres (*First*) n'était réellement le prince (dans ces temps-là), qu'en matière de guerre, car dans toutes les autres occasions il restait leur égal, *primus inter pares*. Les anciens habitans du pays, au contraire, habitués à se trouver sous le pouvoir d'un empereur, regardèrent de suite ce *prince* comme le possesseur du pouvoir suprême, surtout lorsque le hasard voulut qu'il eut déjà porté le titre de roi dans son pays originaire.

Le chef ou roi avait eu du reste des grands avantages dans la distribution des pays conquis. D'un côté, l'équité des Germains lui avait accordé les lots les plus considérables à cause de sa participation plus importante au succès de la guerre, et aussi afin qu'il pût subvenir aux dépenses de sa suite plus nombreuse et plus vaillante, et d'un autre côté on lui accorda tacitement les domaines particuliers des empereurs

qui, dans certaines provinces, constituaient une partie très considérable du pays.

Comme les habitants de ces contrées-là avaient déjà vécus en esclaves lors de la domination de leurs premiers maîtres, le prince n'eut pas même besoin de leur concéder le peu de droits que les possesseurs des biens allodiaux devaient accorder aux anciens possesseurs des terres. Les habitants nés dans les domaines du prince, et bientôt aussi ceux de ses biens allodiaux, furent traités comme les esclaves romains, et devinrent *serfs*, c'est-à-dire, firent partie de sa propriété, dont il pouvait disposer à tous égards. La dureté et la grossièreté progressive des conquérants les priva bientôt de la reconnaissance générale de leurs droits d'homme. Par cette raison même, l'étendue considérable des terres princières contenait donc un nombre toujours croissant de secrets ennemis, et le prince dut constamment se tenir en garde contre eux.

Ne pouvant plus compter sur les autres hommes libres de sa nation, qui, ou bien avaient à lutter contre les mêmes inconvénients, ou encore ne voulaient point se laisser troubler dans la jouissance d'une vie paisible, le prince se vit dans la nécessité de jeter ses regards sur les guerriers qui avaient composé sa suite.

Uu nombre considérable de ces fidèles com-

pagnons d'armes étaient venus de contrées éloignées et de tribus étrangères se joindre aux compagnons du prince. Ceux-ci n'avaient donc point reçu de biens allodiaux proprement dits dans la distribution des terres conquises, mais la commune ayant égard à cette circonstance avait considérablement agrandi la part allodiale du chef. Ce dernier partagea maintenant une partie de ces vastes possessions entre ses anciens compagnons. Il fut donc naturel que le même usage (qui régnait autrefois et qui existait même encore parmi ces compagnons d'armes), présidât aux conditions sous lesquelles il fit ce don : celui qui était ainsi doté, devait s'engager à soutenir son prince dans la lutte, personnellement et avec tous les hommes dont il pourrait disposer. Ces biens ne furent *qu'alloués* à leurs possesseurs, et ceux-ci restèrent les *fidèles* ou *vassaux* du prince. Ce ne furent cependant pas seulement des compagnons d'armes étrangers à la nation qui reçurent ces biens alloués, mais aussi des hommes libres de la commune, qui en même temps se trouvaient déjà possesseurs de biens allodiaux appartenant à eux sans condition vis-à-vis de leur prince. Une telle propriété allouée s'appellait d'un nom particulier et distinctif, *Beneficium*; tandis que celle d'un compagnond'armes qui ne se trouvait pas en même temps posses-

seur d'un bien allodial, s'appellait *Feudum*. Ces différences s'effacèrent successivement, et toutes ces constitutions de l'état qui en résultèrent furent enfin comprises sous le nom de *féodalité*, dont le côté vicieux consista dans la servitude complète de l'agriculteur et dans le pouvoir despotique et illimité des princes.

Une des principales raisons qui engagea les possesseurs de biens allodiaux à en acquérir d'autres qui les rendissent vassaux du prince, se trouve dans les penchants guerriers des anciens Germains. Les princes de leur côté n'admettaient plus tard dans leur suite, que ceux qui acceptaient en même temps des biens et des titres de vassaux, et avec eux l'obligation à vie de les servir en temps de guerre. Ils en vinrent donc peu à peu à compter parmi leurs fidèles tout ce que la nation possédait d'hommes nobles et braves, et dont le cercle se trouva dès l'abord plus intime par les liens d'un ancien compagnonage d'armes. Ils finirent ainsi par former une classe, une catégorie généralement reconnue, et en même temps puissante par la considération dont jouissaient ces guerriers. C'est à cet état des vassaux que l'on doit d'abord la *chevalerie*, et puis l'origine de la *noblesse*.

Dans le commencement, les princes se réservèrent le droit de pouvoir disposer librement en

faveur d'autres familles, des biens alloués à leurs vassaux. Mais plus se répandait cette idée, que la possession de pareils biens devait être plutôt une compensation pour des services rendus en temps de guerre, plus ces biens devinrent un héritage dans les familles auxquelles ils avaient été alloués, et on finit par n'en plus connaître que d'héréditaires. C'est depuis ce moment que les vassaux à leur tour, forts de leur position sociale et de leur supériorité individuelle, recommencèrent à se conduire avec plus d'indépendance et à envisager, ou à traiter le prince, comme les hommes libres l'avaient fait jadis, c'est-à-dire comme : *primus inter pares*. Ils combattaient vaillamment dans ses rangs, mais lorsqu'il se permettait de toucher à leurs prérogatives ou de blesser leurs opinions de classe, le gant lui était jeté audacieusement.

Cette tendance marchant parallèlement avec la politique du pape, qui avait su soustraire le clergé à la puissance des princes, finit par former (outre le clergé), un troisième élément indépendant de la puissance du prince, c'est-à-dire la classe des vassaux. Ils occupèrent bientôt les principaux emplois de la cour et de l'état, les ambassades et les places de chefs militaires. On les appela ministériaux (Ministerialien) en temps que ces emplois leur étaient

conférés en dehors de leur position de vassaux. Les princes crurent pouvoir employer pour contrebalancer l'influence des anciennes familles puissantes, la distribution de nouvelles *lettres de noblesse*, mais cela ne fut qu'un moyen assez insignifiant. C'est plus tard seulement que ceux-ci se rappellèrent les *hommes francs* d'autrefois qui s'étaient effacés pendant quelque temps; ils tâchèrent de les réunir dans une classe spéciale, *l'état bourgeois*, dont ils profitèrent pour tenir en échec la noblesse devenue trop puissante.

Comme l'exercice de l'art militaire resta toujours l'occupation principale et presqu'exclusive des nobles, qui y tenaient comme à une des prérogatives de leur état, les chefs des familles appartenant à cette caste, voyant se dissoudre les anciennes confréries, s'envoyèrent souvent réciproquement leurs fils pour accompagner leurs anciens camarades de guerre, pour apprendre le métier des armes et le commandement, et pour chercher enfin de la gloire sous la direction de guerriers expérimentés et éprouvés. C'est de cette manière qu'ils entretenaient le lien de famille qui avait existé jusqu'ici parmi eux.

On était convaincu que la maîtrise dans l'art militaire, comme dans tous les autres, ne peut s'atteindre que par degré et en contemplant

l'exemple du maître. Le fils du noble entrant comme *page* (Bube, Edelknabe) au service d'un *maître* ou à la cour de quelque chevalier habile, apprenait d'abord les premiers élémens d'équitation et d'escrime. On lui permettait d'ailleurs de se charger de services, qui malgré le degré inférieur de leur importance, avaient toujours un côté noble et relevé. A mesure qu'il grandissait, le jeune page devenu *écuyer* (Knappe) combattait avec les autres dans les chaudes rencontres, soignait les chevaux et les armes du chevalier et ne quittait jamais au jour du combat son poste derrière lui, suivant en cela l'exemple des anciens compagnons des chefs germains.

La réception à l'état de *chevalier*, au grade de maître dans l'art de la guerre, se faisait avec des cérémonies solennelles. Plus un chevalier était noble, plus aussi les fêtes qui avaient lieu dans ces occasions étaient brillantes. *L'accolade de chevalier* attirait les princes, le clergé et les nobles dames. Des prêtres officiaient à l'autel, le chevalier le plus honoré de l'assemblée donnait l'accolade et les dames présentaient le casque, les éperons et le glaive. La partie capitale des vœux qu'il prononçait, était : « de protéger les veuves, et de ne jamais souf- » frir que l'on insultât des femmes ou des vier-

ges.» La solennité se terminait par un festin et des réjouissances brillantes.

Souvent aussi un héros vieilli sous son armure, donnait l'accolade sur le champ de bataille même aux écuyers, qui par leur bravoure avaient puissamment aidé à remporter la victoire.

Cependant pour obtenir l'accolade il fallait être issu d'une famille de chevalier, c'est-à-dire d'ancêtres, qui non-seulement étaient nés libres, mais qui avaient fait de la guerre l'occupation de leur vie. Cette classe, capable de fournir plus tard des chevaliers, forma bientôt la petite noblesse. C'est à elle que les nobles ou les vassaux puissants allouèrent des biens d'une moindre valeur. Quelquefois pourtant la petite noblesse posséda des biens allodiaux et héréditaires provenant de ses ancêtres.

L'âme rêveuse des Germains lui fit encore apporter dans la chevalerie un sentiment d'amour tout romantique, qui trouva son expression dans la galanterie chevaleresque, de sorte que la piété, l'amour et la bravoure finirent par former les trois éléments de cette association. Pour l'œuvre de leur vie, qui consistait en leur propre perfectionnement, *ces trois éléments* remplaçaient ce qu'étaient *la sagesse, la force* et *la beauté* pour ceux dont l'œuvre s'exécutait sur la pierre et sur le marbre. L'histoire et la poésie peuvent

seuls nous donner une idée du degré d'élévation où arrivèrent leur force d'âme et leurs nobles sentiments.

Le lien qui se formait parmi les chevaliers ne se borna bientôt plus aux limites de quelque pays isolé. La piété, l'amour et la bravoure sont des effets de l'esprit humanitaire qui ne se laisse pas enchaîner par des usages ou des influences locales. Les affinités existantes dans toutes les institutions chevaleresques des pays germaniques, et la grande ressemblance dans le genre de vie des chevaliers, excitèrent entre eux des sympathies pour leurs progrès réciproques et pour le sort des combattants d'une même cause. Les ramifications de la chevalerie s'étendirent donc par le monde civilisé de la même manière que celles des corporations maçonniques ou des couvents Bénédictins. Les progrès des Mahométans vinrent encore leur donner une nouvelle vigueur. La chrétienté toute entière se trouvait en danger, et le désir de combats et d'émigrations se réveillait avec une force nouvelle dans les cœurs des Germains. D'ailleurs les tournois, ces fêtes provoquées par le luxe des princes et l'émulation de leurs vassaux, avaient déjà donné l'éveil à toute la chevalerie.

Mille ans s'étaient écoulés depuis la naissance du Christ, et les corporations maçonniques, la

chevalerie et la hiérarchie à côté d'eux, se trouvaient dans leur plus beau développement, lorsque commença à renaître une vieille tradition, qui avait déjà préoccupé les premières communautés de la chrétienté : « que le Christ reviendrait sur la terre après mille années d'absence, et que son véritable règne commencerait. »

Il y avait fort long-temps que la terre sainte était tombée entre les mains des infidèles, qui, dans le fanatisme de leurs nouvelles croyances religieuses se conduisaient en vrais conquérants dans les pays de l'Occident et de l'Orient tombés dans leur pouvoir, et qui menaçaient d'étendre leurs conquêtes bien plus loin encore. Tant que ce furent les Arabes qui régnèrent en Palestine, les pieux pélerins chrétiens, visiteurs de la tombe du Christ, trouvèrent encore à Jérusalem une réception sinon bienveillante, au moins supportable. Ces pélérinages dans cette ville et d'autres lieux saints avaient déjà commencé depuis les temps de Constantin-le-Grand, dont la mère Hélène reconstruisant le tombeau du Christ avait donné l'exemple et excité une émulation dès lors toujours soutenue.

La croyance naïve que la prière près du lieu saint pouvait acquérir au pélerin la félicité éternelle, et que les peines et les dangers du long voyage lui rapportaient l'absolution de tous ses

péchés, amena constamment la foule à Jérusalem. La renaissance de l'ancienne tradition dont nous parlions plus haut, l'augmenta encore, de sorte que les dignitaires de l'église, des nobles, des savants et des artistes se résignèrent à faire le pénible pèlerinage, pénétrés d'un sentiment profond pour la doctrine sublime et les souffrances de l'inimitable maître de l'humanité. A leur retour ils apportaient ordinairement des sentiments ennoblis et épurés, et des vues plus libérales sur toutes les choses de la vie. Charlemagne lié d'amitié avec le prince des Arabes, Harun-al-Raschid, en avait profité pour obtenir de lui : « qu'il protégeât de toutes manières les pèlerins chrétiens. »

Vers la fin du onzième siècle, cependant, les Seldschouks, peuplade sauvage et de mœurs grossières qui étaient devenus les maîtres de la terre sainte, commencèrent à maltraiter les pèlerins, à insulter les lieux saints, et à ne plus permettre que les chrétiens s'en approchassent pour y faire leur dévotion. Cette conduite souleva une indignation générale dans l'Occident, et bien des chevaliers furent soudainement animés d'un esprit guerrier, qui leur fit voir la plus grande gloire du guerrier chrétien dans la délivrance de la tombe sainte d'entre les mains des infidèles.

Cette idée trouva de l'écho et finit par dominer l'esprit de la chevalerie entière dans tous les pays. Tandis que Grégoire VII avait déjà un empereur à ses genoux, qui lui demandait l'absolution de ses péchés, il se servit de cet enthousiasme pour fonder au dessus l'édifice de ses plans hiérarchiques. Il somma les rois de la France et de l'Allemagne d'envoyer à l'empereur grec le secours que celui-ci réclamait à Rome contre les Seldschouks ; il pensait obtenir par ce service la réunion de l'église grecque séparée, avec l'église catholique romaine. Les démêlés qu'il avait avec l'empereur Henri, et sa mort, bientôt après, rendirent inutiles les plans du pape Grégoire.

Pierre d'Amiens qui avait vécu pendant longtemps en solitaire, apporta au retour de Jérusalem (où il était allé faire un pèlerinage), la lettre du patriarche de la sainte ville, dans laquelle celui-ci exposait à Urbain II les souffrances et la détresse des chrétiens de la Syrie, que Pierre lui-même avait vues et partagées. Il terminait son récit touchant en assurant que le Christ lui était apparu en rêve, et qu'il lui avait ordonné d'exciter la chrétienté entière à la délivrance de la tombe du Seigneur.

Engagé par le pape, le pèlerin Pierre traversa l'Italie et la France, répétant son ré-

cit dont l'impression était partout profonde. Son extérieur prouvait les privations qu'il avait endurées, et son langage témoignait d'un zèle religieux qui renversait tous les obstacles. L'enthousiasme gagna les populations de ville en ville et de contrée en contrée, et la première croisade fut résolue en Auvergne, l'an 1095.

Le mouvement irrésistible qui saisit alors tous les esprits en Occident, et qui porta la force gigantesque du moyen-âge à son plus haut degré, pour le sentiment comme pour l'action, dura pendant près de deux siècles. Des armées entières, des troupes isolées de guerriers, ou des chevaliers partaient sans interruption de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de l'Italie et des pays Scandinaves, pour combattre en Asie. On compte dans ces troupes près de sept millions d'hommes.

Ce fut en 1099 que les Croisés, après des difficultés et des combats inouis, parvinrent à escalader les murs de la ville sainte. Godefroy de Bouillon fût nommé roi de Jérusalem, mais déjà dans la même année, il dut assurer sa nouvelle possession par une victoire que les chrétiens n'achetèrent que par les efforts les plus héroïques. On vit bientôt à quels ennemis nombreux et infatigables on serait obligé de disputer la tombe du Christ. Godefroy mourut en 1100 et laissant à son frère Balduin le nou-

vel empire chrétien exposé à tant de dangers.

Des expéditions maritimes, partant de Pise, de Gènes et de Venise, vinrent alors se joindre aux expéditions de terre. Tout portait sur les côtes de la Palestine. On conquit des ports importants, tels que ceux d'Acre, de Tripoli et de Sidon, et les nouveaux venus n'eurent plus besoin de faire par terre de pénibles et longs détours, mais tous les renforts purent arriver sur le sol du pays saint par mer, voie qui les exposait beaucoup moins aux attaques de leurs redoutables ennemis. Après la mort de Balduin, qui eut lieu en 1118, on élut roi son frère Balduin II, de Bourg et plus tard comte d'Edessa. Son règne fut l'époque de la plus grande prospérité à laquelle le royaume de Jérusalem put jamais s'élever; car c'est alors qu'il acquit une signification toute particulière pour l'histoire de l'humanité par la fondation *de l'ordre des chevaliers de St. Jean et de ceux du Temple.*

Le plan fondamental du nouveau royaume était conforme aux institutions féodales de l'Occident. Mais il y avait dans les proportions et dans les divisions capitales de ce nouveau royaume, une différence essentielle d'avec toutes les organisations sociales qui l'avaient précédé en Occident.

Ce fut d'adord dans le but qu'ils différaient.

Celui du nouvel état était clairement reconnu et fixé dans cette formule : *Protection de la terre sainte et de l'exercice du culte chrétien, contre les infidèles.*

Cette idée fondamentale se trouvait déjà infiniment plus rapprochée de l'esprit universel et humanitaire que celle qui avait fait naître les états féodaux, c'est-à-dire, l'idée de la conquête des pays romains, et l'espérance de plus grandes jouissances matérielles que les conquérans se promettaient par leurs nouvelles possessions.

La constitution du nouveau royaume fut donc plus facilement caractérisée sans qu'on fût entravé par les préoccupations étroites de l'Occident. Elle fut caractérisée par l'esprit chevaleresque qui devait prédominer. Le développement de la chevalerie de ce temps et son rapport avec les institutions féodales, parurent fournir les moyens les plus convenables pour exécuter la tâche que l'on se proposait. Les institutions du nouveau royaume étaient conçues dans un esprit plus libéral, par la position respective des habitants nés dans le pays, avec les étrangers qui y arrivaient. Les uns comme les autres étant chrétiens ne différaient entre eux que par cette circonstance, que ceux qui se trouvaient déjà dans le pays avaient besoin de protection, et que ceux qui y affluèrent venaient dans l'intention de les proté-

ger. Il ne fut donc point question de servitude ni de partage de terre conquises. La royauté même, les dignités de prince et de comte, prirent le caractère plus populaire de dignités militaires. La même chose eut lieu pour ce qui regarda le pacte de subordination. Celui-ci fut également établi sur des bases plus fixes et plus libres. Il fallut bien un roi, comme centre d'activité pour les affaires militaires, mais il fut éligible et on n'admit point de titres à l'hérédité. Le premier choix, celui de Godefroy de Bouillon en rend témoignage. C'était lui qui, le premier, sauta depuis une tour mouvante dans la ville assiégée, et le sentiment universel des chevaliers le fit roi, comme étant le plus brave et le plus noble de tous.

Les vassaux conservèrent des droits égaux à ceux des autres, et le vote fut universel.

Ce fut surtout en matière ecclésiastique que les circonstances et la situation dans laquelle se trouvait la Palestine, tendirent à y faire régner un esprit plus libre. Ni le clergé, ni le pape avec sa politique hiérarchique ne parvinrent à influer sur ce pays, d'une manière sensible. La communauté primitive des chrétiens de Jérusalem jouit depuis les premiers temps d'une haute considération, et jamais son patriarche ne s'était subordonné au pape ni à l'évêque de Constantinople. Les communes chrétiennes de la Pales-

tine et de la Syrie s'étaient développées avec liberté, car jamais le pouvoir temporel des patriarches qui était si restreint, n'avait pu leur imposer des dogmes hiérarchiques ou des formes insignifiantes. Le sentiment plus profondément religieux de l'esprit Oriental avait amplifié et orné poétiquement bien des traditions orales dont leur imagination restait dominée, et qu'il eut été impossible de faire cadrer avec les formes froides et roides de l'abstraction occidentale. Ensuite Jérusalem était resté pour tous les pieux croyants un centre spirituel de la chrétienté où ils se rendaient, préoccupés des formes et des dogmes particuliers dans lesquels le christianisme s'était fait comprendre chez eux.

Cependant autour du saint tombeau, cessait toute discussion. Chacun était persuadé qu'il puisait l'esprit le plus pur du christianisme à sa source primitive. Et ce fut en effet cet esprit doux et tolérant, qui sut alors unir tant de formes différentes dans un seul sentiment, et qui donna à tous, des vues profondes sur la véritable essence de l'esprit du christianisme, sous ses différentes formes extérieures. Il arriva ainsi que les communes orientales se trouvèrent avoir conservé parmi elles le christianisme le plus pur. Comme c'est dans la lutte que le côté noble de l'âme

de l'homme se développe toujours le plus vigoureusement, les communautés de l'Orient, (comme étant mieux que toute autre exposées au fanatisme des Mahométans et à leurs agressions despotiques), connurent aussi le mieux les souffrances des Martyrs et avec elles la force primitive de l'antique foi chrétienne.

Ces vues élevées et pures du christianisme durent exercer une influence considérable, et surtout sur ceux qui avaient quitté leur pays natal, sur ces croisés qui suivant l'impulsion irrésistible de leur désir chrétien, allaient chercher dans ces lieux saints le véritable esprit du Christ. La protection des nouveaux chevaliers leur accordait à tous les mêmes droits et le même secours, quelles que fussent les différences de dogmes ou de formes sous lesquelles se manifestait leur croyance.

Des riches marchands d'Amalfi, dans l'Italie méridionale, près de ce même monte Cassino d'où les Bénédictins exerçaient leur activité bienfaisante, étaient déjà venus en pèlerinage à Jérusalem vers 1048. Leur enthousiasme religieux leur avait donné le courage de braver tous les inconvénients et toutes les difficultés de la vie de ces contrées, et ils résolurent de rester là où la piété les avait conduits. Mais loin de vouloir passer leurs jours dans une dé-

votion oisive, ils bâtirent dans le voisinage de la tombe du Christ une chapelle, un hôpital pour les chrétiens souffrants et nécessiteux de toutes les nations, et un couvent destiné à recevoir les pèlerins de leur nation en particulier. Ils choisirent pour leur patron Jean Baptiste et s'appellèrent *frères hospitaliers de St. Jean de Jérusalem*. Lorsque cinquante ans plus tard les chrétiens se rendirent maîtres de la ville sainte, *Gerhard*, abbé du couvent, voyant affluer un nombre si considérable de croisés, conçut l'idée de donner une nouvelle organisation à son ordre, qui lui procurerait plus d'activité à l'extérieur et le rendrait par conséquent plus utile.

Il se sépara donc du couvent dont il n'adopta les règles qu'en partie et fonda une société plus en rapport avec le monde extérieur. Beaucoup de croisés se firent recevoir dans le nouvel ordre et le dotèrent richement des possessions qu'ils avaient laissées dans leur patrie. Beaucoup de chevaliers y entrèrent aussi dans le but d'y accomplir leur vocation et leur vœu comme chevaliers de St. Jean Baptiste. Deux papes qui se succédèrent le confirmèrent dans ses possessions et dans son organisation, de sorte que déjà en 1120 l'ordre se présente comme une association cléri-

cale et militaire dont Raymund du Puy était le chef, et qui réunissait dans son sein la chevalerie et la hiérarchie, les deux agens les plus puissants du moyen-âge. Les frères prêtres, administraient les affaires religieuses, les frères chevaliers accompagnaient les pélerins à travers les pays habités par les infidèles, et les autres soignaient et nourrissaient les pèlerins pauvres et malades. Cependant la section des frères chevaliers chargée des affaires guerrières fut celle qui se forma *la dernière* et d'après l'exemple *des chevaliers du temple*.

L'an 1118, *neuf* chevaliers braves et pieux, Hugues de Payens en tête, se lièrent par une fraternité intime, semblable à celle qui régnait alors dans les couvents. *Le patriarche de Jérusalem* reçut leurs vœux de rester chastes, obéissants et pauvres, ainsi que de soutenir de leur épée tous les chrétiens et les pélerins en particulier. Balduin II qui venait d'être élevé à la dignité royale, reconnut sur-le-champ de quelle importance une association pareille pouvait devenir pour le développement prompt et vigoureux de son nouvel état. Ce prince avait besoin surtout d'indépendance vis-à-vis de Rome ; il n'avait plus ni les anciens compagnonages d'armes, ni les vassaux dépendant de lui, comme ceux d'occident dépendaient de leurs rois. Il lui sembla

donc que cette association de chevaliers, sur une base si convenable à son but, deviendrait le principal appui du roi de Jérusalem. D'un côté, la sanction du patriarche, quand même il était impuissant comme autorité spirituelle, donnait de la confiance à tous les chrétiens. D'un autre côté, on était sûr qu'il se trouverait toujours assez de chevaliers inspirés de sentiments chrétiens pour se faire recevoir dans l'ordre et pour former une armée auxiliaire et puissante, même quand le pape aurait voulu retenir dans leurs foyers la moitié des chevaliers et des princes chrétiens.

Enfin, les membres du nouvel ordre, d'après leurs vœux, devaient être peu désireux du pouvoir des vassaux occidentaux et des biens alloués. Leur vie retirée de couvent devait encore élever en peu de temps leur influence et leur considération aux yeux du peuple, bien au-dessus de celle des moines ordinaires pétris de sentiments hiérarchiques, et qui n'étaient pas à même de braver les dangers qui pouvaient menacer la société, tandis que ces chevaliers, qui ne quittaient pas leurs épées pouvaient le faire à tout instant.

Toutes ces considérations engagèrent Balduin à céder à cette nouvelle confrérie de chevaliers une aile de son palais qui, d'après l'ancienne

tradition, limitait *le temple* de Salomon, et, comme on ne reçut que des chevaliers d'une naissance égale à celle des fondateurs, la confrérie fut appelée *les chevaliers du Temple* ou *les Templiers*. Le pape Honorius II, pour maintenir son autorité et pour se réserver son influence, confirma l'ordre en 1127. Le chef, ou *Grand-maître,* se nommait ainsi *par la grâce de Dieu,* pour indiquer *qu'aucune puissance, ni spirituelle ni temporelle, ne posséderait le droit de décider sur ses droits et sur ceux de son ordre*. Son choix n'avait besoin d'aucune confirmation, pas même de celle du pape. Ni les tribunaux des princes ni ceux de l'Eglise ne pouvaient juger un membre de l'ordre, et chacun de ceux-ci était éligible et électeur avec droits égaux.

Cette constitution des Templiers, si libérale, et pour le but le plus élevé qu'on pût se proposer alors, de protéger la Terre-Sainte contre les infidèles, engagea bientôt un grand nombre de nobles, de la haute comme de la petite noblesse, à se faire recevoir dans leur ordre. Tous lui apportaient, comme don, les biens héréditaires qu'ils possédaient. Beaucoup de princes même, pour participer de cette manière aux efforts pieux et guerriers des chevaliers du Temple, leur firent don d'une partie de leurs propres domaines. La plupart de ces biens se trou-

vèrent en France, et on compta en biens, bailliages, commanderies, prieuries, etc., jusqu'à 9,000 possessions qui appartenaient aux Templiers en 1144, 36 ans après leur fondation. Tous ces biens furent administrés par des délégués de l'ordre ou par quelques membres, qui dans quelque pays que ce fût, ne reconnaissaient d'autre pouvoir que celui de leur grand-maître et de son chapitre.

Peu de temps après leur confirmation par le pape, les Templiers se mirent en relation avec les chevaliers de Saint-Jean, et ceux-ci à leur tour, reçurent peu à peu tant de membres nobles et de naissance distinguée, que le pape Innocent II (successeur du pape Honoric II, le confirmateur des Templiers) conféra également le titre de *Grand-maître* au chef de l'ordre de Saint-Jean. Depuis ce temps-là, cet ordre reçut aussi de la part des princes et des nobles, des dons considérables en Palestine ou dans d'autres contrées.

L'ordre des Templiers, devenu très-opulent en peu de temps (surtout en Orient, où il possédait des biens nombreux), fit exécuter des constructions considérables, telles que des églises, des châteaux forts et d'autres bâtimens, et employa pour cela un grand nombre d'architectes et d'ouvriers. Ceux-ci affluèrent, venant des

corporations maçonniques de tous les pays, mais la majorité était des Anglais, des Ecossais et des Irlandais, qui jouissaient de la plus grande réputation parmi les ouvriers. Parmi eux il s'en trouva beaucoup qui enseignèrent en secret les doctrines religieuses et pures qu'ils avaient professées librement dans leur pays, surtout dans le nord de l'Ecosse et les îles Orcades. Ces doctrines étaient encore celles des Couldéens, et contenaient les principes simples et primitifs du christianisme, directement en opposition avec les efforts hiérarchiques du clergé romain, qu'elles combattaient directement.

Cet élément d'opposition, apporté par les corporations dans le nouveau royaume de Jérusalem qui visait déjà à l'indépendance de Rome, devait être apprécié par les Templiers afin de compléter leur système, et de rendre plus parfaite l'organisation de leur état. Les Couldéens y gagnèrent de leur côté une plus haute portée dans leurs idées; car les formes et institutions variées des églises d'Orient, ainsi que le sentiment profondément religieux et poétique des orientaux, leur firent connaître les produits d'une imagination plus élevée que la leur. Avec cela, le lien social des ouvriers ressentit bientôt l'influence des institutions des Templiers, bien qu'ils restassent dans la jouissance de toutes les

libertés et de tous les usages qu'ils avaient apportés en Palestine avec eux. Le lien se resserra et les relations sociales devinrent plus stables, car c'est toujours parmi les classes élevées de la société, et surtout dans l'état guerrier, que l'on rencontre les bases les plus fixes et les mieux déterminées pour les rapports sociaux des hommes entre eux.

Cependant si l'état, tel que les Templiers l'avaient compris, devait se compléter, il ne pouvait se passer de prêtres, et cela surtout dans leur siècle. S'ils recevaient le clergé catholique-romain parmi eux, les Templiers couraient certainement le danger de tomber sous la dépendance de Rome. Ils préférèrent donc les prêtres couldéens, dont la tendance était essentiellement libre de toute influence hiérarchique, et c'est pour cela que les Templiers les reçurent avec sympathie dans leur ordre.

Les idées religieuses plus larges de l'Orient ne manquèrent pas, du reste, d'exercer leur influence sur bien des prêtres catholiques-romains, qui se débarrassèrent des préjugés de la politique hiérarchique. Ceux-ci (surtout ceux qui étaient de race noble), s'associèrent avec empressement aux chevaliers, dont ils comprenaient parfaitement l'idée d'indépendance. Il arriva donc au milieu des Templiers comme au

temps des prêtres égyptiens, l'ordre eut ses mystères, mais avec les modifications que l'esprit du siècle exigea.

Les Templiers conservaient le rite de l'Eglise catholique-romaine vis-à-vis du peuple et des prêtres, mais dans leurs réunions secrètes les dogmes extérieurs de l'Eglise n'étaient que de simples symboles qui s'expliquaient par la doctrine purement humanitaire du christianisme primitif, et l'idée magnifique de l'unité de Dieu venait illuminer leurs cœurs, tant dans leur culte et leur dévotion que dans les combats qui les attendaient sans cesse. Quant à leurs relations avec le monde extérieur, ils réalisaient une association pythagoricienne, seulement plus vigoureusement caractérisée que celle de l'antiquité. Leur association fut la seule, parmi toutes celles du moyen-âge, qui se rapprocha de l'idéal parfait d'un état social, sauf la vie de famille qui lui manquait. Le moyen-âge a ceci de grand, c'est qu'en général toutes les idées humanitaires et élevées y parvinrent promptement à une puissance souveraine et généralement reconnue.

Le clergé réussit, parce qu'il représentait la religion, surtout dans le commencement.

Les Bénédictins réussirent également en représentant l'idée grande et vraiment humaine de la civilisation.

Les corporations maçonniques arrivèrent à se soustraire à la domination et au pouvoir du clergé, en représentant toute l'idée humanitaire et civilisatrice, non seulement dans l'architecture, mais aussi dans tous les arts que l'homme cultive.

Les Templiers réussirent à leur tour à acquérir un pouvoir indépendant, en représentant la haute idée humanitaire d'un état fondé sur la tolérance religieuse et sur la bravoure personnelle.

Où donc le passé et le présent nous montrent-ils un corps dont tous les membres et toutes les institutions s'approchent autant de l'idéal que cet ordre des Templiers ?

Chacun des membres connaissait parfaitement le but de leur état, qu'il envisageait d'ailleurs comme une idée inspiratrice et pleine d'enthousiasme. Cette idée, *il l'avait bien déjà aperçue auparavant*, mais *cachée* sous les frivolités mondaines de la galanterie, sous le faste de la vie des cours et l'appareil pompeux des tournois, et *éclipsée* ainsi par les préoccupations du système féodal de l'Occident, et par la prépondérance et les empiétements de la hiérarchie.

Dans l'ordre, *l'idée humanitaire et sociale comme base de l'Etat* se montrait au Templier dans toute sa pureté ; il la comprenait avec toute la spontanéité souveraine de sa pensée et il en

était saisi sérieusement et profondément. Chacun d'eux retrouvait dans son frère la même idée. *La confiance générale,* ce lien indispensable dans l'état, condition fondamentale de toute organisation sociale, unissait tous les cœurs et les entourait victorieusement comme d'une cuirasse.

Chaque Templier concluait *le pacte d'union* avec une pleine et entière connaissance de ce qu'il faisait. Pour cela il ne recevait point une éducation qui l'aurait subjugué contre son gré à des formes vieillies, ou qui aurait pu surprendre ou fausser ses convictions; mais le chevalier entrait dans l'ordre, homme libre, et avec le sentiment net de sa valeur personnelle. C'était de sa libre volonté qu'il contractait ses obligations et ses devoirs envers l'association, et pour réaliser son idée; ce n'était pas pour servir, sous la protection de l'ordre, à ses intérêts personnels ni à ceux d'une association ou d'un parti quelconque.

Le pacte de constitution était conclu avec la même franchise et connaissance de cause. Des institutions fixes et sacrées pour tous les membres indiquaient d'avance quelles devaient être la manière et les formes à employer, lorsqu'il s'agirait de prendre des déterminations nécessitées par le cours du temps, afin que le but de

l'association ne fût point compromis, et que ces mesures restassent toujours conformes aux exigences du moment et à la base de l'ordre. Ces statuts fondamentaux étaient mis à l'abri du caprice de l'individu comme de la foule, personne ne pouvait y toucher ni les critiquer. Le chevalier qui entrait dans l'ordre savait parfaitement qu'il entrait dans une association de guerriers vaillants, à la hauteur de leur origine, qui ne manqueraient jamais aux exigences de l'honneur, mais aussi qui ne souffriraient jamais que d'autres y manquassent. Il lui était permis de prendre connaissance de tous les détails de sa constitution, pour les examiner avant de lui jurer obéissance et fidélité.

Le pacte de subordination fut conclu avec la même bonne foi et après le même examen consciencieux. Les cas étaient parfaitement établis où l'unanimité des chevaliers ou bien la majorité, et où encore les individus pouvaient prononcer, décider et agir, lorsqu'ils y étaient appelés par leur ordre, et chacun connaissait d'avance tous ces cas.

Le pouvoir social qui résulta de cette dénomination fut surtout ce que la constitution des Templiers offrit de plus admirable ; il réunit à lui seul tous les avantages des institutions démocratiques, aristocratiques et monarchiques des Etats profanes.

Quatre siècles après la fondation de l'ordre des Templiers, enseignait le célèbre homme d'état florentin si souvent méconnu :

« Tous les législateurs sages ont reconnu l'in- » convénient des formes exclusives, et ils ont » évité par conséquent de les choisir pour la » base des lois. Ils ont préféré une constitution » qui participât aux trois éléments, et ont re- » gardé cette méthode comme la plus sûre et la » plus stable,.... Car lorsqu'un état réunit des » formes monarchiques, aristocratiques et dé- » mocratiques, chacune de ces trois est surveil- » lée (compensée) par les deux autres. »

La constitution d'Angleterre, qui passe parmi nous comme modèle, est parvenue à cette fusion avec le cours des temps.

Les Templiers cependant, par leur propre force et intelligence, en avaient créé une semblable, qui assura leur existence pendant près de deux siècles. L'égoïsme avide de domination, et la cupidité, leur portèrent enfin le même coup qui avait renversé les Pythagoriciens, leurs nobles prédécesseurs.

Le moment de formation de l'histoire humaine, pendant lequel les peuples de l'Occident avaient dû se porter vers l'Orient, était passé. Ces peuples commençaient à s'occuper de leurs propres affaires sur le sol de leur pays, à culti-

ver et à développer les nouvelles impressions et les expériences récentes. Le pays saint retomba sous le pouvoir des Infidèles. Les Templiers se retirèrent dans l'ile de Chypre et les chevaliers de Saint-Jean dans celle de Rhodes. Plus tard, la majeure partie des chevaliers retournèrent dans leurs possessions occidentales. La plupart de ces dernières, qui appartenaient aux Templiers, se trouvaient en France, où Philippe IV le Bel, ne voyait leurs prétentions légitimes à soutenir leurs droits, qu'avec méfiance et jalousie.

Le caractère du moyen-âge changea subitement vers la fin du treizième siècle, et les idées qui avaient ému peu de temps auparavant l'humanité presque entière, s'effacèrent ou se retirèrent. Ces vues grandioses, élevées, romantiques, devinrent le domaine de la poésie, mais elles perdirent le pouvoir de pousser les hommes à l'action. Les efforts des hommes se dirigèrent principalement vers des intérêts plus prochains et plus ordinaires, on s'en tint plutôt à ce qui était plus sûr, mais par-là aussi plus mesquin. Les moyens que l'on mettait en jeu pour assurer ces intérêts furent en proportion avec ceux-ci. Philippe IV le premier, commença la lutte contre la hiérarchie et contre la féodalité pour s'assurer la souveraineté absolue du pays. Le pape Boniface VIII le menaça de

l'excommunication, et terminait sa menace par ces paroles : « Nous annonçons et déclarons la « croyance que toute créature humaine doit être « sujette au pape romain, indispensable pour « arriver à la félicité éternelle. » Philippe assembla son clergé, sa noblesse, et pour la première fois depuis qu'elles existaient, les communes des villes. Guillaume de Nogaret, de professeur de droit qu'il était à Montpellier, devenu ministre et plus tard chancelier, fit la proposition de destituer le pape. Celui-ci lança sa bulle d'excommunication. Nogaret le surprit et l'arrêta pendant un concile qui avait lieu dans la ville d'Agnani (1303). Boniface mourut bientôt du chagrin que cette insulte lui causa, malgré l'intervention des habitants qui l'avaient délivré aussitôt. Benoit XI, élu pape après lui, mourut déjà en 1304.

Clément V, qui fut choisi pour lui succéder, dut cet honneur à l'influence de Philippe, auquel il accorda en retour les conditions les plus dégradantes pour l'Eglise, entre autres, son pardon complet et la translation du siége papal de Rome à Avignon. Une fois sous l'influence directe du roi, le pape dut souscrire aux exigences les plus injustes de sa part. De cette manière, le pouvoir hiérarchique et le roi le plus puissant de l'époque se trouvèrent réunis pour l'anéan-

tissement complet de l'ordre des chevaliers du Temple.

Rome n'avait jamais vu favorablement l'indépendance et les hérésies secrètes de cet ordre. Il ne fallut donc qu'une impulsion du dehors pour engager le pape à souscrire à son abaissement. Il est juste cependant de dire que l'intention de Rome n'alla peut-être jamais jusqu'à désirer l'anéantissement des Templiers, dont elle aurait toujours pu se servir avantageusement pour résister à une prépondérance trop prononcée du pouvoir temporel. Mais ce fut justement cette circonstance et cette possibilité qui augmenta la méfiance de Philippe.

Celui-ci s'était permis de fausser indignément la monnaie. Les Templiers, qui possédaient en France tant de biens-fonds et de capitaux considérables, en avaient extrêmement souffert, aussi bien que la population de la France entière. Lorsque le peuple se révolta ouvertement contre le gouvernement, Philippe soupçonna de suite les Templiers d'être les auteurs de la sédition. Par-là il espérait s'emparer de leurs richesses, ce qui lui fut facile du moment où l'excommunication obtenue du pape, l'autorisa à en ordonner la confiscation. Il trouva en outre intolérable qu'une corporation si puissante, investie d'un pouvoir souverain, se trouvât sur le territoire

d'un roi qui avait déjà vaincu et anéanti par sa politique les vassaux les plus puissants, et que *le grand-maître des Templiers d'alors, Jaques de Molay* (un vieillard respectable et généralement aimé), s'intitulât toujours *par la grâce de Dieu*, et ne voulût reconnaître aucun pouvoir au-dessus du sien.

Philippe fit expédier des ordres secrets en 1307, et tous les Templiers présents en France dans ce moment-là furent arrêtés le même jour. On séquestra tous leurs biens, de quelque nature qu'ils fussent, et principalement leur trésor gardé dans le Temple, à Paris. La procédure fut conduite avec tout l'arbitraire dont un despote est capable. Les témoins indignes de foi déposèrent contre eux qu'ils étaient athées, idolâtres, conspirateurs, et entachés de toute espèce de vice, pendant qu'on aurait pu seulement leur reprocher d'avoir peut-être trop cédé au penchant de jouir des aisances de la vie, et d'avoir manqué d'activité chevaleresque. La confirmation de ces accusations fut arrachée à plusieurs chevaliers par les tortures les plus effroyables, et les dénégations ultérieures des pauvres victimes restèrent inutiles. Le pape condamna l'ordre au concile de Vienne (1311-1312) et l'abolit à jamais. Le roi, de son côté, qui avait atteint son but, fit commencer les exé-

cutions les plus cruelles sur la personne des chevaliers (1313 et 1314).

Celle du vertueux et vénérable Jaques de Molay eut lieu à Paris le 18 mars 1314, où on lui fit endurer la mort lente et terrible du bûcher, sur lequel il fut précédé par cinquante-trois chevaliers de son ordre. Philippe s'empara des deux tiers de leurs biens mobiles et de leurs capitaux; l'autre tiers, après avoir été séquestré pendant long-temps, ainsi que les biens-fonds, revint plus tard aux chevaliers de Saint-Jean.

La condamnation rendue par le pape amena l'abolition de l'ordre des Templiers dans d'autres pays. Cependant, les persécutions furent moins violentes qu'en France. C'est en Allemagne qu'on les ménagea le plus; car le comte Hugues (Wildgraf am Rhein) se présenta au concile de Mayence (1300) accompagné de vingt chevaliers armés, et menaçant l'assemblée en vrai chevalier, il se montra avec tant d'énergie que les enquêtes cessèrent ainsi que toute persécution, même après la condamnation de Vienne.

Les chevaliers de Saint-Jean, qui obtinrent presque partout la possession des biens de ceux du Temple, se conduisirent en nobles et loyaux chevaliers, car on assure qu'ils firent remettre consciencieusement entre les mains des Tem-

pliers qui purent échapper au désastre, les revenus de ces biens. Beaucoup aussi d'entre les survivants se firent chevaliers de Saint-Jean. Il paraît que ce furent surtout les corporations maçonniques de la Grande-Bretagne qui leur montrèrent la meilleure volonté et leur accordèrent leur protection. L'ordre même parut se reproduire dans la retraite qui lui fût offerte au milieu des montagnes de l'Ecosse (patrie de plusieurs) Templiers, jusqu'au moment où les francs-maçons d'aujourd'hui se séparèrent des anciennes corporations maçonniques.

IV.

CHAPITRE FINAL

DE LA

Revue historique.

Lorsque une pensée s'élève dans l'esprit de l'homme, le mouvement de l'âme qui en résulte se communique à sa figure, à son bras ou à sa parole. Mais cet effet de l'âme à l'extérieur n'est que passager. Le mouvement du bras se change bientôt en un moment de repos, l'expression momentanée de la figure fait place au calme habituel et la parole cesse de retentir. Mais la pensée même, qui avait produit ces mouvements, retourne à l'esprit, d'où elle peut encore ressortir bien des fois. Elle y séjourne avec des milliers d'autres, qui attendent par leur manifestation visible de suivre l'exemple de leur sœur.

C'est ainsi que l'idée du christianisme s'éleva dans le grand esprit de l'humanité, et qu'elle reçut son expression visible dans les corpora-

tions maçonniques, dans les couvents de Bénédictins et dans l'ordre des Templiers, qui sont les mouvements les plus significatifs de ce grand corps du moyen-âge. L'idée retourna à sa source, à l'esprit, car d'autres idées historiques vinrent à leur tour chercher une manifestation extérieure. Les effets et les mouvements produits par ces associations du moyen-âge disparurent peu à peu dans la masse des autres parties qui commençaient à se mouvoir.

L'astre des Templiers s'était éclipsé, digne cependant de l'idée élevée qui l'avait fait naître, et son couchant s'éteignit dans une destinée tragique. La fin glorieuse, l'*Euthanasie*, comme les Grecs la nommaient, est non-seulement chose consolante et adoucissante dans l'histoire du monde, mais elle est encore un signe évident de la grandeur d'une existence passée.

L'Ecosse vit naître un nouvel ordre à la place des Templiers, celui de *Saint-André du chardon*, qui fut doté de biens considérables. Cet ordre n'exerça cependant pas d'influence sur les corporations maçonniques écossaises, car elles avaient perdu leur importance de meilleure heure encore que les corporations de l'Angleterre. La réformation mit fin à l'existence des chevaliers de Saint-André dont on confisqua les biens. Jaques II introduisit de nouveau cet ordre

comme signe de distinction et de récompense, et il est fort probable qu'il leur aurait rendu leurs biens si le sort lui eût été favorable. Son intention ne réussit pas, mais elle devint l'idée-mère de la *nouvelle grande-maîtrise anglaise*, qui se proposa d'introduire *un ordre de chevaliers protestants et orthodoxes*, appuyé sur ses propres biens-fonds. C'est elle qui rendit à la nouvelle organisation de la franc-maçonnerie les formes hiérarchiques de l'ordre des Templiers, avec tous ses anciens titres de grand-maître, de commandeur, etc., etc.

Les couvents aussi descendirent de la hauteur où les avaient placés leur tendance individuelle, et leur activité extérieure, qui représentait une idée générale et humanitaire, finit par devenir un des nombreux moyens d'action dont le pape se servait pour ses projets égoïstes. La branche de corporations qui en dépendait mourut avec eux. Les corporations indépendantes de la France disparurent ensuite de l'édit de François I en 1539, qui défendait en général toute corporation d'artisans. En Allemagne elles se soutinrent plus long-temps, et il paraît même qu'elles y servirent à cacher des essais de réformes religieuses, tentées sous leur égide. Au moins on y éleva de plusieurs côtés des accusations contre les *franc-maçons* allemands (appelés frères de

Saint-Jean jusqu'à l'année 1440, parce que la loge de la cathédrale de Strasbourg avait saint Jean pour patron protecteur). On leur reprochait entr'autres : « que leur intention était de » rétablir l'ordre des templiers, de se venger de » tous ceux qui les avaient détruits, de s'emparer de tous les biens de cet ordre, et de provoquer à cet effet un soulèvement général contre » toutes les autorités religieuses et civiles, auxquelles ils voulaient refuser obéissance pour » ne suivre que leurs chefs. »

C'est en suite de cela que les chefs et les députés de dix-neuf corporations de différents pays se rassemblèrent à Cologne sur le Rhin (l'an 1535, à la fête de saint Jean), et qu'ils déclarèrent dans un document rédigé expressément dans ce but : « qu'ils n'avaient rien de » commun avec les templiers, mais qu'ils ne » voulaient que le rétablissement de la doctrine » pure de Christ, et qu'ils voulaient restreindre » leur association et borner leur action générale » et commune, aussitôt que leur but serait essentiellement atteint. » Parmi ces dix-neuf signatures on trouve aussi celle de Philippe Melanchton. Ce document a été retrouvé dans les archives de la grande-loge de la Haye (1819) et des copies légalisées par la main même du prince grand-maître, doivent avoir été envoyées à toutes

les loges des Pays-Bas. Dès lors ce document remarquable, connu sous le nom de *document de Cologne,* est devenu l'objet des recherches scientifiques de plusieurs frères savants.

La réformation fit tomber toutes les entreprises gigantesques et l'érection des grands monuments du culte catholique, et avec elles la considération dont jouissaient jusqu'ici les corporations maçonniques. Lors de la cession de Strasbourg aux Français, un décret de la diète impériale interdit (1707) à toutes les corporations allemandes « toute espèce de relation avec » la loge centrale de cette ville. » Les divisions et la jalousie parmi les différents états de l'Allemagne empêchèrent plus tard les loges d'opérer une réunion générale entre elles, et plusieurs loges centrales s'établirent chacune de son côté. Un édit impérial, qui parut en 1731, annula toute différence entre les loges centrales et les autres, et fit disparaître la dernière trace des anciennes corporations maçonniques de l'Allemagne. Celles-ci ne purent jamais atteindre la moindre indépendance en Italie, ni en Espagne, ni dans le Portugal, pays foncièrement catholiques, et où elles ne firent que suivre l'esprit qui leur fut communiqué par les couvents, dont ils étaient les sujets. Ce fut donc une fois encore en Grande-Bretagne que le génie

de la franc-maçonnerie se releva, après que la chute des Templiers eut marqué le commencement de cette seconde moitié moins romantique du moyen-âge. C'est en Angleterre que cet esprit revêtit une forme pure, élevée et propre à le répandre sur la terre entière lorsque son moment historique serait venu.

La franc-maçonnerie anglaise conserva toujours une importance particulière, par suite de la lutte continuelle des Couldéens contre le clergé romain. Les papes, pour s'assurer la victoire, avaient accordé de grands priviléges aux corporations anglaises, et des bulles particulières concédaient à celles-ci le droit exclusif de bâtir et de réparer les églises et les couvents. Il arriva donc dans certaines occasions que les maçons, encouragés par cette faveur du pape, ne voulaient reconnaître d'autre juge suprême que lui. Les rois anglais devaient donc nécessairement exercer une surveillance continuelle sur une société aussi indépendante. On conserva en suite de ce système politique l'institution indiquée dans la constitution de York, qui place à la tête de toute la corporation un patron, ordinairement un prince du sang, défendant naturellement les droits et la sécurité de l'état.

A part cette tâche et pour contrebalancer l'influençe du clergé d'une manière efficace, le

patron devait encore faire en sorte que les maçons ne manquassent jamais d'ouvrage et que leurs travaux s'exécutassent d'une manière digne de leur art. Ce patron fut souvent le prince héréditaire et conservait sa dignité après son avénement au trône ; il présida les assemblées générales et annuelles d'York, dans lesquelles se réunissaient régulièrement tous les maîtres et chefs de loges ou bien leurs députés. L'honneur d'appartenir *à la suite* d'un tel prince, et de pouvoir paraître à ses côtés dans cette *grande-loge*, ou bien le goût personnel que plusieurs nobles professaient pour l'architecture, et même enfin le désir d'entrer en relations d'amitié avec les architectes, qui se chargeaient ensuite d'une exécution plus soignée de leurs constructions, engagèrent beaucoup de seigneurs à se faire recevoir maçons, de sorte que toute la corporation finit par consister en *maçons libres* (proprement architectes) et en *maçons acceptés*. L'exemple des nobles fut bientôt imité par les savants et les hommes instruits de tout état, qui se faisaient recevoir maçons par estime pour les connaissances des architectes, ou par égard pour les tendances scientifiques et religieuses des Couldéens qui se trouvaient membres de la société.

Cet empressement s'explique encore par une

institution particulière du moyen-âge, d'après laquelle chaque habitant d'une ville devait faire partie d'une corporation quelconque, si l'on remarque surtout que celle des maçons offrait sous tous les rapports le plus de ressources à ses membres.

Pour ce qui regarde l'organisation des loges, celle-ci ne dépendait point du tout des ordres de celui qui représentait le Roi, car les loges n'avaient point d'obligations à suivre que celles que la majorité des chefs et députés des loges leur imposait dans les conclusions et les décisions de l'assemblée générale d'York. Ce ne fut qu'après la chûte des Templiers que l'on a conféré le titre de Grand-maître au délégué du Roi, et avec ce titre bien des prérogatives que cet officier ne n'avait jamais possédées auparavant.

La surveillance continuelle des rois sur la société est avant tout prouvée par *l'interrogatoire des franc-maçons,* document qui fut rédigé sous le roi Henri VI, et à en croire plusieurs historiens, écrit de sa propre main. (Son contenu sera communiqué dans la seconde division de cet ouvrage).

Cette position favorable entre les papes et les rois d'Angleterre, procurait aux corporations une occasion avantageuse pour approcher de

plus en plus de leur but et pour réaliser une grande idée universelle et humanitaire. La maçonnerie anglaise atteignit son plus beau développement sous le règne de Jacques II lorsque *Inigo Jones* se trouvait à sa tête. Cet architecte remarquable et appelé le Vitruve anglais, était revenu d'Italie en Angleterre, où ses connaissances vastes et cultivées par ses voyages, le plaçaient au sommet des gens de l'art. La direction qu'il imprima aux loges anglaises, et les institutions dont il les dota, produisirent un tel développement spirituel dans la vie maçonnique, que les ateliers ressemblaient aux académies d'Italie. Depuis ce temps aussi grandit la prépondérance des maçons acceptés sur les maçons libres, et elle augmenta tellement que la séparation des deux classes, effectuée à la fin du dix-septième siècle, puis prononcée et reconnue ouvertement au commencement du dix-huitième, en devint une suite inévitable.

Les troubles politiques de l'Angleterre survenus durant cette époque et auxquels *les maçons acceptés* prirent la part la plus vive, donnèrent sujet à bien des erreurs et même à des contradictions ouvertes, qui se glissèrent dans la forme et dans le but de la franc-maçonnerie. Ce n'est qu'au commencement de notre siècle que celle-ci réussit à s'en débarrasser.

La part active que les maçons acceptés prirent à la politique de leurs pays, se manifesta surtout dans trois occasions :

Lors des démêlés des deux roses, (rose blanche, ou la maison d'York, et rose rouge, ou maison de Lancaster) vers le milieu du quinzième siècle ;

Puis dans la lutte contre Cromwell et la république au milieu du dix-septième ;

Et enfin dans la sympathie continuelle pour la famille royale des Stuarts, qui dura jusqu'au commencement du dix-huitième. Dans cette dernière occasion l'influence des *Jésuites* sur les franc-maçons demeure incontestable et généralement admise.

Lorsqu'il s'agit vers le milieu du quinzième siècle de décider la question de succession au trône, disputée par les familles d'York et de Lancaster, beaucoup de maçons acceptés de la plus haute naissance se déclarèrent pour le duc Richard d'York. Ils profitèrent alors des relations amicales qu'ils entretenaient avec beaucoup de membres instruits des loges maçonniques et de naissance bourgeoise, pour gagner l'opinion générale du pays en faveur de leur parti. La prédilection naturelle de la ville d'York pour son duc, contribua beaucoup à ce que la grande-loge fit de la cause de celui-ci la sienne

propre. La rose blanche, l'écusson d'York, devint l'emblême du parti entier, et les maçons qui jusqu'ici ne portaient que des tabliers unis y ajoutèrent trois roses blanches. Beaucoup de nobles du parti du duc qui auparavant n'avaient pas été maçons se firent alors recevoir, pour rendre leurs délibérations plus secrètes et plus efficaces.

Les assemblées d'alors n'avaient plus aucun intérêt pour les maçons de science. Les maçons nobles introduisaient de leur côté des formes particulières, et ils choisissaient de préférence l'ordre des Templiers.

Les frères lords étaient effectivement les plus instruits parmi les maçons pour ce qui regardait les affaires de guerre et de politique, et il leur était permis sous ce rapport de revêtir un grade supérieur. Les frères de naissance bourgeoise, (comme par exemple quelqu'architecte-maçon dont l'influence personnelle se trouvait nécessaire à la réussite de leurs projets), devaient se soumettre à des conditions particulières, à des serments et des cérémonies de réception, que les nobles croyaient devoir leur imposer. Le remplaçant du roi fut nommé *Grand-maître*, et l'institution entière prit en quelque sorte pour l'Angleterre et pour cette lutte de parti, l'importance et la forme de l'ancien ordre des Tem-

pliers. Le parti d'York étant sorti triomphant du combat, ce grade supérieur acquit par cela même un titre à la faveur du roi victorieux, et son existence lui resta assurée. Il sembla même un instant que l'ancienne institution *des compagnonages d'armes*, antérieure encore aux institutions féodales, allait se relever sous l'armure des anciens Templiers. Le nombre des chevaliers empressés à demander la réception était considérable.

Henri VII, quoique issu de la maison de Lancaster, n'osa point à son avénement au trône, braver la puissance de la confrérie. Il se fit au contraire donner le grade de Grand-maître, et beaucoup de ses partisans les plus puissants, reçurent d'après ses intentions le grade maçonnique de chevaliers du Temple. Cependant les préventions contre la maison de Lancaster demeurèrent toujours sensiblement prépondérantes dans les loges.

Il est donc probable que ce fut ce dernier motif et la bassesse du caractère personnel du roi Henri VIII, qui détourna la confrérie des franc-maçons anglais de s'intéresser, comme on aurait pu l'attendre d'elle, à la réformation religieuse qui s'opéra en Angleterre. Les tendances politiques avaient d'ailleurs tellement empiété sur les intérêts religieux, qu'il fallut

plus de temps encore, avant que l'équilibre se rétablit entre eux.

D'un autre côté, comme les priviléges, accordés par le pape à la société des franc-maçons, lui avaient donné, comme nous l'avons dit, un degré considérable d'indépendance, le despotisme illimité et tyrannique de Henri VIII, ne pouvait pas engager la confrérie à le reconnaître comme chef de l'église à la place du pape; et cela d'autant moins, que ce roi se permit de froisser les priviléges des franc-maçons, en les obligeant de se faire inscrire outre leur association maçonnique, dans quelque confrérie bourgeoise telles qu'elles existaient dans ce temps-là dans toutes les villes.

Le nouveau grade politique de l'association, d'accord avec le roi, trouva également dans ses intérêts de limiter une autre des plus anciennes libertés des maçons. Jusque là tout maître quelconque, avait eu le privilége de recevoir des maçons et de constituer une nouvelle loge. Celle-ci n'était point obligée de demander aux autres loges d'être reconnue, mais elle n'avait qu'à leur faire savoir par écrit qu'elle s'était constituée et leur communiquer ses institutions particulières.

Cette liberté contrariait aussi bien les vues politiques et les formes hiérarchiques des frères

Templiers, que les efforts politiques du roi, pour établir une puissante police d'état. La grande-maîtrise d'Angleterre fit de cette restriction une de ses lois fondamentales, devenue inutile dans notre siècle.

L'attachement persévérant des maçons à la foi catholique peut encore être prouvé par ce fait, que Marie d'Ecosse la catholique les prit sous sa protection, pendant qu'Elisabeth d'Angleterre la protestante, les regarda comme des ennemis tellement dangereux, qu'elle laissa voir l'intention de dissoudre à jamais l'assemblée générale des franc-maçons. Mais ceux-ci furent assez heureux, pour engager les hommes mêmes auxquels la reine avait confié l'exécution de ses ordres, à se faire recevoir dans leur confrérie. Alors les nouveaux-reçus représentèrent à la reine la société des franc-maçons, comme s'occupant uniquement des sciences et des arts, exerçant les vertus sociales, et ne se souciant nullement des affaires ni de l'état ni de l'église.

L'indisposition des esprits contre Elisabeth augmenta encore lors de la captivité de Marie Stuart la reine catholique, qui avait élevé elle-même des prétentions au trône d'Angleterre et que sa rivale fit décapiter. C'est aussi dans cette occasion que s'éveilla l'esprit chevaleresque des frères du Temple.

Le fils de Marie avait formé la grande loge écossaise d'Edimbourg, d'après celle d'Angleterre. Lors de son avénement au trône de ce pays, (sous le nom de Jaques VI en Ecosse et de Jaques I en Angleterre) il chercha et trouva la plus grande sympathie parmi les hommes favorablemeut disposés au catholicisme, et il s'établit entre les maçons des deux pays une liaison qui eut beaucoup d'influence. Les maçons écossais (successeurs des anciens maçons architectes qui depuis long-temps avaient perdu leur influence), surtout des chevaliers de l'ordre St-André, travaillaient par conséquent sous l'influence des formes hiérarchiques et chevaleresques.

Nous l'avons déjà dit plus haut, que ce fut sous Jaques I où la franc-maçonnerie anglaise atteint son plus haut degré de développement, et qu'elle arriva à son point de culmination. En Ecosse il en fut de même.

Jaques, lorsqu'il partit pour l'Angleterre, rendit aux maçons écossais l'ancien droit qu'ils possédaient autrefois de choisir eux-mêmes leur patron. Ils conférèrent cette dignité à William Sinclair of Roslin et à ses héritiers et descendants qu'ils nommèrent leurs juges et leurs patrons. Cette circonstance fut un nouveau pas que la

maçonnerie écossaise fit vers les formes hiérarchiques, quand même ses relations avec les loges anglaises ne l'y auraient pas déjà portée.

Ce que nous venons de dire explique aussi l'inébranlable attachement des maçons anglais à la famille des Stuarts, et la part toujours active qu'ils prirent aux affaires politiques. Ils montrèrent le plus grand zèle dans les démêlés et les combats que le malheureux Charles I eut à soutenir contre le parlement. La plupart des officiers du parti royaliste étaient franc-maçons. Le grade des Templiers se distingua encore davantage, car le parti anti-royaliste ayant le dessus, le plus profond mystère devint de rigueur. En 1649 le 30 janvier Charles I fut décapité, et Cromwell devint protecteur de la république anglaise.

Depuis ce moment la lutte s'engagea entre cet homme aussi remarquable que pénétrant inflexible et cruel, et les franc-maçons, qui voulaient ramener sur le trône le fils de Charles et avec lui les institutions monarchiques. L'incomparable valeur de l'héroïque écossais, James Graham, Comte de Montrose et sa terrible exécution (1650), enthousiasmèrent tous les royalistes, mais les engagèrent aussi aux plus grandes précautions. La simple réserve du grade de Templier ne parut plus suffisante, car il

pouvait y avoir dans celui-ci plusieurs anti-royalistes, quoique en général l'idée de la république se trouvât naturellement opposée avec les idées de famille des aristocrates qui le composaient.

Les maçons anglais, pour entretenir des relations et des entrevues intimes avec les maçons écossais, pour éviter toute surprise et détourner le mieux possible les soupçons de leurs adversaires, revinrent à l'ancienne institution des corporations anglaises, d'après laquelle *une députation de maîtres délégués* devait faire le voyage de Glenbeg. Cette députation *secrète* choisit pour les réceptions comme pour le rituel, des symboles tout nouveaux ; c'était l'histoire de la construction *du temple de Salomon* et de son premier *architecte*, comme elle se trouve dans le Vieux Testament. Ils pleurèrent *le maître assassiné* (Charles I) ; ils cherchèrent le mot perdu (le prince héréditaire fugitif) ; ils s'appelèrent *les enfants de la veuve* (les partisans fidèles de la veuve du roi). Ils inventèrent des signes, des attouchements et des paroles secrètes, pour distinguer le royaliste assermenté d'avec tout traître.

Cromwell mourut, son fils Richard se retira, et un parlement de démagogues misérables gouverna l'Angleterre d'une manière aussi tyrannique que méprisable.

Le général Monk, Commandant de l'armée écossaise et membre de la grande loge d'Edimbourg, était le seul qui pût porter remède au mal. On fonda parmi la députation de la vallée de Glenbeg un nouveau grade supérieur avec le nom de *maître écossais*, car ce fut lui qui dirigea les affaires écossaises. Monk réussit à anéantir l'armée du parlement et à prendre la ville de Londres. Charles II monta sur le trône anglais en 1660. La franc-maçonnerie reçut le titre d'*art royal*. Son chef Henri *Jermyn* fut décoré de l'ordre de *Bath*, son surveillant dans ce temps-là se nommait *Chrétien Wren*, l'architecte qui conduisit les travaux de la célèbre église de St. Paul à Londres. L'assemblée générale de l'année 1663 décrêta une série de règlements, tous conformes aux événements qui venaient de se passer. Les grades supérieurs furent maintenus, et le nombre des membres s'augmenta journellement de néophytes sortis des familles les plus considérées du pays. Cette circonstance décida pour toujours la prépondérance des *maçons acceptés* sur les autres, et comme la franc-maçonnerie n'eut plus à lutter contre les tempêtes politiques, les grades supérieurs se tournèrent de plus en plus vers les tendances universelles et humanitaires. Le culte général des arts et des sciences et la sociabilité sous des for-

mes nobles et élevées, voilà quels devinrent peu à peu ses points de réunion.

Une nouvelle circonstance extérieure vint compléter cette direction, en donnant en Angleterre un élan tout nouveau à l'architecture. L'incendie de 1666 détruisit 40,000 maisons et 86 églises de la ville de Londres. Les maçons de la localité même ne suffisant pas à la reconstruction, on fut obligé d'en appeller de tous les côtés. Les maçons étrangers apportèrent les institutions particulières de leurs loges qu'elles conservèrent, mais sous l'autorité de la loge centrale, dirigée par son président, architecte de l'église de St. Paul, Ch. Wren.

Cette réunion accidentelle de la présidence générale de toutes les loges à Londres, avec la direction réelle de toutes les entreprises architectoniques, créa pour les loges de Londres une sorte de droit d'égalité de rang vis-à-vis de la loge d'York; tandis que celle-ci avait exerçé jusqu'ici un droit de supériorité qui ne lui avait jamais été contesté auparavant.

La reconstruction dura 40 ans, jusqu'en 1708, et cette longue suprématie de la loge de Londres, jointe au séjour de la cour dont la plupart des membres étaient franc-maçons, finit par faire rentrer la loge d'York toujours plus dans l'arrière-plan.

Les loges et ateliers maçonniques de la ville de Londres eurent bientôt à s'occuper de la solution d'un nouveau problême politique. Le désir d'en venir à bout venait d'abord de leur attachement à la famille des Stuarts, et ensuite de l'influence jésuitique sur la franc-maçonnerie, — influence qui est constatée historiquement, et qui amena parmi les franc-maçons la grande dissention dont les traces depuis lors ne disparurent jamais entièrement. Tout cela contribua néanmoins essentiellement à la séparation complète et prononcée des maçons *acceptés* et des *maçons de métier*, qui déjà se tenaient éloignés les uns des autres pour le fond comme pour la forme.

Les *grades supérieurs*, comme nous l'avons déjà dit plus haut, s'étaient presque transformés en une *suite* ou *compagnonage de la famille des Stuarts*, de telle sorte qu'il semblait que le cercle du développement des peuples se fermait en revenant au point d'où l'on était parti. La féodalité était sortie du compagnonage, et les Templiers sortaient de la féodalité. La forme des Templiers passa aux grands vassaux anglais, et ils formèrent, en vertu de cette organisation, le comité ou la section supérieure de la franc-maçonnerie royaliste. Cependant la plupart des familles les plus considérables du pays avaient

quitté le catholicisme, et la classe moyenne de son côté appartenait presque exclusivement à l'église anglaise. Cette dernière surtout était devenue d'un grand poids par le génie d'Inigo Jones et de Chrétien Wren, de sorte que beaucoup de ses membres étaient admis dans les grades supérieurs. Tous ils professaient bien un grand attachement à la famille royale, mais le catholicisme n'était plus l'âme du corps maçonnique. L'avénement de Charles II au trône fut surtout le motif principal pour lequel la maçonnerie accorda son plein droit au protestantisme, puisque le roi revint en Angleterre, protestant bien décidé.

C'est dans ce moment même, que les *Jésuites* commençaient à déployer une activité extraordinaire pour envelopper l'Europe entière dans le filet de leur politique secrète. Ils étaient pour le pouvoir du pape, ce que les grades supérieurs de la franc-maçonnerie (ceux qui étaient basés sur les institutions des Templiers) avaient été pour la monarchie anglaise. Eux aussi avaient choisi pour leur but une des formes du moyen-âge, celle de l'ordre des Bénédictins, afin de conserver sur le monde profane une action libre dans toutes les directions nécessaires. Ils savaient réunir les institutions monacales avec les soins particuliers qu'exigeaient la

culture des sciences et l'éducation de la jeunesse. Avec cela il ne fallait pas que la tendance dominante d'alors, l'essai du développement politique, restât étrangère à leur influence. Ils se glissaient donc sous toute sorte de prétextes dans les cours des princes ; ils devenaient leurs gouverneurs et donnaient de cette manière aux princes héritiers une prédilection pour le pouvoir hiérarchique du pape et de l'église catholique romaine. Là où ils ne réussissaient pas, ils s'emparaient des esprits bornés ou faibles de quelque membre d'une famille régnante, afin de trouver de la protection et d'assurer l'ascendant de l'éducation que leurs couvents donnaient au peuple.

Les Jésuites manquèrent totalement de cette grandeur de la pensée et du sentiment, et de ce mouvement de haute inspiration religieuse qui caractérisait les anciens Bénédictins. Ils montrèrent en revanche une adresse et une énergie qui avaient été inconnues avant eux. La politique de presque tous les états a souffert long-temps en voulant imiter leurs maximes, et cela principalement en matière diplomatique. Le fondateur de cet ordre si important, mérite cependant une place honorable dans l'histoire de l'humanité. L'idée vitale des Jésuites contient en vérité plutôt la forme et la manifestation ex-

térieure de la religion chrétienne, que son essence la plus profonde, mais elle a exercé cependant une puissance pleinement constatée dans l'histoire et qui la fait encore survivre après une existence de plus de trois siècles.

Ignace de Loyola, de la province de Guipuzcoa, distingué comme page à la cour de Ferdinand et d'Isabelle, et plus tard comme officier intrépide de l'armée de Charles V, avait trouvé sa consolation et sa distraction dans une lecture des légendes des saints, qu'il avait faite durant une longue convalescence occasionnée par des blessures.

L'inspiration s'empara de lui et il se sentit une vocation au martyre. Il résolut un pèlerinage à Jérusalem, déposa pour toujours son glaive et son poignard dans un couvent, y fit les voeux de chasteté, de pauvreté, et commença son pèlerinage.

Un jeûne complet de huit jours auquel il se soumit dans une caverne près de la ville de Manresa excita tellement son imagination, qu'il eut des visions qu'il prit pour des révélations. Il traversa l'Italie pendant la peste de 1523 et son état de maigreur était tel, que tout le monde le fuyait le croyant malade, de sorte qu'il risquait périr de faim. L'esprit de l'Orient le pénétra tellement à Jérusalem, où il était enfin arrivé,

qu'il resta pendant plusieurs jours en prière à l'endroit où le Chrit est mort crucifié. Son zèle l'emporta et il voulut prêcher devant le peuple; mais les Franciscains établis dans la ville, pleins de jalousie, le firent saisir et transporter de force sur un vaisseau qui faisait voile pour l'Europe.

Il résolut après cela de fonder un ordre, qui devrait soutenir la religion catholique. Ses connaissances scientifiques à cette époque (où il comptait déjà trente-trois ans), étaient nulles. Il apprit donc le latin avec des efforts inouis, afin de pouvoir fréquenter les colléges d'Alcala. A part ses études il prêchait encore et cela avec un tel succès, que l'inquisition crut devoir lui interdire la prédication. Dans la ville de Salamanque il fut même emprisonné à cause de ses prédications, et forcé de nouveau d'y renoncer malgré sa défense spirituelle et pleine de pénétration. L'an 1529 l'amena à Paris. Ni la misère, ni les privations les plus dures ne purent le surmonter, et les leçons des plus célèbres membres des écoles de cette ville finirent par lui donner ce dernier complément d'érudition, qui lui était nécessaire pour la réalisation de son idée. Lui, cinq Espagnols et un Savoyard prêtèrent serment sur une hostie (1534) de renoncer, leurs études achevées, à toutes les choses mondaines.

Leur premier plan de retourner ensemble à Jérusalem fut contrarié par le renouvellement de la guerre contre les Turcs, de sorte qu'ils firent le pèlerinage de Rome, prêchant, convertissant, soignant les malades et mendiant pour leur entretien. Ils déterminèrent leur résolution, et se promirent de fonder un ordre qui devrait protéger l'autorité chancelante du pape contre le débordement du protestantisme. Le pape Paul III les reçut avec d'autant plus d'attention et de joie, que des manifestations semblables étaient devenues chose assez rare, et il confirma l'ordre dont Ignace fut nommé *Général* (1540). *La société de Jésus* comptait bientôt plusieurs centaines de membres de tous les états et de tous les âges; son organisation fut entreprise et sa constitution reçut une forme purement hiérarchique.

Le général était à Rome, ses sous-généraux dans les provinces, et sous ceux-ci se trouvaient des dignitaires de plus ou moins d'importance, jusqu'au dernier frère de l'ordre. Une subordination sévère et des procès-verbaux rédigés avec soin, contenant en résumé l'activité de chaque membre, placaient le général comme centre de la volonté et de l'intelligence de l'ordre tout entier. Les réceptions ne se faisaient qu'après de longues consultations entre les anciens membres, et le temps des épreuves pendant lequel les supé-

rieurs examinèrent les goûts et les capacités des néophytes, était assez long pour que l'on pût à la fin désigner une carrière convenable aux dispositions particulières de chaque membre. Les plus adroits et les plus habiles étaient envoyés dans les cours, comme confesseurs ou comme gouverneurs de jeunes princes. Les plus savants obtenaient des places de professeurs ou de littérateurs. Les enthousiastes se faisaient missionnaires. Ceux qui avaient de la franchise et de la probité dans le caractère occupaient des places dans la vie sociale dans lesquelles ces qualités se montraient le plus vivement possible, afin de gagner la confiance de la foule pour l'ordre même. La pauvreté n'était point une loi générale, mais l'obéissance l'était d'autant plus, et il était défendu d'accepter pour la vie des emplois, qui auraient détourné des intérêts de l'ordre.

Ce fut cette pensée principale, de faciliter le plus possible à chacun l'emploi de ses dispositions naturelles, et de les faire profiter aux intérêts généraux de l'ordre, qui donna à celui-ci ces succès assurés et multipliés qui frappent tout le monde. Si le but des Jésuites eût été un but général et humanitaire en même temps, et s'il n'était point resté subordonné à des intentions plutôt hiérarchiques, il serait presqu'impossible

d'imaginer une forme plus convenable et mieux adaptée à l'esprit humain.

L'estime accordée au génie élevé de leur fondateur s'augmenta encore nécessairement par la reconnaissance que leur porta le peuple, à une époque où les bons maîtres étaient rares et presque toujours aux gages des riches et des puissants. Les Jésuites au contraire prouvèrent toujours le plus grand désintéressement dans l'enseignement du peuple ; et ils lui rendirent par cela un bienfait vraiment chrétien. Cette reconnaissance se manifesta surtout dans la préférence que les masses accordèrent aux confesseurs et aux prédicateurs de l'ordre de Jésus.

Cinquante ans suffirent pour répandre les Jésuites sur toute la surface du monde connu. En 1608 on compta déjà 10,000, en 1710, 20,000 frères Jésuites. Un de leurs premiers fondateurs, Xavier, Espagnol de naissance, partit comme missionnaire pour les Indes-orientales, pour Ceylan et le Japon, et termina sa carrière en Chine en 1552. Beaucoup d'autres le suivirent et allèrent en Afrique ou en Amérique, tout en s'occupant en même temps d'affaires commerciales. Ces entreprises, constamment exploitées dans l'intérêt de l'ordre et les dons pieux arrivant de tous les côtés, finirent par lui procurer des ressources immenses qui ne con-

tribuèrent pas peu à ses succès, de sorte que les Jésuites dominèrent pendant deux siècles dans tout ce qui a rapport aux affaires politiques et à l'éducation publique. Le but sanctifia pour eux les moyens, et ce principe les rendit invincibles.

Leur lutte contre le protestantisme en Angleterre avait déjà commencé sous Jacques I. La fameuse conspiration de 1605, découverte avant son exécution, leur fut attribuée. Mais ce fut surtout après le retour de Charles II et après le mariage de celui-ci avec une princesse catholique de Portugal (qui apportait Bombay comme dot), qu'ils se crurent en mesure de réaliser le rétablissement du catholicisme sans avoir à rencontrer trop d'opposition. Ils persuadèrent au frère du roi, Jacques duc de York, de déclarer publiquement son retour à l'église romaine. Son exemple fut suivi par plusieurs, et Charles même publia bientôt un acte d'indulgence générale en faveur des catholiques (1672). C'est alors cependant que l'indignation générale éclata. On fut obligé de retirer l'acte d'indulgence et de le remplacer par le Test-act, d'après lequel tout individu, voulant occuper un emploi public, devait à son serment ordinaire de fidélité en ajouter un autre, d'après lequel il abjurait formellement la croyance de la substantiation dans la scène, telle que la professe l'église romaine.

D'après cela tous les catholiques devinrent incapables de remplir des emplois publics, et le duc de York lui-même (1679) fut exclu de la succession du trône. Il dut donc se réfugier en Ecosse, entouré de Jésuites.

Là, il chercha à réunir dans une classe maçonnique supérieure tout ce qu'il y avait de noblesse anglaise catholique, ou mécontente, ou indifférente envers l'église anglicane. Sous son règne il rétablit l'ordre de *St. André du chardon* (St. André est le patron d'Ecosse et le chardon figure dans ses armoiries nationales).

La chambre des lords anglais dont beaucoup de membres appartenaient aux grades des frères supérieurs, rejeta le bill d'exclusion que la chambre des communes avait voté contre Jacques. En revanche on adopta dans la même année l'acte connu sous le nom de l'acte d'Habeas corpus, ensuite duquel tout anglais arrêté pour une cause quelconque, possède le droit d'être interrogé et jugé dans le plus bref délai possible.

Cette différence d'opinion divisait le pays déjà sous le règne de Charles II. Le parti du peuple obtint le nom de Whigs (nom qui était antérieurement le surnom des frères fanatiques des conventicules écossais); le parti de la cour fut appellé Tory (c'est ainsi que l'on nommait antérieurement les exterminateurs papistes). Jac-

ques II monta sur le trône en 1683, et son penchant pour le catholicisme se manifestant ouvertement par ses discours et ses actions, le pays entier se trouva bientôt en agitation.

Alors s'éveilla encore une fois l'ancien esprit purement humanitaire des corporations maçonniques. Ch. Wren, leur premier président (1685), assembla tous les membres les plus cultivés, et l'assemblée formula ainsi la tendance qu'elle voulait poursuivre à l'avenir:

« Elle voulait diminuer les haines politiques; » elle voulait empêcher que les dissentiments » en opinion religieuse n'éclatassent en inimi- » tiés, et que la différence de rang, de connais- » sances et de nationalité ne pût dégénérer en » scissions dangereuses. »

Lorsque cependant Jacques II (1687) accorda une liberté de conscience complète à tous les partis religieux, ceux-ci ainsi que les francmaçons se divisèrent ouvertement en deux camps décidément opposés, dont chacun exploita les affaires politiques et intrigua pour le but qu'il voulait atteindre. L'un de ces partis entre les maçons, le parti écossais, ayant à sa tête les chevaliers de St.-André, tint absolument pour Jacques II, c'est-à-dire pour les Jésuites. Beaucoup de leurs formes furent réglées en majeure partie d'après les vues et les intentions

des Jésuites. L'autre parti, le parti anglais, était décidé pour l'éloignement du roi catholique et pour l'avènement au trône de son gendre, le prince *Guillaume d'Orange*. Ce dernier parti l'emporta comme le plus fort, et Guillaume monta sur le trône anglais en 1688.

Les Jésuites et *les frères écossais* ne se crurent cependant pas vaincus. Guillaume de son côté s'assura des frères *anglais*, en se faisant franc-maçon lui-même et en confirmant de nouveau Ch. Wren dans sa dignité de premier président de la société.

Après l'achèvement de l'église de St.-Paul (1708) et dans l'âge avancé de Wren, beaucoup d'anciennes loges maçonniques de Londres furent dissoutes, et il ne resta dans la société que le grand nombre des maçons acceptés. Comme le but de ceux-ci était déjà devenu un but purement moral, et comme l'assemblée générale d'York n'avait déjà plus eu lieu depuis plusieurs années, quatre loges de Londres, assemblées à la fête de St.-Jean, se constituèrent en 1717 comme *grande-loge* sous la direction d'un *grand-maître* choisi par elles, *Antoine Sayer*. Elles se séparèrent formellement et publiquement des maçons de métier et déclarèrent le but posé par Wren comme le seul et véritable but de leur société. On rédigea d'après le projet de

Jacques Anderson « *le nouveau livre de la constitution anglaise* », qui fut publié en 1723. La base de cet ouvrage est bien la constitution d'York, mais il contient cependant des innovations qui portent atteinte aux anciennes libertés des frères maçons. La nouvelle grande-loge anglaise usurpa, entre autres, le droit de défendre la formation de toute loge qui n'aurait pas reçu la confirmation de celle de Londres. Les fondateurs étaient sans doute préoccupés par la possibilité de fonder un ordre de chevalerie protestante, et ils avaient en vue, comme nous le disions plus haut, d'obtenir qu'on leur cédât les biens sequestrés de l'ancien ordre de St.-André. C'est conformément à cette supposition tacite, qu'ils conservèrent les formes hiérarchiques de l'ordre des Templiers, comme les plus propres à ce but, et par une décision arbitraire, ils crurent devoir créer et assurer à l'ordre futur un point central d'existence.

A côté de cette innovation, pour perpétuer le souvenir de leur ancienne influence, ainsi que celui de la fidélité des franc-maçons au trône, peut-être même pour faire regarder la cession des biens de l'ordre de St.-André, promise par Jacques II, comme une récompense qui leur était bien dûe, ils conservèrent dans le rituel des assemblées de loges, tous ces usages inven-

tés et adoptés au temps du protectorat de Cromwell, et qui alors servaient à couvrir de secret les plans du parti royaliste, mais qui étaient d'ailleurs entièrement étrangers aux institutions des anciennes corporations maçonniques. Les usages des anciennes assemblées architectoniques, furent donc presqu'entièrement concentrés dans *le grade d'apprentif*. Ceux des loges royalistes sous les Stuarts composèrent *le grade de maître*, et au milieu de ces deux grades une réunion de symboles des deux autres forma *le grade de compagnon;* au temps de Cromwell c'était le degré d'épreuve pour la fidélité royaliste.

Malgré toutes les imperfections que ce nouveau système anglais renferme évidemment, il lui reste encore des tendances si belles et si sublimes sous des formes qui leur convenaient si bien, qu'une quantité de loges franc-maçonniques en Angleterre, en Europe, et en général dans toutes les parties du monde, se constituèrent aussitôt d'après le nouveau système anglais et son organisme hiérarchique, en se subdivisant en grandes loges, loges provinciales et loges ordinaires.

La circonstance cependant, que la nouvelle grande loge anglaise se posait *comme autorité légitime et unique de la confrérie maçonnique toute*

entière, excita beaucoup de contradictions et de dissentiments dans les anciennes loges anglaises constituées antérieurement.

Ce fut d'abord la grande loge d'*York* qui déclara ne rien vouloir sacrifier de ses anciennes prérogatives. Pareilles protestations furent faites par les grandes loges de l'*Ecosse* et de l'*Irlande.* La nouvelle grande-maîtrise anglaise s'étant permis plusieurs changements arbitraires dans la symbolique et dans la liturgie maçonnique, il en résulta même, en 1759, que plusieurs loges de Londres se séparèrent d'elle; puis, jointes à l'ancienne loge d'York, elles établirent une grande loge particulière en se donnant le nom significatif *d'anciens maçons* et en appelant leur grande loge du nom de *Lodge of antiquity.* Les membres de cette association évitèrent soigneusement de se trouver en un contact quelconque avec les novateurs. Leur constitution est bien la même que celle des loges du nouveau rite anglais, mais leur grade d'apprenti ne renferme absolument, que ce qui se trouve dans les anciennes traditions qui nous sont parvenues des corporations maçonniques du moyen-âge, c'est-à-dire, ce qui se trouve dans le *troisième document* cité dans l'introduction de cet ouvrage. Tout néophyte, en outre, doit professer la religion chrétienne. Le nouveau système anglais

au contraire, restant fidèle en cela au génie de la franc-maçonnerie, permet de recevoir les hommes de toutes les convictions religieuses, pourvu qu'ils soient bons et honnêtes.

Ce sentiment d'une tolérance si large et si généreuse trouva tant d'écho, qu'en 1740 l'Angleterre comptait déjà cent soixante-dix loges du nouveau système anglais et qu'il avait déjà ses grands-maîtres provinciaux dans les Indes, en Amérique, dans beaucoup de pays européens, et même dans quelques-uns où la religion catholique romaine dominait dans toute sa rigueur.

Les statuts de la grande loge d'*York* étaient ceux qui demeuraient le plus conformes aux anciens systèmes libres des corporations maçonniques. Néanmoins le but de la franc-maçonnerie moderne, but nouveau ou plus clairement exprimé, exigea quelques changements analogues.

La grande loge *écossaise* considéra la prospérité et l'agrandissement rapide des nouvelles loges anglaises comme une suite de la constitution de sa grande-maîtrise. Elle désira donc l'introduire aussi dans son système. Mais la charge héréditaire de *patron* dont les corporations avaient honoré William Sinclair (lors du départ de Jacques I[er] pour l'Angleterre), y mettait

obstacle ; cependant celui-ci accéda au vœu exprimé par les quatre loges d'Edimbourg réunies, en convoquant une assemblée générale pour le jour de Saint-André 1736, dans la chapelle de Marie à Edimbourg, lieu ordinaire des réunions de la grande-loge. Là il renonça solennellement à son droit de patronage, en présence de trente-deux loges dont les membres étaient tous ou présents ou représentés par des députations. La grande-maîtrise fut établie et l'ancien patron W. Sinclair obtint cette dignité pour un an. Six grands-dignitaires également élus pour ce temps, devaient l'assister dans ses travaux. On convint de ne plus tenir les assemblées le jour de la Saint-Jean (le 24 juin), mais plutôt le 30 novembre, jour de la fête de naissance de Saint-André. La grande loge écossaise conserva du reste une des anciennes prérogatives des corporations maçonniques de ce pays : les autorités municipales de la ville d'Edimbourg invitent toujours le grand-maître de la loge à poser *la pierre fondamentale* de tout édifice public qui s'élève dans cette ville.

C'est ornés et précédés des emblêmes maçonniques, que les membres et les dignitaires de la grande loge et ceux des autres ateliers se rendent en public à l'emplacement où l'édifice doit s'élever. Le grand-maître pose sur la pierre

fondamentale, de ses propres mains, l'équerre, la perpendiculaire et le niveau, et le cortége s'en retourne dans le même ordre, après la solennité. Le rituel des loges écossaises est celui des anciens maçons anglais. *Les trois degrés de Saint-Jean* ne sont considérés dans ce système que comme des grades préparatoires aux *grades supérieurs* écossais, ce qui reste des formalités nécessaires aux temps dangereux de *Cromwell*.

La grande loge de Danemark et celles de la Suède se rattachent à ce système. En Ecosse il comptait 207 loges à la fin du siècle passé, et le nombre de celles qui s'étaient constituées en Allemagne, en France et en Amérique, était de 65. La grande loge *irlandaise* de Dublin adopta, en 1730, le nouveau système anglais avec l'ancien rituel anglais.

En France et en Italie, au contraire, il se forma une nouvelle branche de la maçonnerie, qui se ressent évidemment de l'influence des Jésuites. Les lords qui partageaient l'exil de *Jacques II*, ainsi que les *Ecossais* qui s'étaient réfugiés à Rome à la suite du prétendant, n'abandonnèrent point l'espérance de ramener la famille Stuart sur le trône anglais. Cette espérance, ils comptaient la mieux pouvoir réaliser par une association secrète. Les Jésuites, en hommes habiles, profitèrent de l'occasion favo-

rable pour s'assurer une plus grande influence dans les pays protestants par la fondation même d'une nouvelle branche de la maçonnerie. En profitant des archives de quelques couvens de l'Italie, en y ajoutant toute sorte de contes du temps des croisades et complétant le reste par leur imagination, tout en exploitant les rêveries des alchimistes du moyen-âge, ils parvinrent à forger le système du *cléricat des Templiers.*

Balduin, dirent-ils, aurait employé des chanoines dans le temple, avant même que l'ordre des Templiers existât. Ceux-ci auraient découvert *le feu sacré* et acquis la connaissance des doctrines du christianisme primitif restées cachées jusque là. Ces chanoines, plus tard, auraient formé la branche ecclésiastique de l'ordre des Templiers, qui transmit à des élus sa connaissance profonde des forces naturelles. Les trois grades de saint Jean, ainsi que le grade de maître écossais de la nouvelle franc-maçonnerie anglaise, ne devaient être que des préparations provisoires de la raison et de la volonté, qui finiraient par donner l'aptitude nécessaire pour saisir les intentions et les doctrines profondes du mystère clérical. Ce dernier n'était communiqué qu'aux élus entre tous ceux qui avaient été appelés.

De cette manière il arriva peu à peu que l'al-

chimie, la conjuration des morts et le mysticisme gnostique remplacèrent les plans et les secrets politiques des Stuarts et ces tendances entièrement étrangères à la franc-maçonnerie n'aboutirent à rien autre qu'à fournir au jésuitisme des instruments applicables en toutes circonstances. Le grade le plus élevé de cette singulière société fit une profession de foi telle qu'on l'exigeait dans les couvents.

Connaissant le cœur et l'esprit de l'homme, les Jésuites imaginèrent une série de grades inférieurs, pour entretenir la curiosité des adeptes, et pour s'assurer de leur obéissance illimitée. C'est surtout cette dernière condition qu'ils exigèrent avant de donner de l'avancement, promettant du reste de nouvelles révélations dans chaque degré supérieur. Leur système embrassa les grades suivans : 1° l'apprenti ; 2° le compagnon ; 3° le maître de saint Jean, et 4° le maître écossais (c'est aussi de ces quatre premiers degrés que le système écossais d'Edimbourg se composait, les deux systèmes anglais ne se composaient que des trois premiers), puis venait 5° l'ancien maître écossais ou chevalier de Saint-André ; 6° le capitulaire provincial (c'est à ce grade que commençait le cléricat des Templiers) appelé *de la Croix Rouge* (embranchement avec le système des Rose-Croix) ; 7° le *magus* ou le

chevalier *de la clarté* ou *de la lumière;* ces derniers renfermaient encore cinq divisions progressives, dont la dernière se trouvait composée de *prêtres,* c'est-à-dire de *Jésuites*, qui dirigeaient le tout avec une parfaite connaissance de cause.

De cette manière, ils parvinrent à détourner l'âme de la doctrine simple, pure et humanitaire de la maçonnerie anglaise, et conduisirent enfin l'homme à coopérer à la construction du temple et du culte jésuitique, en le faisant passer par dix degrés pleins d'exaltation et féconds en égarements.

Afin que la foi aux mystères et le désir de les approfondir fussent solidement établis dans l'esprit de tous, on ajouta au système *la doctrine de l'obéissance à des supérieurs inconnus;* chefs qui se servaient de l'ordre pour leurs vastes plans, et qui ne les communiquaient qu'au dernier degré et cela même seulement en partie. Pour le reste ils se trouvaient constamment mélangés incognito parmi les membres des degrés inférieurs, qui crurent voir en eux des frères tout comme eux-mêmes.

Comme les institutions monacales et les tendances ecclésiastiques de ce système ne pouvaient convenir à tous les esprits, l'influence des Jésuites en fit naître un autre, qui fut surtout goûté en France, où des souvenirs histori-

ques et un penchant prédominant à la chevalerie du moyen-âge venaient à leur aide : *le système des Templiers séculiers* ou celui *de la stricte observance*. La pensée fondamentale en est celle-ci : « La confrérie franc-maçonnique n'est autre » chose qu'une continuation de l'ordre des Tem- » pliers, qui a été propagé par plusieurs de ses » membres, réfugiés en Ecosse pour leur sûreté » personnelle. »

Les quatre premiers degrés étaient ceux du système écossais, le cinquième comprenait les novices comme degré préparatoire de cet ordre. Ensuite venait le véritable degré de chevalier du Temple, dont le rapport avec le système clérical est prouvé par son nom même : *fratres militares ad Cap. gen. pertinentes*. Il se divisa en trois classes : *armiger*, *socius*, *eques*. Le septième degré était celui *d'eques professus*, et c'est ici qu'avait lieu la fusion avec le système clérical.

Pour répondre le plus possible aux intentions hiérarchiques du système, on divisa les pays sur lesquels il règnait en neuf provinces, savoir : 1° la Basse Allemagne, la Pologne et la Prusse ; 2° l'Auvergne ; 3° l'Occitanie (la France de l'Est) ; 4° l'Italie et la Grèce ; 5° la Bourgogne et la Suisse ; 6° la Haute Allemagne ; 7° l'Au-

triche et la Lombardie; 8° la Russie; 9° la Suède.

La grande loge directoriale de la stricte observance était à Brunswick, sous les yeux du grand-maître le duc *Ferdinand de Brunswick* (1782 à 1792), après lui ce fut le prince *Charles de Hesse*. Chaque province avait son *général* (*Heermeister*), un *chapitre provincial*, plusieurs *prieuries*, *préfectures* et *commanderies*, institutions et désignations propres à l'ancien ordre des Templiers. Les trois degrés de Saint-Jean composèrent ensemble les loges *franc-maçonniques* proprement dites. Elles avaient leur *maître-président* (vénérable, Meister vom Stuhl), *six officiers*, *deux surveillants* (le plus ancien était premier, l'autre second surveillant), *un orateur*, *un secrétaire*, *un aumônier* et *un trésorier*. Ces sept dignités existèrent déjà dans les anciennes loges. Les grands ateliers ont encore deux officiers de plus, *un maître des cérémonies* et *un administrateur de la loge*, de sorte que le nombre des officiers monte à neuf. Lorsque la loge est nombreuse, *un préparateur* est adjoint au maître des cérémonies, pour préparer les néophytes, et un *bibliothécaire* pour aider à l'administrateur de la loge.

Toutes ces charges sont établies dans le véritable sens de l'ancienne et véritable franc-ma-

çonnerie ; mais il y a outre cela celui *du maître député* (deputirten-meister) de la stricte observance, qui a une tendance purement hiérarchique.

Ce dernier doit, d'après le système, veiller sur les droits d'autorité des grades supérieurs, dont les membres occupent ordinairement les places d'officiers, afin d'exercer la plus grande influence sur les conclusions à adopter par la loge, sur l'avancement des membres.

Pour rappeler l'institution des anciennes loges maçonniques, ainsi que le séjour des Templiers dans l'Orient et les relations de la maçonnerie avec la religion, la puissance d'action centrale dans chaque loge s'appelle son *Orient* (le maître, dans les anciennes loges, était placé près de la fenêtre orientale), chaque grande loge s'appelle le *Grand-Orient*, et toutes les lettres, les procès-verbaux et autres envois sont adressés : « à la loge N. N. à l'Orient de N. N. »

Le système de la *stricte observance* appelé ainsi à cause de la subordination sévère et monacale qui y régnait, en opposition avec les systè[illegible] libéraux d'origine anglais nommés ceu[illegible] servance large (*lata*, late, observan[illegible] [illegible]ies de l'ob-[illegible]ce) cacha pendant long-temps les intentio[illegible] [illegible]s secrètes des chefs inconnus, sous le non [illegible] [illegible]sens remarquable de l'alchimie, du mysti[illegible] [illegible]sme et des mystères du rose-

croix qui y étaient cultivés. Cependant en Allemagne même le système clérical n'exista que cinq ans dans toute sa rigueur, savoir de 1767 jusqu'en 1772, et lorsqu'enfin l'extravagance et l'enthousiasme outré s'évanouirent, lorsque la méfiance s'éveilla contre les chefs inconnus et leurs misérables délégués qui furent souvent honteusement démasqués, alors on commença dans ce pays un rapprochement du système de la stricte observance avec l'esprit plus pur et plus maçonnique des loges anglaises. On choisit le duc *Ferdinand de Brunswick* (1772) *pour grand-maître général de toutes les loges de la stricte observance.*

En *France* aussi l'attention publique s'éveilla sur l'étude et l'essence de ce système; on voulut savoir s'il renfermait une science abstraite, ou bien la doctrine d'une morale pure (stoïcienne), ou enfin s'il contenait des connaissances secrètes de l'art, de l'histoire ou de la science en général. Les loges françaises des Templiers se réunirent à Lyon (1778) dans un convent particulier, et l'on entreprit la révision totale de leur système, qui fit naître un nouveau projet de constitution intitulé : *Code maçonnique des loges réunies et* RECTIFIÉES *de France, tel qu'il a été approuvé par les députés des directoires de France au convent national de Lyon.* La première partie de cet acte embrasse les trois degrés de St. Jean et

le degré écossais; la seconde, la « *regula equitum beneficiorum civitatis sanctæ* ».

Cette démarche donna aussi l'impulsion aux loges allemandes de la stricte observance, et elles examinèrent de leur côté le système entier des Templiers, afin de retourner à la simplicité de l'ancienne maçonnerie anglaise, dans le cas où l'on remarquerait dans les systèmes hiérarchiques de fausses tendances. Le duc de Brunswick, sérieusement préoccupé de reconnaître l'origine, l'idée fondamentale et le but de la franc-maçonnerie, et accédant au vœu exprimé par les loges, convoqua un *congrès général de tous les franc-maçons à Wilhelmsbad*. La première assemblée eut lieu le 16 juillet 1782. Toutes les loges et tous les grands-officiers de toutes les provinces s'y trouvèrent, ainsi que beaucoup de députés, le duc même, et beaucoup de députations des loges françaises appartenant à ce système.

Après trente séances et sur la proposition des députés français de la province de Bourgogne, l'assemblée formula ses vues dans la déclaration suivante :

« Que les franc-maçons modernes n'étaient
» nullement les véritables et simples successeurs
» des Templiers, et qu'ils ne pouvaient l'être
» comme dignes franc-maçons des trois grades

» symboliques. Malgré cela l'assemblée décide » qu'un enseignement historique sur l'ordre des » Templiers sera ajouté et incorporé au dernier » grade de son système ».

Voilà donc les bases *du nouveau système rectifié de la franc-maçonnerie écossaise*, dont le but est *la charité*. Ce système ne fut d'abord adopté que par les loges de la province de Bourgogne, et il ne se répandit que plus tard *sur une grande partie de la Suisse*. Les loges allemandes appartenant au système des Templiers, continuèrent à se tenir à l'observance stricte, en y apportant seulement les changements dont nous avons parlé plus haut pour la division des provinces (p. 225). Le code de Lion de son côté donne une autre division en neuf provinces, savoir 1) l'Arragonie, 2) l'Auvergne, 3) l'Occitanie avec le Languedoc, 4) Léon, 5) la Bourgogne (avec la Suisse), 6) la Grande-Bretagne, 7) la basse Allemagne entre l'Oder et l'Elbe, 8) la haute Allemagne, l'Italie et la Sicile, 9) la Grèce et l'Archipel.

L'organisation extérieure qui établit l'union et l'ensemble des parties de ce système, est travaillée avec soin, et conformément à un vaste plan. La liaison intérieure, fondée sur la position des employés et les prérogatives des chapitres, prouve une grande habileté. Le tout ressemble

à un système de nerfs, dont les ramifications délicates s'étendent depuis l'organe central de la vie, le convent-général, jusqu'à la périphérie la plus éloignée de l'organisme, pour communiquer le mouvement à toutes les parties du corps, et pour ramener à une conscience générale et commune les impressions reçues et les observations faites par une partie quelconque placée en dehors du centre.

Un aperçu de cette organisation va servir à prouver ce que nous avons avancé; La tête du système est *le grand-maître en chef*, à ses côtés se trouve *le convent général*. Chaque province est dirigée par un *grand-maître provincial*, soutenu par son *chapitre provincial*. *Plusieurs* de ces chapitres réunis, appartenant au même état ou à la même langue, peuvent former un *convent national*. L'Auvergne, l'Occitanie et la Bourgogne, par exemple, forment le *convent national* de France. *La Suisse*, à cause de sa constitution fédérative et républicaine, forme également un *convent national*, quoiqu'appartenant à la province de Bourgogne. Là où le *convent national* se rassemble il est présidé par un *grand-maître national*.

Chaque province, pour être parfaitement organisée, doit avoir trois *grandes prieuries* avec autant de *chapitres*. Ces chapitres de prieuré

portent, vis-à-vis des loges ordinaires de Saint-Jean, le titre de *directoire écossais*. La Suisse a un directoire de cette catégorie. Les délégués de ces chapitres doivent former le chapitre provincial.

La prieurie doit contenir *six préfectures* si elle est au complet. Il suffit cependant de deux préfectures pour la formation de la prieurie. D'un autre côté, le nombre des préfectures composant la même prieurie pourra aller jusqu'à *neuf*, dans le cas où le nombre des membres maçons augmenterait considérablement. *Le préfet* avec son chapitre, se trouve à la tête d'une préfecture appelée *grande loge écossaise*, vis-à-vis des loges ordinaires de Saint-Jean. Les délégués du chapitre de la préfecture forment le chapitre de prieuré. Chaque *préfecture* complète doit compter *neuf commanderies* (dont trois cependant suffisent pour former un chapitre de préfecture). Chaque commanderie consiste au moins en *cinq* et au plus en *neuf chevaliers* de la ville sainte, dont le chef est commandeur. Ce dernier est en même temps le *chef légal et inamovible de toutes les loges de Saint-Jean* de la commanderie, portant le titre *de maître député*. Les *loges franc-maçonniques*, y compris les *trois degrés de Saint-Jean* et *le grade écossais* sont les *pépinières du saint ordre*.

L'ordre entier, d'après le système rectifié, consiste en cinq degrés, *les trois premiers de Saint-Jean* (apprenti, compagnon et maître), *le maître écossais* et *le chevalier de la ville sainte* ou *de la charité*. Ce dernier se divise en trois classes, selon la position sociale des individus: *clerici* (*chevaliers réguliers*); *milites* (*chevaliers militaires*); *equites cives sanctæ civitatis* (*chevaliers civils*). Pour les fonctions de l'ordre on peut élire des *compagnons d'armes, armigeri*, dans le sens des compagnons libres de la féodalité et qui pourtant ne portaient pas encore le titre de chevalier. Avant la réception à ce dernier degré, le récipiendaire doit faire son noviciat pendant lequel il porte le titre *d'écuyer, armiger*, et cela dans le sens de cette même institution dans la chevalerie du moyen-âge. Le but total de l'ordre fut concentré dans la charité, (d'après le modèle des chevaliers de Saint-Jean), cependant avec les formes des chevaliers du Temple. On devait s'attacher à fonder dans les chefs-lieux des préfectures et des commanderies autant d'établissements de charité que possible, et surtout *des hospices*, à l'entretien desquels devaient servir les revenus de l'ordre que l'on administrait consciencieusement. Le code de Lyon dit à cet égard : « *La stricte observance de*

l'ordre est l'ancienne règle de Saint-Bernhard, DECIMUS PANIS PAUPERIBUS DETUR. »

Les hospices, conformément aux usages des chevaliers de St. Jean et du Temple, en même temps qu'ils servaient de refuge au pauvre, devaient être le séjour commun des membres dignitaires du suprême degré de l'ordre. L'hospice des *Grand-dignitaires provinciaux* portait le nom distinctif de *Temple*.

La tendance philanthropique de ce système rectifié ne peut donc qu'inspirer un respect sincère, surtout en se rappellant l'affreuse misère qui pesait sur la France sous Louis XV, et le manque total de charité et de commisération pour les souffrances du peuple, qui caractérisait les employés supérieurs de sa cour. Les membres de l'ordre adoucirent bien des malheurs du pauvre et cela dans un moment où beaucoup s'en fallait que l'état employât, comme de nos temps, les moyens dont il peut disposer à soulager l'humanité souffrante. Outre cela, le système rectifié se distingua avantageusement dès l'entrée, par l'interprétation pure et humanitaire de ses rites liturgiques.

Les grades supérieurs de la stricte observance de beaucoup de loges, (en Allemagne tout comme en France) reçurent au contraire à bras ouverts, les idées embrouillées de la science

soi disant secrète. *La cabalistique*, le degré et les idées sublimes du *Rose-croix*, formaient le fond de toutes ces illusions passagères. Plus tard ces deux tendances firent place à celles des *illuminés*.

La *cabale* (Kaballa) est un essai *des juifs* savants, habitants l'Egypte (probablement du temps des Thérapeutes), qui se proposèrent d'expliquer la création ou formation du monde par une émanation de la divinité. Leur supposition fondamentale et essentielle était: *Moïse* aurait déposé dans ses livres de la loi les vérités les plus secrètes. La plupart de ses expressions ne seraient applicables que dans un sens symbolique. Il faudrait une clef pour en découvrir le seul sens vrai et profond. Celui qui posséderait cette clef, parviendrait infailliblement à la connaissance des plus mystérieux effets de la nature, de ces effets tels que le monde caché des esprits les a produits sans cette clef, toute observation et tout examen des effets extérieurs de la nature serait insuffisant, quelque soit le degré d'intelligence et de pénétration de l'observateur. Moïse n'aurait donné la solution de cet énigme que *verbalement* et seulement aux plus anciens du peuple, pour qu'ils pussent la propager en observant les mêmes précautions. Cette doctrine secrète aurait donc été conservée par une série d'initiés, et

surtout par Haggée et Zacharie ; ceux-ci auraient conservé tous ces secrets de la Caballa, qui s'étaient presque perdus parmi les juifs au temps de la captivité babylonienne; Esdras l'aurait reçu par ce moyen et conservé par l'écriture.

L'histoire prouve cependant que deux siècles à peu près après le Christ, deux juifs savants, (le rabbin Akihbah et son disciple Siméon Ben Jochaï), composèrent les deux chapitres principaux de la Caballa, Jezirah et Sohar. Tous les juifs savants appartenant à cette époque, éprouvèrent le besoin d'entreprendre une interprétation allégorique des livres de Moïse, dans l'intérêt même de leur religion menacée de toutes parts. Ce travail aurait dû prouver que les doctrines de Moïse n'étaient autre chose que la source primitive de tous les systèmes philosophiques des Grecs.

Les occasions ne manquèrent pas du reste. La philosophie indienne surtout, devenue en vogue à Alexandrie, et le mélange si varié de tous les philosophismes grecs, donnèrent assez sujet, de revêtir toute opinion d'une forme soit-disant profonde. Pour cela, on n'avait dans le langage scientifique, qu'à isoler une expression quelconque de l'ensemble et de ses dépendances, puis à lui supposer un sens symbolique. Rabbi Akibha et Siméon Ben Jochaï employèrent cette méthode,

surtout pour ce qui regarde les expressions contenues dans les enseignements de Moïse, de Pythagore et des Néoplatoniciens. Ils voulurent prouver aux intelligences avancées et leur faire adopter l'opinion, que Pythagore et Platon, dont les idées mystiques captivaient la majorité des hommes pensants, n'auraient rien fait que de développer en partie, ce que Moïse aurait révélé dans son entier au peuple d'Israël.

La base pure de la doctrine de Pythagore était la pensée : « que le monde est rationnellement » ordonné par Dieu. » Le caractère rationnel du monde consisterait, d'un côté, dans les *proportions harmoniques* entre les différentes parties d'une *chose existante*, comme, par exemple, dans le mélange harmonique des forces vitales du corps; et de l'autre côté, dans la *mesure harmonique* des différents degrés de transformations par lesquelles passe une *chose qui devient*, comme, par exemple, dans le changement harmonique des saisons, coïncidant avec les développements de la plante. La proportion harmonique dans ce qui existe en est *l'essence* (Wesen); la mesure harmonique dans tout ce qui vient à l'existence en est *la loi*.

Essence et *loi* ne peuvent être compris avec justesse et avec conviction que d'une seule manière, disait Pythagore, c'est-à-dire *mathémati-*

quement. La loi d'une force qui agit rationnellement n'est parfaitement comprise que dans *l'arithmétique*; l'essence de ce qui est produit rationnellement ne peut être parfaitement comprise que dans la *géométrie*. Tout dans le monde a été disposé par la divinité selon des proportions harmoniques. Toute chose trouve donc sa véritable expression dans *un nombre* qui répond parfaitement à l'harmonie qui lui est propre, à son existence rationnelle en accord avec l'existence du reste du monde. Celui seulement qui trouve ce nombre, connait parfaitement la chose.

Dieu lui-même est purement esprit. Mais pour pénétrer la matière et pouvoir la façonner selon ses intentions, il s'enveloppe d'un feu aërien, qui depuis le centre, pénètre comme force vitale tout le monde matériel, et lui donne extérieurement la forme arrondie du ciel étoilé. C'est dans le feu vital que réside l'harmonie des forces de vie, et lorsqu'il pénètre les âmes humaines, il les éclaire de manière à leur donner la connaissance la plus intime de toute chose. La *Cabale*, au lieu de considérer dans les nombres ce sens qui devait conduire à la connaissance des choses, s'imagina que les nombres mêmes pouvaient aussi suffire à la production des choses. Cette erreur fut la source de l'art mystique de l'enchantement et des nombres,

ainsi que de la superstition astrologique, qui voulut connaître l'avenir par les constellations et le mouvement des planètes. Avec cela on se préoccupait encore de la croyance, (venue des Indes) aux esprits et aux démons. On les croyait des émanations de la force divine et l'on pensait que leur influence et leur action se répandaient sur tout ce qui existe dans la nature. Ils remplissaient les éléments, les corps célestes et les plantes; chaque homme même en avait un à son côté. Celui qui aurait pu reconnaître les véritables nombres et les figures géométriques exprimant les forces naturelles, et qui aurait su prononcer certaines formules mystérieuses, devait obtenir sur ces esprits un pouvoir qui le mettait à même de s'en servir selon ses propres intentions, ou d'annuller leur infiuence !

Paracelsus Eremita, natif d'Einsiedlen, né à la fin du quinzième siècle, fut le chef de la cabale et voulut faire de la médecine, par ce moyen, un art infaillible. Une grande quantité de médecins considérés suivirent son exemple et il se forma une société particulière, composée d'adeptes, qui contribua en effet à l'avancement de la médecine, dans la théorie comme dans la pratique, mais qui, d'un autre côté, s'occupait d'alchymie, de magie et de théosophie cabalistique.

Cette société se répandit encore davantage vers la seconde moitié du seizième siècle et prit le nom de *Rose-croix* en vertu d'un singulier malentendu.

Un savant ecclésiastique wurtembergois, *Valentin André*, ennemi déclaré de toutes ces rêveries et égarements de la théosophie et de l'alchymie, composa deux poèmes satyriques, l'un portant le titre : « *les noces chimiques de Chrétien Rosenkreuz*, (imprimé à Ratisbonne 1603), et l'autre : « la réforme universelle et générale du monde entier, et la *fama fraternitatis des Rose-croix* (Ratisbonne 1614),

Les récits aventureux renfermés dans ces deux productions satyriques, exercèrent une telle influence sur la crédulité des alchymistes et des théosophes de cette époque, que la société toute entière des rêveurs cabalistiques se donna le titre de *rose-croix*.

Le feu follet de la cabalistique et de l'art du rose croix, fut cependant bientôt éclipsé par le progrès des sciences, surtout de la philosophie et des sciences naturelles. Ce ne fut que vers le milieu du siècle passé que ces rêveries théosophiques se montrèrent encore une fois pour servir aux plans des Jésuites, qui les introduisirent, comme il est incontestable, dans les grades su-

périeurs des systèmes franc-maçons selon le rite des Templiers.

Les grades supérieurs de la franc-maçonnerie, fondée au bénéfice de la famille des Stuarts, avaient perdu leur intérêt et leur importance politique. Il en résulta une lacune que seulement une main adroite pouvait combler en y substituant quelque chose d'attrayant, car les préoccupations politiques, aussi bien que la participation des intelligences élevées aux affaires publiques, étaient presque nulles en France comme en Allemagne. Les maçons les plus actifs trouvaient une sorte de compensation dans les assemblées des loges, où l'on commençait à montrer un intérêt de plus en plus vif pour un but commun ; intérêt qui se manifestait en outre sous les formes attrayantes et pleines de dignité de la maçonnerie.

Ces mêmes formes venaient encore au devant de ce désir religieux, qui se tournait vers la lumière du monde invisible, et qui s'était toujours propagé dans les loges depuis l'époque la meilleure du moyen-âge.

Les Jésuites commencèrent à tirer parti de ces circonstances dans la seconde moitié du siècle passé, et voulurent profiter du secret de la franc-maçonnerie, pour se cacher eux mêmes sous son voile dans les pays d'où on les avait

chassés. Mais pour cacher ce but, le plus long-temps possible aux véritables franc-maçons, ils ajoutèrent ces nouveaux grades supérieurs à ceux de St.-Jean, et promirent de communiquer peu à peu et par degrés les secrets les plus profonds de la connaissance de Dieu et de la nature. Cette initiation progressive aux vues théosophiques devait même chez les frères protestants, les rendre plus indifférents à leur doctrine religieuse, celle-ci étant représentée comme une chose purement extérieure et formelle, en comparaison de la véritable religion.

L'ordre des Jésuites fut aboli en *Portugal* en 1759. Leurs biens furent confisqués, beaucoup de membres mis en prison, et après y avoir péri en grand nombre, on renvoya les survivants en Italie.

En *France* leur jugement eut lieu en 1762 et ils furent bannis. Ils obtinrent cependant un adoucissement à ce jugement en ce qu'ils purent rester en France comme simples particuliers mais non plus comme société, et ils étaient obligés de se conformer entièrement aux lois du pays.

Plusieurs parmi eux, conservèrent encore après ce moment des emplois très-importants, tels que des places de confesseur des princes, et la mode se soutint dans les grandes maisons de

voir ces ci-devant Jésuites comme habitués de la bonne société.

En Espagne, l'an 1767, tous les colléges des Jésuites furent entourés de troupes, qui en firent sortir tous les membres, et sur des chariots les conduisirent la même nuit vers des ports de mer désignés, sur la côte orientale du royaume, où on les fit embarquer pour l'Italie. Pareille chose se passa dans les colonies[1]. Le gouvernement espagnol confisqua leurs biens, qui selon certaines données montaient à une valeur de 77 millions de piastres.

Naples et *Parme* suivirent cet exemple, et bientôt après, Clément XIV devenu pape, par l'influence de la France et de l'Espagne abolit formellement l'ordre des Jésuites.

(Ce ne fut qu'en 1814 que Pie VII les rétablit par la bulle : « Sollicitudo omníum ecclesiarum »).

C'est à cette époque de l'abolition des Jésuites que se formèrent les deux systèmes des Templiers, celui de la stricte observance et celui du cléricat. 1673 vit naître à Altenburg près de Jéna le premier de ces systèmes, introduit

[1] En Mexique, entre autres, on en expulsa 700, et plus de 2,000 se réfugièrent dans l'ile de Corse, où ils vécurent chétivement.

par le baron de *Hund* et son aide le juif allemand Leicht qui avait pris le nom de *Johnson*.

Le premier prédicateur de la cour de Darmstadt, *Stark*, établit le second en 1767. La tendance hiérarchique et cléricale ne peut être méconnue ni dans l'un ni dans l'autre ; le moment de leur naissance, ainsi que le principe de l'obéissance envers les chefs inconnus, ensuite leurs efforts pour fonder des hospices et des temples provinciaux, tout en s'appuyant sur la franc-maçonnerie, sont trop en rapport avec les bases du Jésuitisme, pour que l'on puisse se méprendre sur la nature de ces systèmes. Une autre déviation du but simple et noble de la franc-maçonnerie fut l'ordre des *Illuminés*, fondé par Adam Weishaupt alors professeur à l'université d'Ingolstadt (1776).

Son but était de combattre le catholicisme orthodoxe qui à cette époque s'opposait à tout ce qui pouvait répandre sur la Bavière et l'Allemagne méridionale la civilisation ou les lumières. Voulant engager la lutte avec avantage, Weishaupt ne crut pouvoir choisir de formes plus convenables pour l'organisation de sa société que celles des Jésuites mêmes. Son organisation devint une hiérarchie, et sa devise fut : « Le but sanctifie les moyens ».

Le fondateur de l'ordre des illuminés se pro-

posait de réformer le monde sous le rapport politique et religieux. La croyance naturelle en Dieu, le Déisme, devait remplacer le Christianisme, et l'indépendance naturelle et innée de l'individualité humaine devait prendre la place de la soumission et de la subordination civile.

Il engagea ses partisans à une obéissance aveugle et sans restriction, fit de l'un l'espion des autres, et s'efforça de prouver que son nouvel ordre ne dérivait pas seulement de la franc-maçonnerie, dont il était l'expression la plus complète, mais encore directement des anciens mystères ; cette tactique devait entourer sa création du nimbe de l'antiquité.

Le mystère dont son but était entouré, et l'éclat des différents degrés de son ordre basés sur le développement des facultés intellectuelles, séduisirent bien des hommes d'un cœur noble. L'influence des Illuminés s'étendit rapidement, et même des princes commencèrent à se laisser entraîner dans leur association.

Parmi ces derniers était le duc Ernest de Gotha, protestant de confession, et Charles de Dalberg, plus tard prince-primat. Des membres distingués du clergé protestant et du clergé catholique se firent aussi recevoir, entraînés surtout par le partisan le plus zélé de Weishaupt, le baron de Knig-

ge qui les persuada « que c'était dans l'or- » dre qu'ils trouveraient la vraie doctrine du » Christ dans toute sa pureté ». La désunion survenue entre ces deux hommes dévoila les tendances et la nature de l'illuminatisme, qui fut aboli par le gouvernement bavarois (1785) comme coupable de haute-trahison. Weishaupt, dont la tête avait été mise à prix, trouva un accueil honorable chez le duc Ernest de Gotha dans les états duquel il s'était réfugié. Les gouvernements du Nord de l'Allemagne firent peu d'attention aux représentations de la Bavière. L'illuminatisme se réfugia même dans les loges franc-maçonniques de quelques localités, et ses principes y agirent jusqu'au moment où il sembla que les grands événements survenus à la fin du siècle passé et au commencement du nôtre, allaient rendre inutiles ses efforts. La base de cet ordre était sans doute une grande idée, embrassant l'humanité entière, mais malheureusement pour elle, elle se revêtit d'une forme trop étrange et son exécution pratique appuyait trop sur l'arbitraire.

La plupart des loges françaises et allemandes souffraient à cette époque par l'envahissement de formes et d'éléments étrangers à la franc-maçonnerie. Le convent de Wilhelmsbad avait bien fait quelques pas dans la carrière des amé-

liorations et des réformes, mais ses efforts restaient sans succès, jusqu'à ce que *trois nouveaux systèmes*, tous les trois tendant, ainsi que le système écossais rectifié, *à une réformation de la franc-maçonnerie*, naquirent en Allemagne. Tous les trois ils dépassèrent le système rectifié par leur tendance radicale, qui voulait épurer les loges de tout ce qu'il y aurait d'étranger à la maçonnerie et se rapprochait sous ce rapport plutôt du vieux rite anglais. Ces trois systèmes sont *le système éclectique*, ainsi que ceux de *Schrœder* et de *Fessler*.

Le premier prit naissance après le convent de Wilhelmsbad, en 1783, et on le dut aux efforts de plusieurs frères éclairés, qui le composèrent de ce qu'il y avait de mieux dans les systèmes existants jusqu'alors, et qui en retranchèrent ce qu'ils pouvaient contenir de nuisible à la franc-maçonnerie. Ils reconnurent que les causes suivantes tendaient à produire la décadence de celle-ci :

« Le mélange de la franc-maçonnerie avec » des intentions qui lui sont tout-à-fait étran- » gères, et avec des doctrines qui n'ont pas le » sens commun ;

« L'introduction par fraude d'une constitution » hiérarchique ;

« La manie de chercher des mystères, là où

» il n'y en a pas, et d'en faire commerce, soit
» pour se donner de l'importance, soit par
» d'autres intérêts;

« Le défaut d'influence extérieure et pratique
» de la franç-maçonnerie sur le bien de l'hu-
» manité. »

Le but principal de la nouvelle constitution était donc, de contrebalancer ces inconvénients. Les loges « à l'union » à Francfort-sur-le-Mein, et « Joseph à l'aigle impérial » à Wetzlar, l'adoptèrent, ainsi qu'à leur exemple, plusieurs loges de l'Allemagne méridionale. On le désigna: *Système des loges réunies pour le rétablissement de l'ancienne franc-maçonnerie.* La constitution du pacte assure à chaque loge de la réunion *son indépendance complète.*

Louis Schröder à Hambourg, ainsi qu'Ignace Fessler (selon plusieurs Jésuites convertis au protestantisme) à Berlin, prirent, vers la fin du siècle passé, connaissance de l'ancien rituel anglais, et résolurent ensemble de l'introduire dans les loges de l'Allemagne, auxquelles les degrés supérieurs étaient devenus si dangereux. A la place de ceux-ci on voulut introduire des degrés de lumière maçonniques (maurerische Erkenntnissstufen). L'enseignement approfondi sur l'origine, le génie et l'histoire de la franc-maçonnerie, ainsi que l'exposition des différents

systèmes des loges et de leurs grades supérieurs, devaient éveiller dans les frères un désir plus général de simplifier le but et la constitution de la société et de parer pour l'avenir aux envahissements d'une rêverie mystique et dangereuse.

Schrœder introduisit ces degrés sans aucune cérémonie de réception, afin qu'ils fussent exempts de toute apparence d'un grade supérieur. *Fessler* conserva des cérémonies particulières. Celles-ci bien que belles et solennelles, se rapprochaient du culte catholique-romain, peut-être à l'insçu même de leur fondateur qui conservait pour lui probablement quelque penchant secret. La grande-loge de Hambourg se constitua d'après le système de Schrœder au commencement de notre siècle, et beaucoup de loges ont depuis suivi son exemple, comme aussi la grande loge York-Royal de Berlin « à l'amitié » a fait depuis 1800 de grands pas, pour la propagation du système de Fessler. Le plus beau côté de ce dernier est sa constitution vraiment digne de la sublime institution de la franc-maçonnerie, ainsi que les rapports des loges particulières à la grande-loge.

Nous trouvons donc, en résumé, que les systèmes les plus différents de franc-maçonnerie se trouvent de nos jours en présence, et jouissent

chacun de plus ou moins de prospérité. Cependant tous marchent ensemble plutôt qu'ils ne se contrarient dans leur action. Dans tous on est parvenu à la persuasion intime, qu'il ne peut exister *qu'une seule et véritable franc-maçonnerie*, comme il ne peut exister *qu'une seule raison universelle* qui marche et agit par chaque individu, aussi bien que par l'humanité entière. Cette conviction explique aussi cette tendance générale des loges qui retourne à la simplicité primitive des anciennes constitutions et des vieilles traditions maçonniques, telles que les trois plus anciens documents anglais nous les conservent.

Mais ce mouvement ne dut pas être un simple mouvement en cercle, qui revient là d'où il était parti. Il faut qu'il se fasse plutôt, accompagné d'une pleine connaissance de *l'histoire de l'ordre*, il faut que *l'expérience* de ce qu'il a gagné ou perdu dans le cours du temps, que le *résultat* de ses progrès pour la conception des grandes idées humanitaires, et même le souvenir de ce qu'il a souffert par ses erreurs, vienne faire fructifier *l'étude des tendances et des constitutions anciennes*.

L'homme est toujours ramené par l'observation de soi-même au centre intelligent de sa propre individualité, quels que soient les vastes

pensées, les sentimens profonds et les vigoureux efforts de volonté qui aient pu le faire agir. Mais la conscience de soi-même gagne à chaque retour que l'homme fait sur lui-même, en méditant sur les différents moments de l'histoire de sa vie passée. Il reconnaît de plus en plus ce qui dans ces moments appartient à sa propre force de pensée, de sentiment ou de volonté, et par cela même il apprend de jour en jour, à mieux distinguer la valeur, et l'influence des circonstances extérieures.

C'est ainsi que la maçonnerie doit apprendre par son histoire ce qui compose réellement le centre éternel de sa vie intellectuelle, et elle comprendra ensuite d'autant plus facilement l'esprit du siècle, tel qu'il agit sur l'humanité au dehors des loges.

Depuis le commencement de notre siècle, de grands mouvements d'éternelle mémoire dans les annales de l'humanité, nous ont fait sentir les pas de sa destinée. Les tempêtes de la guerre se sont calmées et la paix règne sur nous par sa puissance paisible. Mais l'humanité toute entière se trouve élevée dans un degré supérieur où règne *l'industrie*, force nouvelle, à l'impulsion de laquelle tous les peuples semblent devoir obéir. Toute puissante lorsqu'elle commence à agir, elle pousse ses mouvements dans les

directions les plus différentes. Au commencement ils ne paraissent pas toujours salutaires pour tous, et même souvent dangereux pour beaucoup, jusqu'à ce que la force agissante soit parvenue à produire une égalité d'effets et jusqu'à ce que la résistance et le frottement soient vaincus. Ce ne sera qu'alors que les contradictions apparentes se résoudront harmoniquement à la satisfaction de tous. Car tout ce qui imprime du mouvement à l'humanité entière, ne peut jamais être d'une nature mauvaise et corrompue, puisqu'il fait partie de la grande force universelle qui meut l'univers. Ce qui est universel dans l'empire de l'esprit est toujours de noble origine. L'ignoble est l'attribut d'une individualité qui se fait indiscrétement valoir au détriment des autres.

Bien des milliers de forces intelligentes auraient été écrasées dans les temps passés sous le poids des rapports sociaux qui pesaient autrefois sur le peuple, et auraient péri sans laisser trace de leur existence, et maintenant elles s'élèvent de nos temps, et agissent, et parviennent au sentiment d'elles-mêmes. Il est juste cependant d'ajouter que cette tendance de notre siècle doit d'abord nécessairement favoriser l'égoïsme.

Cette circonstance fait tomber, pour à présent, toutes les anciennes formes politiques et religieuses, qui appartenaient à des temps passés, et qui n'ouvrait qu'à l'activité de quelques privilégiés cette carrière où les nobles et grandes actions sont possibles dans le sentiment de la propre dignité. C'est ainsi qu'il nous semble que la religion, l'amour du prochain et la moralité s'éclipsent de nos jours. Mais c'est justement dans un moment pareil que la maçonnerie pourrait résoudre la tâche la plus sublime qui lui soit imposée. Elle pourrait et peut rétablir un équilibre harmonique parmi les forces agissantes sur l'humanité.

Nous retournant vers les anciennes corporations maçonniques, nos regards découvrent les vastes routes de l'empire romain. Elles paraissaient devoir servir exclusivement au despotisme de ces conquérants du monde. Mais la destinée de l'humanité voulut qu'elles ne servissent qu'à répandre plus promptement la nouvelle doctrine de foi qui devait briser les chaînes de l'esclave et élever l'homme au-dessus du joug sous lequel le droit du plus fort l'écrasait jusqu'ici. Ainsi ces filets infinis qui commencent à enlacer le monde sous la forme de chemins de fer, de canaux et de navires qui sillonnent les mers et les fleuves, ne paraissent-ils devoir servir

qu'au despotisme de l'égoïsme. Mais il se pourrait également que *l'ordre* en profitât pour aller porter à tous une nouvelle vie active et commune aussi loin que ses membres sont répandus sur toute la surface du globe.

Le *mode* d'action que nous devons choisir est indiqué par la manière d'agir des premières loges. Les anciens maçons ne travaillaient pas seulement pour la loge, ils travaillaient pour l'humanité. C'étaient des bâtiments pour les familles, pour l'état, pour le culte de Dieu, qu'ils élevaient. Aujourd'hui donc que la franc-maçonnerie est devenue un art de l'esprit, ce n'est que la nature des édifices à élever qui a changé, mais le lieu sur lequel il faut bâtir est le même. C'est en dehors de la loge, c'est dans l'humanité qu'il nous faut agir et qu'il nous faut rétablir *l'équilibre harmonique* entre *l'art, l'état et la religion*. Car la maçonnerie n'est pas une simple et sèche doctrine, c'est un *art vivant*. Beaucoup de loges sont saisies de cette idée. Qu'elle s'élève donc partout, qu'elle soit mise en pratique, et que la fin de notre siècle ait à contempler des œuvres achevées. Alors l'humanité dans le siècle prochain, au Jubilé de mille ans de cette constitution d'York, pourra reconnaître que la maçonnerie est une de ces éternelles idées, au moyen

desquelles l'âme de l'univers pénétre le genre humain pour faire son bonheur et pour l'amener successivement au but qu'il s'est proposé de lui faire atteindre.

II. DIVISION.

Vues maçonniques

SUR

LA RELIGION; SUR L'ART ET SUR L'ÉTAT.

La grande force unique et *universelle* du monde est la source éternelle de la nature physique comme de la nature spirituelle. Elle agit sur le monde matériel par la *semence* et sur le monde spirituel par les *idées*.

L'histoire naturelle de chaque espèce (de plantes par exemple) nous enseigne, comment la force vitale de la semence avec ce qu'elle emprunte à la masse du terrain qui l'environne, forme intérieurement le corps organique et lui donne sa figure extérieure.

L'histoire de toute société formée par les hommes, nous apprend comment la force des idées finit toujours par former parmi la masse des hommes qui vivaient sans but et qu'elle savait grouper, une relation organique intérieure à laquelle elle sait donner aussi sa figure extérieure.

L'idée fondamentale de la *franc-maçonnerie,*

envisagée comme essence organisatrice et agissante, a donc aussi produit son histoire extérieure, que nous pouvons dater depuis neuf siècles. Or une idée, qui au dixième siècle de son existence, se trouve encore dans toute sa fleur, est certes une émanation de cette source de vie, de la force unique et universelle du monde.

Le germe d'un corps organique quelconque contient intérieurement et simultanément toutes les propriétés et tous les différents états qui pendant la formation et le développement du corps se décomposeront et se manifesteront successivement dans le temps et dans l'espace.

Le grain placé dans le sol, attire la matière qui s'y trouve dispersée sans forme déterminée. Toute matière ne convient pas à toute semence. Il faut que les parties de la matière aient déjà atteint un certain développement et qu'elles possèdent d'avance certaines qualités particulières. Ce n'est que sous ces conditions que le sol est capable de contribuer au développement du germe qui lui est confié, de communiquer une nouvelle qualité à chaque parcelle de la semence, et de les réunir toutes sous la forme collective d'un individu organique.

Jusqu'à ce moment les atômes de la matière restent privés de vie et de forme.

La semence, envisagée sous ce point de vue,

devient ainsi vis-à-vis de la matière, la véritable *forme vitale* ou *l'essence* d'un organisme futur. La semence commence son œuvre de formation en attirant à elle, et en ennoblissant pour ainsi dire les atômes de la matière. Elle réunit premièrement autour d'elle une mince partie de celle-ci, à laquelle elle ôte les qualités qui pourraient exercer une influence nuisible sur la vie commune de l'ensemble. Mais elle laisse en revanche subsister, tout ce qui doit servir dans la suite à la formation des différents membres organiques du corps, afin que la vie de celui-ci puisse se déployer dans la riche variété de son espèce.

La semence devient de cette manière la véritable force vitale du corps qui produit sa naissance, son accroissement et ses états divers, exerçant constamment sur lui des transformations, comme *force unitaire*, principe de la vie du tout, et comme force *ramifiée*, qui produit la formation et la vie de chaque membre pour soi.

Néanmoins, cette puissance formatrice des membres doit avoir sa *mesure* pour ne pas porter atteinte à l'*unité*, dans la vie et dans la forme du corps.

Comme la force *unitaire* de son côté ne peut pas dépasser sa *mesure*, ni écraser l'autre, en empêchant la formation des membres et leur

manifestation de vie, chacune de ces deux forces trouve donc sa *mesure* dans l'autre, et elles doivent s'harmoniser entre elles.

Les lois sur lesquelles cette harmonie ou cet équilibre repose, se trouvent dans la nature même de la semence, et c'est par ces lois seules que celle-ci devient la *mesure formatrice* ou aussi le but du corps lui-même.

Une forme est *convenable au but* lorsque les membres d'un corps ont leur développement vigoureux, et qu'ils se trouvent bien proportionnés entre eux.

C'est en remplissant ces conditions que la *forme* devient l'*expression parfaite* de la vie intérieure et intime du corps même. La semence est l'essence, la force et la mesure du corps. Il y a donc cinq moments pour elle, cinq points de vue sous lesquels elle peut être envisagée :

1°. Comme *essence pure*, sans égard à la matière, à former dans le temps et dans l'espace.

2°. Comme *force unitaire*, tendant à maintenir dans le corps l'unité de vie.

3°. Comme *force ramifiante*, qui forme et entretient les membres.

4°, Comme *mesure* de la force unitaire.

5°. Comme *mesure* de la force ramifiante.

L'individu organisé est soumis à l'influence de la semence, comme à sa *loi*. Il doit *naître*, com-

mencer à exister, aussitôt que la force développante qui est dans la semence, commence d'attirer à elle la matière qui l'entoure. Il doit *croître* lorsque commence l'action de la force formatrice des membres. Il doit *varier*, subir des changements dans son développement, lorsque les différentes compensations se font sentir entre les deux premières forces. Il doit *décliner* du moment où l'essence de la semence, complétement passée à l'état de manifestation extérieure, s'élève à un degré supérieur de son activité. Il doit *périr* après avoir atteint son but. Ses parties se dissolvent pour contribuer dans leur nouvel état de formation à de nouvelles organisations, où elles vont subir la loi d'autres forces naturelles.

L'organisation d'un individu est *convenable au but qui lui est proposé* :

1. Lorsque son individualité ne représente, dans sa forme extérieure, ni plus ni moins que l'expression de la nature particulière de la semence qui l'a produite.

2. Lorsque certaines parties en lui sont parvenues à un tel degré de développement, qu'elles peuvent devenir semence elles-mêmes, de sorte que l'existence de son espèce reste assurée, même après son propre dépérissement, et

survit comme expression indestructible de la force éternellement créatrice de l'univers ;

3°. Enfin, lorsque par le procès tout entier auquel sa semence primitive a été soumise, un tel nombre de nouveaux états intérieurs a été produit en lui, que l'individu, après la dissolution de son corps organique, puisse passer à un degré plus élevé de formation, et appartenir à une espèce supérieure. Ainsi, la vie spirituelle s'élève de la vie corporelle, et elle monte dans la nature spirituelle toujours de degrés en degrés.

Là, où tous les mouvements de la vie corporelle doivent se mettre à profit, il faut à la nature un second agent de la vie, outre la semence, *la lumière* chaude et vivifiante du soleil, cette diaphane et visible enveloppe de la force créatrice et universelle.

Lorsque le naturaliste veut étudier la nature, le principe vital d'une espèce quelconque de plante, il ne se contentera ni du noyau ni de l'arbre arrivé à son entier développement. S'il n'a jamais pu observer le développement de l'arbre dans son ordre naturel, il ne pourra pas demander à la matière du noyau, toujours semblable en apparence, des renseignements sur les qualités permanentes ou variables de la plante qu'il a produite. De même, et quand il n'aurait observé que le développement de l'arbre, avant

qu'il porte les fruits dans lesquels seront contenus de nouveaux germes, il n'aurait pas encore appris à connaître sa nature.

Le cercle des transformations n'est pas encore fermé, et il lui arrivera peut-être de confondre l'*accidentel* avec l'*essentiel*. Il n'a appris à connaître que la lutte successive de la force de semence avec la quantité de matière nécessaire à la transformation. Pour saisir dans son entier l'histoire de ce développement, il lui faut encore savoir l'essence de la semence, la nature de la force renfermée dans celle-ci, pour découvrir ses traces dans les états variés de la vie organique de la plante, et pour reconnaître où ces traces semblent parfois momentanément effacées par la prépondérance accidentelle de la matière.

Ainsi se présente l'histoire de la franc-maçonnerie. Nous ne pourrions reconnaître dans la force de celle-ci, ni sa nature, ni son idée si nous ne suivions pas son développement historique. Mais son expression extérieure, sa physionomie, est encore bien loin de l'expression parfaite de son idée fondamentale. Elle est encore à moitié chemin de son développement. Aucune de ses loges ne porte encore des fruits qui, arrivés à leur parfaite maturité, renferment le noyau, le résultat concentré de ses idées.

Son *idée* est *son essence éternelle*, sa *force* ir-

résistible et la belle *mesure* harmonique de *son but*. La confrérie toute *entière*, ainsi que chaque loge en particulier est soumise à cette *idée*, comme à sa *loi* éternelle, qu'elle en aie la conscience nette ou non. C'est d'après elle que les différents ateliers naissent, se développent, fleurissent, décroissent et meurent. Cette idée doit nécessairement attirer à soi les membres qui sont arrivés à un degré de conception, qui les met à même de la comprendre.

La force *unitaire* de l'idée doit limiter les spécialités contradictoires des membres de l'ordre, sa force *ramifiante* (voyez plus haut) doit développer dans les membres la spécialité des caractères, propres au but de la société, et les amener à une fermeté inébranlable, qui les fasse contribuer vigoureusement à la vie large de la maçonnerie. *La juste mesure* de la première des deux forces donnera aux frères une belle proportion dans leurs forces, afin que l'ordre soit toujours comme une seule et belle société dans laquelle *tous répondront de chacun, et chacun de tous*. *La juste mesure* de la seconde des deux forces, donnera à chaque membre la position digne et noble *de l'homme libre* qui exerce la vertu avec conscience, sans peur et sans espérance trompeuse.

Mais là où doit réussir l'idée créatrice, il faut

aussi que la conscience de faire partie de la grande force universelle, *de l'esprit*, existe nettement dans tous les membres, et que cette *Lumière de l'âme* qui la vivifie, agisse sans cesse parmi eux. Celui qui voit l'idée de l'ordre à tout l'éclat de cette lumière, laisse passer devant lui les tourments du présent comme des nuages de poussière sans importance, il saisit le passé historique dans ce qu'il a de plus intime et il voit dans l'avenir les temps où l'association portera ses fruits.

Cependant cette même *idée fondamentale de la franc-maçonnerie*, dans laquelle consiste sa vie, sa force et son but, et qui lui a donné sa loi et sa forme organisée, a été interprétée, pendant un certain temps, de la manière la plus étrange et la plus contraire. Cela ne se pouvait pourtant pas autrement, si on ne juge de l'ordre que d'après *certains moments* de son existence, et point d'après *son histoire* entière, particulièrement *d'après ses plus anciens documents*. Ces moments pris isolément ne pouvaient guère révéler que des *symptômes isolés* et *décousus* de *l'idée fondamentale*, qui pouvait tout au plus s'y faire jour momentanément et s'y trouvait plutôt en seconde ligne.

Une de ces interprétations est aussi celle qui fut donnée par *les loges réunies sous la prési-*

dence de Wren (voyez pag 203). Selon elle « la
» franc-maçonnerie voulait diminuer les haines
» politiques, elle voulait empêcher les guerres
» de religion, et ne jamais souffrir que la diffé-
» rence des positions sociales, des connaissances
» et des nationalités amenât des scissions fu-
» nestes. »

Il y a effectivement *beaucoup de vrai* dans cette manière de s'exprimer sur la franc-maçonnerie, mais elle n'en montre *qu'un côté*. La franc-maçonnerie y paraît trop *passive*. C'est comme si un architecte voulait borner son art à *réparer* les défauts des édifices élevés par d'autres pour les *empêcher* de *s'écrouler*. Le véritable architecte aimera plutôt *en élever lui-même* qu'il préservera de la ruine en les fondant sur la *sagesse, la force et la beauté.*

Un autre développement de l'idée fondamentale se trouve dans le *document de Cologne* dont nous parlions pag. 188, division A :

« Déjà depuis le temps, où quelques *initiés* à
» la véritable doctrine et à l'interprétation pure
» des mystères, se séparèrent de la foule, d'abord
» en petit nombre à cause des différentes sectes
» de la morale grecque, ces hommes savants et
» éclairés, ces vrais chrétiens entièrement libres
» des erreurs du paganisme, croyant : « *qu'une*
» *religion souillée et défigurée ne produirait que*

» *des divisions, et non pas la paix, la tolérance* » *et la charité, mais des guerres abominables,* » » se lièrent par le serment le plus sacré : *de* » *mieux garder les principes moraux de cette* » *religion, qui est implantée dans le cœur des* » *hommes, et de se sacrifier pour elle, afin que* » *la véritable lumière sorte de plus en plus des* » *ténèbres, qu'elle réussisse à combattre les pré-* » *jugés, et qu'elle affermisse parmi les hommes la* » *paix et la prospérité en les excitant à acquérir* » *toutes les vertus humaines.*

« C'est sous ces heureux auspices que les maî- » tres de cette confrérie ont été appelés *frères* » *consacrés à Saint-Jean*, car c'est comme tels » qu'ils voulaient imiter l'exemple de Saint-Jean- » Baptiste, le précurseur de la lumière et l'aîné » parmi les témoins sanglants qui répandaient » cette lumière. De plus, ces savants et gens de » lettres furent appelés *maîtres* selon les usages » de leur temps. Ils choisirent des associés » parmi les plus instruits et les meilleurs dis- » ciples, d'où vint le titre de *compagnons*, pen- » dant que les autres non élus furent appelés » *écoliers* (apprentifs) d'après la coutume des » anciens sages juifs, grecs et romains. »

Dans cette interprétation on n'a également montré qu'un *seul côté* dans le *but* de l'*ordre*, savoir le *rétablissement d'une religion épurée*.

Le développement le plus complet de l'idée fondamentale de la franc-maçonnerie se trouve, avant tout, dans le *second des anciens documents britanniques* (que nous avons cité page 4) dans *l'interrogatoire* que l'on fit subir aux *franc-maçons* sous *Henri VI* d'Angleterre entre 1422 et 1472. D'après l'histoire, des plaintes avaient été portées devant le parlement contre les *maçons* de *métier*. Le parlement confondait ceux-ci avec les *franc-maçons* qui, pour se justifier de ces accusations mal fondées, exposèrent eux-mêmes devant le roi la tendance de leur association. Cette exposition doit avoir décidé Henri VI d'y entrer lui-même. Le document en question s'appuye sur une copie de cette déclaration faite *par la propre main du roi*. Elle contient douze questions et douze réponses avec le titre : *Quelques questions avec les réponses analogues sur le secret des franc-maçons*. Le texte original est en ancien anglais dont voici la traduction.

La première question est : qu'est-ce que *le secret de la maçonnerie* peut être?

Réponse : « C'est la science de la nature, l'in-
» telligence de la force qui existe en elle, et de
» ses effets particuliers (voy. p. 104) surtout la
» science des nombres, du poids et de la mesure
» (comp. p. 258) ; c'est la véritable méthode de

» préparer toutes choses à l'usage de l'homme, » principalement les habitations et édifices de » tout genre et tout ce qui est bienfaisant à » l'homme. »

La sixième question est : quels arts les maçons ont-ils appris aux hommes ?

Réponse : « Les arts de l'agriculture, de » l'architecture, de l'astronomie, de la géomé- » trie, du calcul ; l'art musical, la poésie, la » métallurgie, l'art de gouverner et la religion. »

C'est là l'expression complète de l'idée fondamentale de la franc-maçonnerie, la réunion harmonique de l'art de la religion et de la vie de l'état. On reconnaît encore dans le point suivant quel prix les anciens maçons accordaient à l'alliance de leur art avec la religion.

Septième question : D'où vient que les maçons peuvent enseigner plus que d'autres hommes ?

Réponse : « Eux seuls possèdent l'art d'inventer » de nouveaux arts, et cet art, les premiers » maçons l'ont reçu de Dieu. Ils trouvent par » cela quel art ils veulent, et le véritable che- » min pour l'enseigner. Ce que les autres hom- » mes inventent n'arrive que par hasard, et n'est » par conséquent, suivant moi, qu'insignifiant. »

La manière d'envisager la religion, l'état et l'art chez les maçons est reconnaissable en ceci, qu'elle ne prend chacune de ces trois manifes-

tations de la raison humaine, qu'en relation intime avec les deux autres. Toutes les trois tirent leur force de la même source, la raison totale de l'humanité, qui, elle-même tire ou reçoit sa vie de l'esprit éternel. Aucun de ces trois rameaux de la raison ne doit se développer au détriment de l'autre. L'art ne doit pas refroidir le sentiment religieux par une frivolité dépravée, ni anéantir la force virile des citoyens de l'état par la volupté. Dans l'état, le sentiment religieux de tous et l'enthousiasme pour l'amour de la patrie ne doivent pas être remplacés par la petitesse et par les intrigues de l'égoïsme. Des formes mortes et dépourvues d'esprit et une oppression accablante ne devraient jamais paralyser l'élan de l'esprit humain qui se développe avec toute sa plénitude dans les arts.

La religion ne doit pas, par des dogmes dépourvus de sens et par des formes hiérarchiques, enchaîner et obscurcir la force créatrice de la raison humaine; elle ne doit pas, par des bizarreries en matière de foi, paralyser le développement d'une raison forte et indépendante qui ait conscience d'elle-même ; elle ne doit pas favoriser une soumission esclave à une oppression despotique.

Cette manière d'envisager la religion , l'art et l'état, est représentée symboliquement dans

l'ancien rite anglais en usage pour les réceptions. Lorsque le bandeau est ôté des yeux du néophyte, celui-ci aperçoit d'abord les *trois lumières, la Bible, le compas et l'équerre*. Le même document (le troisième de ceux dont nous avons parlé page 4) explique alors littéralement : « la Bible pour diriger et juger notre croyance;
» le compas pour nous tenir avec tous les hom-
» mes dans des relations sociales; l'équerre,
» pour rendre justes toutes nos actions.

I.

La Religion.



Au fond de l'esprit humain il existe une pensée sur le rapport de l'homme avec Dieu. Lorsque cette pensée devient *sentiment*, et que ce sentiment passe à l'état d'*action*, l'homme possède la *religion*. L'action est l'*expression vivante de l'esprit*, le sentiment en est la *force vitale*. Plus il y a de pureté et d'intimité dans la force vitale du sentiment religieux, plus son action est belle et vigoureuse, plus elle devient *vertu*.

Cette pureté, cette naïveté du sentiment religieux dépend à son tour de la pureté des *idées* que l'on se fait du *rapport de l'homme avec Dieu*. Les plus anciennes vues maçonniques sur ce point sont données dans l'*interrogatoire des francs-maçons* et dans l'ancien *rituel anglais*.

Dans les premières réponses de cet interrogatoire, le secret des francs-maçons est formulé de la manière suivante : « *La science de la na-*

» *ture, l'intelligence des forces qui sont en elle et*
» *de ses effets particuliers.*»

Mais la nature est *matérielle* et *spirituelle.* Par l'une de ces forces naissent et périssent les soleils et leur système, au trône de l'univers ; les planètes naissent et périssent à leur tour après leurs soleils; les espèces de plantes et d'êtres organiques, comme leurs individus, tout fleurit, se développe et périt. *Essence, force* et *proportion* dans ce monde, telle est cette même force qui, pour la *manifestation* de son but, fait naître les *systèmes solaires* aussi bien que les *mousses* du rocher, et qui les détruit tous deux lorsque cela est conforme à ses intentions.

L'autre force développe au tronc de l'univers les espèces selon l'esprit, et parmi elles l'*humanité.* Cette *même* force traverse et façonne partout cette grande chaîne de l'empire de l'esprit. Elle agit aussi comme *essence,* avec *force* et *mesure* dans l'humanité, qui reçoit, comme un tout de *l'esprit universel et éternel, sa force et son expression vitale.* C'est le sentiment religieux et moral qui est cette force divine par laquelle toutes les générations de tous les peuples forment un *tout* dans leur existence spirituelle, et sur laquelle se fonde l'*unité* de la vie de l'humanité. Les membres de ce grand corps sont les peuples. C'est à eux que l'esprit universel et éternel a

donné la *nationalité* et la *lutte* pour partage, et lorsque le moment de leur importance historique est arrivé, c'est alors qu'ils prennent une part plus active à la vie totale de l'humanité, et ils acquièrent une *gloire nationale indestructible*. C'est ainsi que l'esprit éternel agit comme puissance *formatrice*, en vertu de laquelle fleurissent tous les membres de l'humanité. Le génie de chaque peuple, en particulier, avec ses vues et ses vertus nationales, tend à son tour à l'*unité de la religion et des mœurs*.

La force *unitaire* de l'esprit universel qui appelle les membres à l'unité, la conscience universelle qui se reploie sur elle-même, fournit la *mesure* et la proportion en s'opposant aux religions et aux mœurs nationales, pour entretenir les forces vitales du corps de l'humanité dans un effort constant de progrès.

L'histoire du monde laisse s'éclipser les peuples les plus puissants, aussitôt que le moment de leur importance générale et humanitaire est passé. Ce qui a été gagné dans la lutte, pour le progrès de l'humanité entière, elle le distribue à tous les peuples, et tous ont fait un pas de plus dans leur marche *vers une seule religion* et *vers une seule société*. La *Némésis*, la rémunération des faits historiques, devient de cette ma-

nière la *mesure* de la force, qui conduit les peuples à la *gloire* et aux *mœurs nationales*.

L'esprit universel, qui anime l'humanité et fait sa force vitale, la conduit sans cesse à l'*unité*, car c'est comme un seul et grand tout que l'humanité appartient à l'œuvre harmonique du grand but du monde.

Ce rapport donc de l'humanité à Dieu, c'est-à-dire, cette tâche qui lui est imposée de devenir peu à peu l'expression de la volonté divine, *est l'essence du sentiment religieux maçonnique.* Cette persuasion intime est la sève de vie que l'esprit de l'homme doit recevoir, et dont il doit se pénétrer pour être comme la fleur et le fruit de son arbre, et non pas comme la feuille morte que l'ouragan des nuits d'automne disperse dans le désert.

Le moment le plus important de la domination romaine était venu, et avait resserré de plus près tous les peuples séparés autrefois. Toute autre gloire particulière avait disparu, et les autres mœurs nationales étaient venues s'engloutir dans le vaste empire de Rome.

L'immense corps manquait d'âme, de cette conviction religieuse et morale qu'un *seul être* au fait, vit dans l'humanité et la gouverne, et que sa véritable *forme de vie* ne saurait être qu'*une* pour correspondre à son essence, et que jamais

elle ne saurait être l'oppression d'un despotisme universel.

Cette nouvelle âme, ce nouvel esprit de l'humanité, ne pouvait s'élever *que du sein du peuple juif.*

Sa formation politique toute entière, depuis les temps des patriarches et depuis le retour des tribus de l'Egypte, était partie de la *théocratie,* c'est-à-dire, du principe que *Dieu lui-même doit être le roi.*

La théocratie avait dégénéré en hiérarchie, et celle-ci s'était prise aux filets du despotisme romain et du sien propre. L'influence mutuelle de la croyance religieuse sur les formes sociales resta cependant toujours très-sensible. C'était donc là, dans le peuple juif, qu'était le germe de l'*empire universel de l'esprit,* enfoui dans une partie à peine perceptible, fort méprisée et opprimée du grand et matériel empire de Rome.

L'esprit divin du monde voulut soumettre à une juste *mesure* la formation des membres de l'humanité, les caractères particuliers des peuples, et il se servit dans cette intention du peuple romain comme d'un organe extérieur. Il voulut ensuite, par la force primitive, favoriser l'*unité* du genre humain, et il choisit pour organe central le peuple, dans lequel se trouve caché le germe de la forme vitale de l'esprit, sous l'en-

veloppe des préjugés nationaux et des préoccupations étroites du peuple juif.

La *confiance* réciproque est le lien de la véritable sociabilité. Cette confiance naît surtout là où tous les membres de la même société sont animés du même sentiment religieux qu'ils savent par tous partagé. Elle est plus vive encore cette confiance, lors de l'heure solennelle de la dévotion, où les espérances, les craintes et les tendances terrestres s'évanouissent devant la pensée de Dieu et de l'univers, qui pénètre les replis de l'âme et qui, semblable à une flamme, s'élève au dessus des choses de ce monde. La dévotion, comme tout autre sentiment vif, se manifeste dans des actions positives, dont l'ensemble compose le culte extérieur, les cérémonies religieuses. Plus les idées qui agissent sur l'homme qui se livre à la dévotion sont élevées, plus les cérémonies seront nobles et solennelles ; plus les cérémonies sont généralement en usage et universelles, plus aussi sera intime la confiance des membres de la société entre eux.

Qui osèrait séparer la religion de la moralité ?

Le sentiment commun de la force universelle et de la force spirituelle de la vie est l'*Eglise ;* l'*activité commune* pour la réalisation de cette force en forme de vie, c'est l'*Etat*.

Il y a tout aussi bien une religion nationale qu'il y a un état national. Mais il y a aussi une *religion humanitaire,* tout comme il y a un *état humanitaire.* Ce fut la tendance du *Christ*, car l'Esprit universel du monde, Dieu, avait pénétré son âme profonde avec une force et une pureté primitives, comme jamais, ni avant ni après lui, aucune âme et aucun esprit d'homme n'avait été pénétré.

Le sentiment religieux était refroidi dans le peuple juif, et il ne lui était resté de la religion que les formes extérieures de la dévotion, les cérémonies. Celles-ci mêmes étaient augmentées et développées jusqu'au non-sens, par des égoïstes pauvres d'esprit et d'âme. Les formes politiques, déchues de leur première pureté théocratique, étaient devenues, sous le joug du despotisme romain, des falsifications rabougries de la tendance monarchique. Il advint donc précisément, que le vrai sentiment religieux avait déserté le cœur des Juifs, dans un moment où le poids de l'oppression extérieure provoquait en lui un impérieux besoin de consolation et de repos, qui ne pouvait seulement être satisfait par cette élévation que les sentiments religieux savent donner à l'esprit humain.

Jean-Baptiste opéra sur son peuple de manière à lui faire sentir profondément ce vide de l'âme,

et il préparait ainsi les cœurs pour recevoir la nouvelle *lumière* qui devait leur apparaître et les pénétrer de son nouvel éclat et de sa nouvelle chaleur vivifiante.

Le Christ, dont personne n'approche pour la profondeur des conceptions sur la nature et la vie de l'homme, sut non-seulement faire comprendre sa doctrine universellement humanitaire, aux intelligences les plus simples, mais il parvint encore à la faire entrer dans le domaine des sentiments vivants. Des doctrines religieuses et morales, qui auraient fourni aux plus savants des matières de discussions inépuisables, se revêtirent dans sa bouche, avec l'abandon le plus touchant, de la forme la plus simple et la plus populaire. Constamment dans ce qu'il enseignait, il dégagea le véritable sentiment religieux de l'enveloppe sous laquelle le voilaient les cérémonies nationales et l'interprétation des docteurs juifs, et il sut en révéler toute la valeur supérieure. C'est donc ainsi que la valeur intérieure du véritable sentiment religieux put être enseignée à tous et comprise par tous, dans tous les temps et parmi tous les peuples, tellement que le génie du Christ devint le bien commun de l'humanité. Il montrait Dieu, non-seulement comme l'être le plus saint et le plus parfait, mais en même temps comme le père

affectueux de tous les hommes. En réveillant le sentiment de satisfaction qui vient de la pratique des actions vertueuses, il enseignait par-là que c'était la volonté du Père de nous voir exercer la vertu. Il démontrait que cette obéissance aux lois divines, en procurant à l'homme le sentiment de la tranquillité intérieure, était d'un autre côté le seul et véritable culte que nous devons rendre à la Divinité, culte qui devait remplacer les sacrifices extérieurs et les cérémonies. Sans recommander aux hommes de se refuser sans but les jouissances innocentes de la nature, il leur ordonnait cependant de les subordonner au but le plus sublime de la vie humaine, à l'effort de pratiquer les vertus. Il éleva la foi à l'immortalité jusqu'à la rendre inébranlable, et donna par-là à l'esprit humain un élan qui l'emporta avec une force irrésistible au-dessus des passions et des désirs passagers de ce monde terrestre. La tombe devint par lui le degré qui conduit dans l'empire spirituel et céleste, et sur chaque brin des gazons du tombeau, à la rosée matinale du printemps éternel, brillèrent et perlèrent les espérances qui remplissent les momens les plus sereins de la vie d'ici-bas.

Voilà donc les doctrines simples et sublimes qui firent une impression si profonde sur le sentiment religieux de l'homme. Mais la doc-

trine du Christ est encore une source inépuisable pour l'ennoblissement progressif de l'homme, par les enseignements qu'elle renferme par rapport *à la vie et à la conduite sociale*.

« Nous sommes tous les enfants du même » Père céleste, qui nous conduit vers le même » grand but universel du monde, afin que nous » devenions parfaits par la bonté morale et » que nous parvenions à la félicité éternelle, di- » sait le Christ. *En cela chacun de nous est l'égal de* » *l'autre.* » Personne ne doit être l'oppresseur, personne ne doit être l'opprimé. Dieu est le seul qui règne, et qui donne la loi dans l'invisible empire moral. Tout homme est soumis à sa domination, mais les lois qui y règnent sont les mêmes, auxquelles l'homme, dans les moments les plus heureux de sa vie, obéit déjà par un instinct mystérieux et avec un sentiment de bien-être incomparable. Car la loi n'est que la divinité même, et la religion n'a pas autre chose à faire qu'à procurer à l'homme la conscience nette et précise de cette loi, pour que les intentions de cette loi deviennent plus sûrement la base de ses actions. Celui qui voudrait examiner avec l'œil de la science cette doctrine que le Christ présente sous la figure touchante de l'enseignement donné par un père à ses enfants, celui qui voudra y retrouver cette

force unique qui agit dans tout l'univers spirituel, ne manquera pas de passages intéressants et frappants sous ce rapport. Ainsi l'ancien rituel anglais veut que le néophyte trouve la Bible ouverte *au premier chapitre de l'Evangile de St. Jean*. Là il est dit :

1) « Au commencement était la parole, et la » parole était avec Dieu, et cette parole était » Dieu. »

2) « Elle était au commencement avec Dieu. »

3) « Toutes choses ont été faites par elle, » et rien de ce qui a été fait, n'a été fait sans » elle. »

4) « En elle était la vie, et la vie était la lu» mière des hommes. »

5) « Et la lumière luit dans les ténèbres, mais » les ténèbres ne l'ont point reçue. »

Dans ce chapitre le monde est donc présenté comme *la parole, le discours* de Dieu. Dieu nous parle par les systèmes de l'univers et par la variété éternelle de la nature, il parle par la destinée des peuples, par les sentiments des individus et par les époques de notre propre vie. — L'orateur a présente en lui-même l'idée de son discours. La force de son esprit en fait ressortir toutes les pensées et les coordonne entre elles. Plus il y a de force d'esprit dans une pensée, plus elle portera le cachet de la

vigueur vis-à-vis des autres. Mais en même temps, lorsque l'esprit produit ses pensées particulières, le but entier du discours lui est toujours présent, et chaque pensée reçoit les proportions convenables parmi les autres.

Lorsque l'orateur prononce son discours, ses pensées prennent une enveloppe corporelle, c'est l'air qui produit le son de la voix. La pensée est ce qui donne un sens aux paroles prononcées, et qui ne peuvent être dites que successivement, l'une après l'autre.

Par conséquent la valeur spirituelle et simultanée de la pensée prendra une forme corporelle, qui sera passagère dans l'espace et dans le temps.

Dans le même moment cependant où les sons des paroles se perdent l'un après l'autre, l'esprit de l'orateur reste entier et sans partage comme l'idéal de son discours. Les paroles prononcées ne perdent que la partie extérieure de leur existence, leur forme aérienne et leur vêtement sonore qui est passager. Leur signification reste la même et indestructible.

Plus l'esprit a mis de vigueur dans la formation des différentes pensées du discours, et dans l'idée unique de son but, plus aussi la signification de chaque parole y sera intérieurement conforme. Mieux l'auditeur comprendra la liai-

son qui existe dans le but du discours, mieux aussi il comprendra la signification de chaque parole.

Le discours prononcé, l'idéal retourne dans l'esprit où il reste en repos, jusqu'à ce que celui-ci le produise de nouveau dans l'espace et dans le temps.

Le génie de l'orateur peut se servir de nouvelles formes oratoires et exposer son sujet d'une manière nouvelle, et la parole isolée peut avoir et prendre une part à la force de l'esprit, sans que celui-ci se subdivise véritablement par cette raison. Il reste éternel, seul tout, et source de discours à venir qui ne s'épuisera jamais.

C'est ainsi que St. Jean se sert de la parabole du discours et de l'esprit Dieu, et qu'il accorde à chaque chose terrestre une signification spirituelle.

Cette signification ne vient à chaque chose matérielle, comme à chaque esprit individuel, que du seul grand esprit éternel, qui prononce le discours de l'univers depuis les milliers d'années de l'existence de la nature et de l'histoire du monde.

Ce qu'est la signification, le sens intime pour la parole qui se perd dans l'espace, notre âme l'est pour le corps.

Que la parole cesse de résonner, le sens retourne pour toujours à l'esprit.

Plus l'âme contient de l'esprit universel du monde, plus grande est sa signification dans le langage de l'univers, et plus elle est complète et distincte.

La religion est ce rapprochement *intime* à l'esprit universel, c'est elle qui fait grandir les qualités particulières de notre âme, et qui leur donne en même temps leur mesure et leur proportion convenable, en les subordonnant aux autres parties des intentions universelles du créateur.

Celui qui se livrera à la dévotion avec ce sentiment, ira au devant d'une cérémonie sublime. Mais plus ce sentiment sera profond, plus *l'idée* de l'esprit de l'univers se trouvera élevée dans notre âme, moins les rites et leurs manifestations devront porter le cachet du temps passager, d'une nationalité bornée, ou des intentions égoïstes d'une caste.

C'est de là que viennent les efforts des loges, pour donner aux cérémonies religieuses de la maçonnerie une simplicité et une élévation qui puisse satisfaire à toutes les confessions et à tous les cultes, dans lesquels l'unité de Dieu forme la base de la foi religieuse. Chacun doit

pouvoir y trouver une belle et satisfaisante expression du sentiment religieux, quelles que soient d'ailleurs les cérémonies de culte auquel il soit habitué.

L'universalité de la foi, du culte et de la moralité est le point de vue maçonnique en religion.

II.

L'art.

La force vitale, a besoin d'une forme vitale.

Plus il y a d'harmonie et de sublimité dans la force, plus la forme sera convenable. Si la force vitale est purement spirituelle, si elle est un idéal, sa forme convenable sera la *beauté*. Un beau corps, un bel extérieur de quelle espèce qu'il soit, a d'autant plus sa part de beauté, qu'il n'est que le simple signe extérieur de l'idée qu'il renferme, que le voile tellement transparent de la force vitale spirituelle, tellement que sa manifestation extérieure n'offre de la matière rien qui ne soit nécessaire à l'expression de l'idée.

Une grande force vitale règne dans la nature, et c'est de là que vient la beauté de ses produits. Plus la première est élevée, plus la seconde le sera; ainsi le corps de l'homme est plus beau que celui de l'animal, et la voûte étoilée au-dessus des mers et sur la montagne qui touche les nuages, est plus belle que la vallée étroite ou la rase campagne.

Dans l'œuvre d'art humaine, l'idée doit d'abord exister dans l'artiste, et l'inspirer, puis alors doit passer par lui et par son travail dans la matière informe. L'artiste doit être entièrement sous l'empire de son idée, et son travail ne doit présenter aucun détail, aucune particularité étrangère à l'idée créatrice. Celle-ci doit naître en lui dans toute sa pureté, il faut qu'il sache l'émettre sans tache et sans imperfection. Il doit pour cela posséder l'habileté technique qui le fera triompher dans sa lutte avec la matière de son œuvre. Comme l'idée domine l'artiste, celui-ci doit dominer la matière, et c'est alors que l'œuvre de l'art deviendra l'expression pure de l'idée.

L'art existe sous deux rapports pour l'homme. Sous le premier il voit avec sens et clarté l'action de l'esprit universel dans les formations de la nature, et l'homme produit des œuvres d'art *par imitation;* sous *l'autre* il sent que l'esprit universel a choisi l'esprit humain pour l'instrument éternel de ses créations spirituelles, et pour créer des œuvres d'art *primitives*, n'ayant aucun modèle ailleurs dans la nature : c'est pour les individus *l'art de la vie* et pour les peuples, pour l'humanité en général c'est *l'art social* (politique, *Staatskunst*).

Pour l'art imitatif, l'artiste doit observer

cinq points principaux dans tous les objets de la nature. Lorsqu'il les aura trouvés, il pourra souvent la surpasser, car la nature, en suivant sa marche dans les formations en général, ne manifeste pas toujours ces cinq faces à la fois. Elle en manifeste souvent une seule isolément des autres, et peut-être très-imparfaitement, surtout lorsqu'elle dissout de nouveau, et remet déjà en œuvre une matière quelconque, avant même qu'elle ait reçu l'empreinte d'une des formes. L'artiste au contraire, pourra choisir une matière stable, par laquelle il pourra rendre ces cinq points complètement et simultanément.

Quatre de ces points se trouvent dans les choses mêmes, le cinquième est dans leur rapport avec le grand tout.

Chaque chose a son *unité déterminée*, sa *force unitaire*. Mais elle a encore ses parties constituantes, qui doivent se manifester avec une égale précision, *sa force ramifiante* ou qui forme les membres. Ensuite arrivent des moments dans lesquels la première de ces forces doit s'effacer, devant la seconde, et celle-ci en devient alors la *mesure*, et à l'inverse la *force unitaire* devient dans d'autres cas la mesure de de la *force ramifiante*, afin que la *forme essentielle* puisse se développer dans sa totalité.

Le cinquième point se trouve dans la pro-

priété *essentielle* qui qualifie l'ensemble, c'est qu'il appartient à un ensemble, plus grand encore, dont il tire la force vivifiante qui agit en lui.

Une feuille, par exemple, est une unité organique parfaitement indépendante, dans laquelle se montrent parfaitement, mais sur une petite échelle, la force unitaire, la force ramifiante, et la mesure, la proportion des parties, produisant la force et la forme vitale.

Mais la feuille appartient à un tout plus grand et c'est de lui qu'elle a son existence individuelle.

L'harmonie entre l'unité et la variété des forces, et celle qui existe entre l'unité et la variété des formes, constituent la création vivante de la nature.

Pour qu'il en naisse la beauté de la nature, il faut néanmoins que le *tout supérieur* se montre et brille dans son essence à travers la force et la forme vitale de toute création partielle.

Plus cet esprit est élevé et universel, plus belle est l'individualité qui naît de l'ensemble de ces quatre points de la force et de la mesure.

Le cinquième point capital dans l'art, est donc cette harmonie entre l'individualité et l'universalité.

La feuille, par exemple, est *belle* lorsqu'elle présente distinctement la propriété de l'espèce de plante à laquelle son arbre appartient. Elle sera encore plus belle, lorsqu'on découvrira sur elle

dans les différentes saisons les particularités de la zône et du climat ; elle le sera davantage encore, lorsqu'on y reconnaîtra la circulation et la force puissante et créatrice des sucs qui se manifestent dans toutes les productions animées de la nature.

Tout être dans la nature, qu'il soit grand ou petit, est une parole du langage de l'univers, et celui qui reconnaît dans cette parole la volonté créatrice, en a saisi la profonde signification. Car comme St. Jean le dit dans son évangile :

« Au commencement était la parole, » — » toutes choses ont été faites par elle, et sans » elle rien de ce qui a été fait, — n'a été fait. »

La parole perd son abstraction individuelle dans la phrase à laquelle elle appartient, et sa signification devient plus profonde par sa relation avec elle.

Cette signification devient plus profonde par la dépendance, la liaison et le but du discours tout entier, et elle le devient davantage encore, lorsque le caractère et l'esprit de l'orateur percent à travers la parole en question.

De la même manière, un homme est toujours une unité abstraite, doué d'une force et d'une forme vitale qui lui est propre. Il devient beau lorsque c'est le caractère de sa famille, et plus beau lorsque c'est celui de sa nationalité, que sa

personne manifeste en elle; mais il sera plus beau encore quand ce sera l'humanité, et enfin plus beau quand ce sera la force primitive de l'esprit universel que révèlera son être tout entier. C'est alors qu'il sera une parole au sens profond, dans le sublime langage de Dieu. Heureux celui qui est parvenu à reconnaître et à manifester une pareille signification de soi-même!

Le véritable artiste imitateur est celui, qui sait reconnaître la force créatrice dans la forme vitale, et l'essence dans la première de ces deux. S'il est véritablement artiste, il possédera l'instinct et l'aptitude de tirer de la matière informe une manifestation harmonique de la forme vitale, *de telle manière*, que la forme extérieure de son œuvre d'art porte en soi le rayon lumineux de l'essence intérieure, sans que cependant la matière soit pénétrée et animée (comme dans la nature) de la véritable force vitale. Le génie de l'artiste la remplace. Il est inspiré par la lumière de l'essence, et son inspiration, qui transforme la masse inanimée et dépourvue de signification, en fait une *image de l'essence*. Son œuvre sera en rapport avec le génie de la nature, comme la parole *écrite* avec le sens de la parole *dite*. Le véritable artiste imitateur enseigne de cette manière ses semblables; il leur fait jeter un regard dans les profondeurs de la nature et dans sa

marche, en fixant sur son œuvre le rayon de l'éternelle lumière, qui ne ferait qu'éblouir l'œil vulgaire, sans lui montrer les formes des choses dans leur véritable sens, ou qui, dans le changement rapide des formations de la nature disparaîtrait aux yeux profanes, sans qu'ils aient pu en saisir la signification intime.

C'est ainsi que la nature ne devient pas plus belle par l'imitation, mais sa beauté devient plus intelligible.

D'un langage sans voix, mal ou à demi-compris, la nature s'élève par l'art au discours sonore et plein de sens de l'esprit universel, qui pénétre le cœur et la volonté de l'homme.

Le véritable art imitatif est toujours, par cette raison, le compagnon médiateur de la religion.

Il est bien permis à l'artiste imitateur, de choisir ses sujets dans toutes les régions de la nature et partout où il le voudra, pourvu qu'il reconnaisse en eux la signification plus profonde du langage universel, et qu'il le sache faire comprendre dans la forme imitative de son œuvre. Cependant, il crée des œuvres plus significatives lorsqu'il représente des totalités organiques, que lorsqu'il n'en représente que les parties isolées. Un arbre tout entier est un sujet plus élevé pour une œuvre d'art, qu'une

feuille isolée, et un paysage un sujet supérieur à un arbre. Un caractère reproduit par l'artiste en entier dans son œuvre, est un sujet plus élevé qu'un seul de ses moments de souffrance ou d'action, et un groupe de caractères agissant ensemble, les uns pour ou contre les autres, se prétera à une œuvre d'art, supérieure à la précédente. Pourquoi cela?

Parce que le sens le plus profond se trouve toujours dans le tout organique; car ce dernier, comme nous le disions plus haut (page 260) a une triple signification, ou trois manières de correspondre à son but : d'abord lorsque ce tout organique s'est tellement bien développé comme individu, qu'il puisse passer pour expression pure et complète de son espèce;

Ensuite, lorsqu'il a développé certaines parties de son être au point, qu'elles peuvent devenir elles-mêmes la semence d'un organisme futur;

Enfin, lorsqu'il aura donné à la force de sa propre semence, l'occasion d'un développement si complet, qu'elle puisse s'élever à un degré supérieur de la création vivante, aussitôt que son enveloppe individuelle et corporelle sera dissoute. Mais former une semence et atteindre le degré supérieur n'est possible qu'à l'organisme total et non aux parties isolées.

La franc-maçonnerie a en elle cet élément de l'art imitatif dans ses cérémonies de dévotion religieuse. De tous les arts imitatifs, elle choisit la partie la plus propre à la représentation des idées religieuses et morales. L'architecture, la plastique, la peinture, la musique, la poésie, la rhétorique, la symbolique en actions et en discours, tout se réunit pour la grande image d'un culte universel. Chacun, de quelle confession ou de quelque religion qu'il soit, doit à son entrée pouvoir trouver dans le rituel d'une loge, un culte noble et simple, qui ne soit pas le sien propre, mais qui ne lui soit pas étranger non plus.

C'est ainsi que la loge deviendra le temple de l'humanité.

L'art primitif est celui qui s'adresse au propre esprit et à la moralité de l'individu, et qui travaille au bien-être commun de l'état. Dans l'art imitatif, la forme n'est donnée à la matière choisie par l'artiste, qu'extérieurement. L'esprit seul de l'artiste renferme en lui les forces vitales, mais non pas son œuvre d'art. C'est pourquoi celle-ci peut être brisée, et la matière peut perdre le sens de l'image idéale.

Mais dans l'esprit de l'homme la force vitale et la forme vitale sont réunies dans un seul tout. L'œuvre artistique de la vie est le caractère fort

et moral. Celui-ci n'est point une imitation, mais il est le mot même de cette langue de l'univers, prononcé dans l'origine, et dans lequel l'esprit universel a mis sa signification éternelle.

Mais le caractère est aussi une œuvre d'art ; il ne doit pas son origine à l'action instinctive des forces naturelles, et c'est la propre conscience libre de l'homme qui doit le former.

Un caractère fini et parfait, offre les deux côtés de la force spirituelle de la vie, l'unité et la variété, et les deux côtés de la forme vitale, la mesure dans l'unité et dans la variété. Sa force vitale est, comme nous le disions plus haut, *la volonté ;* sa forme vitale est *l'action.*

L'unité de la volonté est *l'indépendance*. Celle-ci consiste dans l'accord de la propre et libre volonté avec ses propres convictions rationnelles. Lorsque l'homme comprend par sa propre raison ce qui est *bien* pour lui, ce qu'il doit désirer, et lorsqu'il *veut* ce qu'il a compris, alors il est indépendant dans le véritable sens du mot, et libre d'imitation comme de caprice.

La variété de la volonté est la *persévérance*. La volonté persévérante s'empare avec toute la force de l'âme du seul objet qui l'excite, — elle s'y identifie, elle s'y plonge ; elle ne cesse que lorsque l'objet en question est atteint, ou lorsque l'impossibilité de l'atteindre sera manifeste.

Nul objet isolé cependant, ne peut éternellement captiver la volonté. Chaque objet au contraire, n'excite qu'en partie les forces de la volonté. Les différents efforts de celle-ci se font, ou successivement, ou souvent aussi simultanément. Ainsi, par exemple, le développement des forces vitales de l'âme (*gemüthliche Lebenskraft*), exige un cercle tout entier d'objets qui l'excitent, et un cercle analogue de résolutions correspondantes. Bien que chaque résolution soit ferme et forte en elle-même, elle se lie cependant organiquement et se coordonne avec les autres. Celui qui n'a qu'une volonté partielle, pourra facilement se repentir de sa persévérance ; car la vie extérieure est variable et mobile, et le torrent du changement engloutit facilement, soit pour un temps, soit pour toujours, l'objet que l'homme a voulu avec une persévérance si exclusive. Celui dont la volonté a plusieurs côtés, glissera facilement d'une vague à l'autre, et sauvera la liberté de son vouloir. *La vraie persévérance* est donc l'accord entre la profondeur et l'étendue de la volonté.

La force vitale prend une forme vitale et vigoureuse, en se soumettant à une certaine *mesure* (son essence intérieure lui donnant une mesure conforme au *but* à atteindre).

La forme vitale de la volonté c'est l'action.

Là, où une *volonté indépendante* se manifeste en action, elle doit se montrer *juste.*

Admettre la liberté d'une volonté étrangère à la vôtre, c'est apporter la mesure convenable à la force instinctive de la propre indépendance. La persévérance et ensuite l'indépendance, disparaissent toutes deux par l'arbitraire de l'injustice ; car dans le tourbillon élevé par le caprice passager de l'injuste, ni l'intelligence ni la volonté persévérante, ne pourront se soutenir.

Là, où la persévérance se formule en action, elle doit être *équitable. L'appréciation des intentions et des actions des autres*, doit nous servir pour mesure *de compensation.* Cette rémunération doit aller au devant du bienfait intentionné, par l'action de grace et la reconnaissance ; et elle doit offrir protection contre le méfait intentionné. Reconnaissance et protection, l'un et l'autre, détournent en effet nos propres résolutions et actions persévérantes, de la voie exclusive de leur développement, mais ils contribuent aussi à arrondir le caractère, en polissant la forme dans laquelle la volonté se manifeste.

Que la *volonté* de l'homme soit donc *indépendante et persévérante*, et que ses actions soient *justes* et *équitables.*

Il faudra ensuite encore un cinquième point, pour que l'individualité douée d'un caractère fini

et solide, participe à *la beauté spirituelle*, c'est le sentiment profond, d'appartenir elle-même à un plus grand *tout selon l'esprit*.

L'indépendance et la persévérance, la justice et l'équité sont de belles qualités dans l'homme qui agit pour sa famille, elles sont plus belles lorsqu'il agit pour l'humanité, et plus belles encore lorsqu'il agit en vertu du sentiment religieux, de sorte que ses intentions et ses actions prouvent sa conviction, qu'il fait partie du grand esprit universel, d'où il tient la plénitude de sa force vitale spirituelle.

L'amour de la famille, la bienveillance envers ses concitoyens, la bonté pour l'humanité, la religion envers Dieu, — ce sont les différents rayons de la source unique de lumière, qui éclairent et qui pénètrent le beau caractère. Ces rayons composent l'essence éternelle de la vie de l'esprit, que le maçon comprend sous le mot d'*humanité* (Humanität).

La force du caractère religieux est cependant l'œuvre la plus sublime de *l'art de la vie*.

Elle réunit en elle les trois convenances d'une vie complète, ou les trois manières de correspondre à son but, dont nous parlions plus haut : le caractère qui possède la force religieuse, porte en soi l'expression, le cachet pur de son espèce et de son essence supérieure ;

Son équité, sa justice, sa persévérance et son indépendance l'élèvent au dessus des intérêts mesquins et passagers de la foule;

Il se tient au dessus du torrent du temps sans crainte et sans espérance;

Il *n'espére pas le bien*, mais il le fait dans toute occasion, et dans la persuasion qu'il s'établira un jour en dépassant le mal, qui se détruit de lui-même par le mouvement instinctif et irrésistible de l'esprit tout puissant de l'univers, tendant au bien.

Il ne craint pas le mal, il sait qu'il périra infailliblement, car sa lumière lui montre la division profonde qui existe dans le mal même, et il voit dejà comment celui-ci porte avec soi la destruction et le principe d'une mort lente et anticipée, dès sa naissance même.

Le caractère qui possède la force religieuse, nourrit des idées et les transmet à la postérité, formulées en œuvres d'art ou d'esprit. Souvent, transmises après des siècles entiers, elles réchauffent encore les âmes fortes, et se transforment en actions.

La semence de ce qui est noble et bon, qu'elle que soit la distance à laquelle l'ouragan de la destinée l'emporte, finira par tomber sur un sol fertile où elle germera, où elle prendra racine, et où elle portera enfin des fruits au profit du génie de l'humanité.

Ceci est indiqué dans la *septième* réponse de l'interrogatoire des franc-maçons : « Eux seulement (les franc-maçons), possèdent l'art d'inventer de nouveaux arts, don qu'ils tiennent de Dieu ».

Les caractères vigoureux, pénétrés du sentiment religieux, sont les ateliers inépuisables qui produisent la semence de l'esprit, destinée à fructifier dans les siècles lointains de l'avenir.

Plus l'âme se trouve pénétrée intimement du sentiment religieux, plus l'équité et la justice, la persévérance et l'indépendance du caractère, sont libres de toute tache. Elles s'isolent de plus en plus, de tout ce que notre vie renferme de passager et de frivole. Il se forme dans l'homme fort et religieux une vie particulière, qui se trouve bien en certains moments dans un accord de condescendance avec les exigences bornées et passagères de la vie ordinaire, mais qui est toujours plus ferme, plus persévérante et plus élevée qu'elles.

Ces moments d'abandon aux choses terrestres deviennent de plus en plus rares.

Le génie de l'homme commence à respirer librement dans l'élément pur de l'esprit universel. La chaleur étouffante de la journée terrestre est passée. La fraîcheur et le doux reflet des derniers rayons du soleil reposent sur le couchant de la vie.

Les astres qui scintillent, se préparent à embellir la nuit du tombeau, qui doit recevoir le pélerin fatigué, un dernier sourire d'adieu sur ses lèvres pour tout ce qui lui était cher ;

Et la foi en Dieu prévoit à l'Orient l'aurore d'un printemps éternel ;

C'est ainsi que l'esprit est prêt et qu'il attend l'appel de Dieu, pour s'élever au degré supérieur auquel il est destiné.

L'homme ne peut arriver à l'accomplissement du caractère moral et religieux, qu'en agissant et en souffrant avec ses semblables, et cela d'abord avec les citoyens de sa nation.

Mœurs nationales, sentiment national, et culture nationale constituent la base du caractère à former. Plus une nationalité possède de force dans le caractère, plus le caractère des individus se développera vigoureusement, et c'est à la voix de la gloire du pays natal, que la nation fait entendre la signification spirituelle du langage universel dont elle était un importante parole. La force de caractère d'une nation, dépend cependant de la manière dont sa vie s'est développée dans l'*état*.

III.

L'état.

Le peuple aussi est une individualité organique, mais sur une plus grande échelle. *L'esprit populaire* l'anime, il a sa *force vitale*, qui est la *volonté du peuple*, et *sa forme vitale* les *actions du peuple*.

La force unitaire de la volonté du peuple, est *sa souveraineté*.

Il faut que le peuple reconnaisse, par sa propre et libre raison, ce qui est *son bien*, ce qui est digne de ses désirs, pour le vouloir avec une volonté énergique. La *force ramifiante* de la volonté du peuple trouve son expression dans *la constitution* de celui-ci.

Ce que sont les efforts isolés pour l'individu, les différentes décisions de la majorité le sont pour le peuple. Chacune de ses décisions doit être suivie avec une force incessante, jusqu'à son accomplissement, ou jusqu'à ce que soit

évidente l'impossibilité de l'exécuter. Ceci produit *la profondeur* dans la volonté du peuple.

Cependant, semblable à l'individu dans lequel des efforts variés et souvent contraires se succèderont à des moments plus ou moins éloignés, — la volonté du peuple variera également dans les décisions de la majorité. Ces variations constituent *l'étendue* de la *volonté du peuple.*

Profondeur et étendue (rayon, périphérie) doivent se trouver d'accord, si la volonté du peuple ne veut pas dégénérer en mouvements et en désirs capricieux, dépourvus d'intentions réfléchies. Cet accord entre la profondeur et l'étendue de la volonté du peuple, (c'est-à-dire, entre les décisions réelles de la majorité dans le passé,) le présent et l'avenir, doit être établi par la *constitution.*

En elle se trouvent la persévérance de la volonté générale, et la protection contre les intrigues et les entraves réciproques des partis et des factions. En elle aussi se trouve la protection contre l'engourdissement de la volonté du peuple dans des tendances secondaires, propres à un moment isolé de développement, et dont les formes en se pétrifiant, survivraient au fait intellectuel comme entraves. Des formes pareilles, mortes et privées d'âme,

peuvent servir alors aussi bien de refuge aux petitesses égoïstes, comme le crâne du squelette humain, autrefois le siège d'une intelligence humaine, sert quelquefois de lieu pour le nid de la vipère.

Lorsque la *souveraineté* et la *constitution* d'un peuple, se transforment en *actions* du peuple, celles-ci doivent être *justes* et *équitables*. Mais les formes qui embrassent la totalité de la forme vitale de l'esprit du peuple, doivent être développées et fixées sur une plus grande échelle. Il en résulte, à l'intérieur comme à l'extérieur, un *système complet de droit* et un *système complet de rétribution*.

Lorsque ces quatre moments de l'esprit du peuple seront développés harmoniquement, savoir : la souveraineté, la constitution et les systèmes de droit et de rétribution, l'esprit populaire se trouvera élevé au-dessus de son état naturel et il passera des efforts occasionnés du dehors, à la solidité et à la fermeté intérieure réfléchie du caractère c'est-à-dire, à la dignité *d'état*.

Arrivé à ce degré de développement, il faut à l'état le cinquième moment, duquel résultera la *beauté spirituelle* du peuple entier, c'est-à-dire, le sentiment profond d'appartenir comme nation à un spirituel plus élevé et plus grand.

On peut dire que la souveraineté du peuple, sa

constitution, son système de droit et de rétribution sont *beaux*, lorsque l'état agit d'accord avec les états confédérés ou alliés.

Ils sont *plus beaux* lorsque l'état agit d'accord avec les autres états de cette partie du monde dont ils font partie.

Et *plus beaux encore* lorsqu'il agit d'accord avec les intérêts de l'humanité entière.

Et ils seront *plus beaux enfin*, lorsque l'état agira, animé par le sentiment religieux, et qu'il sera démontré par les intentions comme par les actions du peuple, qu'il a la conscience intime de faire partie du grand esprit de l'univers. Cette tendance de former un *état religieux* est l'idéal suprême de l'*art social* (Staatskunst).

C'est alors que se montre en lui son activité essentielle (harmonisée), et avec elle les trois conformités d'une vie complète à son but, qu'on remarque dans l'individualité parfaitement développée d'après l'esprit de son espèce ; c'est-à-dire :

Dans la formation ou production de nouveaux états ;

Et dans la perfection intérieure de l'état-mère qui est déjà assez mûr pour prétendre à ce degré supérieur.

L'individualité de l'état, parfaitement développée d'après l'esprit de son espèce, se reconnaît à

sa moralité religieuse ; c'est au rayon parti de la source éternelle de la lumière spirituelle, qui pénétre profondément les formes de l'état, qui les traverse et qui y reluit dans toute la beauté de son origine divine.

La vraie souveraineté dans l'état résulte de l'accord qui règne entre l'intelligence du peuple et sa volonté.

Mais d'où se forme l'intelligence du peuple (*Einsicht*).

L'intelligence ne doit admettre que ce qui est digne d'être désiré (*Das Eingesehene soll das Begehrungswürdige seyn*). Sans avoir désiré et sans avoir joui de ce que nous désirions, nous ne pouvons arriver à ce degré d'intelligence des choses, qui nous apprendra à distinguer ce qui est digne d'être désiré, et ce qui en est indigne par son manque de valeur propre. Le désir doit être excité par des objets à la portée de l'homme, et ces objets doivent rencontrer dans celui-ci une certaine réceptivité correspondante. Pour qu'un simple désir se puisse changer en volonté persévérante, il faut que la possibilité d'y trouver une satisfaction soit nettement établie. Le sentiment de la privation subsiste dans le présent, et il n'y a que l'avenir qui puisse offrir des chances de satisfaction. Celui seulement qui, par sa force propre et par des moyens convenables,

sait combler le gouffre qui sépare le présent de l'avenir, — celui-là seulement veut avec fermeté et avec résolution. C'est donc selon le degré de la jouissance et celui de la possibilité de se procurer celle-ci, que se forme le degré de résolution dont la volonté de l'homme est capable, et en même temps l'intelligence de la valeur réelle des choses.

Cependant l'impressionabilité de l'homme pour la jouissance est variable. Combien de générations de désirs, ne se forment-elle pas déjà dans chacun de nous en particulier? Ce que tel âge de la vie ou tel degré de développement trouvait le plus à désirer pour l'homme, un âge plus avancé ou un degré supérieur d'intelligence et de sentiment le trouvera ridicule. Les choses mêmes sont enveloppées dans le tissu inévitable des forces naturelles et des autres volontés. Ce qui était à notre portée il y a un moment, bientôt ne le sera plus; les fils invisibles du grand tissu de la destinée l'ont entraîné dans une autre direction. L'homme comprend de bonne heure les obstacles venant des forces naturelles et des volontés étrangères à la sienne, et ce n'est que plus tard qu'il reconnaît ceux qui tiennent à sa propre versatilité. De là ses deux tendances vers la *propriété* stable, pour se mettre à l'abri contre les accidents naturels, et vers

la *liberté*, pour se mettre à l'abri des caprices de la volonté d'autrui. La *propriété* et la *liberté* sont, pour l'homme arrivé à ce degré d'intelligence, les choses les plus désirables. Mais leur usage, leur conservation et leur augmentation, développent de plus en plus *ses forces intellectuelles*, et celles-ci, après cela, lui deviennent alors la chose la plus chère ; car il n'y a d'utilité et de jouissance dans la liberté extérieure comme dans la propriété, qu'en proportion des vraies forces intellectuelles de l'individu qui possède et qui est libre.

Les regards de l'homme commencent à se tourner vers son intérieur, où est la source de ses forces. Il reconnaît bientôt que cette source ne coulera purement et pleinement, que lorsque l'*indépendance* se rencontrera chez lui avec la *persévérance*. *La liberté intérieure* semble alors la propriété la plus désirable. En même temps que celle-ci se développe, l'homme acquiert la conviction que les forces de l'esprit s'étendent aussi au-delà de son propre individu. La volonté des autres, regardée par lui jusqu'à ce moment comme un obstacle entravant, il la reconnaît comme une chose légitime, et des rapports pacifiques s'établissent parmi les hommes qui sont publiquement admis. La justice de l'homme reconnaît la légitimité de la propriété d'autrui, et

son équité lui reconnaît la liberté extérieure à côté de la sienne propre.

C'est ainsi que la justice et l'équité, la persévérance et l'indépendance, deviennent pour l'homme les choses les plus à désirer. Bientôt après il sent pourtant, que ce n'est que le concours des hommes qui maintient la justice et l'équité, que l'homme ne conserve son indépendance et sa persévérance, que les regards fixés sur la source éternelle et inaltérable de toutes les forces spirituelles. L'individu doit donc désirer pour soi-même un sentiment profond et religieux, un lien stable avec ses semblables, et il doit leur supposer le même sentiment, pour avoir la *confiance* en leur justice et en leur équité, tout en leur conservant leur indépendance et leur persévérance. La confiance fait naître l'affection et la bienveillance.

C'est ainsi que l'homme arrive dans la vie sociale à la véritable beauté de caractère, à *l'humanité*.

Un état sera arrivé à son plus haut degré de perfection, lorsque *l'humanité* sera sa force et sa forme vitale, et lorsqu'elle sera le but de toutes ses manifestations formelles ou formes extérieures comme de toutes ses actions.

Chaque membre d'un pareil état doit se poser pour but de développer ce caractère d'humanité

dans ses concitoyens, et ces intentions collectives composeront ensemble *la volonté du peuple*. Alors l'état se trouvera sur le vrai terrain religieux, car une des doctrines fondamentales du Christ que nous citions plus haut, est celle-ci :

« Nous tous nous sommes les enfants du même
» Père céleste, qui nous conduit tous au grand
» but universel, celui de devenir parfaits et
» heureux par la bonté morale. »

La vie sociale doit répondre à cette direction. L'intérêt le plus sacré de chacun doit être de faciliter à ses concitoyens un chemin de développement religieux et moral. Que la *justice* de l'état assure à chacun sa propriété et sa liberté extérieure, que son *équité* compense le mal par la punition, mais qu'elle offre aussi la *récompense* pour le bien.

Que la constitution de l'état présente à chacun la certitude que sa volonté persévérante pour le bien et pour la moralité, puisse agir au moment convenable, et que la majorité du peuple se montrera favorable à son accomplissement.

Que la souveraineté de l'état soit formée de manière à s'approcher le plus possible de la vérité, c'est-à-dire de manière, à ce que la véritable *volonté* du peuple s'y rencontre avec sa véritable intelligence.

Le but de la volonté générale ne doit pas être l'objet passager d'un caprice turbulent, et le nombre de ceux qui veulent une chose ne devrait pas former une majorité purement accidentelle.

La vraie volonté du peuple devrait résulter de l'ensemble de tous pour ce qui est éternel et ce qui est moral, limite qui ne peut s'atteindre que sous la condition d'un sentiment profondément religieux.

Cependant, lorsque les bases physiques d'un état se trouveront trop étroites pour offrir une propriété à celui qui ne possède rien, — la liberté extérieure à celui qui est obligé de servir, — le développement de ses forces à l'homme libre, —, et sa part de la souveraineté à celui dont les forces se seraient développées ; —

Dans le cas où le dernier développement des forces intellectuelles et l'accomplissement de la vocation de leur vie, seraient refusés à beaucoup de membres de l'état, — ose-t-on nier pour cela le droit de leur prétention à cet accomplissement ? — Nullement.

Voilà le devoir de l'état sous ce rapport : » *A chacun ce qu'il veut dans sa moralité.* »

Mais l'état a encore deux autres devoirs qui se formuleront ainsi :

» *A chacun le sien;* » et

» *A chacun ce qu'il mérite.* »

L'état doit protéger la propriété et le mérite.

Comment donc fera-t-il, lorsque ceux qui tendent au développement moral, ne pourront plus faire valoir leurs prétentions légitimes, sans porter atteinte à la propriété et au mérite des autres? L'état devra-t-il défendre les barrières existantes jusqu'à briser le cœur des opprimés dans la lutte?

S'il répond affirmativement, l'état violera son devoir, qui est de faciliter le développement moral de tous ses membres.

Ou bien l'état devra-t-il rendre flexibles les barrières qui défendent la propriété et le mérite?

Alors il violerait deux autres devoirs.

Il n'y aura donc, dans ce cas, pour l'état divisé, comme pour l'homme dont l'âme serait divisée aussi, qu'une règle à suivre, et cette règle est simple : « *suivez la nature.* »

La nature nous apprend, que tous les organismes supérieurs forment en eux une semence nouvelle pour propager leur espèce au delà de leur propre existence passagère.

L'état aussi, *sera forcé* de suivre cette loi, et

de former de nouveaux états. L'antiquité a cultivé cette vaste idée humanitaire avec bonheur et énergie. Les colonies grecques couvraient presque toutes les côtes étrangères de la Méditerranée.

Le système de colonisation des temps modernes a été réduit au point de vue borné « *des* » *avantages commerciaux de la métropole.* »

L'idée porte cependant en elle : « que la colonie nouvelle devrait recevoir, *non seulement son système de droit et d'administration, mais encore sa constitution et sa souveraineté.* »

L'état qui sent ce besoin, et qui possède la force et la volonté de le satisfaire, est le plus près de sa maturité. Celui au contraire, qui condamne aux misères du bannissement des âmes brisées de chagrin, n'ayant pas pu satisfaire leurs tendances morales dans leur patrie, commet un suicide déguisé, dont l'histoire du monde sera le juge implacable quand il aura cessé d'exister.

A quoi bon défendre des barrières pourries avec des armées permanentes, et prodiguer la fortune publique en protégeant sans but et sans succès les formes surannées du moyen-âge ? Et quelles forces nouvelles de conservation et de progrès universel, ne rencontrerait-on pas au contraire dans un système de colonisation régulière.

Il suffirait de la moitié de ces ressources, prodiguées inutilement en armements, pour organiser des émigrations régulières, et pour donner la culture à ces contrées immenses qui attendent le travail de l'homme, et sont prêtes à devenir le séjour de citoyens heureux.

L'Angleterre est en voie de progrès sous ce rapport ; ses nouvelles colonies dans la Polynésie méridionale, prennent peu à peu la forme de vraies transplantations d'états, tandis qu'elles étaient autrefois de tristes lieux de bannissement ou de simples dépôts de commerce. Le mouvement puissant de l'industrie, unissant les peuples et les pays, et créant continuellement de nouvelles voies de communication, offre à notre siècle des moyens de réaliser ces fondations de nouveaux états, comme l'humanité n'en avait jamais possédé auparavant. C'est là, où se trouve le moment sublime de la force qui agit de nos jours sur nous tous, et qui au début de son action, ne paraît vouloir servir qu'à l'égoïsme et au despotisme d'argent (comparez p. 253).

Que l'arbre vieillisse, et qu'il périsse même, après qu'il aura porté ses fruits ; là se trouvent les noyaux qui propageront son espèce. Il a été complètement pénétré par la force de la nature, et celle-ci a atteint son but par son moyen.

Qu'un état vieillisse lorsqu'il aura fondé de nouveaux états. Il a dignement accepté en lui la force universelle du monde, et il a rempli et représenté son moment dans l'histoire universelle. Il ne peut donc pas périr, mais seulement s'ennoblir encore en viellissant. Plus chacun de ses membres pourra développer en lui-même ses forces morales, plus l'état approchera de l'idéal de l'empire moral et religieux. Un développement progressif pourra le faire approcher de plus en plus de ce but spirituel. Les formes deviendront plus simples et plus nobles, d'après la mesure du progrès, et elles resteront constamment l'expression vraie et de plus en plus complète, des tendances universelles et morales de l'état.

L'état alors s'élévera à un degré supérieur. Il deviendra *l'église* vivante et agissante, dans laquelle Dieu sera adoré *en esprit* et *en vérité*, c'est-à-dire, par des actions morales.

La propriété de l'homme, comme sa liberté extérieure, servira à des créations artistiques et parfaites, qui seront un reflet de l'indépendance morale et de la persévérance religieuse de leur auteur.

La vie de l'état sera un beau culte bien réglé, auquel chacun apportera en contribution la partie de ses œuvres, qui par sa signification reli-

gieuse, cadrera avec l'harmonie générale. A la place de simples cérémonies qui se rapportent uniquement aux formes extérieures de liberté, les esprits seront pénétrés *de la véritable religion de la liberté politique.*

Le peuple juif renfermait ce germe d'une meilleure religion, mais enfoui sous les cérémonies extérieures de son culte. A l'heure qu'il est l'humanité jouit de son fruit. C'est par cette raison que le germe de la liberté subsiste chez tous les peuples qui suivent la loi du Christ, car le Christianisme a ses degrés supérieurs de développement, et entre autres celui de la liberté politique et morale de l'humanité. Ce germe percera avec plus ou moins de difficulté chez les différents peuples, et cela selon le point de vue moral et religieux plus ou moins élevé chez la majorité des citoyens de l'état. Les cérémonies extérieures de liberté, n'exerceront jamais une influence prépondérante sur les états contenant une majorité de membres, qui sans le secours de cet extérieur formel, sont éclairés et dévoués au sentiment humanitaire.

Cependant le développement progressif de l'humanité est la première affaire, dont la franc-maçonnerie s'occupe pour la réalisation de son but. Elle cherche à éclairer le néophite sur ce sentiment qu'il porte en lui, qu'il appar-

tient à l'unique et grande force universelle du monde. Lorsque ce sentiment est devenu plus vif, une noble indépendance et une persévérance plus réfléchie à faire le bien, sans crainte et sans espérance, se forment dans l'âme du maçon, et la justice et l'équité de ses actions gagnent dans la même mesure.

Alors la franc-maçonnerie, sûre du concours des hommes à nobles sentiments, essaie *la manifestation* harmonique *de l'art, de la religion et de l'état*. La loge offre en petit le modèle d'un état pareil, dans lequel les efforts ennoblis, et la vie sociale des membres, s'approchent d'une existence morale et religieuse par excellence. Plus les loges se répandront, plus elles contiendront de membres, plus aussi le moment approchera pour la réalisation au dehors de cette idée de l'état religieux et moral. Car là, où la majorité des citoyens se composera de maçons dans le véritable sens du mot, le rapport de l'état à l'ordre sera l'opposé du rapport actuel; comme autrefois le rapport de l'ancien culte extérieur, vis-à-vis du christianisme, changea complètement, dès que la majorité des contemporains se composa de chrétiens.

C'est pourquoi, dans un des grades supérieurs d'un système de maçonnerie, on rencontre la définition suivante du but extérieur de la

franc-maçonnerie : « la propagation et la con-
» servation de l'ordre, jusqu'au moment où ce-
» lui-ci pourra renoncer à son existence, c'est-
» à-dire où la maçonnerie sera entièrement
» propre au siècle, et le siècle à la maçon-
» nerie. »

Comme les loges doivent être les modèles d'un état embrassant l'humanité entière, un de leurs intérêts les plus importants, se trouve dans la formation de leur constitution.

—✠—

III. DIVISION.

Revue du droit maçonnique.

Afin que l'ordre et chaque loge en particulier, puisse former une société type de l'état moral, il faut que cette société ait son moment de souveraineté, de constitution, de système de droit et de système de rétribution, le tout comme dans chaque état ordinaire, mais cependant complètement pénétré par l'esprit d'humanité.

I.

La Souveraineté.

L'intelligence des frères et leurs *volontés* doivent *être d'accord*, pour sanctionner le contrat, qui pose la volonté générale en législateur vis-à-vis de la volonté individuelle.

Le *but* de l'ordre doit être expliqué clairement et nettement à tous ceux qui veulent se faire recevoir membres de la confrérie maçonnique. Ceux-ci de leur côté, doivent apporter leur propre et libre volonté et leur raison, pour juger eux-mêmes, après avoir pris une connaissance claire et précise du but, s'ils veulent coopérer à son accomplissement ou non.

S'ils se décident pour la coopération, ils doivent conclure un pacte avec tous les autres frères franc-maçons, dans lequel ils promettent de regarder ce but comme une condition inviolable, imposée à leur volonté.

Ceci est *le pacte d'union*. Il donne à chaque membre qui le conclut, *le droit* de participer à l'accomplissement du but, et *le devoir de ne* jamais y manquer et surtout de ne jamais agir contrairement à ses intentions.

La volonté des frères qui satisfont à ce devoir, devient par là la *volonté souveraine* qui gouverne dans l'ordre.

II.

La Constitution.

L'accomplissement du but exige des moyens et leur application. Malgré l'invariabilité du but, ces moyens et leur emploi peuvent être d'une extrême variété, et ils peuvent même selon les circonstances, être plus ou moins couronnés du succès.

Le pacte d'union n'oblige pas encore un membre à partager l'opinion d'un autre membre ou même celle de plusieurs, et à regarder tel ou tel moyen comme le plus convenable à l'accomplissement du but. Afin que la différence dans la manière de voir en cette matière, ne produise point la désunion, et que l'exécution des mesures convenables n'en soit pas entravée pour toujours, ou pour un temps plus ou moins long, les frères ont besoin de conclure entre eux un nouveau *pacte*, celui *de la constitution*.

La constitution est le mode arrêté, d'après lequel le but général de la société pourra s'accomplir d'une manière généralement approuvée.

La volonté sociale, laquelle accomplit le but,

a sa profondeur et son étendue, qui doivent être mises en harmonie entre elles et se tenir en équilibre. Cet équilibre doit être établi par la constitution et c'est ce qu'on appellera *l'état*.

Lorsque l'occasion amènera l'unité dans cette volonté agissante, cette volonté aura sa profondeur selon la mesure de la sincérité, avec laquelle chaque membre de la société la partagera et la saura partagée par tous les autres. « *Un pour tous, tous pour un,* » voilà la devise, qui rendra alors la volonté inébranlable. Cependant des circonstances différentes et souvent d'une nature opposée, se montrent dans le cours du temps. Chacune excite une volonté exécutante conforme à la circonstance. Ces différentes volontés, ne produisent par conséquent de résultat sommaire et conforme au but de la société, que sous une condition, c'est que ces éléments contradictoires qu'ils contiennent, soient compensés entre eux. Elles formeront de cette manière une périphérie, dont le centre commun sera toujours le but invariable, accepté par tous.

Les branches aussi, les plus éloignées de l'arbre, avec leurs fleurs et leurs fruits, se rattachent à la force centrale du tronc.

La confiance cependant dans l'énergie générale d'une volonté individuelle, est plus facile

à atteindre que celle dans l'intelligence générale, qui doit embrasser l'ensemble et l'équilibre des efforts partiels.

Cette *confiance dans la première base de la constitution* ne peut, dans aucune société, s'acquérir par un moyen plus efficace, que par l'étude des documents historiques. Lorsqu'une société peut se reporter à un passé où elle était florissante, — florissante dans son intérieur par la raison et par la force, et à l'extérieur par le nombre et par l'influence de ses membres, — chaque génération nouvelle pourra placer sa confiance dans *cette même constitution*, que *s'était donnée l'association* si *prospère alors*.

Les pierres fondamentales, qui offrent le plus de garantie et de sûreté à la société des franc-maçons, sont les trois plus anciens documents des corporations maçonniques de la Grande-Bretagne, savoir :

1°. *La constitution de York de 926 ;*

2°. *L'interrogatoire des franc-maçons, datant du milieu du quinzième siècle ;*

3°. *Et le plus ancien rituel anglais* (en usage jusqu'en 1717).

La confrérie des franc-maçons a le droit de vénérer son symbole dans ces documents, car ils contiennent sa constitution à l'époque de sa prospérité. L'essentiel et l'invariable, n'y est

guère mélangé avec ce qui n'est que secondaire, ou qui ne résulte que de l'influence du siècle. Celui qui a bonne volonté pour l'accomplissement du but de la maçonnerie, et qui examine les choses sans prévention, distinguera facilement l'un de l'autre dans ces documents. Il y trouvera notamment telles indications pour l'accomplissement de notre but, qui doivent rester la base de notre constitution dans tous les temps et tous les lieux et pour tous les degrés de civilisation ; car elles proviennent de la source originaire : » *d'une raison libre*, et *d'une force d'action libre* » *et ayant conscience d'elle-même.* »

Si *la souveraineté* dans le pacte d'union, est produite par le but de la maçonnerie, comme *force unitaire*, le même but comme *force ramifiante* d'une loge, produit *le pacte de constitution*.

Cette force a deux résultats à produire, pour se manifester peu à peu et convenablement à l'extérieur, c'est-à-dire par la formation d'un corps doué de membres et d'organes.

Elle doit *premièrement* attirer les éléments, qui contribuaient jusqu'ici à un but moins élevé dans la vie, mais qui sont susceptibles d'une culture supérieure, et elle doit les former en les enseignant, d'après le but de l'ordre.

Ensuite, elle doit en former des *organes* pour le corps tout entier, en réunissant ces éléments

qui se développent par degrés. Elle les fortifiera, elle les exercera, et elle les employera dans l'activité commune de l'association.

Le pacte de constitution se divise ainsi en deux parties capitales, l'une qui regarde *les membres à recevoir*, et l'autre qui concerne les pouvoirs *législatif*, *exécutif*, *judiciaire* et *observateur* de la société maçonnique.

I. *Pour les membres à recevoir*, la constitution établit les conditions suivantes :

Liberté civile ; conduite irréprochable ; un intérêt vif pour le vrai, le beau et le bien ; développement suffisant des facultés intellectuelles ; position et vocation convenable dans la société ; bonne volonté à se soumettre aux lois de l'ordre.

En revanche celui-ci promet aux néophytes, de ne jamais exiger d'eux ce qui serait en contradiction avec leurs devoirs et leurs droits d'hommes et de citoyens, ni ce qui dépasserait leurs ressources.

II. Quant aux *quatre pouvoirs de la société*, la constitution établit :

Comment chacun d'eux tire son origine de la totalité de tous les membres ;

Quelle partie de la souveraineté sera administrée par chaque pouvoir ;

Quel sera le mode de cette administration ;

Dans quel rapport les quatre pouvoirs se trouveront-ils entre eux.

Les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires sont fondés dans toutes les sociétés, légitimes par leur constitution, et la confiance dont ils jouissent est proportionnée à la légalité de leur fondation.

Le pouvoir observateur au contraire, paraît encore flottant et sans puissance dans toutes les associations, excepté dans les loges. La presse libre ne le constitue pas encore à elle seule, elle manque de la confiance générale lorsqu'elle embrasse un parti, et d'autorité lorsqu'elle veut rester en dehors du mouvement de ces partis. *Un organe spécial*, créé et dirigé par la volonté générale de tous les membres d'une société, et établi par la voie constitutionnelle, pourrait seul devenir un *pouvoir observateur* dans le véritable sens du mot [1].

Là où la liberté de la presse n'existe pas encore, il se forme bien *une opinion publique*, mais c'est toujours une opinion et nullement *une connaissance authentique* des choses. Au lieu

[1] Je me permets ici de me rapporter à ce que je disais dans la préface, en parlant de la nécessité *urgente* de la formation d'une société qui s'occuperait de l'éducation de la presse. E. L.

de pouvoir pénétrer dans la vie intime de la société, l'opinion ne peut que jeter un regard sur les différentes manifestations passagères des pouvoirs, ce qui produit des jugements incertains et finalement sans résultat positif.

L'opinion publique dans des états pareils, n'est consultée que fort rarement, et lorsque cela arrive, le dommage est ordinairement devenu déjà irréparable. L'importance du pouvoir observateur est cependant manifeste.

Les ambassades au dehors et la police à l'intérieur, n'en sont que des fragments incomplets, et la presse n'en est qu'une partie intégrante.

Le pouvoir observateur complet, doit également faire des trois autres pouvoirs un objet de ses observations, et il se trouve en contact immédiat avec le pouvoir souverain ou total. Il est pour la société *sa conscience d'elle-même, qui doit la suivre constamment.*

Toutes les dispositions contenues dans la constitution doivent partir *du pouvoir souverain,* c'est-à-dire, de la totalité des membres.

Les membres seuls, qui *connaissent* la constitution et *qui l'acceptent par le pacte de la constitution*, pourront participer aux droits et aux devoirs de la société. Par cette raison, *les*

dispositions de la constitution ne peuvent être changées que par la volonté de tous.

Les formes qu'une force doit nécessairement prendre pour répondre à son *but*, sont ses *lois*. Les dispositions invariables de la constitution, sont par conséquent *les lois fondamentales* de la société.



III.

Système de droit.

Le système de droit de la société des franc-maçons *se divise en trois branches, quand à la vie intérieure des différentes loges*, et il embrasse :

1°. *Ce qui concerne les droits et les devoirs du pouvoir souverain* vis-à-vis des quatre pouvoirs organiques, et vis-à-vis de chaque frère en particulier ;

2°. *Ce qui concerne les droits et devoirs des quatre pouvoirs* vis-à-vis du pouvoir souverain, et vis-à-vis de chaque maçon en particulier ;

3°. Et ce qui concerne *les droits et devoirs de chaque franc-maçon en particulier*, vis-à-vis du

pouvoir souverain et vis-à-vis des quatre pouvoirs organiques.

En dehors des loges particulières, le système de droit maçonnique peut de nouveau se diviser en trois autres branches :

1°. Pour *les réunions des loges ;*

2°. Pour *les alliances des loges ;*

3°. Et pour *l'ordre tout entier des franc-maçons,* en tant que celui-ci doit former *un grand tout.*

A. DANS L'INTÉRIEUR DES LOGES.

Aussitôt qu'un nombre suffisant de franc-maçons se sont unis par le pacte d'union et de constitution maçonnique, ils forment *une loge, indépendante* sous le rapport de la force vitale. Pour donner à la loge la *forme* vitale, les membres sont obligés de conclure un *pacte de subordination.*

Et lorsque la constitution est fixée, chaque membre est encore libre de faire une dernière réflexion, et de peser, s'il veut enfermer sa liberté primitive dans les limites que la constitution exige. Cette liberté originaire se rapporte ici seulement au but de la franc-maçonnerie : « de représenter dans la loge l'équilibre harmonique entre la religion, l'art et l'état ».

Sans la constitution , chaque maçon serait entièrement libre de choisir et d'employer les moyens, qu'il regarderait comme les plus convenables. Si donc le sacrifice de sa liberté, en tant que la constitution l'exige , lui paraît peu de chose en comparaison de l'avantage réel, qui résultera pour lui comme pour l'humanité de la réalisation constitutionnelle du but maçonnique , il se soumettra à ce sacrifice d'après sa volonté libre, et d'après une réflexion raisonnable. Il acceptera *le pacte de subordination*.

La loge, jusqu'au pacte de constitution, reste une société *dont tous les membres sont égaux, où tous ont une part* au choix des moyens qui doivent conduire au but, et où *l'unanimité des voix* décide et prononce les résultats.

A partir du pacte de subordination, la loge devient une société *inégale*, car dans beaucoup de cas le droit de voter ne sera accordé qu'à une partie des membres de la loge, p. e. à ceux, qui représentent les pouvoirs organiques, et dans beaucoup d'autres , ce ne sera plus l'unanimité des voix qui prendra des décisions, mais bien la *majorité*.

Chaque membre de la loge peut se trouver par cette circonstance dans deux, et quelquefois dans trois positions différentes.

En tant qu'il *voudra le but* général de la

franc-maçonnerie, ou qu'il aura pris part à déterminer les bases *du pacte de constitution*, il fera partie du *pouvoir souverain*;

Mais en tant qu'il a promis obéissance aux ordres des pouvoirs organiques, il sera *individuellement subordonné* à ce dernier.

Et si un membre d'une loge se trouve en outre faire partie d'un des pouvoirs organiques, il en résultera pour lui un nouveau rapport de subordination.

D'après cela, le pouvoir souverain et ses quatre pouvoirs organiques, forment le *gouvernement maçonnique* et les frères maçons ne sont que les *gouvernés*.

Toutefois, comme le but de la franc-maçonnerie est une idée rationelle, qui dérive de la source de la liberté, sa réalisation ne pourra se faire que dans des conditions, portant en elles le sentiment d'une liberté inviolable. Les droits et les devoirs sont donc par là nettement dessinés.

I. DROITS ET DEVOIRS DU SOUVERAIN-POUVOIR.

Le pouvoir souverain d'une loge se compose de tous les membres qui ont conclu le pacte d'union ét celui de constitution, soit dans l'origine de sa formation, soit plus tard, en y adhérant.

Ses *droits* sont les suivants :

a) Il peut créer la constitution.

b) Il peut la modifier à des époques plus ou moins éloignées et légalement déterminées.

c) Il peut établir les quatre pouvoirs organiques par le choix de certaines personnes, et fixer la durée de leurs fonctions.

d) Il peut exiger de tous les membres de travailler à l'accomplissement du but maçonnique, en vertu des obligations constitutionnelles qu'ils ont contractées, et d'éviter tout ce qui pourrait retarder cet accomplissement.

e) Il peut demander de la part de tous les membres de la loge, un degré d'obéissance conforme à la raison, envers les quatre pouvoirs organiques.

f) Il détermine la récompense et la punition, suivant le mérite des divers membres de la loge.

g) Il peut faire rendre compte aux quatre pouvoirs organiques, et exiger un changement extraordinaire dans le personnel des officiers de la loge.

h) Il peut abréger le temps des épreuves qui précèdent les réceptions, et surtout le temps, que les nouveaux membres doivent rester dans les grades inférieurs.

i) Il peut transmettre ses pouvoirs à des majorités formées constitutionnellement, ou à des représentants ou mandataires. Le président choisi par lui est le maître vénérable, puis vient le maître vénérable adjoint, le secrétaire etc. etc. (Meister vom Stuhl, Vice-Président, Geheimschreiber, etc.)

Les *devoirs* du souverain pouvoir sont :

a) De soutenir la constitution, tant que la majorité des membres de la loge la reconnaîtra comme conforme à leur but;

b) De la changer aussitôt que le contraire arrivera.

c) De maintenir l'indépendance des quatre pouvoirs organiques entre eux, en choisissant des hommes différents pour les remplir.

d) D'accorder aux membres de la loge autant de liberté dans l'exercice de la franc-maçonnerie qu'il est possible, sans nuire au but général, à la constitution, ou aux droits individuels des autres frères.

e) Le pouvoir souverain doit appuyer les quatre pouvoirs organiques dans l'exercice de leurs fonctions constitutionnelles.

f) Il doit exiger qu'on ait des preuves convaincantes contre les membres accusés, qu'ils

ne soient jugés qu'après mûre réflexion, et traités impartialement.

g) Il doit garantir les droits des membres contre tous les empiétements des quatre pouvoirs organiques qui seraient contraires à la constitution.

h) Il doit prendre des mesures pour que le nombre des membres de la loge, non seulement soit maintenu, mais que surtout il augmente.

i) Il doit se réserver la dernière décision sur les matières constitutionnelles, et sur les propositions de ceux qu'il a chargés de lui en présenter.

II. DROITS ET DEVOIRS DES QUATRE POUVOIRS ORGANIQUES.

Les quatre pouvoirs sont les instruments du pouvoir souverain, reconnus par la constitution. Les fonctions que celle-ci leur confie, sont autant de missions dont il les charge. C'est pourquoi *les droits* des quatre pouvoirs sont pour eux autant *de devoirs*. Des devoirs spéciaux résultent cependant de l'observation des limites prescrites à chaque pouvoir en particulier. Et tous les quatre, ils restent responsables devant le pouvoir souverain.

A. *Droits et devoirs du pouvoir législatif.*

Le pouvoir législatif déterminera tous les moyens, propres à l'accomplissement du but maçonnique, et qui ne l'auraient pas encore été par la constitution.

Ses *droits* (et en même temps ses devoirs) sont :

a) De déterminer et de fixer par des formes *toujours plus précises et conformes à la constitution*, l'accomplissement du but maçonnique, et les droits comme les devoirs des frères. Les décisions prises par le pouvoir législatif, sont des *lois*.

b) Il peut modifier ou changer ces lois à des époques légalement fixées, ou lors d'évènements extraordinaires, sans cependant pouvoir se passer de l'approbation du pouvoir souverain.

c) Il a à provoquer, *par certaines lois sur le rituel ou la liturgie*, les manifestations de l'élément artistique, et à assurer et protéger la conservation du nombre des membres, *par des lois sur les droits*.

d) Il assure les réceptions des nouveaux membres dans l'intérêt de la loge, *par des lois sur les épreuves*.

e) Le pouvoir législatif devra toujours faire en sorte : « que tous les membres d'une loge,

placés dans la même position, jouissent des mêmes droits et aient les mêmes devoirs à observer, mais que ces droits leur soient assurés dans une même mesure et que l'accomplissement des devoirs leur soit facilité.

Ses *devoirs* (particuliers) sont :

a) Le pouvoir législatif ne passera jamais aux autres pouvoirs.

b) C'est lui qui demandera *au pouvoir souverain la sanction de toutes les lois, concernant les autres pouvoirs organiques.*

c) Il doit offrir au pouvoir observateur toutes les occasions nécessaires de surveiller les travaux législatifs.

d) C'est lui qui doit prendre en considération les propositions législatives, faites par un membre ou par un des autres pouvoirs. Dans le cas d'un rejet, il doit en communiquer les motifs.

e) Il doit répondre aux interpellations qui lui sont faites sur le droit ou la convenance des lois existantes.

B. *Droits et devoirs du pouvoir exécutif.*

Le pouvoir exécutif doit faire exécuter toutes les décisions prises par le pouvoir législatif, et autorisées par la constitution. Il doit prêter le

secours, réclamé par les deux autres pouvoirs organiques.

Ses *droits* (et en même temps ses devoirs) sont :

a) De faire exécuter les lois dans les différentes occasions générales, ainsi que pour chaque membre en particulier.

b) D'employer pour cela, s'il le faut, toute la rigueur à laquelle la constitution l'autorise.

c) De désigner les personnes qui se chargeront des actions liturgiques, et de veiller à ce qu'elles arrivent par l'exercice à s'en acquitter avec toute l'habilité artistique désirable.

d) D'avoir soin que les récipiendaires, durant toutes les épreuves, soient mis dans la position requise par les lois.

e) D'accorder à tous les membres la même protection, et d'employer envers eux tous, lorsque le cas l'exige, la même rigueur. (Zwang.)

Ses *devoirs* (proprement) sont :

a) De ne jamais transmettre son pouvoir à d'autres.

b) *De demander d'abord l'autorisation du pouvoir souverain dans touts les cas qui regardent les autres pouvoirs organiques.*

c) D'offrir au pouvoir observateur toutes les

occasions nécessaires pour surveiller les mesures exécutives.

d) De prendre en considération toute demande de protection de la part de chaque membre, autant que ses convictions et la constitution le lui permettent.

e) D'être constamment prêt à justifier toute mesure coërcitive par les dispositions légales de la constitution.

C. *Droits et devoirs du pouvoir judiciaire.*

Le pouvoir judiciaire doit examiner, si telle action commise ou omise dans les rapports des membres de la loge entre eux, est contraire aux lois et réglements des loges maçonniques ou non, pour en demander, le cas échéant, la satisfaction convenable due à la loi et aux frères blessés dans leurs droits.

Ses *droits* (et en même temps ses devoirs) sont :

a) De recevoir les accusations portant sur des droits blessés ou des devoirs non remplis ; de constater le fait en faisant paraître devant lui l'accusé, les témoins et le pouvoir observateur ; de juger le délit avec *impartialité ;* de décider sur la *satisfaction convenable* à donner, et de charger le pouvoir exécutif de la réalisation de cette décision.

b) De renvoyer les accusations mal fondées, ou celles qu'il n'aurait pas pu constater.

c) Le pouvoir judiciaire s'occupe également des accusations portées contre chacun des autres pouvoirs et même contre le pouvoir souverain.

d) Il décide pour chaque cas s'il juge à propos de se diviser en plusieurs instances, et en combien il le veut faire.

e) Il ne souffrira d'intervention dans ses délibérations et ses décisions, ni de la part d'un membre, ni d'un pouvoir organique, ni même de la part du pouvoir souverain.

Ses *devoirs* (proprement) sont :

a) De ne jamais transmettre son pouvoir à d'autres.

b) *De communiquer au pouvoir souverain les décisions prises à l'égard des autres pouvoirs organiques, sans en excepter celles qui regarderaient le pouvoir souverain lui-même,* et de laisser celui-ci libre de décider si le pouvoir exécutif doit être saisi d'une affaire ou non.

c) De donner au pouvoir observateur toute la latitude possible pour observer les délibérations et les décisions judiciaires.

d) Le pouvoir judiciaire est obligé, sur la demande de l'accusateur ou de l'accusé, de procéder publiquement, c'est-à-dire en pré-

sence de tous les membres de la loge, qui voudraient assister à la procédure.

e) L'accusateur comme l'accusé ont le droit de lui demander l'assistance d'avocats (Sachwalter; bien entendu dans le sens maçonnique).

D. *Droits et devoirs du pouvoir observateur:* Le pouvoir observateur observe non-seulement tout ce qui se passe dans la loge, mais aussi tout ce qui se passe d'important dans le monde maçonnique, et il livre ses observations à la connaissance du pouvoir souverain, c'est-à-dire de tous les membres, qui de droit, font partie de la loge.

Ses *droits* (et en même temps ses devoirs) sont :

a) D'assister à tous les travaux des cinq pouvoirs, ainsi qu'à ceux dont quelque membre de la loge aurait été légalement chargé.

b) De communiquer à la loge tous les faits de la vie extérieure de ses membres, qui lui paraîtront de quelque importance.

c) De demander aux autres pouvoirs organiques ou aux différents membres de la loge, toutes les communications qui pourraient compléter les siennes propres.

d) D'observer les candidats qui se présentent pour la réception et de faire son rapport à

la loge sur la convenance de leur admission. Il a la même prérogative à l'égard de l'avancement des grades inférieurs.

e) Il s'occupe de la correspondance extérieure de la loge, de la conservation de ses archives et de l'administration de sa bibliothèque.

f) Il doit pourvoir à l'instruction régulière des membres qui désirent faire des progrès dans les connaissances maçonniques.

g) Le pouvoir observateur se composera de frères qui possèdent le don d'observer, l'amour de la vérité et le talent de rendre leurs idées ; ces membres doivent encore avoir exercé quelque fonction d'officier dans un des trois autres pouvoirs organiques, et cela à la satisfaction de la loge, ou bien ils doivent être connus par des travaux littéraires ou scientifiques. Ils doivent avoir travaillé dans la loge avec le grade de maître, durant au moins trois ans, et pendant ce temps s'être distingués par leur zèle et par leurs sentiments fraternels.

Ses *devoirs* (proprement) sont :

a) De tenir un journal suivi de la loge, comme source authentique de son histoire, et qui reste ouvert aux pouvoirs comme à chacun des frères.

b) *De communiquer aux autres pouvoirs toutes ses observations sur leur compte, afin qu'ils puissent y ajouter leurs propres réflexions.* Ce n'est qu'après cela qu'il pourra communiquer ces deux catégories d'observations à la loge.

c) De faire au pouvoir judiciaire les communications nécessaires pour constater des faits.

d) De faire tous les trois mois un rapport maçonnique général, qui s'étendra, d'un côté, sur tous les événements extérieurs et importants de la maçonnerie, et de l'autre, sur les publications littéraires de la société, en donnant un aperçu de leur contenu et une critique véridique dans le sens de la charité maçonnique.

e) De désigner les productions littéraires dont l'acquisition conviendrait à la bibliothèque de la loge.

f) De prendre en considération les demandes que des frères voudraient lui adresser par rapport aux connaissances maçonniques, et d'y répondre selon ses lumières.

g) Les membres du pouvoir observateur doivent s'engager entre eux, à n'accepter de charge dans les trois autres pouvoirs que sous les conditions suivantes : Il faut que

depuis leur sortie du pouvoir il se soit écoulé trois fois le temps fixé pour la durée des charges, et que trois élections aient été faites depuis lors. D'un autre côté, la durée légale des fonctions dans le pouvoir observateur, est trois fois plus longue que dans les autres pouvoirs.

Tous les fonctionnaires (officiers) de tous les pouvoirs ensemble, forment *la loge des officiers* ou *le gouvernement de la loge*. Dans leurs réunions préside *le vénérable* (Meister vom Stuhl), en son absence le président du pouvoir législatif; celui-ci est remplacé dans l'occasion par le président du pouvoir exécutif, qui le peut être lui-même par le président du pouvoir judiciaire, et ce dernier par le président du pouvoir observateur.

On doit tenir cependant, que dans le cas où l'absence du vénérable se répéterait plus souvent, les autres présidents se relèveraient tour à tour dans la présidence de la loge et dans l'ordre que nous venons d'indiquer, de sorte que personne n'aurait à présider deux fois de suite.

Les présidents et vice-présidents des quatre pouvoirs seront choisis dans le pouvoir souverain, c'est-à-dire dans l'assemblée générale des frères. —

Le président du pouvoir législatif est premier surveillant (Aufseher, Vorsteher).

Le vice-président est *orateur.*

Le président du pouvoir exécutif est *second surveillant.*

Le vice-président est trésorier.

Le président du pouvoir judiciaire est *premier administrateur* (maître des cérémonies, Schaffner).

Le vice-président est *second administrateur,* (aumônier).

Le président du pouvoir observateur est *frère initiateur.*

Le vice-président est *bibliothécaire* (archiviste).

Le nombre des autres membres de ces différentes sections dépend du nombre total des membres de la loge. Chaque section choisit son seċrétaire.

III. Les droits et les devoirs des membres de la loge,

en tant qu'ils se trouvent en dehors du pouvoir souverain et en dehors des trois autres, composent *la liberté légale.* Chaque frère jouit donc d'autant de liberté, qu'il en reste ensuite

des prérogatives légales, attribuées aux autres. Après la réception complète, c'est-à-dire au troisième degré, les droits et les devoirs seront égaux pour tout individu.

Les droits de chaque membre d'une loge sont :

a) D'apprendre à connaître le but, la constitution et les lois de la franc-maçonnerie avec leur interprétation et leurs motifs, et d'oser les discuter dans les assemblées avec franchise.

b) De prendre part à toutes les assemblées du pouvoir souverain, avec le droit de vote, celui d'éligibilité et celui de proposer les lois.

c) De pouvoir réclamer pour soi le concours légal de tous les pouvoirs organiques.

d) De pouvoir suivre ses convictions et ses goûts, en autant que cela ne sera point nuisible au but de la société, et notamment en autant que les droits des autres membres n'en seront point blessés.

e) De pouvoir quitter la loge et même l'ordre, lorsque ses convictions ou d'autres circonstances l'y forceraient impérieusement.

Les devoirs sont :

a) De développer en lui activement et spon-

tanément les connaissances et les arts maçonniques.

b) D'assister aux assemblées des loges, auxquelles il doit prendre part avec toute la régularité possible.

c) De montrer son estime envers les lois de la loge, ses officiers et les libertés légales des autres membres.

d) De tolérer et de respecter les convictions religieuses, politiques et artistiques des autres membres, à moins qu'elles ne se transforment en actions contraires au but maçonnique.

e) De garder le secret en toute chose où la publicité mal entendue pourrait nuire à quelque frère, à la loge ou à la maçonnerie en général.

A. EN DEHORS DE LA LOGE.

Les différentes loges peuvent se trouver dans des rapports de droit, en formant *des réunions de loges*, *des alliances de loges* ou des *réunions franc-maçonniques*. Dans les trois cas nommés, aucune loge ne pourra perdre son droit de souveraineté. Chacune peut bien consentir à quelque sacrifice, mais seulement à condition

qu'il lui soit possible de coopérer sur une plus grande échelle à la réalisation du grand but maçonnique. Ce ne sera qu'ainsi que sa souveraineté pourra regagner en valeur réelle, ce qu'elle aurait perdu pour la forme.

1°. *Les réunions des loges* amènent une liaison stable *entre les loges mêmes.* Tout franc-maçon légitimement reçu, est libre d'assister en qualité de frère visiteur aux assemblées de son grade dans toutes les loges. Il lui faut seulement justifier ses titres. Mais dans les réunions des loges, ce droit prend une forme particulière, en ce que la présence du frère visiteur représente celle de sa loge entière.

La visite comme la réception seront donc des témoignages d'amitié des loges entre elles : Celles-ci ne doivent point mêler ni confondre ensemble leurs pouvoirs organiques, lorsqu'il s'agit d'une réunion de loges. Chacune ne fait qu'établir un rapport de son pouvoir souverain avec le pouvoir souverain des autres. Ce rapport concerne les trois points suivants, dans l'ordre de succession que nous indiquons.

a) Communication réciproque et annuelle sur l'état et sur l'activité des loges.

b) Visites réciproques à des époques fixes et

à l'occasion des grandes fêtes des loges, par le moyen de députations officielles.

c) Choix d'un membre honoraire (que chaque loge peut faire dans toutes les autres), comme de son représentant perpétuel.

2°. *Les alliances entre les loges* offrent toutes les qualités des réunions de loges, en y ajoutant encore les suivantes.

a) Elles ont un objet positif et général, dont elles veulent s'occuper dans l'intérêt du but maçonnique.

b) Les pouvoirs particuliers des loges prennent part à l'activité commune.

c) Elles constituent ensemble pour l'alliance entière, quatre pouvoirs organiques et supérieurs, appelés *grande loge*.

La souveraineté reste aux loges particulières, c'est pourquoi ce sont elles, qui choisissent ceux de leurs membres devant faire partie de la grande loge. Celle-ci se rassemble une fois par an. Chaque loge choisit encore pour cette assemblée un représentant spécial de sa souveraineté. Ce second *collége des représentants des loges* sanctionne les décisions *de la grande loge*.

Dans l'espace de temps qui s'écoule entre deux réunions de la grande loge, chaque loge administre à son tour les affaires de l'alliance,

par le moyen de ses membres dignitaires de la grande loge.

3°. *Les réunions des franc-maçons* consistent en plusieurs réunions de loges entre elles. Elles possèdent, sur une échelle plus étendue, toutes les qualités de ces réunions de loges.

a) Elles ont un objet positif et commun à tous et d'une plus grande étendue encore, par lequel ils veulent réaliser le but maçonnique.

b) Elles font agir les pouvoirs organiques dans une activité commune.

c) Elles constituent pour la réunion entière, quatre pouvoirs organiques supérieurs, nommés ensemble *le directoire*.

La souveraineté reste ici aux réunions des loges. Ce sont elles qui choisissent leurs membres pour le *directoire*. Ce dernier s'assemble tous les cinq ans. Pour cette assemblée, chaque réunion de loges doit choisir le représentant de sa souveraineté. *Ce second collége, que forment les représentants des réunions des loges*, sanctionne les décisions *du directoire*. Pendant l'espace de temps qui se trouve entre deux réunions du directoire, les grandes loges administrent alternativement au moyen de leurs dignitaires directoriaux, les affaires de la réunion entière.

Toutes les assemblées générales des grandes loges, comme celles du directoire, sont publiques, c'est-à-dire, tout franc-maçon appartenant à l'alliance des loges ou à la réunion générale, est libre d'y assister, mais seulement en qualité d'auditeur, à moins qu'il ne se trouve faire partie des officiers députés.

Le grade de maître dans les loges de Saint Jean suffit pour pouvoir être élu représentant ou membre de la grande loge, aussi bien que du directoire.



IV.

Système de rétribution.

La punition des méfaits est règlée depuis long-temps par les lois criminelles de tous les états, et elle constitue une des attributions du pouvoir judiciaire. Celui-ci ne devait avoir dans l'origine que le droit de décider si une loi ou un droit avait été lésé, et dans quelle mesure la rétribution devait avoir lieu. Comme cependant il peut se présenter nombre de lésions pour lesquelles toute compensation devient impossible,

on peut les vouloir empêcher par des défenses ou par des punitions, et charger le pouvoir judiciaire du maintien de celles-ci.

Mais combien d'états trouve-t-on qui possèdent outre cela un *système* de rétribution pour des *bienfaits* manifestes et des *mérites* évidents? Ce côté de la législation est cultivé dans les loges et dans les institutions maçonniques, conformément aux principes de l'humanité. Il pourrait cependant être encore développé davantage.

Les maçons cherchaient tous, en quittant les relations libres de la vie sociale du monde, à participer aux formes plus nobles d'une nouvelle vie et d'une nouvelle société, et à se rapprocher davantage les uns des autres. Le rapprochement plus intime leur offrit bientôt l'occasion de se rendre mutuellement des services fraternels, et d'échanger des prévenances offertes de part et d'autre avec cordialité. Là cependant, où une action bienfaisante pénètre jusqu'au cœur de celui qui en jouit, et où celui-ci se sent pénétré d'un sentiment de reconnaissance, il produira lui-même à son tour une action semblable. La *lumière de l'âme* ressemble à la flamme que vous placeriez entre deux miroirs, et qui se reflète dans l'incommensurable profondeur d'une perspective infinie, du cœur d'un ami, dans le cœur d'un autre.

Mais il est aussi des bienfaits envers l'ensemble de la société, dont le motif pur et bienveillant frappe tous les regards; c'est là le cas, où la vérité doit aussi exercer son action *reconnaissante et rémunératrice*. C'est là *la belle fonction du pouvoir observateur*, et c'est de lui que doivent sortir *les propositions de récompense honorable* pour ceux qui ont bien mérité de l'ordre. Les récompenses mêmes doivent être proportionnées à l'intérêt de la confrérie, comme au sentiment d'honneur et aux efforts désintéressés des frères de mérite. En quoi cependant consistent-elles les lois de cette proportion ?

L'accomplissement du but maçonnique dépend plutôt de la force d'âme de chaque frère en particulier, que des circonstances extérieures. Mais chaque frère a ses penchants individuels, sa manière à lui de se manifester, ses idées à part et son goût personnel. De ces différentes prédilections et affections résulte donc la *force*, qui ennoblie par le sentiment maçonnique, est capable de rendre l'individu propre à l'accomplissement du but.

Favoriser le désir de se manifester ainsi, est une manière noble de remercier. *Offrir pour cela une position favorable* est un exercice de la reconnaissance, qui dans l'avenir doit profi-

ter à celui qu'on a voulu récompenser, et à toute la société en général.

Le vrai *système d'une rétribution reconnaissante* se trouve donc dans le juste niveau entre les occasions à fournir pour l'action, et les désirs purs de la manifestation des individus. Les positions favorables, partant toutes du centre à la périphérie, forment des cercles parallèles avec un centre commun, ayant des rayons différents qui augmentent à mesure que l'importance des fonctions diminue. C'est ici le moment où le pouvoir observateur doit présenter ses propositions, afin que la société témoigne sa reconnaissance par le changement de la position des frères, d'après le mérite et l'influence de leurs actions sur l'accomplissement futur du but de la maçonnerie.

Les avancements des grades préparatoires des apprentifs et compagnons doivent rentrer également dans cette catégorie, afin que le zèle ardent de la jeunesse ne se refroidisse pas par une trop grande tenacité pour les anciennes formes.

Dès que la souveraineté, la constitution, le système de droit et celui de compensation se seront développés convenablement dans la loge, dans les réunions et dans les alliances de loges, comme dans les réunions générales des

franc-maçons; et surtout dès que le système de compensation aura poussé de profondes racines dans l'esprit des frères, — se développera cette cinquième qualité, qui élève une association à la dignité *d'être spirituel*, c'est-à-dire *le sentiment religieux-moral.*

Toutes les actions du pouvoir souverain, comme celles des pouvoirs organiques et des frères en particulier, reflèteront cette conscience universelle *de la lumière intérieure.*

Les formes des actions comme celles des assemblées se rapprocheront de plus en plus du *culte religieux.*

La loge, ou l'alliance générale, aura compris le mot qui lui appartient de la langue universelle, et elle le transmettra et l'exprimera par ses actions, *sans crainte ni espérance.* Ce mot retentira sur les rivages du fleuve des temps, et fera comprendre à bien des cœurs le sens profond de la religion, de l'art et de l'état, afin qu'ils ne se perdent pas dans les cérémonies extérieures et dans les symboles vains de ces trois idées rationnelles.

Aussitôt qu'une loge aura atteint ce point de développement de son individualité, et qu'elle sera devenue la pure expression artistique de la maçonnerie, elle possédera aussi la force né-

cessaire pour propager. Des *loges filles* se formeront d'après *la loge mère.*

Mais celle-ci leur maintiendra dès l'abord leur souveraineté, leur constitution, leurs systèmes de droit et de compensation, afin qu'elles soient un digne anneau de la grande chaîne de l'ordre.

La loge, la réunion des loges, l'alliance des loges, et la réunion des franc-maçons auront terminé leur œuvre, aussitôt que le fruit sera sorti du sol éternellement fertile du monde spirituel, et elles s'élanceront ensuite à leur degré supérieur. Plus la franc-maçonnerie sera pénétrée du sentiment religieux, plus son culte extérieur sera pur et plus aussi sa vie commune sera animée et intime.

Elle se détachera de plus en plus des formes extérieures des systèmes de droit et de rétribution, de la constitution et de la souveraineté.

Les échaffaudages tomberont, et *le temple* de l'esprit éternel du monde sera terminé dans sa simplicité et sa sublimité.

La flamme sacrée de la force universelle montera sur l'autel.

Les cœurs libres et purs viendront spontanément se sacrifier à cette sainte flamme.

Les anneaux de la chaîne terrestre, qu'ils soient d'or ou de fer, seront fondus et dissous

l'un après l'autre, et l'âme pourra déployer ses aîles dégagées de toute entrave.

Un souffle d'en haut passe sur l'autel, imprégné des parfums du céleste printemps.

L'aurore luit déjà sur ses aîles déployées, et semblable au *phénix*, l'âme libre s'élance pour renaître dans l'éternel *orient*.

TABLE DES MATIÈRES.

SECONDE PARTIE.

TROISIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE.



Librairie Rouiller, à Lausanne.

PROSPECTUS

d'une souscription ouverte pour une traduction française

DE

L'HISTOIRE

DE

L'IDÉE FONDAMENTALE ET DE LA CONSTITUTION

DE LA

FRANC-MAÇONNERIE.

DÉVELOPPÉES CONFORMÉMENT A L'ESPRIT DU SIÈCLE,

PAR

Edouard Bobrik,

Professeur à l'université de Zurich,

TRADUIT DE L'ALLEMAND PAR UN FRANC-MAÇON.

PREMIÈRE DIVISION.

I. REVUE HISTORIQUE :

1) Les Premières loges, 2) Les Chrétiens en Britannie, 3) Les Druides, 4) Les Couldéens, 5) Kacausis, 6) Premiers priviléges des corporations maçonniques, 7) Constantin Chlorus à York, 8) Constantin le Grand, 9) Premières communautés chrétiennes, 10) Pouvoirs et constitutions des évêques entre eux, 11) Athanasius et Arius, 12) Croyance catholique romaine, 13) Saxons convertis, 14) Renouvellement des corporations, 15) Couvens et loges en Angleterre, 16) Maçons libres et acceptés, 17) Maçonnerie écossaise, 18) Athelstan et Edevin, 19) Constitution d'York, 20) Strasbourg, Cologne, Vienne et Zurich.

II. LES BÉNÉDICTINS DU MOYEN-AGE.

1) Vie intellectuelle à Alexandrie, 2) Esséniens, 3) Philosophie des Indiens, 4) Gnosis, 5) Solitaires, 6) Premiers couvens, 7) Bénédict de Nursia, 8) Corporations maçonniques dans les couvens, 9) Les mêmes parmi les laïques, 10) Franc-maçons de la loge de Saint-Jean à Strasbourg, 11) Mystères d'Egypte, 12) Pythagoréens.

III. TEMPLIERS.

1) Communautés des anciens Germains, 2) Compagnonnages, 3) Institutions féodales, 4) Chevalerie, 5) Croisades, 6) Le royaume de Jérusalem, 7) Ordre des chevaliers de Saint-Jean et du Temple, 8) Philippe IV.

IV. RÉSUMÉ.

1) Pacte de Cologne, 2) Corporations britanniques, 3) Démêlés des deux roses en Angleterre, 4) Grande maîtrise. 5) Les Franc-Maçons prennent parti pour la famille des Stuarts, 6) Franc-Maçons écossais contre Cromwell, 7) L'église de Saint-Paul à Londres, 8) Loge de Londres, 9) Les Jésuites, 10) L'ordre de Saint-André, 11) Jaques I. et Guillaume d'Orange, 12) Nouvelle grande-loge anglaise, 13) Loges d'après les anciens rites, 14) Système des templiers, 15) Observance stricte, 16) Système rectifié, 17) Kabballa, 18) Roses-Croix, 19) Suspension des Jésuites, 20) Illuminés, 21) Les systèmes éclectiques, ceux de Schröder et de Fessler.

II. DIVISION.

Idées maçonniques sur la religion, l'art et l'état.

I. LA RELIGION.

1) Christianisme, 2) Evangile de Saint-Jean, 3) Culte.

II. L'ART.

1) Idées sur le beau, 2) L'Imitation dans les arts, 3) Art fondamental de former les caractères.

III. L'ÉTAT.

1) L'État dans le sens moral le plus élevé, 2) L'Humanité, 3) La colonisation.

III. DIVISION.

Revue du droit maçonnique.

I. PACTE DE RÉUNION.

III. CONSTITUTION.

II. SYSTÈME DU DROIT.

1) Des loges particulières , 2) Droits et devoirs de toutes les les loges ensemble, 3) Droits et devoirs du pouvoir législatif, 4) Idem du pouvoir exécutif, 5) Idem du pouvoir législatif, 6) Du pouvoir observateur, 7) Loges d'officiers, 8) Devoirs et droits de chaque membre, 9) Alliances des loges, 10) Réunion de plusieurs loges, 11) Grande-loges, 12), Réunions générales.

IV. RÉCIPROCITÉ DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LES MEMBRES QUI ONT MÉRITÉ D'ELLE.

L'indifférence de beaucoup d'hommes éclairés et amis de l'humanité envers la franc-maçonnerie , l'ingratitude assez générale avec laquelle cette institution est ordinairement traitée par d'autres, qui devraient être les premiers à s'en occuper sérieusement, la haine que lui portent ceux qui voudraient confisquer la vérité dans ce monde à leur propre bénéfice, enfin le mépris avec lequel certains franc-maçons traitent l'association la plus vaste et la plus extraordinaire que les hommes aient jamais fondée, — mépris dans lequel perce évidemment le dépit d'avoir vu s'évanouir des espérances trompeuses qu'ils s'étaient faites de l'ordre maçonnique, enfin les divisions même parmi les membres de cette confrérie, — toutes ces conséquences fâcheuses résultent de l'absence d'un ouvrage écrit par un homme impartial et probe dont le talent soit à la portée de cette grande tâche, et dans lequel l'histoire et le but de la franc-maçonnerie soient traités d'une manière nette, franche et généralement intéressante.

Le professeur Ed. Bobrick de l'université de Zurich a noblement rempli cette mission. Nous mettons sous les yeux des hommes qui cherchent la vérité et dont le cœur est droit, et même sous les yeux de ceux qui ne cessent d'injurier cette institution dont ils ignorent absolument les bases et l'influence bienfaisante le prospectus d'une traduction de l'ouvrage du savant et loyal auteur.

Ce prospectus suffira, nous l'espérons, pour exciter tout l'intérêt que son contenu mérite et parmi les franc-maçons et parmi les profanes.

Bien des préjugés, nous l'espérons, seront détruits à la lecture de ce livre qui a été dicté par un esprit de conciliation et dans un but d'utilité pour l'humanité.

La souscription présente est ouverte chez Rouiller, libraire à Lausanne,

Combe, libraire à Genève, elle sera fermée le 1er Juillet 1841.

Prix de l'ouvrage, 5 francs de France, (soit 34 ½ batz.)

Lausanne 20 Janvier 1841.

Je déclare souscrire à exemplaire de l'histoire de la franc-maçonnerie par Bobrick et m'engage à en payer le montant au prix de 5 francs de france par exemplaire à la réception de l'ouvrage. *(Signature et adresse du Souscripteur.)*

à le 1841.

LAUSANNE — IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DE MARC DUCLOUX, ÉDITEUR.


H. CORNAMUSAZ
RELIEUR
LAUSANNE



